Employment and Immigration Canada

1988-89 Estimates

Part III

Expenditure Plan

88-02561/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1989-III-11 Canada: $20.00
ISBN 0-660-53929-2 Other Countries: $24.00

Price subject to change without notice

1988-89 Estimates

Part III

Employment and Immigration Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are five chapters in this document. Chapter 1 provides an introduction to the Commission/Department. Chapters 2, 3 and 4 present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's Programs, and Chapter 5 presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 4 begin with Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts for the particular Program being described. This is to provide continuity with the other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

For each Program Expenditure Plan an overview section provides information on key elements of the program's current plans and performance as well as background information. This is followed by more details on expected results and other performance information that forms the basis for the resources requested. The document then provides supplementary information on the composition of the program's resources which includes additional explanations and analyses.

Chapter 5, the Expenditure Plan for the Unemployment Insurance Account has its own format, due to its unique nature.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. A table of contents lists the various chapters, and more detailed tables of contents are provided for each Program. Within the Program Overview of each Program Expenditure Plan, the financial summary provides cross references to more detailed information found elsewhere in the Plan. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Commission/Department Overview	1-1
Corporate and Special Services Program	2-1
Employment and Insurance Program	3-1
Immigration Program	4-1
Unemployment Insurance Account	5-1

Commission/Department Overview

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

The passage of Bill C-27, the Employment and Immigration Reorganization Act of 1977 created the Canada Employment and Immigration Commission by integrating the Unemployment Insurance Commission and the Department of Manpower and Immigration. The same Act also created the Department of Employment and Immigration, which provides services to the Commission and the Minister. Together, the Commission and the Department are known as the Canada Employment and Immigration Commission/Department (CEIC/D).

CEIC/D's overall role is to develop, coordinate and administer federal policies and programs with respect to Canada's labour market and immigration requirements in a manner consistent with national social and economic goals. Within the context of the broad direction of the Social Development Cabinet Committee, CEIC/D, through the Employment and Insurance Program, works with individuals, communities, the provinces, and the private sector throughout Canada, to help the job market operate more efficiently and equitably; and, through the Immigration Program, manages the entry of people into Canada.

The main legislative bases for CEIC/D's role in the labour market via the Employment and Insurance Program are the Unemployment Insurance Act and Regulations (including provisions for job creation, worksharing and training benefits), the National Employment Service Regulations, the National Training Act and Regulations (formerly the Adult Occupational Training Act and Regulations), the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to Appropriation Acts, and the Employment Equity Act.

Specific to the Employment and Insurance Program, and achieved through its major organizational components, i.e., National Employment Services, Unemployment Insurance, and the Canadian Jobs Strategy (Human Resource Development Programs), CEIC/D is responsible for the promotion of a labour force that meets national occupational requirements; an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals groups and regions; and equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

The basis for current immigration policy is the 1976 Immigration Act and the deliberations that led up to this legislation in a Special Joint Committee on Immigration Policy. In accordance with the Act, immigration policy is designed and administered to promote the domestic and international interests of Canada.

Specific to the Immigration Program, CEIC/D is responsible for the management of immigration levels through the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, as well as assistance with the settlement in Canada of permanent residents and refugees. This responsibility also includes the protection of Canadians against the entry of persons who may be a danger to their health and safety or to the security of Canada.

Of current relevance, legislative measures dealing with the refugee determination process were tabled in Parliament during the 1987-88 fiscal year and are under review.

Organization and Programs

The Commission and the Department report to Parliament through the Minister of Employment and Immigration, as do two independent advisory bodies: the Canada Employment and Immigration Advisory Council and the Refugee Status Advisory Committee (see Figure 1, page 1-4). In addition, a Minister of State for Immigration was appointed in 1985, who is responsible for immigration policy and program delivery; and a Minister of State for Youth was appointed in 1986 to coordinate activities related to government initiatives for youth.

The chief executive officer for the Commission is a Chairman, and for the Department, a Deputy Minister. By statute, the duties of both posts are performed by one person. The same is true for the Commission's Vice-Chairman and the Department's Associate Deputy Minister.

In addition, the Commission has two Commissioners, one to represent the interests of workers and the other for employers.

The three Programs delivered by CEIC/D are Corporate and Special Services, Employment and Insurance, and Immigration. Within the Commission and the Department there are various branches charged with the responsibility for delivery of the components of these Programs.

The Corporate and Special Services Program embraces the management and administration functions for the Commission and the Department, development and implementation of systems and procedures, administration of government annuities and social insurance numbers, and provision of support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council. Resource requirements for 1988-89 for this program are reflected in Figures 2 and 3, page 1-6 and further detail of the Resources by Organization and Activity is provided in Figure 4, page 2-14.

The Employment and Insurance Program comprises a range of worker-related and employer-related services delivered throughout Canada by a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. Their activities are coordinated and supported by the Commission's Executive Directors of the Canadian Jobs Strategy, Employment Services, and Insurance and by 10 Regional Executive Directors/Directors General. There are 460 regular Canada Employment Centres across the country, as well as itinerant services to 187 remote or isolated communities, 100 CECs on university campuses, and a regional office in each province. Resource requirements for 1988-89 for this program are reflected in Figures 2 and 3, page 1-6 and further detail of Resources by Organization and Activity is provided in Figure 4, page 3-19.

The Immigration Program covers policy and systems development for the application of the Immigration Act and Regulations, as well as activities related to case adjudication, settlement of newcomers, and support for the Refugee Status Advisory Committee. The Program is largely decentralized to CEIC/D's 10 regional offices and to 124 Canada Immigration Centres across the country. Activities are managed by the Commission's Executive Director of Immigration and by the Regional Executive Directors/Directors General. Resource requirements for 1988-89 for this program are reflected in Figures 2 and 3, page 1-6 and further detail of Resources by Organization and Activity is provided in Figure 4, page 4-16.

Figure 1: Organization Structure

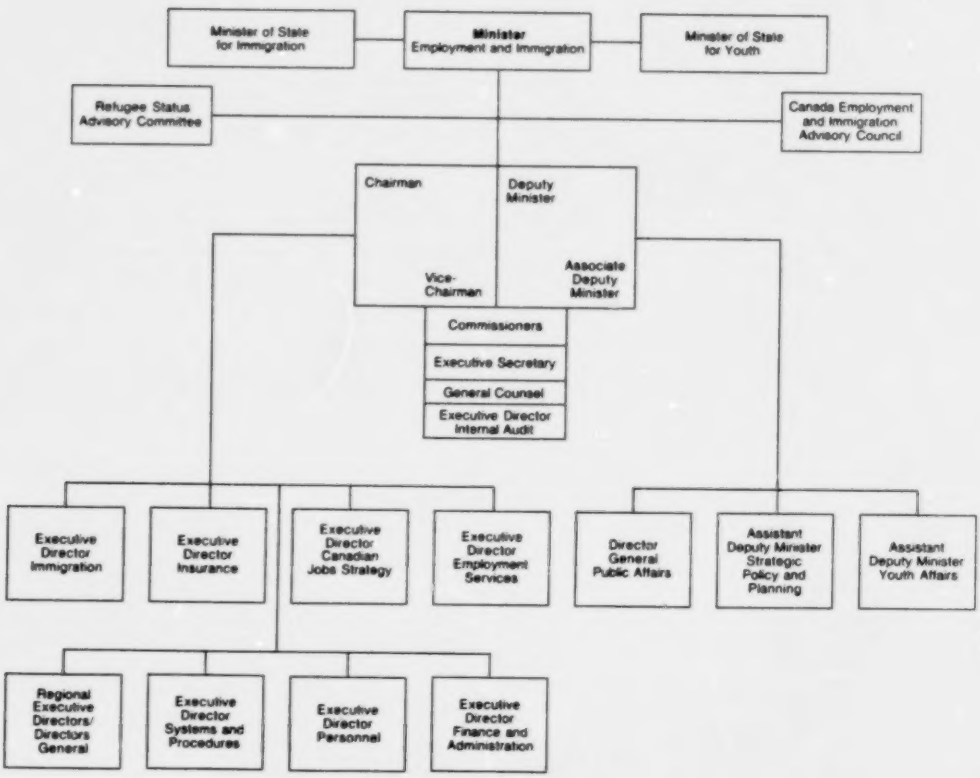

Priorities

CEIC/D priorities are determined by, and intended to further, the overall social and economic goals of the federal government at large as they relate to the organization's roles and responsibilities. The priorities also reflect CEIC/D's ongoing commitment to improved effectiveness both administratively and operationally. These influences were brought to bear in the development of the 1988-89 priority which focuses on how to provide a better service to CEIC/D clients through applying the principles contained in CEIC/D's Philosophy of Management. To reinforce this message, the Corporate Priority for 1988-89 is:

> "to improve the quality of service provided to our clients through inspiring leadership, innovative recognitions and rewards, and a clear communication of our aims throughout the organization."

The Philosophy of Management and CEIC/D's priority for 1988-89 have been publicized internally and externally to ensure that the orientation of CEIC/D is fully understood by its personnel, clients and economic partners. Formal established mechanisms also exist to ensure that both the Philosophy of Management and the priorities for any given year are fully addressed in the context of operational planning, and that performance is rendered measurable and accountable at regular intervals.

Spending Plan

CEIC/D estimates a total in net expenditures of $4.5 billion in 1988-89. Statutory items such as Government Contributions to the UI Account ($2.4 billion) and Government Contributions in respect of Fishermen's Benefits ($0.25 billion) account for 44% and 4% respectively of CEIC/D's gross expenditures of $5.5 billion. A summary of the Spending Plan by Program is presented in Figures 2 and 3.

Figure 2: Spending Plan by Program

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Change $	Change %	For details see page
Budgetary					
Corporate and Special Services	**305,881**	296,272	9,609	3.2	2-1
Employment and Insurance	**5,013,577**	5,128,778	(115,201)	(2.2)	3-1
Immigration	**194,223**	188,644	5,579	2.9	4-1
Gross Budgetary	**5,513,681**	5,613,694	(100,013)	(1.8)	
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	**978,643**	969,319	9,324	1.0	
Net Budgetary	**4,535,038**	4,644,375	(109,337)	(2.3)	

* In accordance with Sections 63 and 135 of the Unemployment Insurance Act, the costs of administration of this Act shall be charged to the UI Account and financed through employee and employer premiums. On this basis, the operating costs of CEIC/D related to the administration of the Unemployment Insurance Act are recovered from the UI Account. The method used in calculating the UI costs is presented on page 5-13.

Figure 3: Spending Plan by Program

(person-years)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Change P-Y	Change %	For details see page
Corporate and Special Services	**3,437**	3,515	(78)	(2.2)	2-1
Employment and Insurance	**18,125**	18,955	(830)	(4.4)	3-1
Immigration	**2,413**	2,399	14	0.6	4-1
	23,975	24,869	(894)	(3.6)	

Corporate and Special Services Program

1988-89
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 2-4
B. Use of 1986-87 Authorities 2-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89
   1. Highlights 2-7
   2. Summary of Financial Requirements 2-8
B. Recent Performance
   1. Highlights 2-9
   2. Review of Financial Performance 2-10
C. Background
   1. Introduction 2-11
   2. Mandate 2-11
   3. Program Objective 2-11
   4. Program Organization for Delivery 2-11
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 2-15
   2. Initiatives 2-16
   3. Update on Previously Reported Initiatives 2-16
E. Program Effectiveness 2-17

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration 2-18
B. Commission Management and Administration 2-24
C. Systems and Procedures 2-31
D. Administration of Government Annuities 2-36
E. Administration of Social Insurance Numbers 2-40
F. Canada Employment and Immigration Advisory Council 2-43

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 2-46
   2. Personnel Requirements 2-47
   3. Net Cost of Program 2-49
B. Change in Systems and Procedures Activity Structure 2-50
C. Government Annuities Account
   1. Financial Statements 2-51
   2. Notes to Financial Statements, March 31, 1987 2-53

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates	1987-88 Main Estimates
	Corporate and Special Services Program		
1	Program expenditures	9,280	7,558
5	Program expenditures	32,312	28,704
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	46	40
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	35	35
(S)	Contributions to employee benefit plans	19,186	17,980
	Total Program	60,859	54,317

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1988-89 Main Estimates
	Corporate and Special Services Program	
1	Corporate and Special Services - Departmental Administration - Program expenditures	9,280,000
5	Corporate and Special Services - Canada Employment and Immigration Commission - Program expenditures	32,312,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates						1987-88 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary				Total	
		Operating	Capital	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote		
Departmental Management and Administration	422	26,862	176	27,038	14,893	12,145	10,170
Commission Management and Administration	2,417	243,966	1,473	245,439	207,026	38,413	34,235
Systems and Procedures	372	25,477	345	25,822	18,798	7,024	6,697
Administration of Government Annuities	86	3,079	11	3,090	-	3,090	3,038
Administration of Social Insurance Numbers	132	3,718	87	3,805	3,805	-	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	686	1	687	500	187	177
	3,437	303,788	2,093	305,881	245,022	60,859	54,317
1987-88 Authorized person-years	3,479						

B. Use of 1986-87 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Corporate and Special Services Program			
1	Program expenditures	6,806,000	10,692,557	9,631,493
5	Program expenditures	30,982,000	35,924,625	35,246,260
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	39,530	41,098	41,098
(S)	Supplementary retirement benefits - Annuities agents pensions	35,000	36,169	36,169
(S)	Contributions to employee benefit plans	16,233,470	17,994,000	17,994,000
	Total Program - Budgetary	54,096,000	64,688,449	62,949,020

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89

1. Highlights

The Corporate and Special Services (CSS) Program has the following goals for 1988-89:

Departmental Management and Administration

Strategic Policy and Planning: to research and analyse federal labour-market, income-related, and immigration policies; specific plans for 1988-89 include continued monitoring, assessment and evaluation of Canadian Jobs Strategy programs (see page 2-22).

Public Affairs: to support good quality delivery of services to the public through effective internal and external communications programs; to promote awareness of and encourage participation in the Canadian Jobs Strategy and National Employment Services programs; and to provide accurate and timely information in support of Unemployment Insurance and Immigration policies, programs and services (see page 2-22).

Commission Management and Administration

Financial Services: to consolidate and enhance the decentralized accounting system for the Employment and Immigration Information System; the focus will be on operational efficiency and data integrity in the expanded managerial information capabilities (see page 2-29).

Personnel Services: to develop appropriate personnel policies, practices and procedures, specifically with regard to delivery of the Regional Personnel Services System, monitoring of the Employment Maintenance Program, administration of the Incentive Award Program, and reassessment of CEIC/D's capacity to provide service in both official languages (see page 2-29).

Administrative Services: to provide CEIC/D employees with a variety of services such as: accommodation, materiel, recorded information and telecommunications. Administrative Services liaises with central and common services agencies to ensure that the corporate interests of CEIC/D are fully considered in context with such initiatives as: Increased Ministerial Authority and Accountability, delegation of authority by Treasury Board to Public Works Canada for matters pertaining to accommodation and the implementation of Market-Based Charging for specified services (see page 2-30).

Systems and Procedures: to continue the development and implementation of a variety of automated systems to support the delivery of service to the public and improvement of the internal administration of CEIC/D (see page 2-35).

Administration of Government Annuities: plans for the administration of contracts and the processing of annuity payments, enquiries, maturities and death settlements in 1988-89 are provided on page 2-39.

Administration of Social Insurance Numbers: plans for the issuance of SIN cards in 1988-89 are given on page 2-42.

Canada Employment and Immigration Advisory Council: under this activity support services are provided to the Council, and estimated costs for 1988-89 are shown on page 2-43.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89			Forecast 1987-88			Change in net expenditure	For details see page
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure		
Departmental Management and Administration	27,038	14,893	12,145	25,831	15,528	10,303	1,842	2-19
Commission Management and Administration	245,439	207,026	38,413	237,445	200,517	36,928	1,485	2-25
Systems and Procedures	25,822	18,798	7,024	25,562	18,865	6,697	327	2-33
Administration of Government Annuities	3,090	-	3,090	2,968	-	2,968	122	2-37
Administration of Social Insurance Numbers	3,805	3,805	-	3,792	3,792	-	-	2-40
Employment and Immigration Advisory Council	687	500	187	674	497	177	10	2-43
Total Program	305,881	245,022	60,859	296,272	239,199	57,073	3,786	
Authorized Person-years	3,437	-	3,437	3,515	-	3,515	(78)	

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $3.8 million or 7% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to an increase in personnel costs and common services. Additional details are provided in Section II on pages 2-19, 2-25, 2-33 and 2-37.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $2.7 million or 5% higher than the 1987-88 Main Estimates of $54.3 million (see Spending Authorities, page 2-5). The difference is primarily due to an increase in operating costs. Additional details are provided in Section II on pages 2-26 and 2-37.

B. Recent Performance

1. Highlights

In 1987-88, the sub-activity structure of Systems and Procedures was changed in order to better reflect its primary functions and to provide a better basis for consistent budgeting and reporting. In Figures 36 and 37 on page 2-50, a comparison is given of the old and new structures in terms of the 1987-88 Main Estimates.

Highlights of Systems and Procedures performance under the new activity structure included the installation of computer equipment and the development and implementation of computer systems to support the UI Administrative Improvement initiative and the Immigration automation strategy (see page 2-35).

The highlights of CSS Program performance in 1986-87 are as follows:

Departmental Management and Administration

Strategic Policy and Planning: projects planned for the first full year of data gathering and monitoring for the Canadian Jobs Strategy progressed as planned; the majority of these projects are of an ongoing nature (see page 2-22).

Public Affairs: Job Futures, an occupational handbook for counsellors, was published and released.

Commission Management and Administration

Financial Services: ongoing analysis of the Executive Review of Results Report was carried out with key issues identified for discussion at Executive Committee level.

Personnel Services:

- Phase I of the Regional Personnel Services System (RPSS) was delivered nationally (see page 2-10 and 2-35);
- there was a significant increase in participation in the Incentive Award Program, which recognizes individual employee contributions; and

- the Performance Review and Employee Appraisal process was improved to better identify the expectations of management and the contributions of employees.

Systems and Procedures: Phase I of RPSS was delivered nationally in 1986-87, but inadequate computer mainframe capacity resulted in the delay of Phase II until 1987-88 (see page 2-35).

Administration of Government Annuities: Details of 1986-87 performance in terms of work load and average unit cost for this activity are provided in Figure 23 on page 2-39.

Administration of Social Insurance Numbers: Details of 1986-87 performance in terms of work load and average unit cost for this activity are provided in Figure 28 on page 2-42.

Canada Employment and Immigration Advisory Council: Details of 1986-87 financial performance for the support services provided to the Council are provided in Figure 31 on page 2-44.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87						
	Actual			Main Estimates			Change in net expenditure
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	
Departmental Management and Administration	28,156	15,998	12,158	23,633	14,545	9,088	3,070
Commission Management and Administration	250,020	209,052	40,968	241,328	206,737	34,591	6,377
Systems and Procedures	24,632	17,885	6,747	24,508	17,842	6,666	81
Administration of Government Annuities	2,862	-	2,862	3,583	-	3,583	(721)
Administration of Social Insurance Numbers	3,910	3,910	-	3,441	3,441	-	-
Employment and Immigration Advisory Council	781	567	214	616	448	168	46
	310,361	247,412	62,949	297,109	243,013	54,096	8,853
Authorized Person-Years	3,642	-	3,642	3,534		3,534	108

Explanation of Change: There was an $8.8 million or 16% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 108 additional person-years). The increase is primarily due to a realignment of resources within CEIC/D. Further details are provided in Section II on pages 2-21, 2-28, 2-38 and 2-41.

C. Background

1. Introduction

Creation of the CSS Program in 1985-86 consolidated the following three previously existing programs: the Departmental Administration Program, the Commission Administration Program, and the Annuities Program. In addition, one activity, Administration of Social Insurance Numbers, was transferred to the CSS Program from the Employment and Insurance Program.

2. Mandate

The Department was created under the Employment and Immigration Reorganization Act, which was given assent on August 5, 1977. This statute also created the Canada Employment and Immigration Commission.

In addition, the Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the Government Annuities Act, RSC, c. G6, and was modified by the Government Annuities Improvement Act, SC 1974-75-76, c. 83.

3. Program Objective

The objective of the CSS Program is to ensure the development and implementation of policies and programs and provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration to carry out its mission and to provide for such other functions allocated to it.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The CSS Program, as shown in Figure 3, is divided into six activities which reflect the sub-objectives of the Program. Each activity is further subdivided to refine the operations of the Program. For more details, refer to Analysis by Activity in Section II (see pages 2-18 to 2-43).

Figure 3: Activity Structure

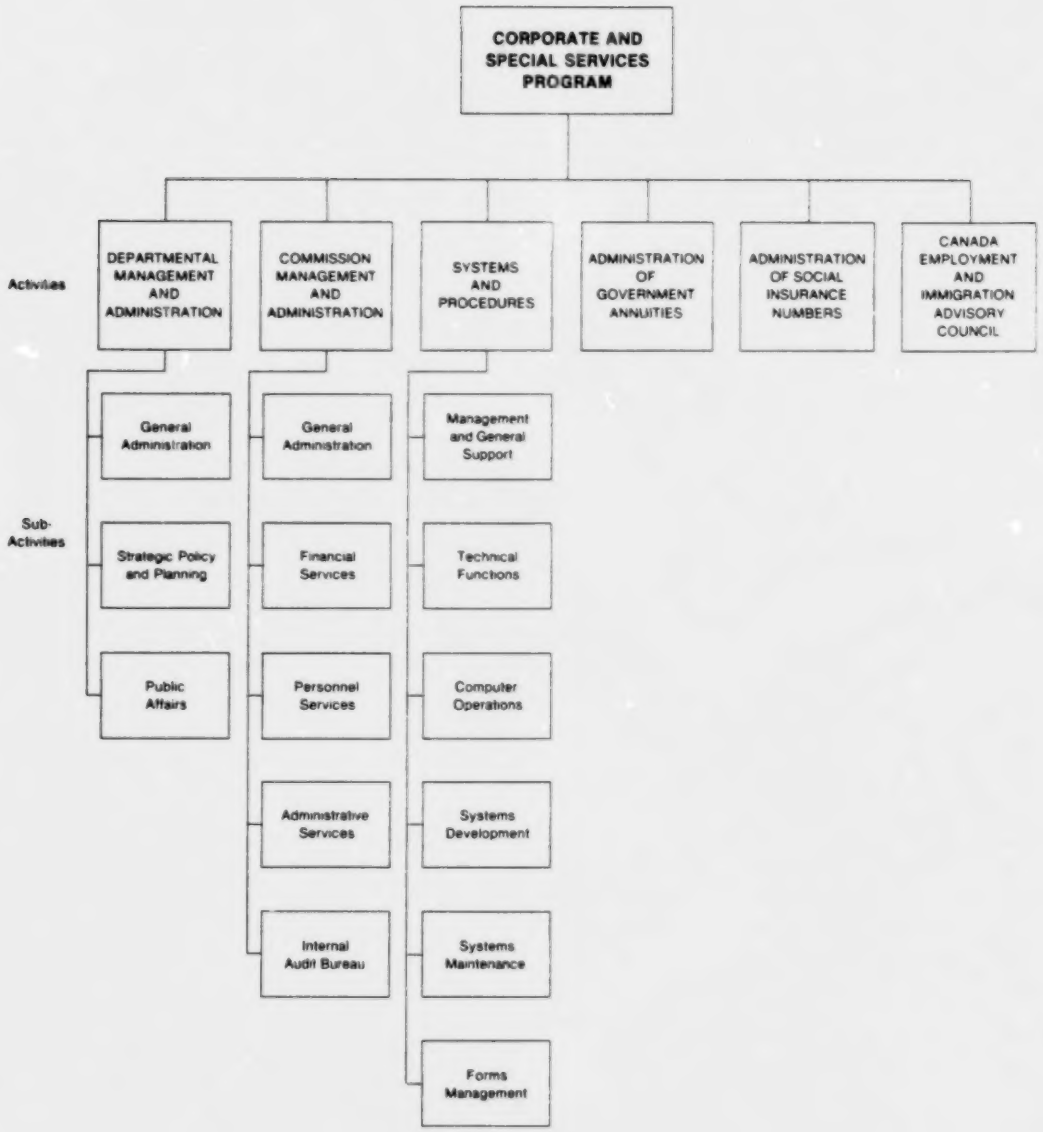

Organization Structure: Figure 4 relates the Program's organizational structure to its activities and the resources required for 1988-89.

Departmental Management and Administration: This activity involves the functions of the offices of the Minister, the Ministers of State, the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services and Youth Affairs as they relate to the general administration of CEIC/D; Strategic Policy and Planning which provides planning and policy support to other CEIC/D Programs; and Public Affairs which provides communication within CEIC/D and to its clients (see page 2-18).

Commission Management and Administration: This activity provides the general support services and regional management necessary to achieve CEIC/D's mission. It includes the Office of the Commissioners for Workers and Employers, the Regional Executive Directors/Directors General, and the Executive Secretariat. In addition, the following Commission support services are included: Financial and Administrative Services, Personnel Services and the Internal Audit Bureau (see page 2-24).

Systems and Procedures: This activity provides for the design and administration of policies, plans, and programs for CEIC/D's electronic data processing and telecommunications systems and facilities, and the associated clerical and manual systems. It is administered by the Executive Director, Systems and Procedures (see page 2-31).

Administration of Government Annuities: This activity provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provisions of the Government Annuities Act, and is administered by the Director General, New Brunswick Region (see page 2-36).

Administration of Social Insurance Numbers: This activity contributes to the administration of specific government programs through the issuance and control of social insurance numbers to qualified individuals. It is administered by the Director General, New Brunswick Region (see page 2-40).

Canada Employment and Immigration Advisory Council: This group provides support services to the Council of the same name (see page 2-43).

Figure 4: 1988-89 Resources by Organization and Activity (thousands of dollars)

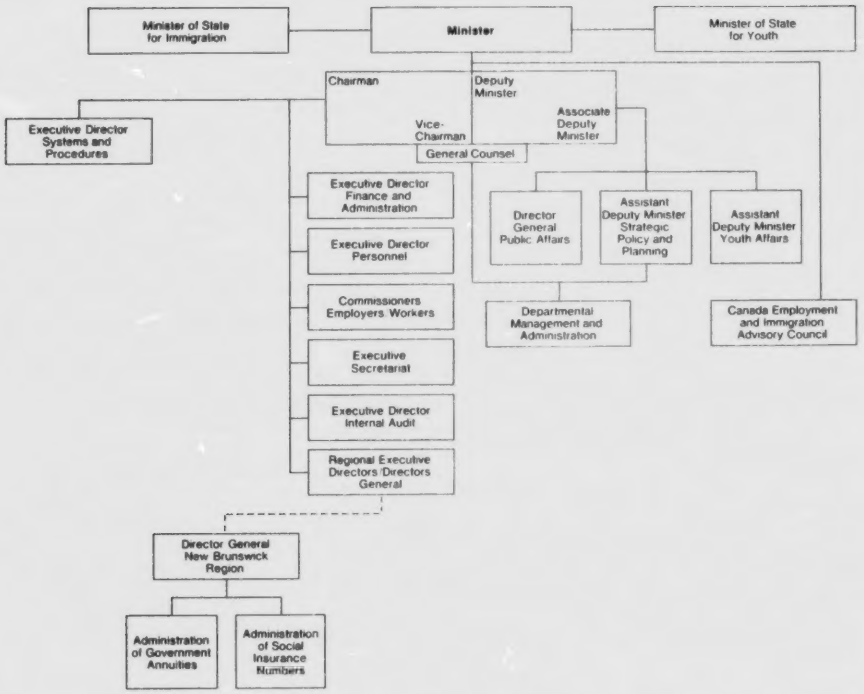

ACTIVITIES								Activity Total
Departmental Management and Administration	(422 P-Y)					27,038		27,038
Commission Management and Administration	(2,417 P-Y)				245,439			245,439
Systems and Procedures	(372 P-Y)	25,822						25,822
Administration of Government Annuities	(85 P-Y)		3,090					3,090
Administration of Social Insurance Numbers	(132 P-Y)			3,805				3,805
Canada Employment and Immigration Advisory Council	(9 P-Y)						687	687
PROGRAM TOTAL	3,437	25,822	3,090	3,805	245,439	27,038	687	305,881

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

In general, the planning perspective for 1988-89 will be similar to that of the previous year.

The prime focus in the area of research and policy analysis will continue to be in identifying trends and developing policies and program responses to the major changes taking place in the labour market, as Canada adjusts to new technologies, demographic shifts and altered trading patterns.

Internally, and in keeping with the priority for 1988-89, improvements to the corporate planning process will be given particular emphasis.

Resources will continue to be limited and there will be an ongoing need to encourage work simplification, streamlining and above all innovation, if we are to improve the quality of service to clients. Balancing competing requirements, particularly in the areas of employment maintenance, employment equity and employee aspirations and development will be a major challenge (see Personnel Services on pages 2-16 and 2-29).

Improved technological aids can play a big role in increasing productivity and quality of service, and continued emphasis will be placed on the progressive implementation, enhancement and integration of automated information/data processing systems and improved access systems (see Systems and Procedures on pages 2-17 and 2-35).

In order that CEIC/D's programs and services can prove as effective as possible, it is essential that both the public and our own staff are fully aware of the changes resulting from major initiatives in all CEIC/D delivery systems. This will require the development of a comprehensive corporate strategy and the necessary support materials.

As always, continuing liaison, communication and dialogue with the provinces/territories will be essential in order to enhance complementarity and harmonization of services, and to assist in coordination and beneficial implementation of federal government policies.

The maintenance and strengthening of CEIC/D links with business and labour is another essential dimension of the overall planning perspective.

2. Initiatives

There are no major changes planned in the nature or direction of the CSS Program in 1988-89. Details of significant projects being undertaken or continued as part of regular operations are provided for each activity in Section II.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The status of initiatives reported in last year's Expenditure Plan is as follows:

Departmental Management and Administration

Strategic Policy and Planning: work is continuing on the pre-evaluation assessments for six programs of the Canadian Jobs Strategy. Two evaluations have been initiated to cover the Job Development and Job Entry programs. A recently completed evaluation of the Youth Training Option (a prelude to the Job Entry program) showed improved program performance in comparison to some other initiatives (see page 3-31).

Commission Management and Administration

Personnel Services:

- strategies to counteract the negative effects of downsizing on long-term employment equity targets in CEIC/D were implemented in 1987-88; they included an active marketing and placement service for members of designated groups *, increased use of developmental programs, increased retention strategies and an emphasis on self-identification; the net result was an increase in the presence of both Aboriginal (3%) and disabled people (10.6%) in CEIC/D; and

- skills and inventory modules related to the Career Planning and Review Process were developed as part of Phase II of the Regional Personnel Services System (RPSS), to allow for more effective management of CEIC/D human resources and provide the capability to match employee skills with organizational needs (see page 2-29).

---

* Designated groups include those members of society identified by the government as requiring special attention in terms of access to employment opportunities. They are women, Aboriginal people, disabled people and visible minorities.

Systems and Procedures:

- the full document entry module of the Field Operations Support System (FOSS) was piloted and the evaluation showed it to be cost beneficial; as a result national implementation was recommended with upgrading of the Application System (FOSS is a computerized system connecting several Canada Immigration Centres to a common data base - see page 4-24);

- automated support for the Canadian Jobs Strategy was improved in accordance with the results of the Internal Streamlining Study; also, major adjustments were made to systems as a result of the recommendations of the CJS Task Force on Program Delivery (see page 3-22);

- the UI Overpayment System to assist in the recovery of UI overpayments was implemented in the British Columbia Region; national implementation is scheduled for 1988-89 (see page 2-35); and

- national implementation of the Regional Personnel Services System (RPSS) Phase I was completed and development of Phase II is progressing (see page 2-29).

E. Program Effectiveness

The overall impact and effectiveness of the CSS Program is measured by the level and quality of service provided to the operating programs of CEIC/D through the various administrative and support activities of this Program.

CSS Program services are assessed directly through the CEIC/D Planning and Accountability Process (P&AP). This process ensures management accountability and provides continuous review, assessment, evaluation and direction for any necessary corrective action by managers and senior executives through

- development, implementation, reporting and evaluation of management contracts; and

- conducting internal audits and reviews.

In addition, there is provision in the P&AP for indirect general assessment of the CSS Program on a periodic basis through evaluations of other CEIC/D Programs.

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration

Objective

The objective of the Departmental Management and Administration activity is to develop, manage, administer, coordinate and review the policies, priorities and programs of Employment and Immigration Canada, to ensure that federal labour market, income-related and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals; and to provide information to the public in an effective and efficient manner.

Description

This activity includes the Minister's office, the offices of the Ministers of State, the offices of the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services, Strategic Policy and Planning, Public Affairs, and Youth Affairs, and is composed of the following three sub-activities.

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Ministers of State, the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services and Youth Affairs.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning performs research and policy analysis to ensure that federal labour market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals.

Public Affairs: The Public Affairs Branch plans, coordinates, operates and evaluates CEIC/D communications activities, in the areas of communications planning, issues management, public opinion research, promotion, information, media relations, publishing and advertising. The collective efforts of the Branch result in a public which is more aware and better informed of CEIC/D policy and programs related to Immigration, Unemployment Insurance, the Canadian Jobs Strategy and National Employment Services.

Resource Summaries

The Departmental Management and Administration activity accounts for approximately 9% of the 1988-89 CSS Program gross financial requirements and 12% of the total person-years. It accounts for 13% of the personnel costs and 9% of the total operating funds of the Program.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	8,382	144	7,871	144	10,036	140
Strategic Policy and Planning	10,538	130	10,208	133	9,444	154
Public Affairs	8,118	148	7,752	151	8,676	148
	27,038	422	25,831	428	28,156	442
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	14,893		15,528		15,998	
	12,145	422	10,303	428	12,158	442

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $1.8 million or 18% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily related to an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $0.1 million or 1% higher than the 1987-88 Main Estimates of $10.2 million (see Spending Authorities, page 2-5).

Figure 6: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	21,133	78	19,912	77	21,410	76
Transportation and communications	823	3	815	3	1,123	4
Professional and special services	3,701	14	3,737	14	3,014	10
Capital	176	1	176	1	1,300	5
Other	1,205	4	1,191	5	1,309	5
	27,038	100	25,831	100	28,156	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	14,893		15,528		15,998	
	12,145		10,303		12,158	

Figure 7: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	10,036	140	5,269	94	4,767	46
Strategic Policy and Planning	9,444	154	11,531	173	(2,087)	(19)
Public Affairs	8,676	148	6,833	130	1,843	18
	28,156	442	23,633	397	4,523	45
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	15,998		14,545		1,453	
	12,158	442	9,088	397	3,070	45

Explanation of Change: The $3.1 million or 34% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 45 additional person-years) is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase as a result of the reassignment of the Minister of State (Youth) and the Youth Affairs Secretariat to CEIC/D as approved in Supplementary Estimates;	1.6
• a realignment of resources within CEIC/D;	1.6
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; and	1.1
• an increase in the recovery from the UI Account.	(1.4)

Performance Information and Resource Justification

This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of this activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is made on the basis of the success of all CEIC/D Programs. For this purpose the following ratios are used.

Figures 8 and 9 show the ratio of Departmental Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 8: Relationship of Departmental Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86	Actual 1984-85
Departmental Management and Administration	422	428	442	434	426
Total CEIC/D	23,975	24,869	25,232	25,741	26,628
Percentage of total	1.8	1.7	1.8	1.7	1.6

Figure 9: Relationship of Departmental Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86	Actual 1984-85
Departmental Management and Administration	27,038	25,831	28,156	22,696	21,835
Total CEIC/D	1,286,701	1,289,489	1,265,911	1,175,977	1,178,277
Percentage of total	2.1	2.0	2.2	1.9	1.9

* Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account, the Outreach Program, and the Diagnostic Services Program.

Departmental Management and Administration has identified the following significant planned outputs for 1988-89. Estimated expenditures are shown by sub-activity in Figure 5.

Strategic Policy and Planning:

- to continue to develop and maintain appropriate data gathering and monitoring mechanisms in support of all the Canadian Jobs Strategy (CJS) programs; they consist of a number of ongoing projects used to evaluate the success of CJS programs; and

- to complete the Program Evaluation Reports on Job Development and Job Entry (CJS programs) at the national level, resulting in recommendations for improvement of the delivery of services to the public; approximately $1.8 million would be spent in 1988-89 for the completion of these evaluation reports.

Public Affairs:

- to increase awareness and understanding among CEIC/D clients and contacts, and members of the public concerning National Employment Services and Canadian Jobs Strategy (CJS) programs delivered through Canada Employment Centres, concerning the Unemployment Insurance program, and concerning immigration and refugee policies and the activities of Canada Immigration Centres; various types of audio-visual and print communication are used; specific initiatives include an advertising campaign on CEC programs and services, and a $700,000 direct mail campaign to inform Canada's 650,000 employers about UI (Record of Employment Guide);

- to develop effective internal communications to ensure that staff are well informed, thereby enhancing their performance in the delivery of service to the public; a specific initiative is the publication of 10 issues of CEIC/D's internal newspaper, Panorama, at a cost of $100,000 which represents a slight increase compared to last year; and

- to develop more effective communications activities adapted to the needs of CEIC/D's target publics, through the identification and tracking of issues, media analysis and public opinion research; a specific initiative includes a corporate public opinion research program, including surveys, focus groups and analysis of public opinion trends.

B. Commission Management and Administration

Objective

The objective of the Commission Management and Administration activity is to provide effective and timely management, administration and operational support to the programs of the Commission in accordance with the policies, directives, standards and level of service approved by CEIC/D and the central agencies.

Description

The function of the Commission Management and Administration activity is to provide a variety of management, operational and administrative services within the overall objective of the CSS Program. Results obtained through the provision of these services contribute to policy and program development and implementation by CSS.

The activity is composed of the following five sub-activities.

General Administration: This sub-activity essentially involves services to facilitate and support the collective work of CEIC/D senior management, and incorporates the offices of the Commissionners for Workers and Employers, the regional Executive Directors and Directors General, and the Executive Secretariat.

Financial Services: Within this sub-activity departmental operational planning documents are analysed to ensure that resource needs have been clearly defined, assigned costs and substantiated to enable management to make effective decisions regarding future financial requirements. CEIC/D financial expenditures and operational results are analysed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at national headquarters and regional offices. In addition, financial policies, systems and procedures are monitored and evaluated continually to assess their appropriateness and effectiveness, and new systems and procedures are developed or existing systems modified to eliminate deficiencies.

Personnel Services: Within this sub-activity appropriate personnel policies, practices and procedures are developed including those related to human resource planning, staff relations, staffing and classification; training, development and counselling of staff; official languages; pay and benefits; data management; employment equity; organization design and development; and senior management services.

Administrative Services: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management in the areas of materiel, facilities, directives, recorded information management, telecommunications and word processing.

Internal Audit Bureau: This includes the appropriate planning, development, conduct and management of audit assignments to ensure identification of problem areas and adequate recommendations for resolution.

Resource Summaries

The Commission Management and Administration activity accounts for approximately 80% of the 1988-89 CSS Program gross financial requirements and 70% of the total person-years. It accounts for 71% of the personnel costs and 80% of the total operating funds of the Program.

Figure 10: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	17,181	281	17,657	314	18,179	349
Financial Services	73,848	978	69,680	991	65,314	1,008
Personnel Services	28,425	607	27,548	613	30,398	636
Administrative Services	121,143	495	117,735	500	131,684	538
Internal Audit Bureau	4,842	56	4,825	58	4,445	58
	245,439	2,417	237,445	2,476	250,020	2,589
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	207,026		200,517		209,052	
	38,413	2,417	36,928	2,476	40,968	2,589

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $1.5 million or 4% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The increase is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase in common services costs payable to Public Works Canada ($1,550,000), Treasury Board ($1,587,000) and Supply and Services Canada ($918,000);	4.1
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	3.0

	($ millions)
• an increase in resources related to telecommunications sales tax and implementation of market-based charging;	1.6
• an increase in Canadian Jobs Strategy resources;	0.9
• a decrease in resources associated with the government's policy of reducing the size of the public service and overall government expenditure (26 person-years);	(0.8)
• a decrease related to the exclusion of Challenge '87 resources in 1988-89 (33 person-years); and	(1.0)
• an increase in the recovery from the UI Account.	(6.5)

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $2.7 million or 8% higher than the 1987-88 Main Estimates of $34.2 million (see Spending Authorities, page 2-5). The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase in resource requirements for accommodation, resulting from higher numbers of refugee claimants (Supplementary Estimates C); and	1.5
• an increase in resources allocated for Challenge '87 (33 person-years).	1.0

Figure 11: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	115,918	47	111,451	47	115,843	46
Transportation and communications	15,848	6	15,758	6	16,061	6
Professional and special services	18,338	7	17,603	7	18,600	7
Rental of buildings	77,567	32	77,517	33	78,797	32
Purchased repairs and upkeep	7,695	3	6,975	3	6,911	3
Capital	1,473	1	1,465	1	5,199	2
Other	8,600	4	6,676	3	8,609	4
	245,439	100	237,445	100	250,020	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	207,026		200,517		209,052	
	38,413		36,928		40,968	

Figure 12: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	18,179	349	13,710	236	4,469	113
Financial Services	65,314	1,008	67,678	1,030	(2,364)	(22)
Personnel Services	30,398	636	24,825	581	5,573	55
Administrative Services	131,684	538	129,806	580	1,878	(42)
Internal Audit Bureau	4,445	58	5,309	76	(864)	(18)
	250,020	2,589	241,328	2,503	8,692	86
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	209,052		206,737		2,315	
	40,968	2,589	34,591	2,503	6,377	86

Explanation of Change: The $6.4 million or 18% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 86 additional person-years) is primarily due to a realignment of resources within CEIC/D.

Performance Information and Resource Justification

This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of this activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is made on the basis of the success of all CEIC/D Programs. For this purpose the following ratios are used.

Figures 13 and 14 show the ratio of Commission Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 13: Relationship of Commission Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86	Actual 1984-85
Commission Management and Administration	2,417	2,476	2,589	2,716	2,732
Total CEIC/D	23,975	24,869	25,232	25,741	26,628
Percentage of total	10.0	10.0	10.3	10.6	10.3

Figure 14: Relationship of Commission Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86	Actual 1984-85
Commission Management and Administration	245,439	237,445	250,020	235,870	239,913
Total CEIC/D	1,286,701	1,289,489	1,265,911	1,175,977	1,178,277
Percentage of total	19.1	18.4	19.8	20.1	20.4

* Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account, the Outreach Program, and the Diagnostic Services program.

The Commission Management and Administration activity has identified the following significant outputs for 1988-89. Estimated costs are shown by sub-activity in Figure 10.

Financial Services: In order to improve the efficiency and effectiveness of the Employment and Immigration Information Systems (EIIS), Financial Services piloted various local office data capture initiatives which ultimately give CECs more control over the reporting of their data in EIIS. The by-product of these pilot projects was improved data integrity and timeliness.

During 1988-89, national implementation of the initial system design will be completed, proposed enhancement will be analysed and incorporated so as to improve the effectiveness and efficiency of the decentralized EIIS accounting system.

Decentralized EIIS accounting system incorporates the following initiatives:

- Decentralized EIIS Financial System which addresses the data capture of commitment, expenditures; the query capability as to transactions processed and free budget; and the automated data transfer to Supply and Services Canada; and

- Local Office Data Capture addresses the data capture of Personnel related transactions, and manually collected units of business. The initiative also allows the query capability into actual and budget.

Personnel Services:

- to complete the delivery of Phase II of the Regional Personnel Services System (RPSS) nationally and commence delivery of Phase III, at an estimated cost of $150,000 in 1988-89; RPSS is an automated operational support system which facilitates personnel administration; under Phase II new modules are being added and Phase I applications are being enhanced; Phase III will permit data access to managers at local offices;

- to continue to monitor the national and regional implementation of the Employment Maintenance Program (EMP) with a view to achieving the goal of "zero" lay-off of indeterminate employees (EMP aims to ensure that CEIC/D indeterminate employees affected by downsizing or reorganization are provided with the fullest possible measure of continuing employment protection);

- to further increase awareness of CEIC/D's Incentive Award Program; at an estimated cost of $100,000;

- to develop performance indicators for core personnel functions and indicators to monitor organizational health;

- to develop assignment and recruitment programs to rejuvenate and motivate staff, while supporting employment equity objectives, youth recruitment and bilingualism;

- to further develop Computer-Based Training (CBT) and to integrate it in the Staff Training Division;

- to monitor and evaluate the implementation of the Official Languages Program as it relates to both the existing and new Official Languages Act, at an estimated cost of $25,000; and

- to complete the implementation of recommendations resulting from CEIC/D Administrative Reform, a major project undertaken with the Public Service Commission in 1986-87 to simplify the staffing process.

Administrative Services:

- to implement accommodation initiatives at the national and local office level to enhance their functional quality through the application of policies and guidelines recently approved by Treasury Board; through site visits to assess the impact of recent initiatives to identify further accommodation requirements and resource implications; and

- to examine the feasibility of replacing the existing telex network with a sophisticated message network to improve the production and delivery of messages between all CEIC/D offices.

C. Systems and Procedures

Objective

The objective of the Systems and Procedures activity is to design, develop, advise on, implement, provide and maintain efficient systems, procedures, and management tools and techniques in support of CEIC/D program and service objectives.

Description

The Systems and Procedures activity is composed of the following six sub-activities.

Management and General Support: This sub-activity provides the management and general support for the design, development and implementation of CEIC/D computer systems, including national headquarters (NHQ) computer operations, in support of the Commission/Department's programs. It includes the Executive Director, Systems and Procedures, all Directors General, and all Directors and Chiefs reporting directly to a Director General or above.

Technical Functions: This sub-activity includes the design, selection and acquisition of all CEIC/D computer hardware configurations, computer software, and data communications networks. Also included is work related to defining, selecting and acquiring all computer bureaux services, defining systems and programming standards and providing technical guidance and training to users of CEIC/D's EDP facilities.

Computer Operations: Within this sub-activity, the NHQ Data Centre is operated, and computer hardware is provided along with technical support for operating software and telecommunications. Also included are the development and coordination of EDP security standards, the development of EDP policies and procedures, and the monitoring of CEIC/D's Regional Computer Centres.

Systems Development: Within this sub-activity the following activities are conducted on a project-related basis for new CEIC/D computer systems supporting the Commission/Department's programs: work studies, feasibility studies, system design, programming, testing, and systems implementation and evaluation.

Systems Maintenance: This sub-activity includes the maintenance on a project-related basis of all operational CEIC/D computer systems supporting the Commission/Department's programs.

Forms Management: This activity includes the design and management of CEIC/D forms at NHQ.

Due to extensive automation in the delivery of service to the public in both aspects of the Employment and Insurance Program there is a correspondingly high degree of integration. Thus Systems and Procedures not only has direct responsibility for headquarters' EDP and telecommunications activities and the associated clerical systems, but also advises and provides technological and functional support to the regional elements of the Employment and Insurance Program. This ensures efficient use of EDP and program resources for automated delivery of service to the public.

Resource Summaries

The Systems and Procedures activity accounts for approximately 8% of the 1988-89 CSS Program gross financial requirements and 11% of the total person-years. It accounts for 12% of the personnel costs and 8% of the total operating funds of the Program.

Figure 15: Activity Resource Summary *

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and General Support	3,744	60	3,719	60	3,976	61
Technical Functions	2,531	33	2,502	32	1,881	33
Computer Operations	8,315	97	8,221	104	8,523	113
Systems Development	5,242	93	5,187	86	4,882	80
Systems Maintenance	5,500	82	5,441	90	4,820	94
Forms Management	490	7	492	10	550	11
	25,822	372	25,562	382	24,632	392
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	18,798		18,865		17,885	
	7,024	372	6,697	382	6,747	392

* A reorganization of the Systems and Procedures activity was conducted in 1987-88 (see Figures 36 and 37, page 2-50). Here the 1986-87 Actuals have been restated to reflect the new structure. However in Figure 17 (page 2-34), the 1986-87 Actuals are reflected under the old structure.

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $0.3 million or 5% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; and	0.7
• a decrease due to a realignment of resources within CEIC/D (10 person-years).	(0.4)

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $6.7 million, unchanged from the 1987-88 Main Estimates (see Spending Authorities, page 2-5).

Figure 16: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	**%**	$	%	$	%
Personnel	**19,071**	**74**	18,784	73	17,606	72
Professional and special services	**1,539**	**6**	1,254	5	1,289	5
Rental of office equipment	**1,373**	**5**	1,105	4	1,563	6
Capital	**345**	**1**	1,932	8	1,392	6
Other	**3,494**	**14**	2,487	10	2,782	11
	25,822	**100**	25,562	100	24,632	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**18,798**		18,865		17,885	
	7,024		6,697		6,747	

Figure 17: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Employment and Benefit Systems	5,718	109	5,588	106	130	3
Information Systems	6,687	102	6,352	101	335	1
Computer Operations	8,442	133	10,080	133	(1,638)	-
Management Consultative Services	1,643	28	1,525	32	118	(4)
Management	2,142	20	963	17	1,179	3
	24,632	392	24,508	389	124	3
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	17,885		17,842		43	
	6,747	392	6,666	389	81	3

There is an $81,000 or 1% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 3 additional person-years).

Performance Information and Resource Justification

This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of this activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is made on the basis of the success of all CEIC/D Programs. For this purpose the following ratios are used.

Figures 18 and 19 show the ratio of Systems and Procedures person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 18: Relationship of Systems and Procedures Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86	Actual 1984-85
Systems and Procedures	372	382	392	426	428
Total CEIC/D	23,975	24,869	25,232	25,741	26,628
Percentage of total	1.6	1.5	1.6	1.7	1.6

Figure 19: Relationship of Systems and Procedures Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86	Actual 1984-85
Systems and Procedures	25,822	25,562	24,632	23,939	28,366
Total CEIC/D	1,286,701	1,289,489	1,265,911	1,175,977	1,178,277
Percentage of total	2.0	2.0	1.9	2.0	2.4

* Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account, the Outreach Program and the Diagnostic Services Program.

The Systems and Procedures activity has identified the following significant planned outputs for 1988-89. Estimated expenditures are shown by sub-activity in Figure 15.

- to complete the delivery of the Regional Personnel Services System (RPSS) Phase II nationally and commence delivery of Phase III (see page 2-29);
- to develop and implement computer software systems and to acquire and install upgraded equipment and computer mainframes to support the UI Administrative Improvement initiatives;
- to develop in cooperation with the Department of External Affairs, the software to automate the processing and control of machine-readable visas overseas, as part of the Immigration automation strategy; and
- to expand the current Field Operational Support System (see page 4-24) in support of the Immigration automation strategy, to enhance control of the entrance to Canada by foreign nationals.

D. Administration of Government Annuities

Objective

The objective of this activity is to administer government annuities contracts in accordance with the Government Annuities Act.

Description

This activity provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provisions of the Government Annuities Act.

The Government Annuities Act provided legislative authority for the sale of government annuities and the establishment of the Government Annuities Account. The Government Annuities Improvement Act (1975) increased the rate of return on government annuity contracts, provided for percentage increases in benefits and discontinued any further sale of government annuities. This activity represents a distinct component of the CSS Program and corresponds to a unique sub-objective, (see page 2-51 for audited statements of the Government Annuities Account).

The Annuities Branch is a division of National Services situated in Bathurst, New Brunswick. National Services reports to the New Brunswick regional headquarters located in Fredericton, New Brunswick. The Director General of the New Brunswick region is the manager accountable for delivery of the Administration of Government Annuities activity. The resolution of any policy issues is the responsibility of the Executive Director, Insurance.

Since 1908 more than 553,000 annuity contracts and group certificates have been issued. Of these, approximately 62,000 contracts and group certificates are still in deferred payment status, while about 149,000 are currently under payment. Annuities under payment are held by nearly 125,000 annuitants who receive approximately 1.5 million cheques annually. The servicing of these contracts will continue for at least another 40 years. See Figure 24 for a schedule of dates at which these annuities not yet under payment are slated to mature.

Resource Summaries

The Administration of Government Annuities activity accounts for approximately 1% of the 1988-89 CSS Program gross financial requirements and 2% of the total person-years. It accounts for 2% of the personnel costs and 1% of the total operating funds of the Program.

Figure 20: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Government Annuities	3,090	85	2,968	85	2,862	81
	3,090	85	2,968	85	2,862	81
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-		-		-	
	3,090	85	2,968	85	2,862	81

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $0.1 million or 4% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The increase is primarily due to an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $0.1 million or 2% lower than the 1987-88 Main Estimates of $3.0 million (see Spending Authorities, page 2-5). The difference is primarily due to reduced work load.

Figure 21: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2,780	90	2,654	89	2,656	93
Other operating and capital	310	10	314	11	206	7
	3,090	100	2,968	100	2,862	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-		-		-	
	3,090		2,968		2,862	

Figure 22: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Government Annuities	2,862	81	3,583	106	(721)	(25)
	2,862	81	3,583	106	(721)	(25)
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-		-		-	
	2,862	81	3,583	106	(721)	(25)

Explanation of Change: The $0.7 million or 20% decrease in 1986-87 expenditure over the 1986-87 Main Estimates (and lapse of 25 person-years) is primarily due to a realignment of resources within CEIC/D.

Performance Information and Resource Justification

The major output of the Administration of Government Annuities activity is the number of contracts under administration, the number of annuity payments processed, the number of enquiries processed, the number of maturities processed and the number of death settlements processed. Work load and average unit costs are presented in Figure 23.

Figure 23: Work Load and Average Unit Cost

	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Number of contracts administered	191,046	16.17	201,101	14.76	211,686	13.52
Number of annuity payments processed	1,538,000	2.01	1,535,000	1.93	1,531,239	1.87
Number of enquiries processed	37,500	14.75	42,500	12.49	48,371	10.61
Number of maturities processed	7,000	27.43	7,200	25.56	7,362	24.18
Number of death settlements processed	7,500	46.13	7,500	44.27	7,401	43.37

The average unit cost increase is related to a decrease in the number of contracts being administered and a slight increase in personnel costs.

Figure 24 provides a schedule of dates at which these annuities not yet under payment are slated to mature.

Figure 24: Schedule of Annuities and Maturity Dates as of March 31, 1987

April 1 - March 31	Deferred Individual Contracts	Deferred Group Pension Certificates	Total
Before April 1, 1987	241	381	622
1987-1990	4,874	8,972	13,846
1990-1995	5,829	16,393	22,222
1995-2000	3,213	11,897	15,110
2000-2005	1,791	5,693	7,484
2005-2010	998	1,169	2,167
2010-2015	547	238	785
2015-2020	281	49	330
After March 31, 2020	111	8	119
	17,885	44,800	62,685

E. Administration of Social Insurance Numbers

Objective

The objective of this activity is to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of social insurance numbers (SIN) to qualified individuals.

Description

The SIN program provides for the issuance and control of social insurance numbers by processing, examining and certifying SIN applications and proof-of-identity documents. The administration of social insurance numbers represents a distinct component of the CSS Program and its objective corresponds to a unique sub-objective.

The Regional Director General for the New Brunswick Region is responsible for all operational aspects while the Executive Director, Insurance, is responsible for the development of SIN program policy.

Resource Summaries

The Administration of Social Insurance Numbers activity accounts for approximately 1% of the 1988-89 CSS Program gross financial requirements and 4% of the total person-years. It accounts for 2% of the personnel costs and 1% of the total operating funds of the Program.

Figure 25: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Social Insurance Numbers	3,805	132	3,792	135	3,910	130
	3,805	132	3,792	135	3,910	130
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	3,805		3,792		3,910	
	-	132	-	135	-	130

The gross financial requirements for 1988-89 are virtually equal to the 1987-88 forecast expenditures.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 gross forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $3.8 million, unchanged from the 1987-88 Main Estimates gross requirement (see Spending Authorities, page 2-5).

Figure 26: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,488	92	3,469	91	3,569	91
Other operating and capital	317	8	323	9	341	9
	3,805	100	3,792	100	3,910	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	3,805		3,792		3,910	
	-		-		-	

Figure 27: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Social Insurance Numbers	3,910	130	3,441	131	469	(1)
	3,910	130	3,441	131	469	(1)
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	3,910		3,441		469	
	-	130	-	131	-	(1)

Explanation of Change: The $0.5 million increase in 1986-87 gross expenditures over the 1986-87 Main Estimates gross requirement is due to an increase in personnel costs.

Performance Information and Resource Justification

The major output of this activity is the number of social insurance cards issued. It involves both variable and non-variable components.

Resource requirements for variable activities are allocated on the basis of the number of SIN applications received for Bathurst operations. Work load and average unit costs are presented in Figure 28.

Figure 28: Work Load and Average Unit Cost

	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87 *	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Number of SIN cards issued	820,000	4.64	825,000	4.60	801,646	4.88
Number of SIN applications received	902,000	3.67	907,000	3.64	897,116	3.80
SIN cards issued per person-year	6,212	-	6,111	-	6,166	-

* The increase in unit cost between the 1986-87 Estimates and the 1986-87 Actuals is due to the smaller volume of SIN Cards issued and the higher actual cost of the activity.

The trend in the past years has been a reduction in the number of SIN cards issued from a high of one million in the late 1970s to a low of 772,233 in 1985-86. Indications are that the total number of SIN cards issued should stabilize around the 800,000 to 825,000 mark.

As a result of the government's decision to charge a fee of $10.00 for the replacement of social insurance number cards, a revenue of $1.4 million was generated in 1986-87.

F. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

The objective of this activity is to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Description

The Council is a complementary and separate statutory public advisory body, parallel to the Commission and Department. The Council advises the Minister on all matters within CEIC/D mandate. It receives direction from the Minister during the year.

The Council consists of a Chairman and 15 to 21 other members, to be appointed by the Governor-in-Council. The Chairman of the Council is directly responsible to the Minister.

The activity includes the cost of providing support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council, remunerating its members, and covering their expenses.

Resource Summaries

The Canada Employment and Immigration Advisory Council accounts for less than 1% of the 1988-89 CSS Program financial gross requirements and total person-years.

Figure 29: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	687	9	674	9	781	8
	687	9	674	9	781	8
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	500		497		567	
	187	9	177	9	214	8

The net financial requirements for 1988-89 are virtually equal to the 1987-88 forecast expenditures.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $0.2 million, unchanged from the 1987-88 Main Estimates (see Spending Authorities, page 2-5).

Figure 30: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	386	56	373	55	409	52
Other operating and capital	301	44	301	45	372	48
	687	100	674	100	781	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	500		497		567	
	187		177		214	

Figure 31: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	781	8	616	8	165	-
	781	8	616	8	165	-
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	567		448		119	
	214	8	168	8	46	-

There is a $46,000 increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates.

Performance Information and Resource Justification

This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research analysis, consultation and report-writing. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. The Minister is then required to table the Council's report with their recommendations in Parliament.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 32: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Personnel			
Salaries and wages	123,823	120,671	126,023
Contributions to employee benefit plans	19,186	18,097	17,994
Other personnel costs	19,767	17,875	17,476
	162,776	156,643	161,493
Goods and services			
Transportation and communications	17,471	17,022	17,932
Information	3,432	3,415	2,884
Professional and special services	23,929	22,946	23,143
Rentals	82,629	81,270	82,485
Purchased repair and upkeep	9,328	8,531	8,428
Utilities, materials and supplies	3,190	2,652	6,007
All other expenditures	1,033	121	97
	141,012	135,957	140,976
Total operating	303,788	292,600	302,469
Capital - Acquisition of machinery and equipment	2,093	3,672	7,892
	305,881	296,272	310,361
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	245,022	239,199	247,412
Total expenditures (net)	60,859	57,073	62,949

2. Personnel Requirements

The CSS Program personnel costs of $162.8 million account for 53% of the total operating expenditures of the Program. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 33: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board			
Departmental Management and Administration	422	428	442
Commission Management and Administration	2,417	2,476	2,589
Systems and Procedures	372	382	392
Administration of Government Annuities	85	85	81
Administration of Social Insurance Numbers	132	135	130
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	9	8
	3,437	3,515	3,642
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board *			
Departmental Management and Administration	-	11	20
Commission Management and Administration	-	39	30
	-	50	50

* The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirement to use person-year authorities for these employees. The above figures represent the amount of person-year authorities which would otherwise have been used under the Challenge '86 and '87 programs.

Figure 34: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	88-89	87-88	86-87		
Management	98	83	82	51,400-100,700	71,180
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	80	87	77	15,600-70,392	53,958
Education	1	-	2	15,334-70,800	
Library Science	7	6	7	22,042-52,255	37,226
Psychology	1	-	1	26,434-61,561	
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	454	475	475	15,178-63,264	39,954
Computer Systems Administration	193	193	195	20,807-68,111	44,200
Financial Administration	253	247	253	14,005-59,267	43,279
Information Services	85	79	90	15,055-59,100	44,498
Organization and Methods	100	130	98	14,874-59,100	43,187
Personnel Administration	232	223	232	14,239-60,400	42,885
Program Administration	218	216	218	15,178-63,264	38,451
Purchasing and Supply	30	19	30	14,155-59,268	38,019
Other	-	1	1		
Technical					
Drafting and Illustration	3	3	5	17,248-44,693	30,296
General Technical	9	10	9	14,009-61,735	39,789
Social Science Support	24	23	25	14,009-64,044	35,698
Administrative Support					
Communications	15	15	15	17,034-35,284	24,325
Data Processing	61	80	60	14,912-41,166	26,692
Clerical and Regulatory	1,308	1,357	1,473	14,338-35,194	23,797
Office Equipment	6	9	6	14,042-28,019	21,392
Secretarial, Stenographic and Typing	210	212	240	14,210-35,419	23,884
Operational					
General Labour and Trades	6	6	7	17,281-43,181	25,404
General Services	15	15	16	14,693-44,350	23,570

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1987. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The 1988-89 Estimates for the Corporate and Special Services Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 35 provides details of other cost items.

In 1986-87, $1.4 million in revenue was generated as a result of the government's decision to charge a fee of $10.00 for the replacement of social insurance number cards. Similar revenues are estimated for the 1987-88 fiscal year.

Figure 35: Estimated Net Cost of the Program for 1988-89

(thousands of dollars)	1988-89	1987-88
Operating expenditures	303,788	291,423
Capital	2,093	2,093
	305,881	293,516
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	245,022	239,199
Net Expenditures - Main Estimates	60,859	54,317
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	3,810	3,987
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	533	547
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	806	909
Other services	120	167
Total program cost	66,128	59,927
Less: Revenues credited directly to the UI Account - SIN Card Replacement	1,300	1,400
Estimated net program cost	64,828	58,527

B. Change in Systems and Procedures Activity Structure

In 1987-88, a reorganization of the Systems and Procedures activity was conducted. Figures 36 and 37 compare the old and the new structures for the 1987-88 Main Estimates.

Figure 36: 1987-88 Main Estimates Crosswalk (thousands of dollars)

NEW STRUCTURE / OLD STRUCTURE	Management and General Support	Technical Functions	Computer Operations	Systems Development	Systems Maintenance	Forms Management	TOTAL
Management	1,259	234					1,493
Employment and Benefit Systems	620			1,935	3,230		5,785
Computer Operations	1,438	24	8,221				9,683
Management Consultative Services	82	49		659		492	1,282
Information Systems	320	2,195		2,593	2,211		7,319
TOTAL	3,719	2,502	8,221	5,187	5,441	492	25,562

Figure 37: 1987-88 Main Estimates Crosswalk (Person-Years)

NEW STRUCTURE / OLD STRUCTURE	Management and General Support	Technical Functions	Computer Operations	Systems Development	Systems Maintenance	Forms Management	TOTAL
Management	20						20
Employment and Benefit Systems	7			42	57		106
Computer Operations	14		104				118
Management Consultative Services	7	1		6		10	24
Information Systems	12	31		38	33		114
TOTAL	60	32	104	86	90	10	382

C. Government Annuities Account

1. Financial Statements

Figure 38: Government Annuities Account: Balance Sheet as at March 31, 1987

Assets		
(thousands of dollars)	1986-87	1985-86
Deposit with Receiver General for Canada	954,054	987,230
Accrued interest due from Canada	70,254	72,555
Accounts receivable	183	196
	1,024,491	1,059,981

Liabilities		
(thousands of dollars)	1986-87	1985-86
Actuarial surplus due to Canada	2,159	3,126
Actuarial reserves *	1,022,332	1,056,855
	1,024,491	1,059,981

* See page 2-53 for accompanying notes.

Figure 39: Government Annuities Account: Statement of Operations and Actuarial Reserves for the Year Ended March 31, 1987

(thousands of dollars)	1986-87	1985-86
Payments and other charges		
Annuity payments	100,341	99,887
Premium refunds	2,752	2,914
Unclaimed annuities	212	313
	103,305	103,114
Income		
Interest from Canada	70,254	72,555
Premiums	610	840
Other	77	71
	70,941	73,466
Excess of payments and other charges over income for the year	32,364	29,648
Actuarial reserves, balance at beginning of the year	1,056,855	1,089,629
	1,024,491	1,059,981
Actuarial surplus - Excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	2,159	3,126
Actuarial reserves, balance at end of the year *	1,022,332	1,056,855
Represented by:		
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	314,610	348,295
Present value of matured annuities	707,722	708,560
Total Actuarial Reserves *	1,022,332	1,056,855

* See page 2-53 for accompanying notes.

Figure 40: Government Annuities Account: Statement of Changes in Financial Position for the Year Ended March 31, 1987

(thousands of dollars)	1986-87	1985-86
Funds were used for:		
Operations		
Excess of payments and other charges over income for the year	32,364	29,648
Decrease in accrued interest and others	(2,314)	(2,395)
	30,050	27,253
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	3,126	6,015
Total funds used	33,176	33,268
Deposit with Receiver General for Canada, balance at beginning of the year	987,230	1,020,498
Deposit with Receiver General for Canada, balance at end of the year	954,054	987,230

2. Notes to Financial Statements, March 31, 1987

Authority and Purpose: The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, R.S.C. c. G-6 (the "Act"), and modified by the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83, (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts to a rate of 7%, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

Significant Accounting Policies:

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Actuarial Reserves: Actuarial reserves comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus due to Canada: If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is remitted to or recovered from the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated on actuarial reserves as prescribed by the Improvement Act.

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

Services Provided Without Charge: Administrative services are provided without charge to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission and by other government departments.

Calculation of Actuarial Reserves: The method utilized to calculate the actuarial reserves of $1,022,332 (1986 - $1,056,855) was in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83 and the Regulations pertaining thereto.

The Government Annuities Regulations provide that the mortality tables to be used in the preparation of tables for determining the values of annuities shall be the Annuity Table for 1949 (without projection) for males and females and modified by Projection Scale C.

Mortality statistics in the last decade have shown that life expectancy has increased at a faster rate than that provided by Projection Scale C. Should this trend continue at the same rate in the future, the 1949 mortality table adjusted by Projection Scale C may need to be modified and could result in a potential additional liability that would impact future actuarial reserves. The Commission undertakes an annual review of mortality in the preceding five-year period to monitor the appropriateness of Projection Scale C for valuation purposes. The results of the 1986-87 study indicate that Projection Scale C continues to be appropriate.

Employment and Insurance Program

1988-89
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 3-4
B. Use of 1986-87 Authorities 3-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89
   1. Highlights 3-7
   2. Summary of Financial Requirements 3-10
B. Recent Performance
   1. Highlights 3-11
   2. Review of Financial Performance 3-15
C. Background
   1. Introduction 3-16
   2. Mandate 3-16
   3. Program Objective 3-16
   4. Program Organization for Delivery 3-17
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 3-20
   2. Initiatives 3-22
   3. Update on Previously Reported Initiatives 3-25
E. Program Effectiveness 3-30

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs 3-33
B. National Employment Services 3-45
C. Unemployment Insurance 3-56
D. Program Management and Joint Services 3-66

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 3-70
   2. Personnel Requirements 3-71
   3. Transfer Payments 3-73
   4. Net Cost of Program 3-75
B. Changes in Program/Activity Structure 3-76
C. Human Resource Development Programs Information 3-78
D. National Employment Services Information 3-78

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates	1987-88 Main Estimates
	Employment and Insurance		
10	Operating expenditures	58,326	52,897
15	Grants and contributions	1,475,389	1,490,388
(S)	Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,410,000	2,572,000
(S)	Government's contribution in respect of Fishermen's Benefits	246,000	213,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	90,241	85,953
	Total Program	4,279,956	4,414,243

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1988-89 Main Estimates
	Employment and Insurance	
10	Employment and Insurance - Operating expenditures	58,326,000
15	Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community.	1,475,389,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates							1987-88 [2] Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary					Total	
		Operating	Capital	Transfer Payments	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote		
Human Resource Development Programs	2,027	121,698	153	1,868,863	1,990,714	2,700	1,988,014	1,958,211
National Employment Services	4,920	238,839	211	11,526	250,576	233,663	16,913	16,613
Unemployment Insurance [1]	8,780	2,798,393	8,475	246,000	3,052,868	393,741	2,659,127	2,785,247
Program Management and Joint Services	2,398	124,071	348	-	124,419	103,517	20,902	20,172
Benefits paid in accordance with the following sections of the Unemployment Insurance Act, 1971 (S.C. 1970-71-72, c. 48):								
Sections 37, 38 and 39 with respect to the Human Resource Development Programs Activity	-	-	-	-405,000	-405,000	-	-405,000	-366,000
	18,125	3,283,001	9,187	1,721,389	5,013,577	733,621	4,279,956	4,414,243
1987-88 Authorized person-years	18,410							

1. Includes Government Contributions to the UI Account, $2,410,000,000 and Government Contributions in respect of Fishermen's Benefits, $246,000,000.

2. The 1987-88 Main Estimates have been restated to reflect the approved Operational Planning Framework transfer of a portion of the Canada Mobility Program from National Employment Services to the Human Resource Development Programs. For more details on this change, see pages 3-17, 3-76 and 3-79.

B. Use of 1986-87 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Employment and Insurance			
10	Operating expenditures	73,932,000	87,923,493	**82,874,256**
15	Grants and Contributions	1,513,877,200	1,716,089,365	**1,559,757,564**
(S)	Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,679,000,000	2,710,181,917	**2,710,181,917**
(S)	Government's contribution in respect of Fishermen's Benefits	201,000,000	201,401,006	**201,401,006**
(S)	Contributions to employee benefit plans	76,314,000	84,592,000	**84,592,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	(1,240)	**(1,240)**
Total Program - Budgetary		4,544,123,200	4,800,186,541	**4,638,805,503**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89

1. Highlights

The Employment and Insurance Program is the largest CEIC/D Program and represents a major element in the federal government's social and economic development efforts. Its principal activities are Human Resource Development Programs, National Employment Services, and Unemployment Insurance. A fourth activity, Program Management and Joint Services, is primarily administrative in nature, and details of its performance are provided in Section II on page 3-68.

Human Resource Development Programs: The main purposes of the Human Resource Development Programs, also referred to as the Canadian Jobs Strategy (CJS), are to increase the employability of Canadians, to expand employment opportunities, and to meet the needs of a rapidly changing labour market. The Strategy focuses on the clients most in need of support, is flexible in the instruments used to provide support, and emphasizes what works best.

In order to provide a range of mechanisms, CJS is divided into six programs (see page 3-33), with various options within each program. Funds can be shifted from one program to another to respond to the different needs of particular communities.

The Strategy offers a multi-faceted approach to the unemployment problem: for example, in single industry towns or localities with persistently high unemployment, training may be only part of the answer, so the Strategy also encourages local development and community initiatives. And it is at the regional and local levels where changes in the labour market are first felt; thus CJS is designed to meet challenges at those levels. More decisions are being made locally, and in this respect Members of Parliament can play an important role.

The following priorities have been established for 1988-89:

- increased service to clients, in support of CEIC/D's Philosophy of Management and in an environment of restraint; increased decentralization of CJS delivery with continued emphasis on a broader range of experience among front-line staff; emphasis will be on error-free management through training, better tools and development of a better appreciation of CEIC/D's overall mission;

- full use of operational data, including follow-up survey results, at headquarters, regional and local offices, through the implementation of a computerized on-line information system for CJS;

- the development of methods to achieve targets with respect to the longer term participation of designated groups*, by setting annual targets in those CJS programs and regions experiencing shortfalls;

- implementation of new arrangements for federal financial support of provincial apprenticeship programs, based on the federal-provincial review of apprentice training, which identified the need for a greater focus of support on labour market requirements and an increase in the participation of designated groups*; and

- implementation of agreements with provinces and territories on enhancing the employability of social assistance recipients (see page 3-82).

National Employment Services: This activity oversees the gathering, processing and dissemination of labour market information; operates a labour brokerage service, mainly through Canada Employment Centres (CECs) across the country; and supports the adaptation of communities, regions, individuals and industrial sectors to changing labour market conditions. (A more detailed description of the activity is provided on page 3-45). The following goals have been established for National Employment Services in 1988-89:

- consolidation of the changes made to National Employment Services as a result of the Revitalization Process (see page 3-29) and implementation of further improvements to service delivery;

- provision of labour market information through group information sessions (see page 3-27);

- integration of designated groups'* needs into all service delivery policies, programs and activities, or more specifically, the promotion of equitable participation for members of designated groups in the labour force (see page 3-23);

---

* Designated groups refers to members of society identified by government as requiring special attention in terms of access to employment opportunities. They are women, Aboriginal people, persons with disabilities, and members of visible minority groups.

- promotion and support of the Employment Equity Act and the Federal Contractors Program in order to ensure employers' compliance (see page 3-23); and

- support of human resource planning by the private sector and the adjustment of enterprises and individuals to changing labour market conditions (see page 3-44).

Unemployment Insurance: The following goals have been established for the Unemployment Insurance (UI) activity in 1988-89:

- the processing of enquiries, claims for benefit, and appeals in a rapid, accurate and understandable manner (see page 3-61), including

  - processing 85% of Initial and Renewal claims for benefit within 21 calendar days of receipt and registration of the application for benefit;

  - management of Initial and Renewal claims intake so that the number of claims still pending decision three weeks after receipt and registration does not exceed 12% (see page 3-62);

  - tracking the incidence of errors in the administration of UI through the newly-designed Quality Monitoring system, a random sampling audit method (see page 3-25);

- hearing 90% of appeals of decisions made on claims for benefit within 30 days of the appeal being filed;

- prevention, deterrence, and detection of abuse or fraud through the investigation process (see page 3-62); and

- the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and the administration of the Premium Reduction Program (see page 5-18), for which the volume of applications is projected at 39,500 (see Figure 30 on page 3-63).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89			Forecast 1987-88				
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net Expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net Expenditure	Change in Net Expenditure	For details see page
Human Resource Development Programs	1,585,714	2,700	1,583,014	1,710,786	2,700	1,708,086	(125,072)	3-38
National Employment Services	250,576	233,663	16,913	252,228	236,194	16,034	879	3-47
Unemployment Insurance	3,052,868	393,741	2,659,127	3,043,393	385,446	2,657,947	1,180	3-59
Program Management and Joint Services	124,419	103,517	20,902	122,371	105,780	16,591	4,311	3-67
Total Program	5,013,577	733,621	4,279,956	5,128,778	730,120	4,398,658	(118,702)	
Authorized Person-Years	18,125	-	18,125	18,955	-	18,955	(830)	

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $118.7 million or 3% lower than the 1987-88 forecast expenditures. The decrease is primarily due to the exclusion of resources for Challenge '87. Further detail is provided in Section II, on pages 3-37, 3-47, 3-59 and 3-67.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of December 15, 1987) is $15.6 million or 0.4% lower than the 1987-88 Main Estimates of $4,414.2 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is detailed in Section II on pages 3-38, 3-47, 3-59 and 3-67.

B. Recent Performance

1. Highlights

Human Resource Development Programs: This activity recorded the following achievements in 1986-87:

- more than 400,000 people benefitted from the skills and work experience gained from participation in the Canadian Jobs Strategy (see Figure 10 on page 3-41); net expenditures reached $1.6 billion in program funds during 1986-87, the first full year of the Strategy (see Figure 6 on page 3-36);

- emphasis continued on improving the participation in the labour market of women, Aboriginal people, visible minorities and the disabled; results are positive in that most target levels established for 1986-87 were met and many were surpassed (see Figures 11 to 14 on pages 3-42 and 3-43);

- accords were signed with most provinces and the Northwest Territories to implement the September 18, 1985 federal/provincial/territorial agreement on enhancing the employability of social assistance recipients; one feature of these accords provides for the expansion of CJS and provincial programs that are similar, using funds which would otherwise have been spent by the provinces and territories on social assistance and cost-shared under the Canada Assistance Plan; up to $300 million will be made available by the federal government over a three-year period beginning in 1986-87 for this purpose; federal contributions are matched by the provinces and territories (see page 3-82); and

- early statistical results of what happened to people after they completed their participation in CJS programs are encouraging; the three month follow-up surveys show that high rates were achieved in percentages of people employed or in further training, and of people using skills acquired through CJS (see Figure 15 on page 3-44).

In addition to those programs dealing primarily with participants,

- Community Futures was well received by communities struggling with economic problems (see Figure 10 on page 3-41), and Canadians with fresh ideas to solve labour market problems welcomed the National Labour Market Innovations program (see page 3-40);

- federal-provincial training agreements were signed with all provinces by the end of 1986-87, such that the federal government's obligation for compensation to provinces for shortfalls in indirect training purchases could be made from 1986-87 funds; and

- CEIC/D continued to maintain existing arrangements for apprenticeship training as a transitional measure pending federal-provincial studies.

National Employment Services: Achievements for 1986-87 are listed below by sub-activity:

Labour Market Information: Development of the new National Occupational Classification (NOC) system continued along with JOBSCAN, an automated approach to identifying job requirements. In 1986-87, Research and Development expended 42 person-years and $0.49 million in non-salary expenses for NOC/JOBSCAN. In support of the development of the National Occupational Classification, 13 major industrial studies were completed; 15 JOBSCAN checklists were developed and 41 checklists were adopted for use in Quebec CECs without the National Employment Services System (see page 3-27). Eleven industry studies were completed as were the national validation of and revisions to the Building and Construction Trades checklists (for further information on NOC/JOBSCAN, see page 3-49).

Other achievements related to the establishment of another 63 Local Advisory Councils, bringing the total by the end of 1986-87 to 157 (see page 3-27); the holding of Local Employer Seminars (see page 3-78); and the provision of micro-computers to many CECs for the handling of labour market data.

Labour Exchange: The following accomplishments were recorded through various Labour Exchange operations:

- a total of 829,600 regular and casual jobs were filled by Canada Employment Centres and CECs on Campus (see Figure 21 on page 3-51);

- CECs for Students made 427,600 temporary and casual placements for summer employment;

- Agricultural Employment Services offices, formerly known as Canada Farm Labour Pools, filled more than 256,000 vacancies (see Figure 22 on page 3-52);

- between April 1, 1986 and December 31, 1986, assistance was provided under the Canada Mobility Program in 19,136 instances excluding day haul, at a cost of $8 million (for information on the Canada Mobility Program, see page 3-79);

- Women: regular placements of women totalled 260,600 and a total of 37,600 women were placed in non-traditional occupations (see Figure 21 on page 3-51); employment-related services were also provided to women in communities through 28 Outreach projects sponsored by women's groups;

- Disabled Persons: almost 9,200 disabled persons were placed in regular employment through CECs; Outreach continued to assist disabled Canadians - through 51 projects costing $4.0 million, over 51,000 clients were counselled and approximately 5,000 disabled persons received help in finding employment; almost 96% of all CEC offices are now considered accessible to the physically disabled public; a total of $0.15 million was given in grants to 12 voluntary organizations to support their work on behalf of disabled persons;

- Visible Minorities: 8,900 members of visible minorities were placed by CECs in regular employment; and

- National Employment Services System: NESS Phase I, a computerized inventory of worker clients and employer job-order processing, was implemented in all major urban centres across the country by the end of 1986-87 at a cost of $1.1 million, $0.36 million of which was non-salary. (For more information on NESS, see page 3-27).

Labour Market Development Services: The LMDS sub-activity is engaged in a number of services to help workers and employers in areas beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. These services include counselling, diagnostic services, Outreach for workers, labour market adjustment services, Employment Equity consultation services for employers, and so on (details of assistance provided in 1986-87 appears in Figures 23 to 26 on pages 3-54 and 3-55).

Measures were also undertaken to improve the ability of CECs to address the needs of those clients having difficulty in securing and retaining productive employment. These measures included the following:

- Self-Help Tools: efforts continued to provide clients with self-help tools, in order to enable CECs to redirect their resources toward serving those clients most in need of assistance (see page 3-80);

- Employer Services Counsellor Training: implementation of the core training course continued. After the training of 83 counsellors in 1985-86, a further 500 were trained to bring the total by the end of 1986-87 to about 33% of the total employer counsellor population. A needs analysis and conceptual design for Component E (Marketing and Quality of Service) was completed in 1986-87 with a pilot course implemented in July 1987. In addition, the training of regional trainers was completed in October 1987;

- Comprehensive Counsellor Training: the Competency-Based Training Program in Employment Counselling is designed to improve employment counsellors' ability to provide effective services to worker-clients who need assistance to become integrated into the labour market; by May 31, 1987, 1,797 employment counsellors were in varying stages of Module I completion (from self-study through tape submission), 1,213 had completed the module fully and were awarded certificates; 687 were in varying stages of Module II completion; 298 had completed the module fully and were awarded certificates; and 1,962 had fully completed Module 7 and had been awarded certificates; a major objective attained in 1986-87 was that all regions had fully trained counsellor trainers for all available modules;

- Designated Groups: CECs assist members of designated groups by referring and placing them in regular employment. In addition, CJS programs also offer opportunities to increase their employability (participation rates for these groups in CJS programs are provided in Figures 11 to 14 on pages 3-42 and 3-43);

  - Aboriginal People: $158 million was spent on human resource development and employment development programs for Aboriginal people with most of the activity occurring under the Canadian Jobs Strategy; through the Native Internship Program, 548 Aboriginal students found summer jobs with CEIC/D at a cost of $2.6 million; employment services were also delivered to Aboriginal communities through 97 Outreach projects sponsored by Aboriginal groups at a cost of $5.6 million; and

- for the period September 10, 1986 to March 31, 1987, 709 farm families received assistance totalling $2.4 million under the Canadian Rural Transition Program (see page 3-29).

Unemployment Insurance: This activity recorded the following results in 1986-87:

- in terms of the processing of enquiries, claims and appeals in a rapid, accurate and understandable manner;

  - claims pending three weeks or more averaged 10.4% of claims received, well within the 12% operational limit (see Figure 32 on page 3-65);

  - the volume of initial and renewal claims for benefit during 1986-87 was 3.33 million (see Figure 30 on page 3-63); averaged over the productive time of claims processing clerks and UI Agents, this volume of claims resulted in a productivity of 957 claims per person year (see Figure 31 on page 3-64);

(Note on productivity: Productivity expressed in terms of Productive Variable person years seeks to provide the purest possible indicator. Included are those functions the resource levels for which VARY DIRECTLY with the initial and renewal claims work load. Furthermore, only productive time is considered, removing training and leave time but also adding in overtime. This expression of productivity is as close as possible to being directly comparable from one year to the next.)

- undetected overpayments and underpayments occurred at the rate of 4.03% of total benefit payout; this includes previously undetected errors made by employers in providing employment data, errors internal to the claims administration process, and previously undetected fraud or abuse on the part of claimants (see page 3-62);

- 84% of appeals were heard within 30 days of filing, somewhat below the operational objective of 90%;

- the volume of applications processed relative to the Premium Reduction Program was 39,608 (see Figure 30 on page 3-63); and

- Investigation and Control activities, through the investigation of fraud and non-fraud cases established $134.5 million in overpayments and penalties.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87						
	Actual			Main Estimates *			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Change in Net expenditure
Human Resource Development Programs	1,673,657	2,709	1,670,948	1,638,741	2,709	1,636,032	34,916
National Employment Services	242,564	224,699	17,865	238,379	223,533	14,846	3,019
Unemployment Insurance	3,278,052	359,938	2,918,114	3,215,789	335,542	2,880,247	37,867
Program Management and Joint Services	142,846	110,968	31,878	117,324	104,326	12,998	18,880
	5,337,119	698,314	4,638,805	5,210,233	666,110	4,544,123	94,682
Authorized Person-Years	19,212		19,212	18,362		18,362	850

* The 1986-87 Main Estimates have been restated to reflect the change to the activity structure of the Human Resource Development Programs and the National Employment Services implemented in 1987-88. For details of these changes, see Figure 43, page 3-76.

Explanation of Change: There was a $94.7 million or 2% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 850 additional person-years). The difference is primarily due to an increase in resources for the Challenge '86 program. Further detail is provided in Section II on pages 3-39, 3-48, 3-60 and 3-68.

C. Background

1. Introduction

The Employment and Insurance Program is a major part of the federal government's social and economic development effort. A number of other federal departments and other levels of government have programs that complement this effort.

2. Mandate

The Unemployment Insurance Act is the major legislative base for the Employment and Insurance Program. The Program exercises its mandate under the Unemployment Insurance Act and Regulations (including job creation, work sharing benefits and training benefits), the National Employment Service Regulations, the National Training Act and Regulations (formerly the Adult Occupational Training Act and Regulations), and the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to the Appropriation Acts and the Employment Equity Act.

3. Program Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is to develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market consistent with national social and economic goals, in a manner which promotes

- a labour force that meets national occupational requirements;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups, and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

4. Program Organization for Delivery

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. In addition, CEC services are extended through contracts with community-based organizations to serve the employment disadvantaged clients of 296 Outreach projects (see page 3-55) across Canada. Their activities are coordinated and supported by a regional office in each province and by national headquarters. The CECs are the focal point for the identification and resolution of local employment and insurance problems. Feedback from them is used in programs to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include

- recruitment of workers; assistance in labour market adjustment; provision of labour market information, details and advice on programs including those covered in the Canadian Jobs Strategy and services, and information and financial assistance for employee training; and provision of particulars and assistance in the discharge of employers' responsibilities under the Unemployment Insurance Program.

Worker-related services provided through CECs include

- referrals to jobs, information on jobs and the labour market generally; access to employment programs such as the various components of the Canadian Jobs Strategy, employment counselling, aptitude, interest and skill testing diagnostic services and in-depth employment counselling for those facing employment barriers; selection and referral for training and income support as applicable; answering of enquiries and provision of information to workers concerning unemployment insurance; processing of claims for benefits; and processing of decisions on benefit entitlement.

Activity Structure: Activities within the Program were revised substantially in 1986-87 due to the complete redesign of the government's labour market programs under the new Canadian Jobs Strategy (see Figure 43 on page 3-76). In 1987-88, a final revision to the activity structure of the Human Resource Development Programs and National Employment Services (see Figure 44 on page 3-77) was implemented. The Program is now composed of four activities with a number of associated sub-activities, as shown in Figure 3. For more details about the sub-activities refer to Section II.

Figure 3: Activity Structure

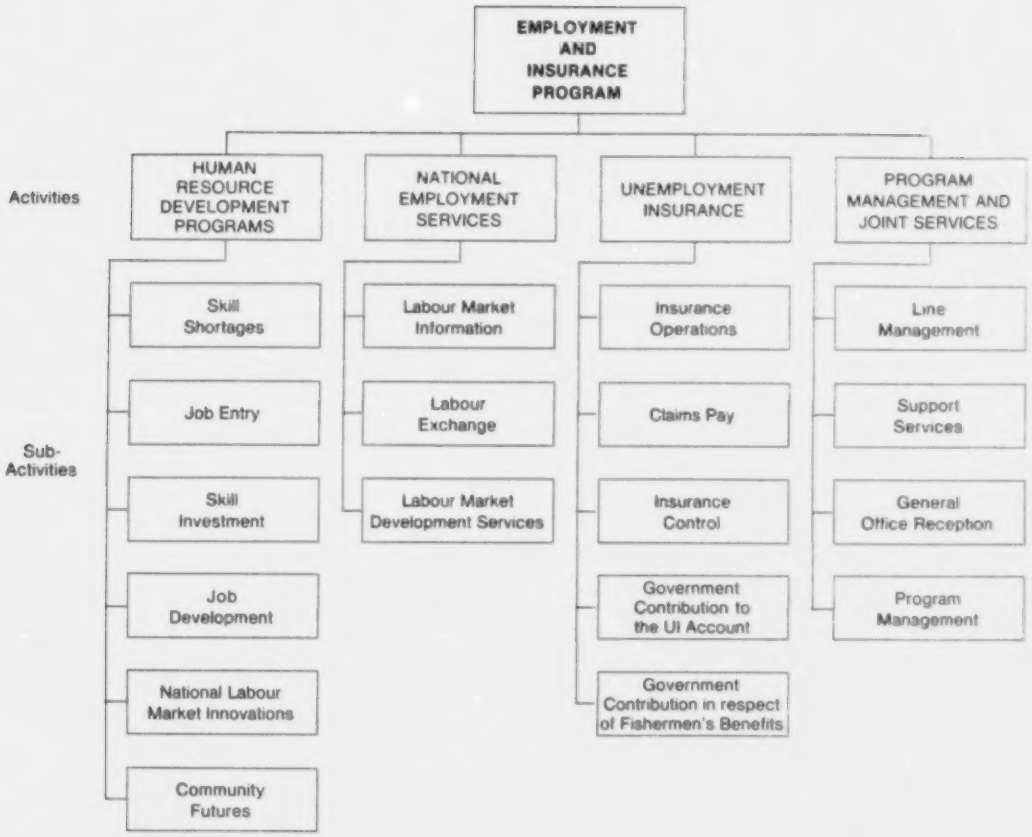

Organization Structure: National headquarters is responsible for policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to three Executive Directors. The 10 regional headquarters coordinate program implementation and the delivery of services within the local offices under their jurisdiction.

Figure 4: 1988-89 Resources by Organization/Activity ($000)

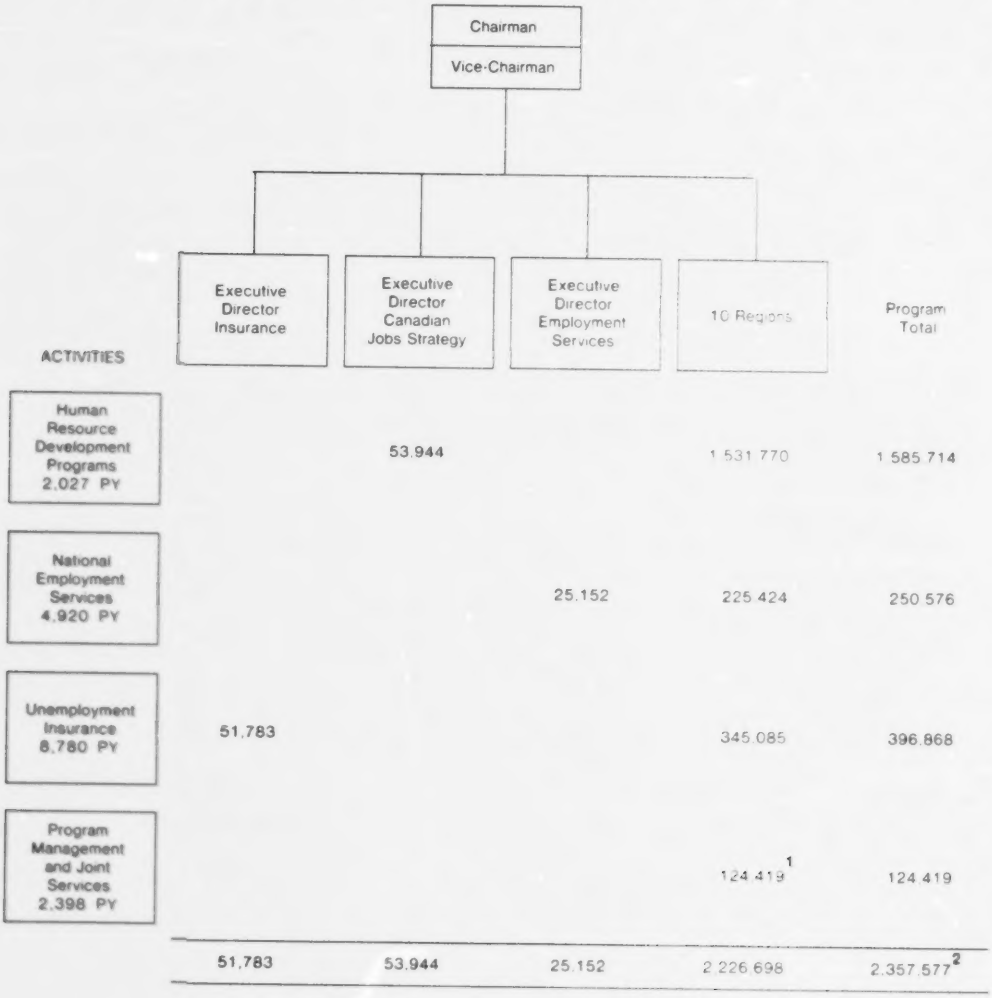

1. Includes $12.3 million for national headquarters.

2. Excludes the recovery from the UI Account ($733.6 million), government contributions to the UI Account ($2.4 billion) and in respect of fishermen's benefits ($246 million), and the benefits paid in accordance with Sections 37 ($30 million), 38 ($120 million) and 39 ($255 million) of the Unemployment Insurance Act (see note under Figure 5 on page 3-35).

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The general outlook for the economic environment in 1988-89 is for moderate overall growth in the Canadian economy, with slower but steady 2.1% growth in employment, a 1.9% expansion of the labour force, and a decline in the unemployment rate from 1987-88 to a projected level of about 8.3%. These figures must be viewed, of course, as subject to change given the potential for instability in the international economic environment.

As for developments in various sectors, growth in commercial services will account for the majority of the employment increase, although the range of growth across different sectors will narrow considerably in comparison with previous years. Renewed strength will also be apparent in the non-agricultural primary sector industries such as forestry, mining and fishing. On the other hand, residential construction is expected to show some weakness, when compared with the exceptionally strong showing of the past year.

In the coming years, the realities of the aging factor in Canada's labour force, and the growing impact of women's entry or re-entry into the labour force will be of particular relevance to both the development of strategies and the delivery of programs and services under the Employment and Insurance Program.

For the first time in Canadian history, more than half of our population is over 30 years old, and the country's declining birthrate is contributing to decreasing numbers of young people in the labour force.

Estimates project that over the planning period, 70% of total labour force growth will be fuelled by the proportionately greater participation rate of women. This, coupled with indications that available employment will likely be concentrated in the lower skill, lower paying occupations, will have implications for CEIC/D with regard to training and education programs.

For the Employment and Insurance Program, planning for 1988-89 will be based on the same mix of programs and services as at present, on the assumption that the labour market challenges and problems to be addressed by those programs and services remain similar to those in 1987-88.

The focus of the planning strategy will be on managing labour market and employment programs and services to support CEIC/D's Philosophy of Management and allow for continued decision-making and discretion at the level of the local labour market. Important initiatives flowing from this planning strategy are the emphasis on the Employment Services Monitoring system (see page 3-23); the role of Local Advisory Councils which provide advice to CEC managers on the

needs of local labour markets (see page 3-78); local market planning by CECs (see page 3-28); and the increased decentralization to CECs of CJS program delivery (see page 3-22).

In 1988-89 CEIC/D will be expected to respond effectively to a number of potentially pressing issues, which relate to the Employment and Insurance Program.

First, the government's goal of promoting social justice through explicit and enhanced objectives expressed in Employment Equity legislation is expected to produce some tangible results. The first reports from federally regulated employers, which are now required under the Employment Equity Act, are to be filed by June 1, 1988. The demand for consultative services is likely to increase as this deadline approaches. In the same context, compliance reviews are now being done under the Federal Contractors Program. As employers are awarded contracts and become subject to review, they will seek assistance in the development and/or improvement of their Employment Equity plans and programs. Information and skills in the development and assessment of Employment Equity programs will have to be conveyed to labour groups and organizations representing designated groups (see page 3-28).

Secondly, in accordance with government and CEIC/D policy, service to small businesses will remain a priority. A new policy on the management of services to employers, focussing on small business, will be implemented (see page 3-28). The small business initiative, first developed in 1985, will continue to offer small business employers high quality labour exchange services, as well as the possibility to learn more about the local labour market and programs and services available to them through local employer seminars (see page 3-78). More information on small businesses will be made available to Small Business Coordinators in Canada Employment Centres through the development of a communication network between national headquarters and other federal and provincial departments concerned with this sector.

Third, while it is assumed for 1988-89 planning purposes that there will be no immediate change in the labour market as a result of current bilateral and multilateral trade negotiations, in the interests of contingency planning, CEIC/D will ensure that there is an appropriate set of adjustment measures in place, if and when developments occur.

Finally, in terms of CEIC/D's overall income support function, and in the spirit of a renewed emphasis on the quality of service rendered to clients as expressed in the recently announced UI Administrative Improvements, there will be wide-scale modifications to the claims processing and the Insurance Control functions, involving the restructuring as necessary, of policies, procedures, methods, and organizations (see page 3-24).

2. Initiatives

In 1988-89, the following initiatives will be emphasized.

Human Resource Development Programs

Streamlining Delivery: The Canadian Jobs Strategy is already operating well. A number of areas have been identified where further streamlining would be desirable. These include simplification of forms and other work instruments like manuals and training materials, as well as some simplification in the wording of objectives, application of eligibility criteria and the approach to negotiating rates with sponsors. Work in this streamlining is well advanced and will be submitted to Treasury Board for consideration early in 1988 for likely implementation during 1988.

Target Setting: The basic approach to setting targets for designated groups will remain unchanged in 1988-89, with emphasis on target setting in operational plans and in local planning strategies.

Management Information: In 1988-89, staff who are responsible for the delivery of programs will also become responsible for the entry of administrative data into the computer system and for the integrity of that data. An on-line capacity is now being developed for implementation in 1988; it will provide the capability to respond to external requests for data in a timely and concise manner.

National Employment Services

Employment Services Monitoring System: CEIC/D has introduced a system in its CECs that systematically monitors the quality of and satisfaction with service delivery to its worker clients. Employer surveys have been designed and tested and will be introduced before the end of 1987-88. In addition, by the end of December 1987, a feasibility study will be completed of a system that will monitor whether and to what extent the employment services provided to worker clients can be associated with beneficial changes to their labour market status and experience. If proved feasible and useful to CEIC/D management, CEC reports on these changes in clients' status and experience will be introduced early in 1988-89.

Designated Groups: In line with CEIC/D's mission statement of promoting a labour force which meets national occupational needs and equality of opportunity in access to jobs, renewed efforts will be made to increase the level of representation in the labour force of groups designated as requiring special attention. With specific regard to women, more efforts will be made to broaden access to non-traditional occupations, and improve the quality of their participation.

Employment Equity: As required by the Employment Equity Act, CEIC/D will prepare for the Minister, a report to be tabled in Parliament by December 31, 1988. This first report will be a consolidation and analysis of the quantitative and qualitative content of the Employment Equity reports filed by employers subject to the legislation.

In addition, appropriate locations will be selected across Canada and the Employment Equity reports of individual employers will be distributed, as required by the Act.

Under the Federal Contractors Program, established in 1986, 48 compliance reviews will be finalized and an additional 90 on site reviews will be initiated. The first Citation of Excellence Awards will be presented in 1989 to federal contractors who achieve outstanding results in the implementation of Employment Equity.

CEIC/D's consultants will continue initiating contacts and responding to the increased number of requests for assistance from federal contractors and federally-regulated employers subject to the Act.

Unemployment Insurance

UI Administrative Improvements: During 1988-89, a series of initiatives under the umbrella title "UI Administrative Improvements" will seek to improve the quality of CEIC/D's administration of Unemployment Insurance. These initiatives may be grouped under three major headings: enhancement of sensitivity and service to UI claimants; simplification, streamlining and automation of UI procedures and processes; and enhancement of control and support functions related to the administration of UI.

The major initiatives designed to improve the sensitivity and quality of service available to UI claimants include:

- the appointment of Claimant Services Officers in our busiest offices. The function of these officers will be to conduct public awareness sessions and to ensure claimants have a full understanding of how initial entitlement to benefit is determined, how eligibility is maintained, and what recourse is available to the claimant in the event of administrative decisions unfavourable to the claim;

- the operation of centralized telephone enquiries units ("U.I. Telecentres") in major metropolitan areas to significantly improve access by claimants to knowledgeable staff able to provide information regarding all aspects of Unemployment Insurance;

- the standardization and clarification of written communications between insurance agents and UI claimants on the assessment and adjudication decisions taken by the agent; and

- additional training resources made available to ensure that UI staff continue to be able to deal competently, professionally and courteously with members of the public seeking general information about Unemployment Insurance or seeking to establish a claim for benefit.

The major initiatives designed to simplify and streamline the administration of UI include:

- the completion of a major review of UI procedures and processes in place in the local offices; from this review, it is expected that procedural standardization and innovation will enable management to streamline UI administration as well as to ensure that claimants receive equitable and consistent treatment from coast to coast;

- the phased introduction of enhanced support systems for insurance agents such as automated letter writing; these systems will improve the accuracy and consistency of the claims assessment and adjudication process; and

- the implementation of a simplified Record of Employment.

The major initiatives designed to enhance detection and deterrence against abuse include:

- the implementation of new abuse detection programs; and

- enhanced focus on major types of fraud and abuse.

Quality Monitoring System: While the Comprehensive Tracking System (see page 3-62) has been used for several years to estimate the value of undetected overpayment and underpayment errors in UI administration, a system with improved ability to support operational management's decision making at the local level was required. In 1988-89, the Quality Monitoring system will be introduced to provide that support.

The new system's design will ensure all local offices are included in the sample and the results should be of greater help to regional operational management's planning of remedial action.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Human Resource Development Programs

Continuing Initiatives: The following are initiatives undertaken in previous years that have a continuing impact in 1988-89.

- **Marketing:** Plans for the remainder of 1987-88 and into 1988-89 call for CJS to be increasingly described to the public as a single strategy with less attention placed on the component programs. CJS will also be more clearly situated as only one element of the Employment and Insurance Program's approach to labour market issues - that part that deals with training, entrepreneurship and other major adjustments. The complementary roles of National Employment Services and Unemployment Insurance will also be stressed.

- **CJS Delivery Task Force:** The recommendations of the Task Force on Program Delivery will be finalized in 1987-88 and implemented on June 1, 1988.

- **Follow-up Surveys:** Follow-up surveys were implemented in 1986-87 and continue to provide information on the effectiveness of the Strategy, by measuring results three months after individuals' participation in the programs (see page 3-44). During 1987-88 the twelve month follow-up survey was implemented in the same format as the three month follow-up survey. Given the fundamental principle of what works best, the follow-up survey results represent a key decision-making tool.

Completed Initiatives: The following are initiatives that were introduced in previous years and have now been completed or integrated into the regular operations of the Program.

- **Reorganization of the National Labour Market Innovations Program:** The 1987-88 reorganization of the National Labour Market Innovations Program from a decentralized to a centralized organization, was completed as scheduled. The program encourages the private sector and other economic partners who develop innovative initiatives related to their responsibilities for the efficient functioning of the labour market. The reorganization implies a greater centralization of accountability and an increase in active dealings with private sector organizations.

National Employment Services

Continuing Initiatives: The following are initiatives undertakem in previous years that have a continuing impact in 1988-89. Information on some of the continuing initiatives reported for this activity in 1987-88 Expenditure Plan can be found under Recent Performance on page 3-12, or in Section III on page 3-78.

- **Performance Measurement:** A revised performance measurement system, reflecting the principle of the Revitalization Process for National Employment Services (see page 3-29) was implemented on April 1, 1987. Output measures were tested and evaluated in a number of offices across the country and were subsequently reviewed and refined for national implementation. The new measurements cover initiatives such as the open display of vacancies (see page 3-51), and the management of counselling (see page 3-53) and labour market adjustment services for employers (see page 3-55). Other measurements will be considered in the context of the Employment Services Monitoring System (see page 3-23).

- **Labour Market Information:** The emphasis within the Labour Market Information component of National Employment Services is now placed on the planning process in CECs. A number of steps have been initiated to reinforce the use of local labour market information as an integral part of the local planning strategy. These steps include up-grading the training of Labour Market Information analysts, increasing the number of micro-computers available at the CEC level, and the provision by Statistics Canada of small area data.

  In addition, a new method for classifying jobs incorporated in the **National Occupational Classification (NOC)** and an innovative, automated approach to the identification of job-related requirements called **JOBSCAN** will enable CEC counsellors to provide more comprehensive information on current job options, based on a client's education and training and by matching related skills with the requirements of a prospective employer (see page 3-49).

  Efforts are continuing to provide employer and worker clients with labour market information, information relating to CEIC/D programs and services in general, and in the case of workers, information on employment opportunities. In 1988-89 it is estimated that 1,300 of these **Group Information Sessions** will be offered to employer clients and 28,600 to worker clients.

  Beginning in the fall of 1985, **Local Advisory Councils** were established throughout Canada to ascertain the needs of local labour markets. During 1985-86, 95 were established, and the addition of another 62 in 1986-87 brought the total to 157. More information on the role of these Councils is provided on page 3-78.

- **Labour Exchange:** The first phase of a computerized inventory of worker clients and employer job-orders called the **National Employment Services System (NESS)** has been implemented in all major urban centres across the country. The National Job Bank is now also incorporated into NESS and may be accessed at the local office level. NESS Phase II, currently being tested in the Atlantic Region, has received a positive evaluation. Due to the implementation of other on-line initiatives, NESS II expansion into other CECs has had to be postponed. NESS Phase II may be implemented during the expansion of NESS I, anticipated for 1989-90. Ultimately, NESS will link most CECs and other planned computerized information systems into one comprehensive national system.

- **Labour Market Development Services:** Through a mechanism implemented in 1987-88, called the **Local Marketing Plan,** the CEC looks at its market and identifies the needs of that community for the coming year. It helps the CEC in its planning of service delivery. The intent of the plan is to identify those segments of the employer population that would benefit from CEC assistance and have a beneficial impact on the functioning of the local labour market. Full implementation has been delayed as further development will be required to reflect new trends and initiatives in the delivery of employment services at the local level. Implementation will now coincide with the release of detailed instructions in 1988-89.

  In 1985 a method was developed to enhance the placement service for those employers with fewer than 100 employees. Under this **Small Business Initiative**, each CEC has an officer who is the contact for all local small business employers. Providing such support to small business streamlines the job-order taking process. A survey conducted in 1986 showed that over 85% of employers expressed overall satisfaction with the service provided to them by CECs. Efforts focus on maintaining and improving the momentum. Plans for 1988-89 call for the development of a communication network between CEIC/D and other federal and provincial departments concerned with this sector (see also Local Employer Seminars on page 3-78).

  In 1987-88, efforts continued to improve the quality of service to worker clients through the **Competency-Based Training** of employment counsellors. In 1988-89 work will continue towards full implementation of core counselling modules: Module 1 - Assessment Components of Employment Counselling; Module 2 - Individual Employment Counselling: An Action-Based Approach; and Module 7 - Using Tests in Employment Counselling. In addition, implementation will begin for Module 3 (Group Employment Counselling) and Modules 5 and 6 (Enhanced Employment Counselling). Associated costs will be approximately $0.41 million.

  The **Employment Equity Act and Regulations** were proclaimed August 13, 1986. The Federal Contractors Program became fully operational October 1, 1986.

  Over 800 employers, as well as unions and employer associations, were provided with information packages consisting of the Employment Equity Act and Regulations Employer's Handbook, Technical Papers and a Guide to Employers. In addition, 1,500 federally-regulated employers and certified suppliers received availability data reports.

During 1986-87, a total of 25 information sessions and 11 industry specific presentations were provided to employers, employer associations and designated groups. Issues raised by employers have initiated the development of ongoing industrial sector plans to address the specific reporting requirements of the various industries.

In support of the Federal Contractors Program CEIC/D established a reporting mechanism and developed appropriate material for all contracting departments and agencies to allow CEIC/D to register suppliers in the Federal Contractors data base.

In the first year of operation the Federal Contractors Program received signed Certificates of Commitment to Employment Equity from 640 suppliers. One hundred and thirty-two contractors were notified of their being subject to a compliance review. Also, procedures were developed for the compliance review process and a system was put in place to allow for the orderly implementation of on-site reviews at the business premises of federal contractors.

Regions continued to provide employers, unions and designated groups with technical consultative services related to the topic.

A joint Agriculture Canada - CEIC/D initiative implemented in September 1986, called the **Canadian Rural Transition Program (CRTP)** assists eligible farmers and members of their families, forced to leave farming due to financial difficulties, to make the transition to alternate employment. In its first year of operation in 1986-87 the program spent $2.4 million to assist 709 farmers and their families. Present forecasts indicate expenditures of approximately $7.0 million in 1987-88 and $10.0 million in 1988-89.

Completed Initiatives: The following is an initiative that was introduced previously and now has been integrated into the regular operations of the Program.

Revitalization: The purpose of the Revitalization Process was to help National Employment Services do a better job of effecting labour market adjustments and achieving excellence in the delivery of services. The majority of the associated projects have been completed, and effective September 30, 1987, Revitalization ceased to exist as a program. The remaining projects are being incorporated in the ongoing activities of National Employment Services and should be completed during 1988-89.

Unemployment Insurance

Completed Initiative: The following initiative was introduced in 1986 and has now been integrated into the regular operations of the Program.

- **Improved Administration of the Unemployment Insurance Act:** The Increased Interview Activity, implemented in July 1986, was the last of the previously-documented initiatives aimed at improving administration of the UI Act. At its inception, this initiative delivered two interviews to claimants: employment interviews were held early in the life of the claim and were designed to assess employment services needs; insurance interviews were held at the start of the regionally-extended benefit phase and permitted assessment of the claimant's continuing entitlement to UI benefits (see Description of Benefits, page 5-8). This interview activity was focussed in areas with active labour markets in metropolitan centres of more than 300,000 population, and in economic regions with an unemployment rate of 9% or less.

  Commencing in October 1987, the Increased Interview Activity began operating in a restructured format. One interview is now given by Insurance staff early in the claim. Its purpose is to assist claimants in re-entering the labour market, to ensure claimant awareness of appropriate employment programs, and to sensitize claimants to their rights and obligations in claiming UI benefits and in maintaining continuing entitlement.

  This restructuring of the Increased Interview Activity has enabled its continuation with fewer resources. The resources freed up are being devoted to new initiatives (see pages 3-24 and 3-25), designed to enhance further the quality and speed of service rendered to UI claimants.

E. Program Effectiveness

The overall impact and effectiveness of the Employment and Insurance Program are measured by the social and economic effect of the various activities. The complete redesign of CEIC/D's labour market programs under the Canadian Jobs Strategy (CJS) has resulted in a requirement to develop appropriate measures of impacts and effects complementary to this initiative. CJS evaluations commenced during the 1987-88 fiscal year. The findings may be available in time for inclusion in next year's Plan.

During the past year, CEIC/D completed a number of evaluation studies designed to measure effectiveness and to identify the strengths and opportunities for improvements within specific Program components. The findings of studies recently completed are presented below by activity.

Human Resource Development Programs

An evaluation of the effectiveness and performance of the Youth Training Option (YTO) was completed and a final report published in February 1987. The Youth Training Option, an experimental pilot program designed to facilitate the transition of youth, particularly school-leavers, into the labour market, was introduced in November 1984. The program operated until September 1985 when it was incorporated into the Job Entry Program of the Canadian Jobs Strategy (CJS).

The evaluation assessed the extent to which YTO increased the participants' opportunities for employment or encouraged their return to school for further training as a means of improving their longer-term employability.

Evaluation results were generally encouraging. YTO participants experienced substantial improvements in employability, labour force status, and weekly wages after training compared to their pre-training levels. They also experienced comparatively better labour market success rates than did a matched group of participants in the National Institutional Training Program.

The employability of YTO participants, defined as the proportion of time employed while in the labour force, rose from 33% before training to 71% in the post-training follow-up period. At the time of follow-up, 74% of completers and 65% of those who droppped out before completion were employed. While some 56% of YTO trainees dropped out before their training was completed, almost 40% of them did so to take a job.

The evaluation identified the central design features of YTO to be contributing factors to the program's success. The role of managing coordinators was seen as a generally positive feature of YTO and the combination of on- and off-the-job training and work experience was cited as instrumental in the achievement of program objectives.

Many of the design features of YTO have been incorporated into the Job Entry Program. The Job Entry Program will be evaluated during the 1988-89 fiscal year.

National Employment Services

A comprehensive evaluation of the National Employment Services (NES) activity was initiated in 1986-87 to review program effectiveness at the activity/sub-activity levels, and to assess the impact to date of the Revitalization Process (see page 3-29) on the quality of service to worker and employer clients.

To ensure a comprehensive and rigorous analysis, the evaluation strategy is using multiple lines of evidence drawn from eight distinct but related studies. Four of these studies are near completion, with

the remaining studies and an overview report anticipated in the coming year. Further evaluation work, however, will be undertaken during 1988 to assess longer-term impacts. The evaluation will provide important information for CEIC/D's review of initiatives taken under the Revitalization Process.

Unemployment Insurance

Evaluations of the Increased Interview Activity (IIA) and the Supplemental Unemployment Benefits (SUB) Program were completed in 1987.

The evaluation of IIA (see page 3-30) indicated that during the first nine months of implementation, only two-thirds of the forecast volumes of the employment assistance interview and one-half of the insurance interviews were completed, in part due to phased implementation. The evaluation indicated that the CEC information and counselling services provided to claimants, while probably increasing their motivation to look for work, did not of itself result in a significant reduction in the duration of their unemployment period. The savings attributable to the initiative were less than originally anticipated. As a result of this and also because of new initiatives to improve UI service, a new design of the activity was implemented in October 1987.

The SUB Program recognizes plans which supplement UI benefits during periods of temporary unemployment resulting from a shortage of work, illness, pregnancy or adoption. SUB payments are not considered earnings and not deducted from UI benefits. Employers submit the details of their SUB plans to CEIC/D for approval and registration.

The many changes introduced to the SUB Program since its initial implementation have generated considerable growth in the program. They have also resulted in a redirection of the program away from its original labour-retention objective towards a broader one of income protection.

Findings indicate that although there is more stability in the work force of employers with SUB plans, this stability cannot necessarily be attributed to the presence of SUB coverage. However, SUB plans provide substantial enhancement to an unemployed worker's income protection.

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs

Objective

To increase the marketability and employability of Canadians, expand employment opportunities, and meet the needs of the labour market, by developing and adapting the skill base through a combination of work experience and training, mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market.

Description

The Human Resource Development Programs or the Canadian Jobs Strategy (CJS) aims to ensure that federal resources are used effectively to assist those most in need. The Strategy represents a whole new approach to training Canadians - a complete redesign of the government's labour market programs. CJS programs address the skill and job experience demands of a rapidly changing labour market, by linking training with ongoing economic activity and real jobs, as well as allowing the flexibility to meet changing regional and local needs.

These programs set employment targets for women, Aboriginal people, disabled persons and visible minorities as well as social assistance recipients. A comprehensive network of Local Advisory Councils (see page 3-78) ensures Canada Employment Centres (CECs) are responsive to local needs, while multi-year funding provides a stable monetary context for the Strategy.

CJS consists of six major thrusts (sub-activities) each with separate objectives and clientele. They involve CEC planning to assist those who need help urgently, as follows:

- employers who use cost-efficient adjustment measures of shortage reduction or prevention, and/or who upgrade the skills of current employees or train newly hired employees in designated occupational skills, to maintain a competitive operation and retain or expand existing business (Skill Shortages);

- young people and adults, primarily women, who face difficulties entering or re-entering the labour market (Job Entry);

- employers and employees facing adjustment problems resulting from technological and market changes (Skill Investment);

- long-term unemployed individuals (Job Development);
- the private sector and other economic partners who develop innovative initiatives related to their responsibilities for the efficient functioning of the labour market (National Labour Market Innovations); and
- communities facing chronic high unemployment, plant closures, mass lay-offs, or severe economic decline (Community Futures).

Resource Summaries

The Human Resource Development Programs activity accounts for approximately 67% of the 1988-89 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of fishermen's benefits) and 11% of the total person-years. It accounts for 14% of the personnel costs, 14% of the total operating funds (excluding government contributions to the UI Account), and 99% of the Grants and Contributions of the Program (excluding government contributions in respect of fishermen's benefits).

Figure 5, the Activity Resource Summary, displays gross expenditures less Sections 37, 38 and 39 (UI Account) expenditures and expenditures recoverable from the UI Account. Figure 6 provides Details of Activity Resources under the headings of Total Operating Expenditures, Total Program Funds and Net Activity Expenditures. Figure 7, Program Funds by Region gives an indication of the preliminary regional block allocations for 1988-89.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	1,990,714	2,027	2,076,786	2,667	2,021,573	2,744
Less: UI Sections 37, 38 and 39 expenditures *	405,000	-	366,000	-	347,916	-
	1,585,714	2,027	1,710,786	2,667	1,673,657	2,744
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	2,700	-	2,700	-	2,709	-
Net activity expenditures	1,583,014	2,027	1,708,086	2,667	1,670,948	2,744

* Represents the developmental use of UI funds

- Section 37 ($30 million) of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs.

- Section 38 ($120 million) relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which create productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.

- Section 39 ($255 million) relates to income support paid to full-time trainees under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under the Human Resource Development Programs.

Figure 6: Details of Activity Resources

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Total operating expenditures	121,851	2,027	141,925	2,667	122,863	2,744
Program Funds -						
Canadian Jobs Strategy						
Job Development						
Social Assistance Recipients	-	-	43,394	-	13,577	-
Other Job Development	-	-	633,617	-	815,327	-
Skill Shortages	-	-	216,670	-	187,151	-
Job Entry						
Challenge	-	-	134,670	-	117,610	-
Social Assistance Recipients	-	-	21,276	-	4,993	-
Other Job Entry	-	-	274,731	-	220,178	-
Skill Investment	-	-	70,356	-	41,500	-
Community Futures						
Grants	-	-	33,607	-	21,408	-
Contributions	-	-	44,126	-	45,130	-
National Labour Market Innovations	-	-	47,132	-	14,755	-
	-	-	1,519,579	-	1,481,629	-
Related Programs						
Section 38 UI - Job Creation [1]	-	-	39,481	-	30,435	-
Skills Growth Fund	-	-	6,421	-	18,273	-
Grants to Provinces -						
Indirect Training	-	-	-	-	19,142	-
Employment Creation	-	-	-	-	1,315	
Grant to Aqueduc de Pierreville	-	-	2,202	-	-	-
Grant to Mohawk College	-	-	60	-	-	-
Contribution to l'Association de l'ataxie de Friedreich	-	-	66	-	-	-
Contributions to the provinces of Newfoundland and Nova Scotia	-	-	1,052	-	-	-
	-	-	49,282	-	69,165	-
Total Program funds	1,463,863 [2]	-	1,568,861	-	1,550,794	-
Total operating and Program funds	1,585,714	2,027	1,710,786	2,667	1,673,657	2,744
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	2,700		2,700		2,709	
Net activity expenditures	1,583,014 [3]	2,027	1,708,086	2,667	1,670,948	2,744

1. Includes normal overhead costs for UI Section 38 job creation activities such as licences, materials, equipment rentals, rents, utilities, travel and accommodation and special services (e.g. legal fees, accounting fees, audit services).
2. The allocations of CJS program funds are made to the 10 regions on a "block allocation" basis. The approved regional distribution of those funds by program will not be available until March, 1988. Figure 7 shows the preliminary allocation of program funds by region.
3. Excludes an amount of $165 million for CEIC/D's share of Challenge '88 (a summer employment program for students) to be appropriated in Treasury Board Vote 10.

Figure 7: Program Funds by Region

(thousands of dollars)	Estimates [1] 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Newfoundland	51,988	73,109	77,162
Nova Scotia	52,513	70,442	75,371
New Brunswick	47,792	63,539	63,961
Prince Edward Island	11,280	15,218	16,708
Quebec	302,881	393,784	410,894
Ontario	272,949	423,279	434,833
Manitoba	48,150	75,148	67,137
Saskatchewan	39,128	58,989	56,052
Alberta/NWT	103,187	141,825	123,961
British Columbia/Yukon	149,132	205,678	209,584
Sub-total	1,079,000	1,521,011	1,535,663
NHQ/unallocated	384,863 [2]	47,850	15,131
Total Program funds	1,463,863 [3]	1,568,861	1,550,794

1. These figures are based on the preliminary block allocations distributed to regions through the CEIC/D Operational Planning Process. Final approved regional allocations will be available in March, 1988.

2. Includes items for which decisions on regional allocations are pending federal-provincial agreements, the review of economic circumstances in each region or, for which program funds will be centralized at national headquarters (NHQ) i.e. language training - refugee determination ($15 million); social assistance recipients ($193 million); National Labour Market Innovations ($60 million) and UI Job Creation Section 38 ($46 million).

3. Excludes an amount of $165 million for CEIC/D's share of Challenge '88 to be appropriated in Treasury Board Vote 10.

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 (as shown in Figures 5 and 6) are $125.1 million or 7% lower than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to

	($ millions)
• a decrease due to the exclusion of Challenge '87 resources in 1988-89;	(161.9)

- an increase due to delays in the signing of federal/provincial agreements in respect of initiatives for social assistance recipients; and 28.5

- a net effect of the incremental funding made available to the Canadian Jobs Strategy. 5.6

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $115.9 million or 7% higher than the 1987-88 Main Estimates of $1,592.2 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is primarily due to

($ millions)

- an increase provided from Treasury Board Vote 10 related to Challenge '87; 161.9

- a decrease due to delays in the signing of federal/provincial agreements in respect of initiatives for social assistance recipients; and (28.5)

- a decrease related to language training for immigrants. (9.7)

Figure 8: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	92,407	6	110,151	6	111,582	6
Other operating and capital	29,444	2	31,774	2	11,281	1
Grants and contributions	1,463,863	92	1,568,861	92	1,550,794	93
	1,585,714	100	1,710,786	100	1,673,657	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	2,700	-	2,700	-	2,709	-
	1,583,014		1,708,086		1,670,948	-

Figure 9: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates [1]		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	2,021,573	2,744	2,004,741	2,499	16,832	245
Less: UI Sections 37, 38 and 39 expenditures [2]	347,916	-	366,000	-	(18,084)	-
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	2,709	-	2,709	-	-	-
Net activity expenditures	1,670,948	2,744	1,636,032	2,499	34,916	245

1. The 1986-87 Main Estimates have been restated to reflect the transfer in 1987-88 of part of the Mobility Program from National Employment Services to Human Resource Development Programs (see Figure 43 on page 3-76).

2. See note under Figure 5.

Explanation of Change: The $34.9 million or 2% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 245 additional person-years) is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase provided from Treasury Board Vote 10 for Challenge '86;	143.0
• a decrease due to a frozen allotment in respect of government-wide expenditure reductions;	(74.0)
• a decrease due to delays in implementation of the Community Futures Program; and	(28.1)
• a decrease due to a realignment of resources within CEIC/D.	(8.2)

Performance Information and Resource Justification

The key performance indicator for the Human Resource Development Programs activity is the number of participants in CJS programs. As shown in Figure 10, the number of participants during 1986-87 and 1987-88 remained in excess of 400,000. It is expected that this level will be attained in 1988-89. Gross expenditures to provide CJS programs for these participants were over $2 billion for 1986-87, and were forecast to remain at that level in 1987-88.

Another performance indicator is the rate of participation in CJS programs of designated groups (see Figures 11 to 14). Target levels for their participation rates in 1986-87 were met, and in some cases surpassed. Similar results are expected for 1987-88.

These performance measures do not apply to the National Labour Market Innovations Program. This program does not generate participant data since it is focussed on the development of new approaches to labour market services. In 1988-89, the results of earlier projects will become available and may be incorporated in the planning of new programs or as adjustments to existing CJS programs.

Figure 10: Total Participants

	Estimates 1988-89 [5]	1987-88 Forecast	1986-87 Actual [2]
Canadian Jobs Strategy [1]			
Job Development		125,416	186,853
Job Entry		73,034	57,571
Challenge [2]		80,685	80,220
Skill Shortages		95,052	70,944
Skill Investment		22,696	17,836
Community Futures		6,381	3,161
Sub-total [1]	375,000	403,264	416,585
Related Programs			
UI Section 38 [3]	25,000	19,348	17,637
Total participants [4]	400,000	422,612	434,222
Total gross expenditures ($000)	1,990,714	2,076,786	2,021,573

1. Excludes National Labour Market Innovations. There are no participants for statistical purposes under this program.

2. Excludes participants for other departments, CECs for Students, and Native Internship Program.

3. For an explanation of UI Section 38, see note under Figure 5.

4. Total participants is defined as new starts and clients who are enrolled in a program at the beginning of a fiscal year.

5. As regions are provided with a lump sum allocation for CJS, it is impossible at this time to forecast participants by program. The final program mix will be known when the final approved regional allocation of program funds is made in March, 1988 (see Figure 7 for the preliminary regional allocation).

Figure 11: Participation Rate of Women (Percentage)

	1988-89 Target	1987-88 Target	1986-87 Actual [4]	1985-86 Actual [4]
Canadian Jobs Strategy				
Job Development	43.0	43.0	46.2	36.9
Job Entry [1] - Re-entry	100.0	100.0	100.0	-
Challenge [2]	-	-	51.5	51.6
Other Job Entry	50.0	50.0	68.6	63.5
Skill Shortages	20.0	20.0	8.2	7.3
Skill Investment	30.0	30.0	36.9	31.2
Community Futures [2]	-	-	36.0	36.0
Sub-total [3]	-	-	43.2	42.3
Related Programs				
UI Section 38 [2]	-	-	26.0	26.0
Institutional Training	n/a [5]	n/a [5]	n/a [5]	35.3
Total participation rate of women [3]	-	-	42.5	38.3

1. Target is 50% for all applicable options except Re-entry where it is 100%.
2. Only actuals are reported. No targets have been set. For an explanation of UI Section 38, see note under Figure 5.
3. The sub-total and total actual rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
4. Targets for 1985-86 and 1986-87 were the same as those established for 1987-88.
5. Not applicable.

Figure 12: Participation Rate of Aboriginal People (Percentage)

	1988-89 Target	1987-88 Target	1986-87 Actual [4]	1985-86 Actual [4]
Canadian Jobs Strategy				
Job Development	9.6	9.6	12.1	12.0
Job Entry [1] - Re-entry	8.1	8.1	7.3	-
Challenge [2]	-	-	7.2	10.6
Other Job Entry	7.5	7.5	7.3	5.8
Skill Shortages	5.0	5.0	1.7	0.9
Skill Investment	4.6	4.6	4.5	4.8
Community Futures [2]	-	-	22.0	22.0
Sub-total [3]	-	-	8.5 [4]	10.6
Related Programs				
UI Section 38 [2]	-	-	16.0	16.0
Institutional Training	n/a [5]	n/a [5]	n/a [5]	7.9
Total participation rate of Aboriginal people [3]	-	-	8.8	9.6

1. Target is 7.5% for all applicable options except Re-Entry where it is 8.1%.
2. Only actuals are reported. No targets have been set. For an explanation of UI Section 38, see note under Figure 5.
3. The sub-total and total actual rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
4. Targets for 1985-86 and 1986-87 were the same as those established for 1987-88.
5. Not applicable.

Figure 13: Participation Rate of Disabled Persons (Percentage)

	1988-89 Target	1987-88 Target	1986-87 Actual [4]	1985-86 Actual [4]
Canadian Jobs Strategy				
Job Development	4.0	4.0	4.5	7.7
Job Entry [1]	6.0	6.0	1.3	0.8
Challenge [2]	-	-	0.6	1.6
Skill Shortages	6.0	6.0	0.1	0.2
Skill Investment	6.0	6.0	0.3	0.6
Community Futures [2]	-	-	4.0	4.0
Sub-total [3]	-	-	2.4	4.0
Related Programs				
UI Section 38 [2]	-	-	0.9	0.9
Institutional Training	n/a [5]	n/a [5]	n/a [5]	0.5
Total participation rate of disabled persons [3]	-	-	2.3	3.8

1. Target of 6.0% is set for all options under the program.
2. Only actuals are reported. No targets have been set. For an explanation of UI Section 38, see note under Figure 5.
3. The sub-total and total actual rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
4. Targets for 1985-86 and 1986-87 were the same as those established for 1987-88.
5. Not applicable.

Figure 14: Participation Rate of Visible Minorities (Percentage)

	1988-89 Target	1987-88 Target	1986-87 Actual [4]	1985-86 Actual [4]
Canadian Jobs Strategy				
Job Development	4.7	4.7	4.5	6.8
Job Entry [1]	5.4	5.4	7.3	3.4
Challenge [2]	-	-	3.9	5.2
Skill Shortages	3.0	3.0	0.5	2.1
Skill Investment	2.9	2.9	1.9	1.3
Community Futures [2]	-	-	n/a [5]	n/a [5]
Sub-total [3]	-	-	4.0	5.1
Related Programs				
UI Section 38 [2]	-	-	n/a [5]	n/a [5]
Institutional Training	n/a [5]	n/a [5]	n/a [5]	0.4
Total participation rate of visible minorities [3]	-	-	4.0	2.2

1. Target is 5.4% for all options except Re-Entry where it is 5.3%.
2. Only actuals reported. No targets have been set. For an explanation of UI Section 38, see note under Figure 5.
3. The sub-total and total actual rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
4. Targets for 1985-86 and 1986-87 were the same as those established for 1987-88.
5. Not applicable.

CEIC/D is also able to report CJS program effectiveness after analysing information provided by individuals on follow-up surveys taken three months after their completion of CJS programs. There are calculations for the "impact rate" (percentage of participants who became employed or entered further training); and the "skill utilization rate" (percentage of employed participants who are using skills acquired through CJS programs). Figure 15 shows these results.

Figure 15: Follow-up Survey Results (1986-87)

	Impact Rate (%)	Skill Utilization Rate (%)
Canadian Jobs Strategy		
Job Development - Individually subsidized jobs	61	79
Job Entry	60	66
Skill Shortages	75	81
Skill Investment	90	90

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is administered by the National Employment Services activity, but funded from the Human Resources Development Programs activity. It is designed to help with adjustments to economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1988-89, CEIC/D expects to enter into 563 agreements including employer/worker adjustment committees designed to solve identified human resource problems. The financial costs for these agreements are consolidated in Figure 16.

Figure 16: Industrial Adjustment Service (IAS)

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Number of new agreements	**563**	497	521	555
Contributions *	-	3,550	7,400	8,355

* For 1988-89 these contributions are included in the regional block allocations (see Figure 7 on page 3-37).

B. National Employment Services

Objective

The objective of this activity is to

- provide workers, employer clients and institutions with the labour market information necessary for them to make informed labour market decisions (Labour Market Information);
- match job opportunities with available workers so that employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner (Labour Exchange); and
- encourage private sector human resource planning and induce and support the adjustment of enterprises and individuals in accordance with changing labour conditions while promoting equity in employment (Labour Market Development Services).

Description

The National Employment Services activity relates to the development and delivery of the information system and the adjustment mechanisms that will assist the labour market to function more efficiently and equitably. More concisely stated, the mission of National Employment Services is to effect more timely and beneficial labour market adjustments than would otherwise occur.

National Employment Services is comprised of the following three sub-activities:

Labour Market Information: Each CEC must pattern its operations according to the characteristics and needs of the local labour market. Thus, it becomes the focal point for the gathering, processing and utilization of labour market information. This allows the CEC to facilitate the development, administration and delivery of all its programs and services: Insurance, Immigration, Employment, adjustment assistance and other services to immigrants; and the setting of objectives. This sub-activity also provides support services to the 157 Local Advisory Councils (LACs) that have been established across Canada.

Labour Exchange: This component is essentially a labour brokerage service carried out by CECs and, in certain agricultural areas, by Agricultural Employment Services (AES), formerly known as Canada Farm Labour Pools (CFLPs).

It entails obtaining job vacancies from employers and maintaining an inventory of prospective workers. Then either through a public display of the vacancy, which allows workers to make a selection themselves, or through a search of inventory, the CEC or AES refers workers to employers. An integral part of this process is the initial

interview with worker clients and/or employers to decide the type and degree of service to be provided. Also included are measures designed to ensure that employment referrals reflect an appropriate representation of qualified members of designated groups (groups requiring special attention: women, Aboriginal people, persons with disabilities, and members of visible minority groups).

Labour Market Development Services: This component is characterized by intervention mechanisms that are designed to help workers, employers, communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components.

The ultimate goal of these mechanisms is to promote and support the adaptation of individuals, communities, regions, and industrial sectors to changing labour market conditions and to promote equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

Resource Summaries

The National Employment Services activity accounts for approximately 11% of the 1988-89 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of fishermen's benefits) and 27% of total person-years. It accounts for 29% of the personnel costs, 27% of the total operating funds (excluding government contributions to the UI Account), and 1% of the Grants and Contributions of the Program (excluding government contributions in respect of fishermen's benefits).

The sub-activity structure in Figure 17 reflects a revised planning structure implemented for this activity in 1987-88.

Figure 17: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	30,861	525	30,963	540	29,605	547
Labour Exchange	112,558	2,682	115,219	2,758	110,164	2,795
Labour Market Development Services	107,157	1,713	106,046	1,763	102,795	1,786
	250,576	4,920	252,228	5,061	242,564	5,128
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	233,663		236,194	-	224,699	-
	16,913	4,920	16,034	5,061	17,865	5,128

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $0.9 million or 5% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• a decrease due to a realignment of resources within CEIC/D;	(5.9)
• a decrease for the Canadian Rural Transition Program as resources have only been approved for the 1987-88 fiscal year;	(0.9)
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements, due to contractual agreements; and	5.1
• a decrease in the recovery from the UI Account.	2.5

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $0.6 million or 4% lower than the 1987-88 Main Estimates of $16.6 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase for the Canadian Rural Transition Program, transferred from Agriculture Canada; and	0.9
• a decrease in grant funds requirement.	(1.5)

Figure 18: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	196,225	78	197,367	78	194,453	80
Other operating and capital	42,825	17	43,335	17	39,147	16
Grants and contributions	11,526	4	11,526	5	8,964	4
	250,576	100	252,228	100	242,564	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	233,663		236,194	-	224,699	
	16,913		16,034		17,865	

Figure 19: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates *		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	29,605	547	30,335	598	(730)	(51)
Labour Exchange	110,164	2,795	104,313	2,590	5,851	205
Labour Market Development Services	102,795	1,786	103,731	1,730	(936)	56
	242,564	5,128	238,379	4,918	4,185	210
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	224,699	-	223,533	-	1,166	-
	17,865	5,128	14,846	4,918	3,019	210

* The 1986-87 Main Estimates have been restated to reflect the transfer in 1987-88 of part of the Mobility Program from National Employment Services to Human Resource Development Programs (see Figure 43 on page 3-76).

Explanation of Change: The $3.0 million or 20% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 210 additional person-years) is primarily due to the following items

	($ millions)
• an increase in activities not recoverable from the UI Account; and	8.9
• a decrease in requirements for grants and contributions funds.	(5.9)

Performance Information and Resource Justification

During 1987-88, the implementation of a number of major changes was finalized in compliance with recommendations emerging from tests previously conducted in user-trial offices. A new registration policy, a service needs determination process, improved self- and group-services, improved management of the counselling process, and improved job order management are now available in all CECs.

The National Employment Services activity is delivered through three distinct sub-activities. Information on these sub-activities is

provided on the following pages. Output measures for National Employment Services have been implemented in all CECs across the country.

Labour Market Information: Effective operation of the labour market is dependent upon workers, employers and institutions having the necessary information available in order to make informed decisions concerning CEIC/D programs and services. Two issues of immediate concern emerge in relation to labour market information:

- in order to free personnel for more specialized duties, greater reliance must be placed on electronic data processing using micro-computers to capture, access and manipulate labour market information at the CEC level; and

- more effective ways and means of obtaining input from and providing advice and information to CEIC/D economic partners must be devised.

In response to the above issues, a major initiative was undertaken in 1985 to study and develop specifications for new systems of occupational analysis, classification and data. The National Occupational Classification is scheduled to be completed by the end of 1988. At this time, completion of validation and testing to the point of national implementation is scheduled for 1992.

The estimated total cost of the NOC development phase is $2.8 million with an estimated cost of $0.7 million in non-salary funds including approximately $0.15 million for an NOC data base system for 1988-89. In 1988-89 it is proposed to develop occupational profiles for the Canadian Work Preference Inventory, develop other work descriptor factors for NOC, develop an NOC data base system, complete the research and write NOC groups, develop French language NOC indexes and revive JOBSCAN prototype development. For more information on NOC/JOBSCAN, see page 3-78.

Resources for this sub-activity are determined by establishing the minimum staff required to develop, collect and maintain the various data bases as well as to disseminate the information seen as essential for the ongoing operations of an effective employment service.

Dissemination of information occurs through such activiites as group information sessions, local employer seminars, and support of Local Advisory Councils (see page 3-78).

Figure 20 provides information on the allocation of resources in this sub-activity.

Figure 20: Labour Market Information: Resource Allocation

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Local Labour Market Information *	18,226	346	17,550	336	16,192	345
Economic Services	11,371	159	11,371	159	11,371	159
NOC/JOBSCAN *	1,264	20	2,042	45	2,042	43
	30,861	525	30,963	540	29,605	547

* Local Labour Market Information and NOC/JOBSCAN were previously presented as Other, and Occupational and Career Information respectively.

Labour Exchange: The priority of Labour Exchange is to help employers in private and public sectors find suitable workers and to help job seekers find work. CEIC/D operates approximately 460 CECs as well as 187 itinerant points of service in isolated or remote communities. In addition, service is provided at 105 post-secondary institutions, nine casual labour offices, four Specialized Youth Units (see page 3-81), six Women's Employment Counselling Centres (see page 3-81), 10 regional offices and 65 Agricultural Employment Services offices (see page 3-52). During the summer, these offices are further augmented by approximately 425 CECs for Students, staffed by approximately 1,600 students. These offices offer a peer group employment service to some 600,000 students seeking summer employment: the results of these efforts were that 420,000 placements were made during 1987-88.

CECs provide a screening and referral service. Job seekers are instructed in the development of job search plans and are provided with leads to employment opportunities. Employment counsellors may also take action to interest prospective employers in job seeking clients and are involved in referrals of designated group candidates to employers.

Figure 21 provides some quantitative information on Labour Exchange output. Specific information on the output of Agricultural Employment Services offices is provided in Figure 22.

Open displays of vacancies are being introduced into all CECs during 1987-88 to provide an alternative method of advertising an employer's labour requirements. Displays indicate the details of the job along with information on how to contact the employer directly,

without having to be screened by the CEC staff. CECs will not capture referral activity related to these displays, but actual data will be recorded on vacancies notified and filled through this method. CEC staff have been provided with guidelines on the use of the service, and its increased use will have an impact on traditional labour exchange output related to job orders, resulting in a decrease of vacancies notified (regular and casual) and vacancies filled (regular and casual).

Figure 21: Labour Exchange Output

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Employee-clients referred to employers	**2,752,000**	2,817,000	3,005,900	3,008,100
Vacancies notified				
Casual	**143,000**	156,000	142,900	158,600
Regular	**882,000**	961,000	961,100	917,600
Vacancies filled				
Casual	**135,000**	147,000	135,100	150,700
Regular	**640,000**	660,000	694,500	657,800
SND interviews *	**1,275,000**	1,275,000	1,126,200	-
Female non-traditional placements	**40,000**	39,000	37,600	42,100
Female placements	**255,000**	250,000	260,600	256,000
Person-Years	**2,682**	2,758	2,795	2,612

* SND - Service Needs Determination. SND interviews did not exist in 1985-86. They were introduced in 1986-87 as a result of the Revitalization initiative.

- **Employee-clients referred to employers:** Estimates for 1988-89 are lower than the forecast figures for 1987-88 and the 1986-87 actuals, because of the new emphasis on self-service.

- **Vacancies filled - regular:** The 1988-89 estimates are somewhat lower than the forecast figures for 1987-88 and the actual figures for 1986-87. This may be attributed in part to the effect that the above-mentioned changing operational practices (such as self-service through open displays) are having on recorded statistics.

- **Service Needs Determination Interviews:** The SND interview was an initiative that was gradually implemented at the local office level during 1986-87. Actual figures for 1986-87 are therefore substantially lower than the 1987-88 forecasts for 1987-88 and 1988-89.

Agricultural Employment and Travel Assistance: On April 1, 1987, the name of Canada Farm Labour Pools (CFLP) was changed to Agricultural Employment Services (AES). In addition, the AES, the Federal- Provincial Agricultural Employment Agreements (FPAEA), and the agricultural day haul transportation provisions of the former Canada Mobility Program (see page 3-79) were amalgamated under one new comprehensive set of terms and conditions.

A new contribution agreement was also established with the Association of Canadian Orchestras (ACO) to provide mobility assistance during 1987-88 at a cost of $0.16 million.

Figure 22: Agricultural Employment and Travel Assistance Expenditures

	Estimates 1988-89 *	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Agricultural Employment Services			
Number of Offices	65	65	65
Contributions ($000's)		5,994	6,034
Total Placements and Transfers-in (vacancies filled)	294,000	241,350	256,000
Federal/Provincial Agricultural Employment Development Agreements -			
Number of Agreements	7	7	8
Contributions ($000's)		1,012	353
Mobility Assistance to Musicians (ACO) -			
Contributions ($000's)		160	113
Special Travel -			
Number of Assistances	950	950	950
Contributions ($000's)		150	70
Day Haul (Agriculture) -			
Number of Person-Days	91,561	298,000	86,477
Contributions ($000's)		3,105	532
Contributions ($000's)	10,421	10,421	7,102

* The resources breakdown by component is not provided, as the resources are controlled at the Program level.

Labour Market Development Services: The Labour Market Development Services component is characterized by intervention mechanisms that are designed to help workers and employers in various communities and regions to deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. A range of programs and services has been developed to promote adaptation among employers and workers to existing and future labour market conditions.

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is designed to help with adjustments to economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1988-89, CEIC/D expects to enter into 563 agreements including employer/worker adjustment committees designed to solve human resource problems. Although IAS is administered by the National Employment Services activity, it is funded from the Human Resources Development Programs activity, so details of financial costs are provided in Figure 16 on page 3-44).

Counselling: Employment counselling is a collaborative problem-solving process which assists clients to establish employment goals, resolve issues interfering with achieving these goals, and implement plans of action to get into and stay in the labour market.

Major users of the service include:

- clients subjected to lay-offs who require assistance in re-defining occupational choices and/or re-training;
- clients who need to acquire job search and preparation skills;
- clients who need to acquire job maintenance skills;
- women who are re-entering the labour force and need assistance in considering career and training options;
- designated group members who are not job-ready and/or qualify for special initiatives; and
- clients with multiple employment barriers.

Clients are referred to counselling services through the Service Needs Determination Interview (see page 3-52) or from outside agencies working cooperatively with the CEC. Employment counselling interviews are of approximately 35-40 minutes duration. Full service is normally provided through a series of two to seven interviews, depending upon the complexity of the client's employment needs. All employment counselling interviews are directed at assisting clients to integrate successfully into the labour market.

Figure 23 provides information on the output of the counselling service in CECs.

Figure 23: Counselling Service Output

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Counselling Casefile Intake *	195,000	172,000	
Counselling Interviews	600,000	568,000	682,200
Counselling Casefile Finalized *	172,000	150,000	
Person-Years	920	905	905

* New volumes were introduced in 1987-88 as a result of the Revitalization initiative.

Diagnostic Services: The objective of Diagnostic Services is to ensure that there is a full understanding of the employment implications of those physical, social and psychological factors which affect a client's ability to participate in the labour market. This program provides for the purchase of diagnostic services for CEC clients with special needs and the costs are shown in Figure 24.

Figure 24: Diagnostic Services

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Number of Assistances	3,900	3,500	3,900
Contributions ($000s)	1,501	1,501	1,060

Employers: The Labour Market Development Services (LMDS) Component for employers is characterized by planned interventions designed to help employers adapt to changes in the labour market. As of 1988-89, CECs will have to plan their LMDS interventions by identifying those employers most in need of adjustment assistance, develop a plan of action and monitor the result of their intervention.

As a result, new service output measurements were developed for the component. The 1988-89 forecasts provided in Figure 25 on the planned level of labour market adjustment intervention were developed without the benefit of historical data. Consequently, actuals may deviate from forecasts.

Figure 25: Labour Market Adjustment (LMA) Services - Employers

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
LMA Services - Employer casefiles created	28,500	10,000	n/a
Provision of CEIC/D programs and services - Employer casefiles finalized	25,000	7,500	n/a
Referral to outside agency - Employer casefiles finalized	3,500	2,500	n/a
Person-years	323	308	n/a

Outreach Services: a delivery method which involves the provision of funds to community-based organizations for the extension of employment-related services such as identifying and assessing the need for remedial services, counselling interviews, job placement, marketing, and follow-up support to designated groups where CEC services cannot be used effectively. Among the desired results are the indirect placement of clients in jobs found by themselves as a result of project activity, and direct client placement made through employer, CEC and community contact by project staff.

As shown in Figure 26, Outreach projects are projected to counsel about 360,000 clients in 1988-89 and place 82,000, which represents only a slight decline from previous years' figures. Payments to organizations will amount to over $24 million.

Figure 26: Outreach Counselling Interviews and Placements

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Number of counselling interviews	360,000	370,000	375,010
Number of placements	82,000	85,000	89,417
Payments to organizations ($)	24,254,000	24,254,000	23,140,254

C. Unemployment Insurance

Objective

The objective of the Unemployment Insurance activity is to promote an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups or regions through the provision of temporary income support to qualified workers.

Within the above objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to develop legislative, regulatory and program policies and guidelines to provide for the effective and efficient management of the UI Account;
- to determine eligibility for benefits with respect to applications, to establish a benefit period, and to determine initial and continuing entitlement to benefits while a benefit period is in existence;
- to process enquiries and appeals in a rapid and accurate manner;
- to process claimant reports and pay UI benefits in a timely and accurate manner;
- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence or detection of abuse, misuse and fraud;
- to provide for the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner; and
- to provide temporary income to qualified workers during periods of unemployment, and/or while they are engaged in developmental activities to maintain or improve their employability.

Description

The Unemployment Insurance activity consists of the following five sub-activities: Insurance Operations, Claims Pay, Insurance Control, the Government Contribution to the UI Account, and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits.

Insurance Operations: This sub-activity includes responsibility for the timely and efficient determination of an individual's entitlement to receipt of UI benefits; the interviewing of claimants to ensure

they are actively seeking employment and otherwise continue to be entitled to receive benefits; and the answering of enquiries from claimants and the general public related to individual claims or the program in general. In addition, responsibility for the maintenance of the legislative base for Unemployment Insurance and the development of appropriate policies and procedures for its administration are included, as are costs related to the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account, and the provision of premium reductions to qualified employers.

Claims Pay: This sub-activity responds to decisions made at the local office (CEC) with respect to individuals' entitlement to UI benefits. This response involves the creation of benefit and overpayment master records for each claimant; the receipt, review and processing of claimants' reports; and the issuance of warrants paying UI benefits to eligible individuals. Also included in this sub-activity is the maintenance of the data processing facilities necessary to produce benefit payments and to process general management data for CEIC/D.

Insurance Control: This sub-activity includes responsibility for detecting, and consequently deterring fraud and abuse, and for ensuring the timely and orderly issuance of correct information by both employers and claimants.

Government Contribution to the UI Account (for description see page 5-16): The Unemployment Insurance Act requires that an amount equal to the "Government cost of paying benefit" be credited to the UI Account. This cost includes regionally extended benefits (see Description of Benefits, page 5-8) and extension benefits paid pursuant to Job Creation projects (Section 38 of the UI Act) and training programs (Section 39 of the UI Act).

Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits (for description see page 5-16): The government contributes to the UI Account an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits paid to fishermen.

Resource Summaries

The Unemployment Insurance activity accounts for approximately 17% of the 1988-89 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's benefits) and 49% of total person-years. It accounts for 43% of the personnel costs, 45% of the total operating funds (excluding government contributions to the UI Account) of the Program.

Figure 27: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Insurance Operations						
Claims Processing and Enquiries	224,234	6,416	237,158	6,490	214,893	6,527
Claimant Service Officers	7,788	118	2,375	40	-	-
Premium Reduction	2,650	65	2,585	65	2,522	65
Revenue Collection	37,634	-	35,085	-	31,592	-
Program Management and Design	21,135	282	17,487	285	25,519	320
	293,441	6,881	294,690	6,880	274,526	6,912
Claims Pay						
Regional Computer Centres	62,106	884	56,012	920	57,791	936
	62,106	884	56,012	920	57,791	936
Insurance Control						
Investigation and Control	38,280	978	34,982	918	32,415	886
Program Management and Design	3,041	37	2,709	36	1,737	32
	41,321	1,015	37,691	954	34,152	918
Total Operating Costs	396,868	8,780	388,393	8,754	366,469	8,766
Government Contribution to the UI Account	2,410,000	-	2,430,000	-	2,710,182	-
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	246,000	-	225,000	-	201,401	-
	3,052,868	8,780	3,043,393	8,754	3,278,052	8,766
Less: Recoverable expenditures from UI Account	393,741		385,446		359,938	
	2,659,127	8,780	2,657,947	8,754	2,918,114	8,766

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $1.2 million or 0.04% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to

	($ millions)
• an increase in the government contribution in respect of fishermen's benefits; and	21.0
• a decrease in the government contribution to the UI Account.	(20.0)

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of December 15, 1987), is $127.3 million or 5% lower than the 1987-88 Main Estimates of $2,785.2 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• a decrease in the government contribution to the UI Account; and	(142.0)
• an increase in the government contribution in respect of fishermen's benefits.	12.0

Figure 28: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	294,502	10	294,500	9	287,883	9
Professional and special services	46,325	1	42,486	1	38,670	1
Government Contribution to the UI Account	2,410,000	79	2,430,000	80	2,710,182	83
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	246,000	8	225,000	8	201,401	6
Other	56,041	2	61,407	2	39,916	1
	3,052,868	100	3,043,393	100	3,278,052	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	393,741		385,446		359,938	
	2,659,127		2,657,947		2,918,114	

Figure 29: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Insurance Operations						
Claims Processing and Enquiries	214,893	6,527	199,654	6,206	15,239	321
Premium Reduction	2,522	65	1,996	62	526	3
Revenue Collection	31,592	-	31,592	-	-	-
Program Management and Design	25,519	320	16,432	284	9,087	36
	274,526	6,912	249,674	6,552	24,852	360
Claims Pay						
Regional Computer Centres	57,791	936	49,773	996	8,018	(60)
	57,791	936	49,773	996	8,018	(60)
Insurance Control						
Investigation and Control	32,415	886	33,630	918	(1,215)	(32)
Program Management and Design	1,737	32	2,712	43	(975)	(11)
	34,152	918	36,342	961	(2,190)	(43)
Total operating costs	366,469	8,766	335,789	8,509	30,680	257
Government Contribution to the UI Account	2,710,182	-	2,679,000	-	31,182	-
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	201,401	-	201,000	-	401	-
	3,278,052	8,766	3,215,789	8,509	62,263	257
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	359,938		335,542		24,396	
	2,918,114	8,766	2,880,247	8,509	37,867	257

Explanation of Change: The $37.9 million or 1% increase in 1986-87 net expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 257 additional person-years) is primarily due to an increase of $31.2 million in the government contribution to the UI Account.

Performance Information and Resource Justification

The Unemployment Insurance activity involves three major functions: Insurance Operations (claims processing and enquiries), Claims Pay (issue of warrants by the Regional Computer Centres) and Insurance Control (the prevention, detection and deterrence of fraud and abuse).

Performance of these functions is measured on the basis of efficiency (output per person-year) and operational effectiveness (timeliness and accuracy of service and, in the case of Insurance Control, overpayment detection). Resource justification is predicated on the effort to maximize service and control elements in a balanced way, using information on previous performance as a starting point and estimating the impact of new or changed legislation, policies and procedures through pilot projects or measured time standards. The desire for productivity improvement in a downsizing environment while continually striving for excellence in service is paramount.

Figure 30 illustrates volume changes from year to year. Figure 31 depicts the relationship between work load and resource levels, expressed in terms of output per person-year. Figure 32 displays speed of service in claims processing.

Insurance Operations: Resource levels required for claims processing are determined on the basis of projected work load and the level of service provided to the public. The projected work load for 1988-89 is based on an unemployment rate anticipated by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training and special benefits. The level of insurance control activity also has an impact on the resources required for claims processing, by affecting the number of in-person contacts, the volume of revised claims decisions, and the number of appeals to Boards of Referees and to the Umpire.

Expressed in terms of the productive time of only those staff engaged directly in the processing of UI claims (support clerks and UI Agents), productivity is continuing to show steady improvement. From 957 claims per productive person year in 1986-87, productivity is budgeted to reach 981 for 1987-88 and 991 in 1988-89.

These modest but steady productivity gains have been achieved in spite of downward pressure on productivity being exerted by two factors. First, an amendment to Regulation 58 concerning the treatment of monies received on separation from an employer, including pension payments, is resulting in additional claims processing work due to increased complexity. Secondly, the implementation of UI Administrative Improvements (previously documented under New Initiatives) has necessitated the redeployment of some experienced claims processing staff. Each of these events would reduce productivity, all other factors remaining constant, so that the improvements are all the more notable.

The accuracy of benefit payment is measured through the Comprehensive Tracking System (CTS), a three-tiered audit of UI claims. CTS identifies the incidence of undetected overpayments and underpayments in 10 categories of error, including errors external to CEIC/D (claimant and employer) and internal to CEIC/D claims processing. The incidence of error has remained relatively constant since the inception of this system in 1983, indicating that resource utilization is consistent with quality achievements in terms of benefit payment accuracy. Quarterly CTS results since 1983 indicate that undetected overpayments and underpayments have ranged from 3.3% to 4.4% of benefit payout. This compares favourably with the 1981 study by the Office of the Auditor General which estimated undetected overpayments and underpayments at 4.8% of benefit payout.

Speed of service is measured by the level of claims pending decision beyond three weeks after receipt and registration (see Figure 32). The third week has been selected as the critical point, because it is the first week payable in any claim, and pay is generated at the earliest in the fourth week when the claimant's first report card has been submitted. An acceptable limit for claims pending has been set at 12%, bearing in mind that certain claims cannot be processed within three weeks, because

- the claim is contentious in nature and requires in-depth fact finding in order for an adjudication to be made, for example when a labour dispute is involved; and

- documentation necessary to the establishment of a claim is missing, a common example of which is the record of employment from the last employer.

This operational limit of 12% will continue to be used as the performance bench mark in 1988-89.

Claims Pay: Resource levels required for the issuance of warrants are also based on the expected unemployment rate. The Regional Computer Centres have primary responsibility for the production of warrants, and also play a major role in processing management information and reporting for CEIC/D. It is expected that overall productivity for Claims Pay in 1988-89 will be relatively comparable to that of the current year. Although the overall growth of automation in support of Commission activities has resulted in an increase in staff requirements to operate EDP equipment, this has been offset to a large extent by productivity improvements in the clerical component of the operation. These trends are expected to continue in the coming year (see Figure 31: Processing/Output per Person-Year).

Insurance Control: The work load in this sub-activity is concerned with preventing, detecting, and as a consequence, deterring fraudulent or misrepresentative attempts to obtain UI benefits, and the timely and orderly issuance of correct information by employers and claimants.

In 1988-89, approximately 1.1 million investigations are forecast, of which an estimated 150,000 will be initiated under the enhanced control portion of the UI Administrative Improvements. With additional resources and greater use of technology, the level of investigative activity will increase and productivity in terms of investigations completed per person-year is expected to rise slightly (see Figure 31).

Figure 30: Work Load Volumes

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Insurance Operations			
Initial and renewal claims adjudicated	3,175,000	3,229,000	3,334,100
Employers registered (premium collection)	1,220,000	1,185,000	1,099,500
Premium reduction applications processed *	39,500	39,200	39,608
Claims Pay - Warrants issued	29,146,000	30,601,000	31,972,000
Insurance Control - Investigations completed	1,170,000	1,076,000	1,029,600

* Premium reduction applications processed are presented for the calendar year.

Figure 31: Processing/Output per Person-Year

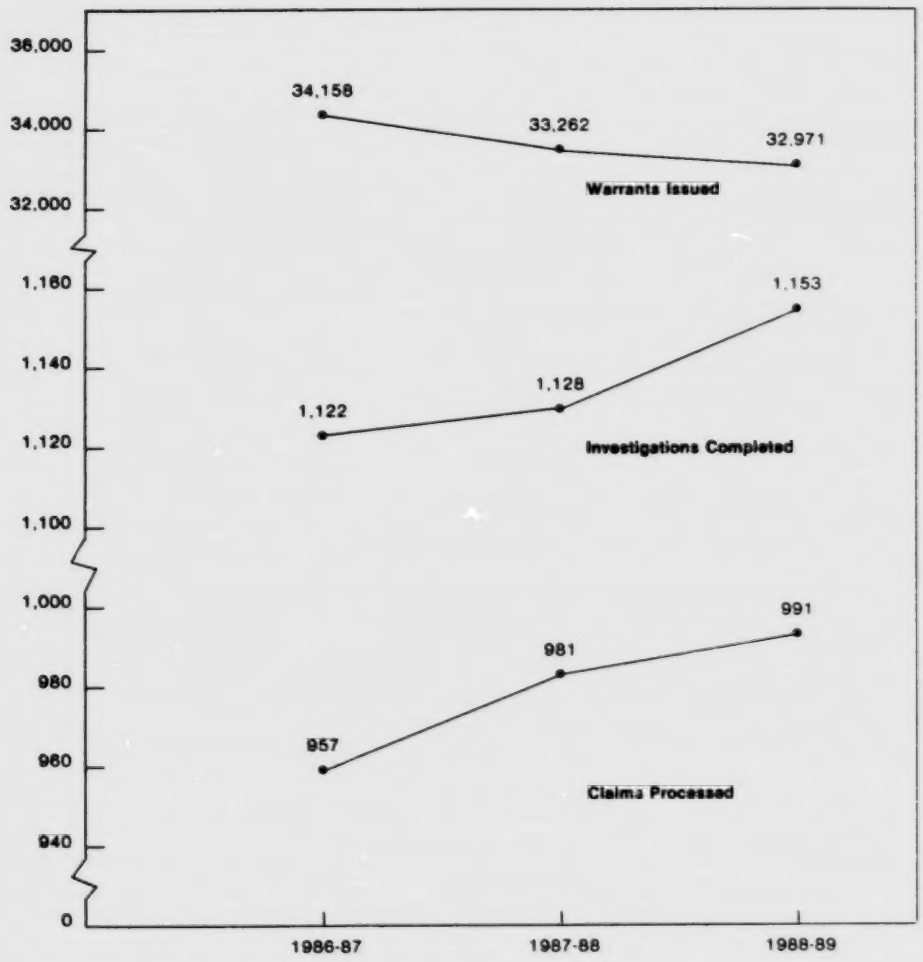

Figure 32: Speed of Service Indicator

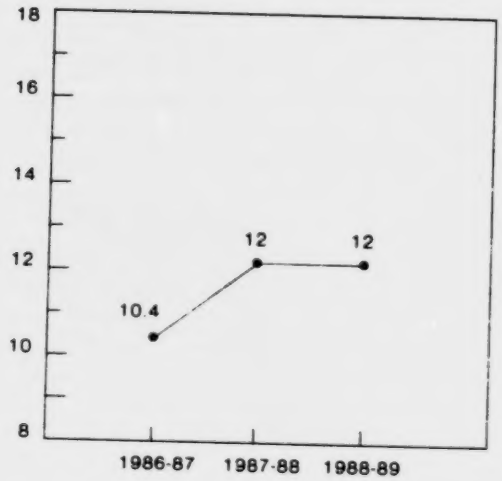

Percent of Initial and Renewal Claims Pending 3 weeks or more.

D. Program Management and Joint Services

Objective

The objective of the Program Management and Joint Services activity is to manage the delivery of services to the public, the delivery of joint program services to the public, and the development of requisite legislative, regulatory and program policies.

Description

This activity provides for a number of joint program delivery and management activities, which cannot be directly allocated to sub-activities that encompass specific programs (such as Job Entry, Skill Shortages, etc.) or services (Labour Exchange, Insurance Operations, etc.). Approximately 90% of the person-year resources for this activity are in the field, where the activity includes the Regional Directors of Employment and Insurance, District Managers, CEC Managers and their administrative support staff.

The major components of this activity are as follows:

Line Management: The delivery of the various Employment and Insurance programs at regional headquarters, district offices and local offices.

Support Services: Administrative support to the Employment and Insurance Program including data collection and preparation, and analysis of managerial and statistical reports. This component includes staff who provide personnel, financial and administrative services at local offices.

General Office Reception: This component includes the greeting of members of the public at local offices, identifying the aim of their visit and directing them to the appropriate location.

Program Management: The development of policies and programs of Employment and Insurance at national and regional headquarters. It includes management personnel and their immediate staff.

Resource Summaries

The Program Management and Joint Services activity accounts for approximately 5% of the 1988-89 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of fishermen's benefits) and 13% of total person-years. It accounts for 14% of the personnel costs, and 14% of the total operating funds (excluding government contribution to the UI Account) of the Program.

Figure 33: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management and Joint Services	124,419	2,398	122,371	2,473	142,846	2,574
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	103,517		105,780		110,968	
	20,902	2,398	16,591	2,473	31,878	2,574

Explanation of Change: The net financial requirements for 1988-89 are $4.3 million or 26% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to

	($ millions)
• a decrease in the recovery from the UI Account; and	2.2
• an increase resulting from postal rate increase and telecommunications sales tax.	2.0

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987), is $3.6 million or 18% lower than the 1987-88 Main Estimates of $20.2 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is primarily due to an increase in the recovery from the UI Account.

Figure 34: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	92,875	75	92,777	76	96,678	68
Other	31,544	25	29,594	24	46,168	32
	124,419	100	122,371	100	142,846	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	103,517		105,780		110,968	
	20,902		16,591		31,878	

Figure 35: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management and Joint Services	142,846	2,574	117,324	2,436	25,522	138
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	110,968		104,326 *		6,642	
	31,878	2,574	12,998	2,436	18,880	138

* The amount recovered from the UI Account was restated due to Operational Planning Framework changes that occurred in Human Resource Development Programs and National Employment Services activities.

Explanation of Change: The $18.9 million increase in 1986-87 actual expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 138 additional person-years) is primarily due to a realignment of resources within the Employment and Insurance Program.

Performance Information and Resource Justification

This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of the activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is made on the basis of the success of all Employment and Insurance activities.

Figures 36 and 37 show the ratio of Program Management and Joint Services person-years and expenditures to the Employment and Insurance Program totals.

Figure 36: Relationship of Program Management and Joint Services Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Program Management and Joint Services	2,398	2,473	2,574	2,818
Employment and Insurance	18,125	18,965	19,212	19,700
% of Program Management and Joint Services to Employment and Insurance	13.2	13.0	13.4	14.3

Figure 37: Relationship of Program Management and Joint Services Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Program Management and Joint Services	124,419	122,371	142,846	133,782
Employment and Insurance*	856,433	867,636	841,578	787,678
% of Program Management and Joint Services to Employment and Insurance	14.5	14.1	17	17

* Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account and in respect of fishermen's benefits, the Outreach Program, and the Diagnostic Services program.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 38: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Personnel			
Salaries and wages	582,198	592,863	602,542
Contributions to employee benefit plans	90,241	88,912	84,592
Other personnel costs	3,570	3,020	3,462
	676,009	684,795	690,596
Goods and Services			
Travel and relocation	17,516	19,197	14,684
Telephone and telegraph	15,226	16,774	24,574
Postage, freight and express	22,824	22,283	21,569
Printing	13,052	12,317	12,886
Other information	7,129	10,826	3,188
Professional and special services	97,693	91,234	74,698
Rental of equipment	11,954	13,503	4,439
Other rentals	1,072	632	1,047
Purchased repair and upkeep	1,604	1,318	4,968
Other utilities, materials and supplies	6,090	7,303	5,803
Government contribution to the UI Account	2,410,000	2,430,000	2,710,182
All other expenditures	2,832	264	2,855
	2,606,992	2,625,651	2,880,892
Total operating	3,283,001	3,310,446	3,571,488
Capital - Acquisition of machinery and equipment	9,187	12,945	4,472
Transfer payments	1,721,389	1,805,387	1,761,159
	5,013,577	5,128,778	5,337,119
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	733,621	730,120	698,314
Total expenditures(net)	4,279,956	4,398,658	4,638,805

2. Personnel Requirements

The Employment and Insurance Program personnel costs of $676 million account for 77% of the total operating expenditures (excluding the government contribution to the UI Account) of the Program. It also includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 39: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board			
Human Resource Development Programs	2,027	2,667	2,744
National Employment Services	4,920	5,061	5,128
Unemployment Insurance	8,780	8,754	8,766
Program Management and Joint Services	2,398	2,473	2,574
	18,125	18,955	19,212
Other Persons-Years - Not controlled by Treasury Board *			
Human Resource Development Programs	-	607	503
Program Management and Joint Services	-	40	28
	-	647	531

* The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirements to use person-year authorities for these employees. The above figures represent the amount of person-year authorities which would otherwise have been used under the Challenge '86 and '87 programs.

Figure 40: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	88-89	87-88	86-87		
Management	**93**	110	112	51,400-100,700	67,809
Scientific and Professional					
Actuarial Science	**2**	2	2	25,026-71,442	64,039
Economics, Sociology and Statistics	**118**	108	127	15,600-70,392	47,333
Education	**31**	33	31	15,334-70,800	52,341
Library Science	**2**	2	2	22,042-52,255	32,369
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	**409**	409	431	15,178-63,264	36,756
Commerce	**1**	-	-	16,476-59,100	
Computer Systems Administration	**29**	20	29	20,807-68,111	45,618
Financial Administration	**8**	12	8	14,005-59,267	38,257
Information Services	**3**	5	3	15,055-59,100	41,291
Organization and Methods	**9**	9	25	14,874-59,100	43,896
Personnel Administration	**7**	9	7	14,239-60,400	41,572
Program Administration	**8,826**	8,991	8,726	15,178-63,264	36,403
Welfare Programs	**1**	-	-	16,182-66,779	
Technical					
Social Science Support	**21**	21	38	14,009-64,044	36,089
Administrative Support					
Communications	**22**	30	22	17,034-35,284	20,522
Data Processing	**197**	267	197	14,912-41,166	25,841
Clerical and Regulatory	**7,889**	8,445	8,732	14,338-35,194	23,467
Office Equipment	**24**	24	25	14,042-28,019	20,977
Secretarial, Stenographic and Typing	**422**	422	681	14,210-35,419	22,734
Operational					
General Services	**11**	11	13	14,693-44,350	22,889
Other	**-**	1	-		

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1987. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Grants and contributions represent 62% of the 1988-89 Main Estimates of the Employment and Insurance Program (excluding the government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits).

Figure 41: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Grants			
Human Resource Development Program			
Grants to individuals, organizations and corporations to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	60,000,000	33,601,000	- [1]
Grant to Mohawk College for the 1989 World Conference on Cooperative Education	60,000	60,000	-
National Employment Services			
Frontier College of Canada	175,000	175,000	175,000
Grants to voluntary non-profit organizations for activities that will assist in improving the employability of groups of Canadians such as disabled persons, natives, women, youth, and other special groups	390,000	390,000	399,996
Grants to voluntary organizations - Literacy Corps	540,000	540,000	449,691
Total Grants	61,165,000	34,766,000	1,014,687
Contributions			
Human Resource Development Program			
Payments to provinces, territories, municipalities, other public bodies, organizations, groups, communities, employers and individuals for the provision of training and/or work experience, the mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market	1,403,413,663	1,531,880,262	- [2]
Contribution to the provinces of Newfoundland and Nova Scotia for restructuring of institutional and vocational training systems	389,337	1,092,000	-
National Employment Services			
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individual acting as Managers of Agricultural Employment Services Offices for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements	10,421,000	9,957,000	-
Unemployment Insurance			
(S) Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	246,000,000	225,000,000	201,401,006
Total Contributions	1,660,224,000	1,767,889,262	201,401,006

Figure 41: Details of Grants and Contributions (continued)

(dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Items Not Required			
Human Resource Development Programs			
Employment Creation Grants	-	-	1,314,465
Grant to Aqueduc de Pierreville	-	2,201,738	-
Contribution to l'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich	-	66,000	-
Grants to provinces and territories for training institutions to meet the needs of federal employment related training (Canadian Jobs Strategy)	-	-	19,141,799
Payments to provinces, municipalities, federal crown corporations not mainly funded through appropriations, provincial/ territorial institutions, companies, businesses, organizations, educational training bodies, ad hoc groups and individuals in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of agreements undertaken for training, employment development and work experience and pilot/demonstration projects	-	-	1,458,885,846 [2]
National Employment Services			
Grants to individuals, organizations, and corporations to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	-	-	21,407,692 [1]
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as Managers of Canada Farm Labour Pools for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements:			
Community Futures Program	-	-	42,054,718 [1]
Federal/Provincial Agricultural Employment Development Agreements	-	-	352,555
Canada Farm Labour Pools	-	-	6,033,849
Payments in accordance with regulations approved by the Governor in Council to provinces, employers, workers, communities, adjustment and development committees representing insolvent firms or communities in respect of Labour Mobility and Adjustment Incentive Regulations	-	-	7,980,694 [1]
Payments to organizations or individuals in support of activities complementary to Labour Market Policy:			
Business management development	-	114,000	577,206
Options North	-	350,000	984,052
Total Items Not Required	-	2,731,738	1,558,742,877
Total	1,721,389,000	1,805,387,000	1,761,158,570

1. Following a transfer of responsibility in 1987-88, these programs are now reflected under Human Resource Development Programs (see Figure 43, page 3-76).

2. As the wording of this type of contribution has been amended for 1987-88 and thereafter, it has been reflected under Items Not Required. The associated forecast and estimates are reflected under the first type of contribution for the Human Resource Development Programs.

4. Net Cost of Program

The 1988-89 Estimates for the Employment and Insurance Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 42 provides details of other cost items.

Figure 42: Estimated Net Cost of the Program for 1988-89

(thousands of dollars)	1988-89	1987-88
Operating expenditures	3,283,001	3,412,618
Capital	9,187	2,528
Transfer payments	1,721,389	1,703,388
	5,013,577	5,118,534
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	733,621	704,291
Net Expenditures - Main Estimates	4,279,956	4,414,243
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	10,040	10,160
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	1,407	1,393
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	2,125	2,316
Other services	313	423
Total program cost	4,293,841	4,428,535
Less: Revenues credited directly to the UI Account	3,395	766
Estimated net program cost	4,290,446	4,427,769

B. Changes in Program/Activity Structure

For 1987-88, CEIC/D amended the activity structure of the Human Resource Development Programs and the National Employment Services (NES) through the Operational Planning Framework. A further transfer of three of the NES components, i.e. exploratory assistance, relocation assistance and travel assistance to temporary employment occurred after tabling of the Main Estimates 1987-88.

Figures 43 and 44 compare the old and the new structures in terms of the 1986-87 and 1987-88 Main Estimates respectively.

Figure 43: 1986-87 Main Estimates Crosswalk

(thousands of dollars)	$		Person-Years	
	Old Structure	New Structure	Old Structure	New Structure
Human Resource Development Programs	1,524,432	1,524,432	2,223	2,223
Community Futures	-	99,897	-	212
Industrial Adjustment Services	-	4,180	-	-
Worksharing	-	2,709	-	64
Mobility - MILAP	-	608	-	-
Mobility - Contributions *	-	6,915	-	-
	1,524,432	1,638,741	2,223	2,499
National Employment Services	352,688	352,688	5,194	5,194
Community Futures	-	(99,897)	-	(212)
Industrial Adjustment Services	-	(4,180)	-	-
Worksharing	-	(2,709)	-	(64)
Mobility - MILAP	-	(608)	-	-
Mobility - Contributions *	-	(6,915)	-	-
	352,688	238,379	5,194	4,918
Unemployment Insurance	3,215,789	3,215,789	8,509	8,509
Program Management and Joint Services	117,324	117,324	2,436	2,436
Total 1986-87 Main Estimates	5,210,233	5,210,233	18,362	18,362
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	666,110	666,110		
Net	4,544,123	4,544,123	18,362	18,362

* This transfer occurred in 1987-88.

Figure 44: 1987-88 Main Estimates Crosswalk

(thousands of dollars)	$		Person-Years	
	Old Structure	New Structure	Old Structure	New Structure
Human Resource Development Programs	1,585,296	1,585,296	2,146	2,146
Mobility - Contributions	-	6,915	-	-
	1,585,296	1,592,211	2,146	2,146
National Employment Services	262,676	262,676	5,150	5,150
Mobility - Contributions	-	(6,915)	-	-
	262,676	255,761	5,150	5,150
Unemployment Insurance	3,148,310	3,148,310	8,641	8,641
Program Management and Joint Services	122,252	122,252	2,473	2,473
Total 1987-88 Main Estimates	5,118,534	5,118,534	18,410	18,410
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	704,291	704,291		
Net	4,414,243	4,414,243	18,410	18,410

C. Human Resource Development Programs Information

Human Resource Development Programs: Further information on these programs, also referred to as the Canadian Jobs Strategy (CJS), may be found in CEIC/D's latest Annual Report and in CEIC/D's publications on CJS and on each of its thrusts. These documents are available from Public Affairs at CEIC/D.

D. National Employment Services Information

The following is additional information on some of the operations of National Employment Services, arranged by sub-activity.

Labour Market Information

Local Advisory Councils: The first of these councils were established in the fall of 1985 and there are now 157 of them throughout the country. LACs provide a forum for discussion for CEC management and community leaders with an interest in labour market matters affecting their communities. They are a key instrument aimed at ensuring that the mix of programs (offerred both through National Employment Services and the Canadian Jobs Strategy) applied at the local level responds to the needs of the local labour market.

Local Employer Seminars: These are designed to provide an opportunity for employers to participate in workshops with Employment Services officers to discuss problems they encounter in their daily operations, and possible solutions. A modest registration fee is charged. The seminars are an efficient method of promoting CEIC/D services, establishing and maintaining contact with local employers, and using CEC resources. In keeping with CEIC/D's Philosophy of Management, an active client-oriented service to employers is emphasized.

NOC/JOBSCAN: In 1985, development of a new National Occupational Classification system (NOC) began. It replaces the Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO). NOC catalogues occupations using the criterion of similar skills, a departure from the CCDO, in which jobs are classified on the basis of the type of work performed. JOBSCAN is an innovative, automated approach to the identification of job-related requirements. NOC and JOBSCAN enable CEC counsellors to provide more comprehensive information on current career options, based on a client's education and training, and by matching related skills with the requirements of a prospective employer.

Labour Exchange

Agricultural Employment Services: In addition to the labour exchange service provided by Canada Employment Centres, a specialized employment service is provided to local agricultural communities through Agricultural Employment Services offices, formerly known as Canada Farm Labour Pools. There are 65 of these offices throughout Canada.

Canada Mobility Program: This program, which terminated in December 1986, assisted workers wishing to seek or to move to employment in other localities. Three of the program's components, exploratory assistance, relocation assistance, and travel assistance to temporary employment (including seasonal agriculture) are now incorporated under the programs of the Canadian Jobs Strategy. The remaining two components, day haul assistance (for agricultural workers travelling to the work site), and special travel assistance (for clients seeking employment services in nearby areas) now fall under the terms and conditions of Agricultural Employment Services and Travel Assistance.

Labour Market Development Services

Local Marketing Plan: Through this mechanism, which was first pilot-tested under the Revitalization Process for National Employment Services in 1985-86, CECs look at their local markets and identify the needs of their communities for the coming year. They identify employers who would benefit from CEC assistance and who have a beneficial impact on the functioning of the local labour market. The process helps the CEC with the planning of its service delivery.

Small Business Initiative: Service to small businesses is a priority under current government and CEIC/D policy. Under a 1985 initiative, National Employment Services offers small business employers high quality labour exchange services, as well as the possibility to learn more about the local labour market and programs and services available to them through local employer seminars. Each CEC has an officer who is the contact for all local small business employers, and a communications network is to be established between CEIC/D and other federal and provincial departments concerned with small business.

Canadian Rural Transition Program: This program is a joint Agriculture Canada - CEIC/D initiative implemented in September 1986 to assist eligible farmers and members of their families to make the transition to alternate employment. In its first year of operation in 1986-87 the program spent $2.4 million to assist 709 farmers and their families.

Self-Help Tools: One of the initiatives under the Revitalization Process for National Employment Services was the introduction of more instruments for self-service. They include

- Job Finding Clubs: These clubs assist the long-term unemployed to find suitable jobs within the shortest possible time period and are used by increasing numbers of CECs and CEIC/D sponsored agencies. In 1986-87, over 300 counsellors, representing CECs, Outreach, and the CJS Job Development program were trained to set up and run Job Finding Clubs.

- CHOICES: This computerized career-information system is designed to help clients explore the world of work, make sound career-related decisions and obtain information on programs of study and training available across Canada; costs for operation and maintenance of the CHOICES system were $0.8 million in 1986-87. With the purchase of 66 micro-computers CEIC/D's own version of CHOICES is now fully operational in 54 CECs across the country. Costs for the operation and maintenance of CHOICES in 1987-88 are estimated at $0.17 million, a substantial decrease from previous years. In 1988-89, costs are expected to remain at the same level.

- QUADRANT (formerly called COMPASS): A self-help computerized system for job-searching techniques used by clients. QUADRANT costs for operations and maintenance totalled $0.031 million in 1986-87. Several modules of the system have been fully developed and are now available from a commerical supplier. The evaluation of the pilot trial demonstrated a high degree of under-utilization of the hardware dedicated to QUADRANT. For this reason, the decision was made to use this hardware for non-QUADRANT applications also (such as Labour Market Information). In 1988-89, CEIC/D will field test several of the newly-developed modules to see how each can become part of a global computerized career-information package. Associated costs are estimated at $0.02 million in 1987-88 and $0.017 in 1988-89.

- JOB SEARCH HANDBOOK: This booklet offers information in job seeking techniques and employer expectations to newcomers to Canada and is produced in the mother tongue of these mainly refugee immigrants.

- How to Find a Job in Today's Market: This self-help booklet was revised in 1986-87 and used by approximately 38,000 participants in conjunction with the Creative Job Search Techniques (CJST) program. CJST is an interactive group counselling process consisting of two sessions whereby unemployed worker clients learn effective job search behaviour.

All Sub-Activities

Designated Groups: This term is used to refer to members of society identified by government as requiring special attention in terms of access to employment opportunities. They are women, Aboriginal people, persons with disabilities, and members of visible minority groups. Since 1987, efforts have been focused on the introduction of a new policy enabling CECs to more accurately identify worker clients belonging to designated groups. Emphasis is placed on a strategy to have members of designated groups identify themselves. The strategy includes posters, signs, pamphlets and awareness sessions to promote the concept of self-identification. Tools such as the Service Needs Determination interview have been developed to assist CECs in their dealings with designated group members.

With specific regard to women, six Women's Employment Career Counselling Centres (WECCs) provide a wide range of services and spend more time counselling workers than regular CECs. One WECC in particular reports outstanding success in placing women in non-traditional occupations.

The provision of employment services to Aboriginal people is supported by a network of regional Aboriginal employment coordinators and Aboriginal employment counsellors in CECs serving areas with significant concentrations of Aboriginal worker clients. Also, through the Native Internship Program (NIP), Aboriginal students find summer jobs with CEIC/D: if funding remains consistent at $2.3 million, about 550 Aboriginal students will be supported through NIP in 1988-89. Finally, employment services are also delivered to Aboriginal communities through Outreach projects.

Youth: CEIC/D's Canada Employment Centre (CEC) network continues to assist the integration of hundreds of thousands of young Canadians into productive employment through the provision of labour market information, employment testing and counselling as required, and through referrals to existing employment opportunities. The goal regarding youth employment and employability is to counteract the increased employment difficulties facing young people in today's labour market by reinforcing several important aspects of the employment assistance provided to youth.

Consultations are held between the various levels of government, as well as with business, labour, and interested voluntary organizations, with a view to harmonizing the youth employment initiatives of each, and maximizing complementarity among the individual youth programs.

The four Specialized Youth Units of CEIC/D assist young people (aged 15 to 19), who require special help because of economic and social disadvantages, to enter into productive employment.

In addition, some 425 CECs for Students offer a peer group employment service to some 600,000 students seeking summer employment.

Social Assistance Recipients: Five provinces signed agreements with the federal government to enhance the employability of social assistance recipients. Negotiations with the remainder of the provinces and territories were well advanced by the end of 1986-87. The federal government and the provinces each spent $20 million in CJS and similar employability enhancement programming for 9,300 social assistance recipients. Other provisions of these agreements resulted in a further expenditure of $135 million under the CJS for 11,000 social assistance recipients.

Immigration Program

1988-89
Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 4-4
B. Use of 1986-87 Authorities 4-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89
   1. Highlights 4-7
   2. Summary of Financial Requirements 4-9
B. Recent Performance
   1. Highlights 4-10
   2. Review of Financial Performance 4-13
C. Background
   1. Introduction 4-14
   2. Mandate 4-14
   3. Program Objective 4-14
   4. Program Organization for Delivery 4-15
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 4-17
   2. Initiatives 4-18
   3. Update on Previously Reported Initiatives 4-18
E. Program Effectiveness 4-21

Section II
Analysis by Activity

A. Management and Policy Development 4-22
B. Program Operations 4-26
C. Settlement 4-33
D. Adjudication 4-37
E. Refugee Status Advisory Committee 4-42

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 4-45
   2. Personnel Requirements 4-46
   3. Transfer Payments 4-48
   4. Loans 4-48
   5. Net Cost of Program 4-49
   6. Revenue 4-49
B. Glossary of Operational Terms 4-51

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates	1987-88 Main Estimates
	Immigration Program		
20	Operating expenditures	111,346	98,382
25	Grants and Contributions	69,836	63,063
(S)	Contributions to employee benefit plans	13,041	11,948
	Total Program	194,223	173,393

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1988-89 Main Estimates
	Immigration Program	
20	Immigration - Operating expenditures	111,346,000
25	Immigration - Contributions	69,836,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates					1987-88 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Program Operations	2,070	102,816	330	-	103,146	91,648
Settlement	55	2,305	7	69,836	72,148	65,315
Adjudication	85	3,838	16	-	3,854	3,794
Refugee Status Advisory Committee	33	2,053	5	-	2,058	2,010
Management and Policy Development	170	11,392	1,625	-	13,017	10,626
	2,413	122,404	1,983	69,836	194,223	173,393
1987-88 Authorized person-years	2,329					

B. Use of 1986-87 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Immigration Program			
20	Operating expenditures	86,691,000	105,063,061	102,895,329
21	Pursuant to Section 18 of the Financial Administration Act, to write-off 14 debts due to Her Majesty in the right of Canada amounting in aggregate to $37,482.96 in regards to transportation loans issued under Section 121 of the Immigration Act	-	37,483	32,631
25	Grants and Contributions	33,863,000	52,794,001	47,084,226
(S)	Contributions to employee benefit plans	9,943,000	11,022,000	11,022,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	21,389	21,389
	Total Program - Budgetary	130,497,000	168,937,934	161,055,575
	- Non-budgetary	-	32,362,897	4,360,375

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89

1. Highlights

The Immigration Program is comprised of five activities: Management and Policy Development, Program Operations, Settlement, Adjudication and Refugee Status Advisory Committee (RSAC).

The primary goal for the Immigration Program is to oversee the immigration to Canada of 125,000 to 135,000 people during the 1988 calendar year. These figures represent the announced "planning range" for the year's immigration, and are determined annually following extensive consultations with provincial and territorial governments and with a broad range of private and public interest groups.

The total number of immigrants is subdivided into various types or classes of immigrants (definitions are provided in the Glossary in Section III). The planned levels for each type are listed below:

• family class	50,000
• convention refugees and designated class (13,000 government-assisted; 6,000 privately sponsored and 2,000 RSAC)	21,000
• persons admitted under humanitarian measures	3,000 to 6,000
• selected workers	
- principal applicants	18,000 to 21,000
- spouses and accompanying dependents	18,000 to 22,000
• business immigrants	
- principal applicants	4,000
- spouses and accompanying dependents	9,000
• retirees	2,000

Another major goal for the Immigration Program in 1988-89 is to simplify the existing refugee determination process to enable the Program to render equitable and humane decisions more quickly. The largest impacts in terms of resource requirements will be in the Program Operations and Settlement activities (see pages 4-27 and 4-34).

Other goals for the Immigration Program in 1988-89 are as follows:

Management and Policy Development

- to analyse the immigrant selection system to ensure it will respond to future needs (see page 4-18);
- to negotiate an immigration agreement with the province of Quebec in light of the 1987 Constitutional Accord, and to develop agreements with other provinces as required (see page 4-18); and
- to continue to improve the Program's quality of service through further development of the computerized Field Operational Support System (see page 4-24).

Program Operations

- to interview approximately 2.2 million visitors to Canada for immigration purposes, resulting in entry of students, workers and visitors, landings, extensions, authorizations, and removals (see Glossary in Section III for definitions) of individuals in accordance with the Immigration Act and Regulations (see page 4-29);
- to continue monitoring and analysing selected operations to ensure the effective and consistent application of the policies and procedures of the Immigration Act and Regulations (see page 4-28);
- to continue the review aimed at simplifying procedures and reducing or eliminating documentation (see page 4-19); and
- to continue to cooperate with other countries in the realm of preventative enforcement, seeking measures to control the movement of undocumented migrants and to deal with non bona fide refugees (see page 4-20).

Settlement

- to continue to implement the various social assistance programs for the benefit of new immigrants settling in Canada (see page 4-33).

Adjudication

- to attempt to achieve increases in the number of inquiries concluded and detention review hearings conducted (see Figure 24 on page 4-39).

Refugee Status Advisory Committee (RSAC)

- to attempt to increase the number of new and outstanding refugee claims processed (see page 4-44).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Change	For Details See Page
Management and Policy Development	13,017	16,415	(3,398)	4-23
Program Operations	103,146	101,110	2,036	4-27
Settlement	72,148	65,315	6,833	4-34
Adjudication	3,854	3,794	60	4-38
Refugee Status Advisory Committee	2,058	2,010	48	4-43
	194,223	188,644	5,579	
Authorized Person-years	2,413	2,399	14	

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are $5.6 million or 3% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily to handle an increased number of refugee claimants.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $15.3 million or 9% higher than the 1987-88 Main Estimates of $173.4 million (see Spending Authorities, page 4-5). The increase is primarily to handle an increased number of refugee claimants.

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the Program's performance for 1986-87 include the landing (during the 1986 calendar year) of 99,219 immigrants; the announced planning range for that calendar year was 105,000 to 115,000. In 1986 the Immigration Program underwent a dramatic reversal in direction, from falling to rising levels of immigration. The change in direction necessitated a recruitment, training and implementation process that took time to complete. As a result, 1986 landings did not meet the planning range. However, a two-year planning period for 1986 and 1987 was identified in the fall of 1986, and actual landings in 1987 are expected to exceed that year's planning range, more than compensating for the 1986 figures.

Figure 2 shows announced and actual numbers of landings in 1986 for each immigrant type (see "Categories of Immigrants" in Glossary):

Figure 2: Immigration to Canada, 1986: Announced and Actual Landings

Component	Announced	Actual
Family class	45,000	42,078
Refugees and designated class	16,000	19,147
Humanitarian (special measures)	4,000 to 7,000	6,666
Selected workers	12,000 to 15,000	7,881
Dependents	14,000 to 18,000	7,532
Business immigrants	4,000	2,186 *
Dependents	8,000	5,327
Retirees	2,000	1,833
Total level	105,000 to 115,000	92,650
Administrative review		6,569
Total immigration		99,219

* Statistics for 1986 indicate that 2,404 visas were issued to business immigrants. They declared total funds of approximately $1.7 billion and plans to create some 12,119 jobs. This compares with 2,136 business immigrants who were issued visas in 1985, declaring total funds of approximately $1.2 billion. This constitutes a 12% increase in visas issued and a 48% increase in funds declared for transfer.

Administrative Review: The purpose of the Administrative Review was to clear an estimated 20,000 backlogged cases of refugee claimants. The program was announced in May 1986, before such activities as the development and delivery of a national training program, special regulations, provincial agreements, accommodation determination and acquisition, and staffing had been completed. Despite the premature announcement, implementation was initiated in July and selection interviews began in earnest in September. The success of the Review is unquestionable. In just over a year, 98% of the 24,000 cases, representing close to 29,000 people, were processed. The Administrative Review will come to a close with the revoking of the regulations, planned for early 1988.

Fast Track System: The system was put in place in May 1986 in order to accelerate the processing of refugee claims submitted after that date. Although relatively few additional resources were provided, the innovative processing changes that were also introduced gave rise to large increases in capacity.

The number of immigration inquiries opened, related to refugee claims, increased from less than 1,000 to almost 2,000 per month with the implementation of Fast Track. Similarly, refugee examinations under oath increased fivefold from 350 per month to over 1,600. The number of decisions rendered by the Refugee Status Advisory Committee increased from 300 to 600. In fact the only stage of the process which did not accelerate to the expected degree was the Immigration Appeal Board, where the objective of 200 redetermination decisions per month has not yet been attained. Because of this and a decision by Ministers not to remove claimants pending a review of their refusals by the Federal Court of Appeal, fewer than 100 removals were achieved in the first year of operation of the Fast Track.

Other highlights of the Program's performance for 1986-87 include:

Management and Policy Development

- improvement of the efficiency and effectiveness of the Program's delivery process through the continuing development and implementation of FOSS - the Field Operational Support System (see page 4-24);

- the introduction of cost recovery, which produced $19.4 million in revenue by the end of 1986-87 ($4.5 million for the Department of External Affairs and $14.9 million for CEIC/D) (see page 4-19);

- a review of the quality of service to the public by the Internal Audit Bureau in 1986-87, which identified four areas in need of improvement: training, service delivery,

accommodation, and technical services; a Special Project Unit was set up to respond to these issues in 1987-88 (see page 4-19);

Program Operations

- the monitoring of selected operations to ensure effectiveness and efficiency in the performance of Immigration tasks (see page 4-20);

- the continuation of efforts to ensure that inadmissible persons do not enter or remain in Canada (see pages 4-20 and 4-29),

  - exchanging information amongst Canada, Australia, the United States and Britain concerning the international movement of illegal immigrants;

  - training airline staff in the recognition of fraudulent documents; and

  - placing increased emphasis on overseas enforcement;

- the examination for immigration purposes of 2.2 million visitors to Canada (see Figure 12 on page 4-29);

Settlement

- facilitation of the early adaptation of immigrants to Canada through

  - continuation of the Adjustment Assistance Program (AAP) and Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), with costs reaching $38.8 million and $4.5 million respectively (see Figure 19 on page 4-35);

  - introduction of a pilot project costing $1 million to provide language training to immigrants (see page 4-36);

  - continuation of the Host Program for Refugee Settlement at a cost of $440,000, after favourable evaluation of pilot projects (see page 4-36);

  - continuation of the Transportation Loan Program, with an increase in the upper limit for outstanding loans to $90 million (see page 4-36);

  - establishment of reception houses in Winnipeg and Vancouver (houses were established in Calgary and Regina in 1985-86), in response to the escalating costs associated with temporary accommodation; and

- continued use of Job Finding Clubs (established by the Employment and Insurance Program in 1981 - see page 3-82) which assist refugees to find employment, thereby reducing the time they remain on AAP; the placement rate on projects was 70%;

Adjudication

- 7,483 inquiries were concluded, representing a 35% increase over the previous year (see Figure 24 on page 4-39);
- 2,198 detention review hearings were conducted, representing a 43% decrease from the previous year (see Figure 24 on page 4-39);

Refugee Status Advisory Committee (RSAC)

- the introduction of an Administrative Review in 1986, which was highly effective in handling the existing backlog of refugee claims (see page 4-11); and
- 5,214 refugees status claims were completed, representing a 30% increase over the previous year (see Figure 29 on page 4-44).

2. Review of Financial Performance

Figure 3: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y *	$	P-Y *	$	P-Y *
Management and Policy Development	14,830	205	9,878	147	4,952	58
Program Operations	90,310	2,011	79,880	1,883	10,430	128
Settlement	49,500	53	35,276	36	14,224	17
Adjudication	3,906	77	3,844	92	62	(15)
Refugee Status Advisory Committee	2,510	32	1,619	25	891	7
	161,056	2,378	130,497	2,183	30,559	195

* Represent authorized person-years controlled by Treasury Board.

Explanation of Change: There was a $30.5 million or 23% increase in 1986-87 actual expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 195 additional person-years). The increase is primarily due to additional work load related to immigration levels, the Administrative Review, and the Fast Track System (see page 4-11). Additional details are provided in Section II on pages 4-24, 4-28, 4-35, 4-38, and 4-43.

C. Background

1. Introduction

The Immigration Program is charged with the federal government responsibility for immigration policy development and the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, as well as assisting with the settlement in Canada of permanent residents and refugees. The Program manages immigration levels and provides policy direction to the Department of External Affairs. It also protects against the entry of persons who may be a danger to the health and safety of Canadians or the security of Canada.

The realization of Immigration Program responsibilities requires cooperation from other federal departments, provincial governments, private organizations and individuals. The federal departments include:

- External Affairs, which provides immigration services abroad;
- Revenue Canada (Customs and Excise), which provides primary immigration inspection at points of entry to Canada;
- Solicitor General (RCMP and Canadian Security Intelligence Service), which is responsible for the prosecution of immigration violations on behalf of CEIC/D and for liaison on security matters;
- Health and Welfare, which is responsible for assessing the medical histories of those classes of persons requiring medical examination before being admitted to Canada, and for providing non-insured medical services to immigrants upon arrival in Canada; and
- Secretary of State, which is responsible for the longer-term social and cultural integration needs of immigrants.

2. Mandate

The legislation which guides CEIC/D in immigration matters is the Immigration Act, 1976 and Immigration Regulations, 1978.

3. Program Objective

The objective of the Immigration Program is to contribute to the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada and to meet our international responsibilities through the administration and admission of immigrants and visitors to Canada, settlement of immigrants in Canada, and the provision of effective control of persons seeking to come into or remain in Canada, taking into account the health, safety and security of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Program is divided into the five activities shown in Figure 4 and described below.

Management and Policy Development: This activity provides the direction, planning, control, and coordination necessary to ensure the efficient and effective use of Immigration Program resources and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants, temporary workers, foreign students and other visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad (see page 4-22).

Program Operations: This activity includes all tasks related to the admission, management and control of immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors, as well as the development and establishment of procedures, guidelines and instructions so that officers at the Department of External Affairs, Revenue Canada (Customs and Excise), the Royal Canadian Mounted Police, and Immigration can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in, or removed from Canada (see page 4-26).

Settlement: This activity includes tasks which facilitate the adaptation and settlement of recently arrived permanent residents to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial or municipal governments or voluntary agencies. It also includes the transportation and reception of immigrants including refugees and members of designated classes (see page 4-33).

Adjudication: This activity covers the adjudication of cases with respect to admission to Canada or removal therefrom, and detention or release during the inquiry and removal process (see page 4-37).

Refugee Status Advisory Committee (RSAC): Although the RSAC is included within the activity structure of the Immigration Program for funding purposes, it is an independent advisory body. In conjunction with the Immigration Program, it administers Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976, and provides advice to the Minister of State on matters relating to the protection of Convention refugees in Canada (see page 4-42).

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the approximately 2,400 personnel, about 2,000 are located in 10 regional offices and 106 Canada Immigration Centres (CICs) across the country.

The five branches at national headquarters develop policies and systems to provide for the efficient and uniform application of the Immigration Act and associated Regulations.

The 10 Regional Executive Directors/Directors General, through the Directors of Immigration, are responsible for the application of policies, systems and procedures relating to the government's immigration policy.

Figure 4: 1988-89 Resources by Organization/Activity (thousands of dollars)

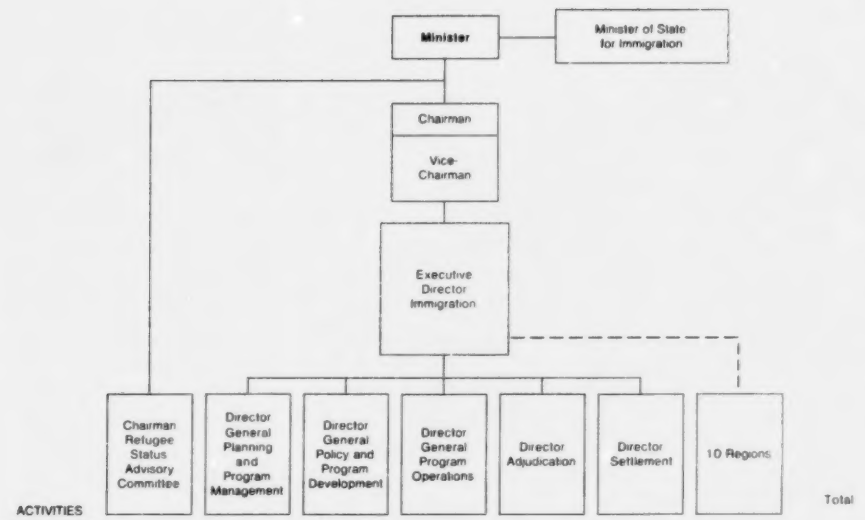

ACTIVITIES	Chairman Refugee Status Advisory Committee	Director General Planning and Program Management	Director General Policy and Program Development	Director General Program Operations	Director Adjudication	Director Settlement	10 Regions	Total
Management and Policy Development 170 P-Y		6,419	2,939				3,659	13,017
Program Operations 2,070 P-Y				4,418			98,728	103,146
Settlement 55 P-Y						547	71,601*	72,148
Adjudication 85 P-Y					367		3,487	3,854
Refugee Status Advisory Committee 33 P-Y	2,058							2,058
	2,058	6,419	2,939	4,418	367	547	177,475	194,223

*Includes $69,836,000 for Contributions.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The review of immigration levels in 1985 led to a policy of moderately controlled growth in levels for 1986, 1987 and 1988. This policy was confirmed in the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels which was tabled in Parliament on October 30, 1987. The 1988 levels are based on the desire and necessity of having an upward movement in immigration levels for social, economic and demographic reasons. Immigration contributes to Canada's economic growth by giving impetus to capital expansion, job creation and consumer demand. A moderate increase is consistent with Canada's tradition of social justice, compassion and equity. Further, it will help maintain a stable population balance. In this regard, the outcome of the Review of Demography will have implications for economic and social policy.

By 2010 the population of the world is expected to double. With zero population growth in most industrialized countries, population growth will occur mainly in Third World countries. From this will come a pressure for movement as Third World nationals seek to establish themselves in areas where they can improve their economic well-being and secure their personal safety. Comprehensive and credible information required to support the screening of applicants is often not available in Third World countries, and the implications of this shortcome must be addressed to cover the risks incurred.

At present, it is estimated there are some 70 million people on the move in the world. Canada is experiencing the effect of this movement as the Immigration Program receives over 2,000 refugee claims per month. This movement has the potential for a major impact on the selection of immigrants overseas. In the area of refugee determination the operational implications have become more sensitive because of the sharp increase in the number of claimants and because of public awareness generated by the now massive arrival of non-genuine claimants. In the context of contingency planning, the potential operational and policy impact of the refugee bills currently before Parliament are being considered, and will be addressed if, and as, there are further developments.

There will be a considerable increase in federal-provincial activity as provinces seek to negotiate new immigration agreements pursuant to the 1987 Constitutional Accord.

Immigrants and refugees who arrive in Canada will continue to be assisted through the Settlement activity. The Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) will provide funding for voluntary non-government organizations involved in the provisions of settlement services to newcomers, while the Adjustment Assistance Program (AAP) provides the basic needs of life to indigent newcomers and refugees. Immigrants and refugees requiring assistance to travel to Canada are eligible to receive loans from the Transportation Loan Program.

In the large urban centres, Canada Immigration Centres (CICs) are being asked to deliver service from a slowly shrinking resource base. The Quality of Service audit and the Special Projects Unit have identified the need for better resource planning and a review of procedures and service delivery mechanisms to meet these demands for improved quality of service within the present climate of fiscal restraint. These issues are being addressed by the Immigration Program as a whole.

2. Initiatives

The following initiatives will be undertaken by the Management and Policy Development Activity in 1988-89, and will have a significant impact on the direction or delivery of the Immigration Program.

Federal-Provincial Agreements: Pursuant to the 1987 Constitutional Accord, CEIC/D is holding discussions with the province of Quebec concerning the possible transfer of certain responsibilities for settlement to the province. Agreements, the content of which cannot yet be predicted, will be developed with other provinces as required. British Columbia has made a formal request to begin negotiations and at least one other province is expected to do so shortly.

Immigrant Selection: Pursuant to the recommendations on family reunification made by the House of Commons Standing Committee on Labour, Employment and Immigration in June 1986, the following new opportunities for family members with relatives already in Canada are being introduced:

- persons selected to immigrate to Canada, or who are sponsored by family members already in Canada, will now be able to include their sons and daughters aged 21 and over, if these children have never been married; (those 21 and over were formerly not considered as dependents and were assessed as members of the Assisted Relative category - see Glossary); and

- the immigrant selection system will be modified so that kinship bonus points awarded to married sons and daughters, and to brothers and sisters, will be increased for these Assisted Relatives.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Continuing Initiatives

The following are initiatives undertaken in previous years that have a continuing impact in 1988-89.

All Activities: Following the 1986-87 Administrative Review and the Fast Track System (see page 4-11), further changes to the refugee determination process were introduced in 1987-88 to streamline and accelerate it. The impacts of these changes cut across all of the Immigration Program's activities. For example, increased numbers of examinations under oath, transcripts, and inquiries have been made possible, affecting both the Program Operations and the Adjudication activities (see pages 4-29 and 4-39). The accelerated processes have also resulted in increased utilization of Adjustment Assistance and Immigrant Settlement and Adaptation Program funding in the Settlement activity (see Figure 19 on page 4-35).

Further development of the FOSS computer system, concomitant with the previously noted changes, has proven necessary in order to maintain and eventually improve the overall data control capacity in Immigration (see page 4-24).

Quality of service will continue to be a priority for the Immigration Program. Activities in support of this initiative include the development of national training programs for all staff, a simplification of procedures for family class cases, a review of requirements for visitors, workers and students, a restructuring of national headquarters and the development of an activity structure aimed at assisting all staff in the delivery of the Immigration Program. Continuing emphasis will be placed on integration of CEIC/D's Philosophy of Management into everyday activities, as a vivification of the Immigration Mission Statement.

Management and Policy Development: The cost recovery program established in 1986-87 introduced user fees for various Immigration services, such as applications for permanent residence or applications for employment authorization and so on (see Figure 35 on page 4-50). The revenues (see Figure 36 on page 4-50) were $19.4 million in 1986-87 (including $4.5 million received by the Department of External Affairs), and are projected at $20.1 million for 1987-88 (including $7.0 million received by the Department of External Affairs). The program is presently being evaluated.

Program Operations: In 1987-88, a comprehensive review of procedures and documentation was initiated, with the purpose of improving the quality of service, by simplifying procedures and reducing or eliminating documentation. The review has so far resulted in the streamlining of the criminal rehabilitation process; the shifting of the social insurance number certification for landed immigrants from Canada Immigration Centres to Canada Employment Centres; and delegation of the authority to issue Minister's permits in medically inadmissible visas from national headquarters to Regional Directors and Director Generals of Immigration. These results will continue to have a streamlining effect on program delivery for 1988-89.

In the area of preventative enforcement, recognition of the need for a collective approach to the problems of international refugees and the movement of undocumented immigrants has led CEIC/D to assume an active and ongoing role in international cooperation. CEIC/D takes a strategic approach to enforcement through close cooperation with colleagues in other countries, engages in discussions with the United Nations High Commissioner for Refugees, and participates in the Organization for Economic Co-operation and Development's Working Party on Migration.

In June 1986, Canada was elected as a member of the Bureau of the Working Party of the Organization on Economic Co-operation and Development (OECD). Currently, an Experts Conference on Demography and Migration is being planned for the fall of 1988. In addition, active support has been given to the Monitoring Panel on Migrant Women and the SOPEMI (Continuous Reporting System on Migration) exercise by the appointment of two distinguished Canadians to these working groups.

Still in the context of preventative enforcement, a review of visitor visa policy resulted in the imposition of visitor visa requirements on the citizens of the following countries in 1987-88: Ghana, Gambia, Mauritius, Sierra Leone, Tanzania, Turkey, Brazil, Bolivia and Honduras. This has helped reduce the non-bona fide claims to refugee status from these countries.

Completed Initiatives

Management and Policy Development: In order to assist immigrants in their search for employment, CEIC/D draws up lists of occupational groups open to immigrants who do not have pre-arranged employment. As a result of a review of this operation in the spring of 1987, these lists have been expanded in order to relax restrictions on the number of occupational groups open to immigrants. This task has now become part of the regular operations for immigrant selection.

Another set of completed initiatives relates to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration's recommendations on immigration policy as it affects family reunification, and on the management systems inherent in the immigration process. The government responded to these proposals in its Annual Reports to Parliament on Future Immigration Levels in 1986 and 1987. New policies on family reunification were developed and are being introduced in 1988-89 (see page 4-18). The recommendations for improving management systems have either been incorporated in the work of the Special Project Unit, which is streamlining immigration practices and procedures, or have been handled by other branches.

Program Operations: Under the heading of operational monitoring and analysis, an important initiative involving a study of the primary inspection line at selected border crossings was undertaken in 1985-86. An action plan in response has been developed and the Program is in the process of addressing the issue.

Further information on the operations that have been selected for current monitoring and analysis is provided in Section II, page 4-28.

Settlement: In recent years two pilot programs were initiated under Settlement, both of which have received favourable evaluations. They are the Settlement Language Training program and the Host Program for Refugee Settlement (see page 4-36).

In addition, the introduction in 1981 by the Employment and Insurance Program of Job Finding Clubs (see page 3-82) has helped refugees find employment, thereby reducing the time period during which they receive Adjustment Assistance. The placement rate on the pilot projects was 70%.

Refugee Status Advisory Committee: The Administrative Review, established in May 1986 to handle the existing backlog of refugee claims, was successful in eliminating that backlog due to a significant increase in resources for RSAC in 1986-87 (see Figure 28 on page 4-43).

E. Program Effectiveness

A major evaluation of the enforcement activities in the Immigration Program was completed in 1987-88. The evaluation study was designed to determine the effectiveness of issuing visitor control documents, the usefulness of conducting 'pro forma' (routine) enforcement functions and the effectiveness and efficiency of the Immigration investigation function. Opportunities for improvement were identified and follow-up actions are planned.

An interim evaluation was completed of the Computer Assisted Immigration Processing System (CAIPS) which is an on-line computer network. Its objective is to improve the effectiveness and efficiency of processing operations and to provide faster service to clients.

The results of the study indicated that national headquarters' processing operations improved both in effectiveness and efficiency. Data was found to be captured at headquarters more quickly and with fewer errors. Cost savings were realized in data-entry document micro-filming, error correction and telex transmitting functions. For those cases where data were available, Immigration interviews at ports-of-entry were shorter, improving the efficiency of operations and resulting in better client service.

Section II
Analysis by Activity

A. Management and Policy Development

Objective

The objective of the Management and Policy Development activity is to provide the direction, planning, control and coordination necessary to ensure the effective and efficient use of Immigration Program resources and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants, temporary workers, foreign students and other visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad.

Description

The Management and Policy Development activity is comprised of two major sub-activities: Management, and Policy Development.

Management: The Management sub-activity deals with the management of administrative activities at national and regional headquarters. It develops and maintains management services in support of other activities; develops training programs for Immigration, External Affairs and Revenue Canada (Customs and Excise) officers; develops and maintains data systems; provides resource planning and management for the Immigration Program as well as secretariat services for the Immigration Program and the Minister of State for Immigration.

Policy Development: The Policy Development sub-activity manages the development of Immigration policy and programs in Canada and abroad. It plays an essential role in the achievement of the social, economic, cultural and humanitarian goals established in the Immigration Act. The goals are shaped into specific policies for the admission of immigrants by economic, social, and humanitarian components, policies for the admission of temporary workers, students and visitors, and policies to protect Canadian society from undesirable aliens and enhance Canadian society and its economy. Policy planning must take account not only of provincial and national concerns, but a volatile international environment as well. To support this area, basic research on immigration and demographic issues as well as detailed monitoring and analysis of immigrant and visitor movements takes place.

Resource Summaries

The Management and Policy Development activity accounts for approximately 7% of the 1988-89 Immigration Program financial

requirements and 7% of the total person-years. It accounts for 7% of personnel costs and 10% of the total operating funds of the Program.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	6,248	75	7,879	76	7,118	91
Policy Development	6,769	95	8,536	97	7,712	114
	13,017	170	16,415	173	14,830	205

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are $3.4 million or 21% lower than the 1987-88 forecast expenditures. The decrease is primarily due to a reduction in resources from those levels required for the preliminary development phase of an EDP control system enhancement.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $5.8 million or 54% higher than the 1987-88 Main Estimates of $10.6 million (see Spending Authorities, page 4-5). The increase is primarily associated with the preliminary development phase of an EDP control system enhancement.

Figure 6: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	7,121	55	6,842	42	9,048	61
Transportation and communications	1,128	9	1,129	7	2,744	18
Professional and special services	1,787	14	1,269	8	683	5
All other operating costs	2,981	22	7,175	43	2,355	16
	13,017	100	16,415	100	14,830	100

Figure 7: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	7,118	91	4,741	65	2,377	26
Policy Development	7,712	114	5,137	82	2,575	32
	14,830	205	9,878	147	4,952	58

Explanation of Change: The $4.9 million or 50% increase in 1986-87 actual expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 58 additional person-years) is primarily due to the following items:

	($ millions)
• Supplementary Estimates for Administrative Review and the Fast Track System; and	2.8
• an increase in salaries and wages and employee benefit plan requirements due to contractual agreements.	2.0

Performance Information and Resource Justification

The sub-activities, Management and Policy Development, are reflected in all aspects of the Immigration Program. The best performance indicator for these sub-activities is by implication the output of other Program activities.

The Management sub-activity provides the administrative support necessary for Program delivery. A key operation of this sub-activity has been the development and implementation of the Field Operational Support System (FOSS). FOSS is a computerized system connecting several Canada Immigration Centres to a common data base on Immigration clients and persons described in the Immigration Act.

Slow computer response times have hampered full implementation, but 14 registries have now been converted, thereby creating an automated environment. In addition, the detailed design and development phases of the status entry and status query modules have been completed; and the full document entry pilot project has been completed and implemented in the large offices of the British Columbia region.

The Policy Development sub-activity has two direct results available for performance information. They are the attainment of announced immigration levels and assessment of levels attained by component. Figure 8 provides data on results.

The decrease in resources for the Management and Policy Development Activity required for 1988-89 is due to the purchase in 1987-88 of a mainframe at a cost of $5.8 million which caused a significant increase in spending levels. Normal operations in 1988-89 do not require this high level of spending and a net decrease results.

Figure 8: Attainment of Immigration Levels and Assessment of Levels Attained by Component, 1984-1986

Component	1986 Announced	1986 Actual	1985 Announced	1985 Actual	1984 Announced [1]	1984 Actual
Family class	45,000	42,078	45,000	38,514	-	43,814
Refugees and designated class	16,000	19,147	15,000	16,760	-	15,342
Humanitarian (special measures)	4,000 - 7,000	6,666	5,000 - 8,000	9,122	-	9,483
Selected workers	12,000 - 15,000	7,881	5,500 - 6,500	6,584	-	6,558
Dependents	14,000 - 18,000	7,532	5,500 - 6,500	4,741	-	4,469
Business Immigrants	4,000	2,186	2,200	1,956	-	1,900
Dependents	8,000	5,327	4,800	4,525	-	4,360
Retirees	2,000	1,833	2,000	2,100	-	2,313
	105,000 - 115,000	92,650	85,000 - 90,000	84,302	90,000 - 95,000	88,239
Administrative Review [2]		6,569				
Total		99,219 [3]		84,302		88,239

1. The announced levels were not identified by component in 1984.

2. The Administrative Review began in 1986.

3. See explanation on page 4-10.

B. Program Operations

Objective

The objective of the Program Operations activity is to admit, manage and control immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors; to develop and establish procedures, guidelines and instructions so that officers of the Department of External Affairs, officers of Revenue Canada (Customs and Excise), officers of the Royal Canadian Mounted Police, and immigration officers can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in or removed from Canada.

Description

The Program Operations activity is principally concerned with effective delivery of the Immigration Program both in Canada and abroad. It consists of the following two sub-activities.

Operational Management: This sub-activity exists at the national, regional and district levels. It provides appropriate resources, coordination, staff training and development services as well as general administrative support. It encompasses systematic monitoring of operations and analysis of operations and intelligence data to ensure that Program delivery and its effects in Canada and abroad are consistent with existing legal and policy requirements. Operational procedures and instructions are developed as a result of legislative or policy initiatives or in response to changes or inadequacies in the Program or its delivery. Individual cases are reviewed when representations are received or when action is taken under the Immigration Act against permanent residents.

Program Delivery: This sub-activity encompasses all services provided by Canada Immigration Centres (CICs) at points of entry to Canada and inland. It includes such functions as secondary examinations, investigations, processing of immigrant or visitor applications on behalf of persons outside Canada, processing refugee status claims, processing requests by visitors who wish to extend or vary the conditions of their admission, case presentation and appeals, as well as direct support services to these functions.

Resource Summaries

The Program Operations activity accounts for approximately 53% of the 1988-89 Immigration Program financial requirements and 86% of the total person-years. It accounts for 85% of the personnel costs and 83% of the total operating funds of the Program.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	17,863	352	17,189	349	15,352	342
Program Delivery	85,283	1,718	83,921	1,703	74,958	1,669
	103,146	2,070	101,110	2,052	90,310	2,011

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are $2.0 million or 2% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to additional operating costs resulting from increased numbers of refugee claimants.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987) is $9.5 million or 10% higher than the 1987-88 Main Estimates of $91.6 million (see Spending Authorities, page 4-5). The difference is primarily due to additional operating costs resulting from increased numbers of refugee claimants.

Figure 10: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	83,093	81	81,324	80	76,560	85
Transportation and communications	11,134	11	7,139	7	4,891	5
Professional and special services	6,526	6	9,556	9	6,364	7
All other operating costs	2,393	2	3,091	4	2,495	3
	103,146	100	101,110	100	90,310	100

Figure 11: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	15,352	342	13,580	320	1,772	22
Program Delivery	74,958	1,669	66,300	1,563	8,658	106
	90,310	2,011	79,880	1,883	10,430	128

Explanation of Change: The $10.4 million or 13% increase in 1986-87 actual expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 128 additional person-years) is primarily due to additional Supplementary Estimates relating to

	($ millions)
• increased work load due to the cost recovery program, immigration levels and Immigration Appeal Board expansion;	3.4
• Administrative Review and the Fast Track System; and	4.4
• the detention and deportation process.	2.1

Performance Information and Resource Justification

Operational Management: The Operational Management sub-activity provides guidance to the field by creating and monitoring operational procedures and instructions, and by interpreting policy and legislation. As such, its performance is measured by implication in the efficiency and effectiveness of other Program activities. Various operations are chosen for monitoring each year. Operations under review in 1987-88 are the streamlining of employment authorization procedures; pilot projects on family class processing; delegations of authority; and landings in Canada. Results of these reviews are expected to be addressed in 1988-89.

In 1987-88 a comprehensive review of procedures and documentation was initiated with a view to simplifying the former and reducing or eliminating the latter (see Continuing Initiatives on page 4-19).

Activities that will continue to be monitored in 1988-89 include the primary inspection line at airports; the entrepreneurial program in Canada; and the effectiveness of investigations.

Efforts will continue to be made to reduce the flow of illegal immigrants to Canada by increasing liaison with similar concerned countries in order to learn more about the methods employed by such persons to obtain entry. Immigration will provide airlines with information and tools which will permit them to recognize fraudulent documents. Further, Immigration will seek to prevent the production and use of fraudulent Canadian or foreign documents used to gain entry to Canada, wherever possible.

Program Delivery: In 1988-89 some 30 to 35 million visitors are expected to come to Canada. Of these, approximately 2.2 million will be examined by immigration officials. This estimate is unchanged from the forecast for 1987-88 and slightly down from the actual number of examinations in 1986-87 (see Figure 12).

The results of this sub-activity are entries, landings, extensions, authorizations and removals (see Glossary) of individuals in accordance with the Immigration Act and Regulations. The number of these procedures carried out for the past three years, as well as the estimated numbers for 1988-89 are presented in Figure 12.

Resources are mainly allocated on the basis of forecast work volumes and negotiated performance expectations. There is also a requirement to provide a basic service across Canada to meet public needs and legal requirements. Service must be provided and control exercised at numerous small ports of entry. At eight border crossings, service must be provided 24 hours a day. Continuous 24 hour service is also provided at three other ports of entry for the period between May and October. These requirements create a problem in terms of fixed resources versus productivity. The uneven distribution of work load and resources leads to disparate levels of efficiency.

Figure 12: Operations Work Load

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Secondary examinations *	2,200,000	2,200,000	2,210,942	1,953,776
Section 20(1) reports *	45,000	45,000	47,612	26,424
Investigations *	49,000	49,000	52,017	57,501
Cases presented	14,000	24,000	17,824	13,634
Removals effected *	5,600	2,000	1,923	2,055
Immigration applications	90,000	86,000	81,014	68,685
Extensions and authorizations *	230,000	230,000	254,499	250,942
Person-years	2,070	2,052	2,011	1,909

* See Glossary, page 4-51 for definitions.

The number of Section 20(1) reports was much higher than anticipated in 1986-87 due to the number of persons entering Canada for the purpose of claiming refugee status at Inquiry. This situation is expected to remain the same in 1988-89 unless new legislation is implemented.

Investigations declined again in 1986-87 because there is little incentive for persons to gain entry as visitors and remain illegally. It is far more advantageous to enter Canada and immediately claim refugee status. Investigations are expected to decline again in 1987-88 and then remain constant in 1988-89.

Immigrant applications are expected to increase marginally in 1987-88 and in 1988-89 as a result of the increases announced for immigration levels in those years.

Extensions and authorizations were forecast to decline slightly in 1986-87 with the introduction of procedural changes. However, a slight increase was reported because the number of persons claiming refugee status was higher than forecast and this resulted in an increase in the number of employment authorizations issued to refugee claimants. In 1987-88 extensions and authorizations are expected to decline as a result of the refugee control measures introduced in February 1987. These measures restricted the number of people able to enter Canada seeking status and requiring an authorization. Further, the introduction of a different type of authorization has eliminated the need to obtain a new employment authorization every time a person changes jobs.

Operational Effectiveness: To measure the effectiveness of Program Operations, three performance indicators have been used. The two ratios - cases presented relative to Section 20(1) Reports, and removals effected relative to cases presented - measure the effectiveness of Immigration's port-of-entry control function in preventing the entry to Canada of inadmissible persons (see Figures 13 and 14). The ratio of investigations relative to Section 27 Reports or 104 Arrests (see Figure 15) measures the effectiveness of Immigration's inland control function in apprehending persons, who once admitted to Canada, violate their terms of admission (for definitions of terminology, see the Glossary in Section III).

The ratio between cases presented and Section 20(1) reports, which had remained constant at approximately 50% (1:2) since 1983-84, changed noticeably in 1986-87 to less than 40% (2:5). This was caused by the dramatic increase in Section 20(1) reports resulting from persons claiming refugee status on entry. Although cases presented increased, the system could not handle the volumes generated by refugee claimants and as such, the ratio declined. The forecast for 1987-88 and the estimates for 1988-89 are for a return to more historical patterns.

Figure 13: Cases Presented relative to Section 20(1) Reports

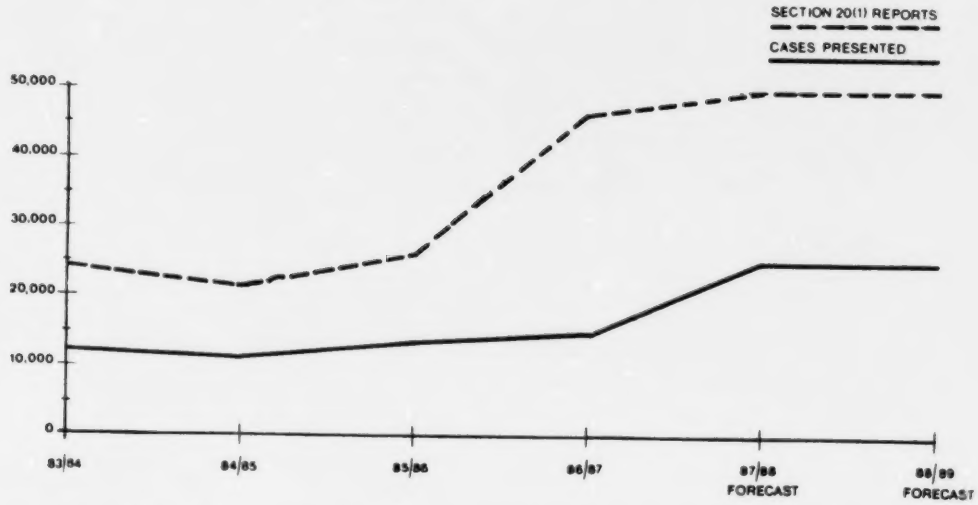

The rate of removals effected relative to cases presented has declined steadily from 50% in 1983-84 to 7% in 1986-87, as shown in Figure 14. The rate in 1987-88 is forecast to decline to 5%. This situation has been caused by the lengthy appeal system available within the removal process and by the increase in refugee claimants. Given the same operational environment as in previous years, the rate is unlikely to change for 1988-89.

Figure 14: Removals Effected relative to Cases Presented

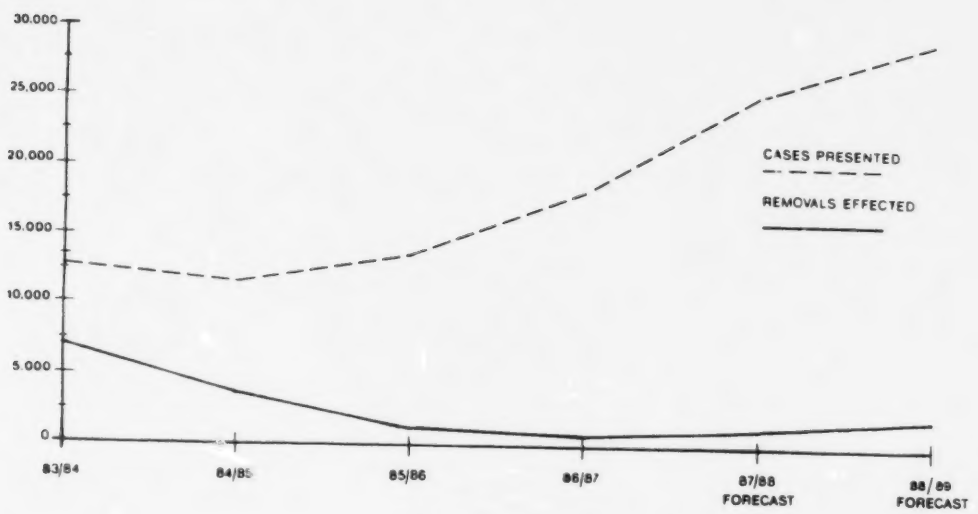

Beginning in 1986-87, the "walk-in" portion of Section 27 reports has been defined separately in order to provide a clear picture of the effectiveness of investigations. This change eliminated the impact of Section 27 reports written on persons voluntarily reporting to a CIC for whom no investigation work was ever done. The results reported in 1986-87 are not expected to change in 1987-88 or 1988-89.

Figure 15: Investigations relative to Section 27 Reports and Section 104 Arrests

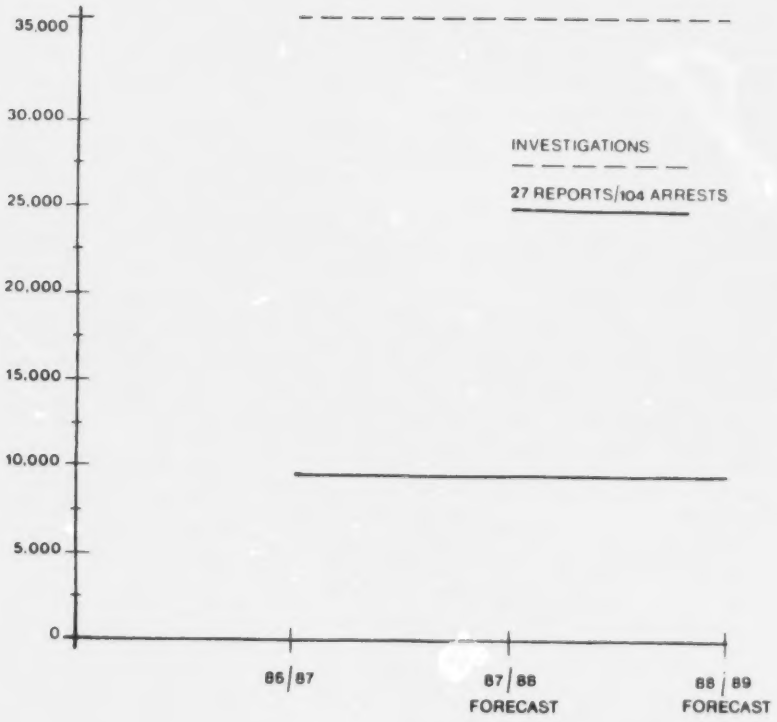

C. Settlement

Objective

The objective of the Settlement activity is to facilitate the settlement and adaptation of recently arrived permanent residents (i.e., immigrants and refugees) so they may become fully participating members of Canadian society as quickly as possible, within reasonable and practical resource parameters.

Description

Settlement services are delivered through other activities in CEIC/D and are offered in Canada through a network of Canada Employment Centres (CECs). This delivery system is complemented by the activities of a wide variety of non-government voluntary agencies with which the CEIC/D contracts, on an annual basis, for the provision of direct and essential settlement services.

This activity includes legislative, policy and procedural coordination, and resource planning and management as well as direct liaison with organizations and community groups. Monitoring of program activities is essential to ensure compliance with established policy and procedures.

The Settlement activity consists of the following four national programs:

Adjustment Assistance Program (AAP): provides contributions and loans to recently arrived indigent immigrants to ensure their basic needs of life are met until economic self-sufficiency is attained. The AAP also provides contributions to pay the cost of transportation to Canada of handicapped refugees and their dependents.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): provides settlement and adaptation services to immigrants on their arrival in Canada, through financial assistance to voluntary organizations. Persons eligible to receive services must be permanent residents or persons to whom CEIC/D intends to grant permanent resident status, regardless of their length of residence in Canada. Access to service is controlled through the purchase of selective and direct settlement services deemed essential and useful only to newcomers and designed to meet needs normally associated with the first year of settlement.

Host Program for Refugee Settlement: facilitates the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees and designated class persons requiring financial support under the AAP, and who would benefit from the assistance of a host group. Host groups provide direct emotional support and orientation, equalizing service to both government-assisted and privately sponsored refugees alike (see "Categories of Immigrants" in Glossary).

Transportation Loan Program: facilitates the admission of prospective immigrants by providing loans to pay the costs of their transportation to Canada.

Resource Summaries

The Settlement activity accounts for approximately 37% of the 1988-89 Immigration Program financial requirements and 2% of the total person-years. Of the total budgetary expenditures, it accounts for 2% of the personnel costs and 2% of the total operating funds of the Program. The activity administers the Adjustment Assistance Program of $61.7 million, the Immigration Settlement and Adaptation Program of $7.6 million, the Host Program for Refugees of $0.5 million, and a non-budgetary item - the Transportation Loan fund with a ceiling of $90 million.

Figure 16: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	72,148	55	65,315	55	49,500	53

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are $6.8 million or 10% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The difference is primarily due to an increase in social assistance resources (AAP and ISAP) to fund anticipated requirements based on increased numbers of refugee claimants.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987), is $65.3 million, unchanged from the 1987-88 Main Estimates (see Spending Authorities, page 4-5).

Figure 17: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2,202	3	2,142	3	2,267	5
Other operating costs	110	-	110	-	149	-
Grants and contributions	69,836	97	63,063	97	47,084	95
	72,148	100	65,315	100	49,500	100

Figure 18: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	49,500	53	35,276	36	14,224	17

Explanation of Change: The $14.2 million or 40% increase in 1986-87 actual budgetary expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 17 additional person-years) is primarily due to Supplementary Estimates related to AAP and ISAP, because of increased numbers of applications for assistance by refugee claimants.

Performance Information and Resource Justification

Figure 19: Settlement Work Load

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
AAP				
Program costs ($)	61,692,000	51,466,000	38,784,000	36,704,000
ISAP				
Number of contracts	135	135	135	148
Program costs ($)	7,644,000	5,644,000	4,500,000	3,580,000
Host program				
Program costs ($)	500,000	500,000	440,000	320,000
Settlement Language Training				
Number of Projects	-	45	44	-
Program Costs ($)	-	1,000,000	760,000	-
Income Support for Refugee Claimants Landed in Quebec				
Program Costs ($)	-	4,453,000	2,600,000	-

Figure 20: Average Duration and Cost per AAP Client

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
AAP				
Average cost ($)	4,746	4,660	3,449	3,336
Average duration	9-10 mo	9-10 mo	8-9 mo	9-10 mo
Number of clients	13,000	12,000	12,000	11,000

Adjustment Assistance Program (AAP): The modest (1.8%) increase in average cost per AAP recipient for 1988-89 (see Figure 20) can be attributed to a combination of several factors: a more favourable employment atmosphere, a lower than anticipated increase in the cost of living, a higher vacancy rate in the major urban centres, and the success of various placement services provided by ISAP agencies which reduce the time that new refugees are in receipt of AAP.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): The ISAP provides funding to about 125 agencies which offer direct services to newcomers, such as counselling, orientation and employment services. These societies provide essential services at a cost which is far lower than it would cost CEIC/D to provide the services through its local offices. In 1983, it was determined that for every ISAP dollar spent, new immigrants received between $3 and $5 worth of services. For these reasons, funding for ISAP has been steadily increased from $3.6 million in 1985-86 to an estimated $7.6 million for 1988-89 (see Figure 19).

In 1984, when 88,000 immigrants were admitted to Canada, ISAP was funded at $3.14 million. This was increased by $0.5 million in 1985 in order to provide better services for immigrant women and in 1987 by a further $2.0 million bringing the total to $5.64 million. Plans for 1988-89 include an additional $2.0 million to allow for an increased number of government-sponsored refugees.

Host Program for Refugee Settlement: The Host Program for Refugee Settlement was introduced as a pilot project in 1986-87 and continued in 1987-88. Evaluation of the pilot program supports the objective of facilitating the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees through the direct emotional support and orientation provided by host groups. The refugees matched with host groups are showing clear signs of acquiring English language skills faster than those who have not been matched. In addition Canada Employment Centre counsellors report that the matched refugees consume less of their time and are less likely to relocate to other communities. Projects will continue into 1988-89 at least at their present level (see Figure 19).

Settlement Language Training Program: In 1986-87 a pilot project costing $1 million was initiated to help address the needs of those individuals, mostly immigrant women, who are not destined to enter the labour force, and as such receive no formal language training. Demonstration projects were set up at the community level using voluntary organizations. In 1987-88 a further $1 million was approved to continue the project in eight regions (see Figure 19).

Transportation Loan Program: These loans are for assisting immigrants, where necessary, in their transportation to Canada and in their need to become successfully settled in Canada. Loans are also granted for the reunification of families. Refugees are also advanced funds for the cost of their medical examination outside Canada, when necessary. Details of numbers and amounts of loans are shown on page 4-48.

D. Adjudication

Objective

The objective of the Adjudication activity is to adjudicate cases with respect to admission to Canada or removal therefrom and detention or release during the inquiry and removal process (see Glossary).

Description (see "Inquiry and Removal Process" in Glossary)

Adjudicators are required to conduct inquiries and release hearings fairly and efficiently in accordance with the Immigration Act and Regulations and the rules of natural justice.

When people are refused entry to Canada or are required to leave once here, inquiries are held to determine whether they will be allowed to remain in this country.

Where the person concerned claims refugee status during such an inquiry, the inquiry is adjourned to allow the Refugee Status Advisory Committee, the Minister of State, and, in certain cases, the Immigration Appeal Board (IAB), to rule on the claim.

Adjudicators review the detention of persons detained pursuant to the Immigration Act where that detention exceeds 48 hours, and review it once every seven days thereafter according to Section 104(6) of the Immigration Act.

Inquiries and detention reviews are quasi-judicial and adversarial in nature. Decisions made by adjudicators may be reviewed by the Federal Court of Canada, and, in some instances, by the Immigration Appeal Board.

In order to conduct inquiries and review detentions within the time frames required by the Act, adjudicators are located in 13 locations across Canada.

Resource Summaries

The Adjudication activity accounts for approximately 2% of the 1988-89 Immigration Program financial requirements and 4% of the total person-years. It accounts for 4% of the personnel costs and 3% of the total operating funds of the Program.

Figure 21: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	3,854	85	3,794	86	3,906	77

The financial requirements for 1988-89 are $60,000 or 1% higher than the 1987-88 forecast expenditures.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987), is $3.8 million, unchanged from the 1987-88 Main Estimates (see Spending Authorities, page 4-5).

Figure 22: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,474	90	3,412	90	3,534	91
Transportation and communications	260	7	262	7	283	7
Other operating costs	120	3	120	3	89	2
	3,854	100	3,794	100	3,906	100

Figure 23: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	3,906	77	3,844	92	62	(15)

There was a $62,000 or 2% increase in 1986-87 actual expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 15 fewer person-years).

Performance Information and Resource Justification

The work of the Adjudication Directorate is measured in terms of the number of inquiries and detention review hearings conducted (see Figure 24).

Figure 24: Adjudication Work Load

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Inquiries concluded	9,054	8,231	7,483
Inquiries in progress	26,799	24,363	22,149
Detention review hearings conducted	2,668	2,417	2,198
Person-years	85	86	77

Inquiries: Adjudication measures productivity by counting the number of inquiries concluded (i.e. final decision) per adjudicator-day available.

When a refugee claim is made at inquiry the inquiry is adjourned for the determination of the claim.

Thus, as the number of refugee claims increases, so does the number of adjourned inquiries. As a result, the number of concluded inquiries decreases (because they are awaiting the determination of the person's refugee claim), so the productivity decreases.

When an inquiry is adjourned for the determination of a refugee claim, the person's case is examined by an Administrative Review group (see page 4-11). As a result of this process a certain percentage of the claimants are recommended for landing. As there is no need for these persons to continue in the inquiry process, Adjudication is notified by the Administration Review group of the persons whose cases have been considered administratively. Adjudication must then classify the case as an Administrative Review Conclusion (see Figure 2 on page 4-10 for number of Administrative Review Conclusions in 1986).

Forecasts for the number of inquiries concluded and inquiries in progress are based on the following assumptions:

- the number of cases opened every month until the end of the year will be as high or higher than the current capacity of the system;

- the productivity of the Directorate (expressed in numbers of inquiries concluded per adjudicator-day available) declines as the number of refugee claims increases; and

- a large part of the backlog includes outstanding Administrative Review conclusions which have not yet been recorded.

Currently the majority of adjudicators' work consists in conducting only part of the inquiry and then adjourning for refugee claims. The steady increase in the number of refugee claims made at inquiry has resulted in an adjournment rate of close to 90% for the first six months of 1987-88 (as opposed to 70% for the first six months of 1986-87). Very few inquiries are being concluded, so the increase in refugee claims has had a significant impact on the Directorate's productivity.

As a result of this, the number of inquiries in progress at the beginning of 1987-88 will stand at some 32,535 cases, up 10,386 from March 1986.

In the latter part of 1987-88 the number of conclusions were expected to increase as adjudicators began to resume inquiries after refugee claims were handled. This increase in the number of conclusions was also expected to have an impact on the number of appeals to the Federal Court as persons concerned sought to delay their removal from Canada.

Detention Reviews: The number of detention reviews was down 56% from 3,879 in 1985-86 to 2,198 in 1986-87. This decrease in detention reviews is largely the result of Commission policy to release refugee claimants on the recognizance of non-governmental organizations. It is anticipated that the number of detention reviews in 1987-88 will not differ significantly from the 1986-87 figure.

Appeals: The goal of the Adjudication Directorate is to render decisions fairly and in accordance with the Immigration Act and Regulations and the principles of natural justice. A measure of effectiveness of this function is the percentage of adjudicators' decisions overturned by the Federal Court of Appeal (see Figure 25).

Figure 25: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Percentage of decisions appealed	3.0	3.0	2.7
Percentage of decisions overturned	58.5	58.5	53.2

An analysis of the cases reveals that approximately 83% of appeals allowed by the Federal Court arise from the application of the 1985 Supreme Court of Canada's decision on the Singh case regarding the refugee determination process. Application of the Singh decision largely accounts for the increase in the percentage of decisions overturned in 1986-87.

As for inquiries that were concluded by the issuance of a removal order or a departure notice, there was a decrease in the number of appeals made to the Federal Court of Appeal in 1984-85 and they stabilized at that level in 1985-86 and thereafter.

E. Refugee Status Advisory Committee

Objective

The objective of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) is to administer, in conjunction with the Immigration Program, Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976; and to provide advice to the Minister of State on matters related to the protection of Convention refugees in Canada.

Description

RSAC was established to advise the Minister on cases where people claim Convention refugee status (Immigration Act 1976, Section 48(1)). As a signatory to the Geneva Convention in 1951 and its 1967 protocol, Canada adheres to the principle that non-Canadians within our territory or at our ports of entry will not be returned to a country where they have "a well-founded fear of persecution".

RSAC members consider each claim for refugee status individually and provide recommendations to the Minister of State, or his/her delegates, on whether the claimant qualifies as a Convention refugee. In assessing each claim, members consider the testimony of the individual, conditions within the country of origin, the definition of Convention refugee (in the Immigration Act, 1976) and guidelines supplied to the RSAC in 1982 by the then Minister.

The RSAC operates independently of CEIC/D, but is subordinate to the Minister of State, to whom the RSAC Chairman reports. The members are appointed by the Minister of State from the public and private sectors, and are supported by a secretariat which includes operations, research and administrative services.

Resource Summaries

The RSAC activity accounts for approximately 1% of the 1988-89 Immigration Program financial requirements and 1% of the total person-years. It accounts for 2% of personnel costs and 2% of the total operating funds of the Program.

Figure 26: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	2,058	33	2,010	33	2,510	32

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are $0.1 million or 2% higher than the 1987-88 forecast expenditures. The increase is due to an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements.

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1987), is $2 million, unchanged from the 1987-88 Main Estimates (see Spending Authorities, page 4-5).

Figure 27: Resource Summary by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual * 1986-87	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1,540	75	1,492	74	1,414	57
Transportation and communications	92	4	92	5	131	5
Professional and special services	383	19	383	19	859	34
All other operating costs	43	2	43	2	106	4
	2,058	100	2,010	100	2,510	100

* Additional resources were provided in 1986-87 for professional and special services to address the backlog situation.

Figure 28: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	2,510	32	1,619	25	891	7

Explanation of Change: The $0.9 million or 55% increase in 1986-87 actual expenditures over the 1986-87 Main Estimates (and 7 additional person-years) is primarily due to additional Supplementary Estimates related to the Administrative Review and the Fast Track System (see page 4-11).

Performance Information and Resource Justification

The case load to be handled by RSAC is non-discretionary and largely determined by worldwide conditions in the area of human rights. RSAC must consider each claim individually and provide recommendations. Since its inception in April 1978, there has been a steady and

significant increase in the volume and processing time of claims in RSAC. The current situation is presented in Figure 29. The steady increase reflects both the state of human rights conditions in many countries and the attractiveness of Canada as a country of desired residence.

On May 21, 1986 an Administrative Review was announced to handle the backlog of refugee claims that existed at that time. Resources allocated to RSAC were considerably increased in 1986-87 to meet the requirement of processing so many claims. Originally it was estimated that the Review would deal with 20,050 claims. The Review is now almost completed and the actual number of persons dealt with was close to 29,000.

Figure 29: Volume of Claims and Processing Time

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Outstanding claims at beginning of year	15,000	3,217	0 [1]
Claims received	24,000	18,338	6,495
Claims processed	7,000	6,540	5,214 [2]
Average processing time (months)	18-24	14	2

1. Owing to changes (the Administrative Review) announced on May 21, 1986, the then backlog of cases at RSAC was effectively eliminated.

2. This total includes 1,936 cases processed during the year which were heard prior to implementation of the Fast Track System on May 21, 1986.

A pilot project involving oral hearings began in May 1983. Operating at this time in Toronto, Montreal and Vancouver, the project involves interviews of refugee claimants by RSAC members after the formal examination under oath required by the Immigration Act. The target processing time for claims with oral hearings is two months from the examination under oath until the Minister's decision is rendered. The project, which is strictly voluntary for claimants, has proven both popular and successful while providing valuable information that will be useful in consideration of changes to Canada's refugee determination process. The critical benefit to claimants is that they are able to provide their testimony to members who will be involved in the decision-making process, rather than simply to senior immigration officers who have no such role to play.

RSAC has increased the number of weekly sessions and will continue this effort. Further internal administrative changes to the refugee determination process are continually under review with a view to ensuring that claims are adjudicated fairly and within a reasonable time.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 30: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Personnel			
Salaries and wages	84,133	82,179	81,528
Contributions to employee benefit plans	13,041	12,883	11,022
Other personnel costs	256	150	273
	97,430	95,212	92,823
Goods and services			
Travel, including detainees and deportees	6,160	6,563	4,112
Other transportation and communications	6,513	2,119	3,984
Information	1,192	1,734	1,404
Professional and special services	8,769	11,280	7,967
Rentals	778	577	353
Purchased repair and upkeep	198	199	178
Utilities, materials and supplies	978	1,241	1,350
All other expenditures	386	80	82
	24,974	23,793	19,430
Total operating	122,404	119,005	112,253
Capital - Acquisition of machinery and equipment	1,983	6,576	1,719
Transfer payments	69,836	63,063	47,084
Total expenditures	194,223	188,644	161,056

2. Personnel Requirements

The Immigration Program personnel costs of $97.4 million account for 78% of the total operating expenditures of the Program. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 31: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board			
Management and Policy Development	170	173	205
Program Operations	2,070	2,052	2,011
Settlement	55	55	53
Adjudication	85	86	77
Refugee Status Advisory Committee	33	33	32
	2,413	2,399	2,378
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board *			
Program Operations	-	14	26
	-	14	26

* The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirement to use person-year authorities for these employees. The above figures represent the amount of person-year authorities which would otherwise have been used under the Challenge '86 and '87 programs.

Figure 32: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	88-89	87-88	86-87		
Management	22	24	24	51,400-100,700	69,164
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	8	3	8	15,600-70,392	54,331
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	108	58	70	15,178-63,264	40,172
Organization and Methods	3	1	3	14,874-59,100	40,067
Personnel Administration	1	-	1	14,239-60,400	-
Program Administration	1,463	1,510	1,321	15,178-63,264	36,968
Other	-	-	4		
Technical					
Drafting and Illustration	1	-	1	17,248-44,693	-
Social Science Support	2	1	2	14,009-64,044	34,013
Administrative Support					
Communications	4	4	3	17,034-35,284	20,126
Clerical and Regulatory	567	565	742	14,338-35,194	22,406
Office Equipment	1	-	1	14,042-28,019	-
Secretarial, Stenographic and Typing	199	199	175	14,210-35,419	24,060
Operational					
General Services	33	33	22	14,693-44,350	30,797

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1987. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

In 1988-89, the Contributions represent 36% of the 1988-89 Main Estimates of the Immigration Program.

Figure 33: Details of Transfer Payments

(dollars)	Estimates 1988-89	Forecast * 1987-88	Actual * 1986-87
Contributions			
Settlement			
Adjustment Assistance	61,692,000	51,466,000	38,784,448
Immigrant Settlement and Adaptation	7,644,000	5,644,000	4,500,319
Host Program	500,000	500,000	439,800
Total Contributions	69,836,000	57,610,000	43,724,567
Items not required			
Settlement			
Grant to the province of Quebec to provide income support to indigent refugee claimants landed under the Administrative Review and otherwise eligible for Adjustment Assistance contributions	-	4,453,000	2,600,000
Settlement Language Training Program	-	1,000,000	759,659
Total Items not required	-	5,453,000	3,359,659
Total Program	69,836,000	63,063,000	47,084,226

* The 1987-88 forecast is based on information available to management as of November 30, 1987. The 1986-87 actual is an extract of Volume II of the 1986-87 Public Accounts.

4. Loans

Transportation Loan Program: Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons. Following the passage of Bill C-34 on December 19, 1986, the total amount authorized to be outstanding at any time has been increased to $90 million. As of October 30, 1987, there were 51,588 loans outstanding, amounting to $65.1 million. For fiscal year 1986-87, a total of 10,400 loans were made amounting to $18.3 million. Actual usage is variable as it is dependent on the number of immigrants requiring assistance and the reimbursements during the year. The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme.

5. Net Cost of Program

The 1988-89 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 34 provides details of other cost items. The revenues shown consist of recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 34: Estimated Net Cost of the Program for 1988-89

(thousands of dollars)	1988-89	1987-88
Operating expenditures	122,404	109,943
Capital	1,983	387
Transfer Payments	69,836	63,063
Main Estimates	194,223	173,393
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	10,111	9,334
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	1,417	1,279
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	2,141	2,127
Accommodation at Canadian Airports - from Transport Canada	1,618	1,667
Other services	316	388
Total program cost	209,826	188,188
Less: Revenues credited directly to the Consolidated Revenue Fund *	13,500	13,500
Estimated net program cost	196,326	174,688

* Excludes revenue of $7 million received by Department of External Affairs.

6. Revenue

Immigration has implemented user fees, with potential earnings in 1988-89 estimated at $20.1 million (including revenue of $7 million for Department of External Affairs). These fees (see Figure 35) do not have the incidental effect of limiting access to Canada by legitimate visitors and immigrants.

Figure 35: Schedule of Fees

	Cost
Application for permanent residence	$125
Application for employment authorization - one person	$ 50
Entertainers (groups 2-14)	$ 75
Application to extend visitor status	$ 50
Verify/amend landing records - individual rate	$ 25
- family rate	$ 50

Also detention and removal costs are recovered from transportation companies, primarily airlines, that bring inadmissible persons to Canada. Potential earnings in 1988-89 are estimated at $0.4 million.

Figure 36: Revenue by Type

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Immigration User Fees			
Application for permanent residence	**7,520**	7,520	8,571
Application for employment authorization	**3,700**	3,700	4,225
Application to extend visitor status	**1,600**	1,600	1,798
Verify/amend landing records	**280**	280	316
	13,100 *	13,100 *	14,910 *
Obligations of Transportation Companies	**400**	400	645
	13,500	13,500	15,555

* Excludes revenue received by Department of External Affairs.

The revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

B. Glossary of Operational Terms

A 38(2) Landings

Landings authorized by the Governor in Council of persons who have resided continuously in Canada for at least five years under the authority of a Minister's Permit.

Categories of Immigrants

Family: These immigrants must be sponsored by an immediate family member who is at least 18 years old and currently living in Canada as a permanent resident or citizen. Immediate family members are defined in Section 2(1) of the Immigration Act.

Assisted Relatives: These immigrants are also sponsored by family members who are at least 18 and permanent residents, but their family relationship is not as close. Assisted relatives are defined in Section 2(1) of the Immigration Regulations.

Independent immigrants: This category includes people seeking admission to Canada without family assistance, such as

- **business immigrants** (also known as entrepreneurs or self-employed persons);
  - an **entrepreneur** is an immigrant who intends and has the ability to establish, purchase or make a substantial investment in a business or commercial venture in Canada that will make a significant contribution to the economy, whereby employment opportunities will be created or continued in Canada for one or more Canadian citizens or permanent residents, other than the entrepreneur and his dependents; and who intends and has the ability to provide active and ongoing participation in the management of the business or commercial venture;
  - a **self-employed immigrant** is one who intends and has the ability to establish or purchase a business in Canada that will create an employment opportunity for himself and will make a significant contribution to the economy or the cultural or artistic life of Canada;

- **retirees** are people aged 55 or over who do not intend to seek or accept employment in Canada;

- **selected workers** are people who have received a confirmed job offer in Canada.

Refugees: People who qualify as such in accordance with the definition of a Convention refugee set down in the Immigration Act of 1976, Section 2(1). A yearly refugee plan, included in the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels, enables Canada to plan its admission of refugees and other people admitted for humanitarian reasons within the context of predetermined levels of annual immigration, as required by the Immigration Act. It specifies numbers Canada will admit during the calendar year, and the areas of the world from which they will come:

- **designated class** refugees come from countries specified in the Immigration Regulations;

- **government-assisted** refugees are those admitted through direct government sponsorship;

- **privately sponsored** refugees are those admitted through private sponsorship, usually through groups and organizations.

The Immigration Program also oversees entry of the millions of people coming to Canada yearly as **foreign students, visitors** and **temporary workers.**

Challenge '87

A government program to provide summer employment for students.

Criminal Rehabilitation

Sections 19(1)(a) and Section 19(2)(a) allow the Governor in Council and Minister respectively to allow entry of persons who have been convicted of offences and are inadmissible to Canada provided proof is given that the person has been rehabilitated.

Delegations of Authority

Instruments in which the Minister delegates authority vested in him by the Immigration Act or makes designations as required by the Immigration Act.

Departure Notice

A departure notice requires a person to leave Canada by a certain date. Once the person has left Canada, the notice has no ongoing effect.

Deportation Order

A deportation order requires a person to leave Canada; once the order is executed, a person so removed from Canada can never return to Canada without the consent of the Minister (see also Removal Order, and Inquiry and Removal Process).

Detention Review

The presentation by a case presenting officer of arguments or evidence before an adjudicator at a hearing, held pursuant to sub-section 104(6) of the Immigration Act to review the reasons for detention of a person who is subject to secondary examination, inquiry or removal (see also Inquiry and Removal Process).

Exclusion Order

An exclusion order requires a person to leave Canada; once the order is executed, a person so removed from Canada cannot return to Canada for a 12-month period without the consent of the Minister (see also Removal Order, and Inquiry and Removal Process).

Extensions and Authorizations

Activities that follow the formal application made by a visitor pursuant to Section 16 of the Immigration Act, to vary or cancel the terms and conditions of his stay in Canada, or to extend the period of time during which the visitor is authorized to remain in Canada. Variations to the terms and conditions include the undertaking of studies and requests to take employment.

Field Operational Support System (FOSS)

A computerized system connecting several Canada Immigration Centres to a common data base on Immigration clients and persons described in the Immigration Act.

Inquiry

A quasi-judicial hearing before an adjudicator to determine whether a person may be permitted to come into or remain in Canada.

Inquiry and Removal Process

The procedure that is followed to determine a person's admissibility to Canada and, if necessary to remove that person from Canada. It

includes activities resulting from secondary examinations and investigations. These activities are release hearings, detention reviews, inquiries and removal orders (all defined in this Glossary).

Investigations

Activities carried out inland to detect the presence of persons illegally in Canada.

Levels Control Factor

A value between 0 and 10 points is assigned to all applicants to help ensure that actual numbers of immigrants who successfully pass the selection standard are consistent with the announced future immigration level.

Query Response Centre

Provides information to immigration officers regarding a person's status in Canada.

Release Hearing

A review of the detention of a person undertaken by a senior immigration officer pursuant to sub-section 104(5) of the Act. This must occur within 48 hours from the time the person is placed in detention (see also Inquiry and Removal Process).

Removal Order

Either a deportation order or an exclusion order, also defined in this Glossary (see also Inquiry and Removal Process).

Secondary Examination

An interview carried out by an immigration officer at a port of entry once a person has been referred to Immigration by a customs' officer (see also Inquiry and Removal Process).

Section 20(1) Report

A report completed by an immigration officer at a port of entry when the officer is of the opinion that it would, or may be, contrary to the Immigration Act to grant admission to or let a person examined by him/her come into Canada.

Section 27 Report

A report completed by an immigration officer pursuant to Section 27 of the Immigration Act which provides the details of a person suspected of being in violation of the Immigration Act.

Section 48

The section of the Immigration Act that establishes a Refugee Status Advisory Committee (RSAC) for the purpose of advising the Minister in respect of any case where a person claims that he/she is a Convention refugee.

Section 104 Arrest

This section of the Immigration Act provides an immigration officer with the power to arrest a person in violation of the Immigration Act, where the person proves a danger to the public or would not otherwise appear for the inquiry or for the removal from Canada.

Special Status Adjustment Program (also known as the Long-term Illegal Migrants Program)

Beginning in August 1983, migrants who had resided in Canada without legal status for a minimum of five years were able to formally apply for permanent resident status. A committee composed of an independent chairman, appointed from outside the public service, and Commission officials reviewed and decided on each application according to special program guidelines. Applications were accepted until July 1985.

Undertaking of Assistance

An agreement to assist a member of the family class or an assisted relative to become established in Canada. Agreements are valid for one to 10 years depending on the case.

Unemployment Insurance Account

1988-89

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account	5-4
B. Financial Summary	5-5
C. Highlights of Financial Changes	5-6
D. Financing Mechanism	5-6

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction	5-8
B. Description of Benefits	5-8
C. Financial Requirements	5-11
D. Environment	5-12

Section III
Administrative Costs

A. Introduction	5-13
B. Method of Calculation	5-13
C. Financial Requirements	5-15

Section IV
Government Contributions

A. Introduction	5-16
B. Description of Government Contributions	5-16
C. Financial Summary	5-17

Section V
Premium Revenue

A. Introduction	5-18
B. Financial Summary	5-18
C. Variables Affecting Premium Revenue	5-18

Section VI
Summary and Balance of the Account 5-20

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account has been established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program which provides temporary income support to unemployed workers while they seek employment or are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption of children. In 1986, an estimated 12 million Canadians contributed to the program, and there were approximately 3.1 million beneficiaries. For 1988, anticipated revenues of $13,932 million will exceed projected costs of $11,078 million. The surplus in 1988 will remove the cumulative deficit in the account and result in a net surplus of $587 million by the end of 1988.

2. Benefits

Benefits may be claimed for unemployment, sickness, maternity, adoption, or at age 65, and for work sharing, job creation and training. The benefit rate is calculated at 60% of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits is normally dependent upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant resides. Benefits are described more fully in Section II, pages 5-8 to 5-12.

3. Administration

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the UI Program, the administration of the program is shared between the CEIC/D and the Department of National Revenue (Taxation), which is solely responsible for the collection of premium contributions and benefit repayments and for the decisions concerning insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are provided by the UI Account and financed through employee/employer premium contributions.

4. Government Contributions

The federal government contributes to the UI Program. Currently, government contributions consist of all regionally extended benefits (benefits that are extended in economic regions having unemployment rates in excess of 4.0 per cent); all extension benefits paid under Section 38 (job creation benefits) and Section 39 (training benefits); and net benefits (benefits less premiums collected) paid to

self-employed fishermen. However, when expenditures exceed revenues, additional requirements, defined as advances, are acquired from the Consolidated Revenue Fund. Advances, and associated interest, are repayable to the government.

5. Premium Contributions

Most employees under the age of 65 must contribute to the program. Premium contributions are determined based on the employee's insurable earnings which are his/her earnings up to a maximum. The premium rate, which is a percentage of the employee's insurable earnings, is set annually by the Commission. Employers contribute 1.4 times their employees' contributions. However, employers with approved wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, which are subsequently shared with their employees.

B. Financial Summary

The UI Account can be summarized on a calendar-year basis as follows:

Figure 1: Summary of the UI Account *

(millions of dollars)	1988	1987	Change	1986	1985	1984
Benefit payments	10,136	10,439	(303)	10,514	10,227	9,986
Less:						
Overpayments and cancelled warrants	83	99	(15)	86	70	64
Benefit repayments	27	23	4	34	39	62
Net benefits	10,026	10,317	(291)	10,394	10,118	9,859
Administration	975	956	19	928	902	898
Bad debts	12	13	-	8	12	11
Net interest	80	270	(190)	463	522	453
Penalties	(15)	(18)	2	(16)	(14)	(12)
Total cost	11,078	11,538	(459)	11,777	11,540	11,209
Less:						
Government contributions	2,589	2,817	(228)	2,814	2,888	2,890
Premium revenue	11,343	10,246	1,097	9,616	8,753	7,627
Current surplus/(deficit)	2,854	1,525	1,329	653	101	(592)
Cumulative surplus/(deficit)	587	(2,267)	2,854	(3,792)	(4,445)	(4,546)

* Figures may not add to total due to rounding.

C. Highlights of Financial Changes

The main financial changes expected in 1988 are as follows:

- benefit payments in 1988 are expected to decrease by 2.9% from those in 1987;
- administrative costs in 1988 are expected to increase by about $19 million;
- premium revenue is expected to increase by 10.7% in 1988, compared to a 6.6% increase in 1987;
- government contributions are expected to decrease by 8.1% in 1988; and
- in 1988 the account will have a current year surplus of $2,854 million which will remove the cumulative deficit and result in a $587 million surplus by the end of 1988.

D. Financing Mechanism

As stipulated in the UI Act, the UI Program is designed to finance administrative costs and benefit costs (excluding those for which the government is responsible) through premium contributions. Since benefit costs vary significantly from year to year, the Act requires the Commission to review the financial status of the Account in consultation with the Minister of Finance and, with the approval of the Governor in Council, fix the premium rates each year.

The premium rates shall be set based on the ratio, calculated over three years, of average costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur. For 1988, the three-year average costs to total insurable earnings ratio was calculated to be 2.30% of the weekly insurable earnings for employees, which would be a decrease from the 1987 premium rate of 2.35%. However, it was decided that the premium rate should remain at the rate of 2.35% to maintain premium rate stability by avoiding a trivial premium rate decrease and, at the same time, the cumulative deficit in the Account could be liquidated by the end of 1988. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will be at 3.29% of the employee's insurable earnings.

The premium rate for employees and the balance of the Account are summarized as follows:

Figure 2: Surplus (Deficit) and Premium Rate

(millions of dollars)	1988	1987	1986	1985	1984
Annual surplus (deficit)	2,854	1,525	653	101	(692)
Cumulative surplus (deficit)	587	(2,267)	(3,792)	(4,445)	(4,546)
Premium rate - Employees (% of insurable earnings)	2.35	2.35	2.35	2.35	2.30

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction

UI benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the Unemployment Insurance Act and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment varies depending on the type of claim (see Description of Benefits, below), and the unemployment rate in his/her region.

After a two-week waiting period, claimants will receive benefits at 60% of their average weekly insurable earnings up to a maximum. (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment). Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment up to 25% of their benefit rate without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity and adoption benefits will have 100% of their earnings from other employment deducted from their benefits. All monies received at separation are considered as earnings for determination of benefit eligibility, except in the case of those employees who as of December 31, 1984 benefitted from formal labour management agreements providing for severance pay. This transitional clause will expire on March 26, 1988. Workers receiving pension income, who take other employment and requalify for UI, will receive benefits without any deduction of previous pension income.

The types of UI benefits, terms of eligibility, and duration are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have worked at insurable employment for 10 to 14 weeks during their qualifying period. This "variable entrance requirement" is determined by the rate of unemployment in the region where the claimant lives. Bill C-90 extends the "Variable Entrance Requirement" until January 3, 1989.

The terms are different for repeaters, defined as claimants who received benefits for more than 10 to 14 weeks in the qualifying

period. They are required to have at least the same number of weeks of insured employment as weeks of benefit drawn, up to a maximum of six weeks in addition to the 10-14. The repeater provision is waived where the regional unemployment rate is over 11.5%.

Other categories of claimants are new entrants and re-entrants. A new entrant or re-entrant is one who has less than 14 weeks of insurable employment and/or benefits paid, during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

All unemployed workers who apply for regular benefits must also be available, capable and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for a maximum of 50 weeks. The weeks of entitlement to benefits are divided into three phases:

Initial phase: Claimants are entitled to one week of "initial benefits" for every week of insurable employment in their qualifying period up to a maximum of 25 weeks.

Labour force extended: If claimants have more than 26 weeks of insurable employment, they may claim one week of benefit for every two weeks of employment in excess of 25 (up to a maximum of 13 weeks). For example, a person having 27 weeks of employment can claim one extra week of benefits; a person having 29 weeks of employment can claim an extra two weeks of benefits, and so on.

Regionally extended: When the "initial" or "labour force extended" phases have been exhausted, claimants are entitled to further benefits based on the unemployment rate in their region. For every 0.5% increment in the regional unemployment rate in excess of 4.0%, claimants may receive an additional two weeks of benefits up to a maximum of 32 weeks.

2. Special Benefits

In addition to regular benefits, there are benefits paid in cases of sickness, maternity, adoption, and at age 65. Terms for entitlement to these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and a medical certificate or proof of adoption are entitled to 15 weeks of sickness or maternity or adoption benefits. Claimants with less than 20 weeks may be able to get some weeks of illness benefits, when sickness is not the direct cause of unemployment. Adoptive parents may claim a maximum of 15 weeks benefit. These benefits are counted as reductions in overall entitlement to regular benefits.

Age 65 Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and reach 65 years of age are entitled to a three-week benefit without having to leave their employment.

3. Fishermen's Benefits

Benefits may be claimed by self-employed fishermen, in accordance with the following terms:

Year-round fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment as fishermen, with at least six insurable weeks of fishing in each of any three consecutive calendar quarters, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Their entitlements are similar to those of a regular claimant.

Seasonal fishermen: To qualify, claimants must have the usual 10 to 14 weeks of insurable employment in their qualifying period, including at least six insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment is calculated based on 60 per cent of the average of the highest 10 weeks of insurable earnings. The duration of benefits is equivalent to five-sixths of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally extended benefits. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed for weeks that fall within the period from May 1 to November 15, and for summer fishermen, for weeks between November 1 to May 15.

4. Work Sharing, Job Creation and Training Benefits

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job creation projects, or training courses. Payment under these three benefit schemes is subject to a financial ceiling approved by the Governor in Council.

Work Sharing: Work sharing agreements between CEIC/D and employers are designed to avoid lay-offs, through the use of UI benefits as alternative income support. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company could employ its total work force four days per week. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20 per cent without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked, while UI benefits would be paid for the day the workers were not working. The two-week waiting period is deferred for work sharing claimants and earnings from work sharing employment will not affect the benefit rate, which is calculated based on the percentage of work reduced.

Job Creation and Training Courses: Claimants participating in job creation projects, the Job Entry program or taking approved training,

whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, may have their entitlements extended to the end of the projects or courses, and also receive an additional maximum of three weeks of benefits after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment.

However, the maximum length of the benefit period for job creation claimants is 58 weeks, and for claimants attending training courses it is 104 weeks. Claimants on job creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $339 in 1988. For claimants taking approved training courses or participating in the Job Entry program, their weekly benefits may be set in accordance with the basic allowance rates established under the National Training Act, if the allowance rates are higher than their benefit rates.

C. Financial Requirements

The following figure shows the forecast financial requirements for each of the benefit types.

Figure 3: Forecast Benefit Payments by Type [1]

(millions of dollars)	1988	1987	Change	1986	1985	1984
Regular	8,610	8,938	(328)	9,210	8,975	8,825
Sickness	296	279	18	242	221	205
Maternity	549	506	43	473	432	396
Age 65/Retirement	25	23	2	22	22	19
Adoption	5	5	-	4	4	3
Fishermen	246	223	22	209	208	180
Training (Section 39) [2]	255	224	31	237	235	227
Job creation (Section 38) [3]	120	88	32	96	133	115
Work sharing (Section 37) [4]	30	17	13	22	25	32
Retroactive payments to pensioners	-	137	(137)	-	-	-
	10,136	10,439	(303)	10,514	10,227	9,986

1. Figures may not add to total due to rounding.

2. Section 39 relates to income support paid to full-time trainees, under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under the Human Resource Development Programs.

3. Section 38 relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which create productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.

4. Section 37 of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs.

D. Environment

The current recovery is continuing, but at only a moderate pace. In 1988, only modest improvement in the reduction of unemployment is expected. The expected reduction in unemployment should result in lower regular benefits paid. However, UI benefits are also determined by individual claimants' insurable earnings, which are directly related to their employment earnings. Increases in wages and salaries and the maximum weekly benefit will result in higher benefits paid. The following figure shows the maximum weekly benefit and average weekly benefit.

Figure 4: Weekly Unemployment Insurance Benefits

(dollars)	1988	1987	1986	1985	1984
Maximum	339	318	297	276	255
Average	197	190	181	171	162

The increases in special benefits, such as sickness, maternity, adoption, and age 65/retirement, basically reflect the increases in the number of claims allowed, as the insured population expands, and the increases in the average weekly benefits.

For work sharing, job creation and training benefits, the annual financial ceilings as authorized by orders of the Governor in Council are used in the 1988 forecast.

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 63 and 135 of the UI Act specify that the costs of administering the Act shall be charged to the UI Account and financed by employee and employer premium contributions. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department are administering different programs, the costs of administration of the UI Act have to be separately identified.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying the costs of those activities of the Commission/Department directly related to the UI Act. Administrative costs of the Immigration Program, the Government Annuities activity, the National Training Act and the Canadian Jobs Strategy program are not chargeable but used in the allocation of overhead charges. For those activities such as Program Management and Joint Services, and Common Services, the UI portions of the administrative costs are calculated on a pro-rata basis (see Figure 5).

For the fiscal year 1988-89, the UI administrative costs as compared to the total administrative costs of the Department and Commission are as follows:

Figure 5: Comparisons of the 1988-89 Administrative Costs of the UI Portion and Department/Commission Totals

(millions of dollars)	Department/ Commission	UI Portion	UI as %
Corporate and Special Services			
Departmental Management and Administration	27.0	14.9	55.2
Commission Management and Administration	137.6	99.2	72.1
Systems and Procedures	25.8	18.8	72.9
Employment and Immigration Advisory Council	0.7	0.5	71.4
Social Insurance Number	3.8	3.8	100.0
Annuities	3.1	-	-
Common Services	141.5 *	107.8	76.2
	339.5	245.0	72.2
Employment and Insurance			
Program Management and Joint Services	124.4	103.5	83.2
National Employment Services	233.7	233.7	100.0
Employment Equity	4.2	-	-
Local Advisory Councils	1.2	-	-
Unemployment Insurance	393.7	393.7	100.0
Labour Adjustment Benefits	1.4	-	-
Non UI Computer System	1.8	-	-
Human Resource Development Programs	119.1	-	-
Work Sharing	2.7	2.7	100.0
	882.2	733.6	83.1
Immigration	124.4	-	-
	1,346.1	978.6	72.7

* Includes $33.7 million of free services provided to CEIC/D at no charge by other government departments.

Since the actual CEIC/D costs are finalized on a fiscal year basis and only available when Public Accounts are finalized, the administrative costs on a calendar year basis for UI Account purposes are calculated as nine-twelfths of the amount for a fiscal year, plus three-twelfths of the amount for the previous fiscal year.

However, Section 132(2)(b) of the UI Act provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, the amount of administrative costs in the UI financial statements represents the gross amount determined by the above-mentioned calculation less the amounts recovered.

C. Financial Requirements

Figure 6 shows the amount charged to the UI Account for administering the Act for the respective calendar year.

Figure 6: UI Administrative Costs

(millions of dollars)	1988	1987	Change	1986	1985	1984
Gross	982	963	19	936	907	903
Recoveries	(7)	(7)	-	(8)	(5)	(5)
Net	975	956	19	928	902	898

Based on resource requirements presented in the 1988-89 Estimates and 1987-88 forecasts, UI administrative costs in 1988 are expected to increase by about $19 million. Detailed resource requirements for individual programs or activities are discussed in the expenditure plans for the Corporate and Special Services, and Employment and Insurance Programs.

Section IV
Government Contributions

A. Introduction

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the UI Program. They are referred to as the government contribution to the UI Account and the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates. Government contributions in 1986 amounted to $2.81 billion, which is equivalent to 27% of the total benefits paid.

B. Description of Government Contributions

1. Government Contribution to the UI Account

The government contribution to the UI Account is in accordance with Section 136 of the Act, which defines the government cost of paying benefits as extended benefits paid under Section 35, Subsections 38(8) and 39(3).

Extended benefits paid under Section 35 are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (or labour force extended benefit, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4.0%. For each 0.5% increment in the regional unemployment rate, the claimant's entitlement will increase by two weeks up to a maximum of 32 weeks.

In accordance with Subsections 38(8) and 39(3) of the Act, claimants on job creation projects (Section 38) or training courses (Section 39), whose entitlements are not enough to cover the duration of the projects or courses, may have their entitlements extended to the end of projects or courses plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end. All these extended benefits are included in the calculation of the government contribution.

2. Government Contribution to Fishermen's Benefits

Section 146 of the Act requires the federal government to finance all benefits paid to self-employed fishermen and to retain all premiums paid by them and their designated employers (buyers). The net fishing benefits are referred to as the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates.

C. Financial Summary

The following figure shows a financial summary of the two government contributions on a fiscal year basis as presented in Part II of the Estimates.

Figure 7: Government Contributions

(millions of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Change	1986-87	1985-86	1984-85
UI Account	**2,410**	2,430	(20)	2,710	2,744	2,788
Fishermen's Benefits	**246**	225	21	201	176	159
	2,656	2,655	1	2,911	2,920	2,947

The projected Fishermen's Benefits to be paid and premiums are based on the average increase in fishermen's claims and contributions, and the average insurable earnings observed in the last several years.

Section V
Premium Revenue

A. Introduction

UI premiums must be paid by the covered employees based on their weekly insurable earnings which is their normal wage or salary up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage loss insurance plan.

Premium revenue from employees and employers is collected by Revenue Canada (Taxation) through their income tax collection systems. The amount transferred to the UI Account in a year is an estimate of the premiums which can be collected in that year. This amount is finalized when the income tax returns are filed and processed the following year.

B. Financial Summary

Premium revenue in 1988 could amount to $11,343 million which is an increase of $1,097 million from the $10,246 million received in 1987.

Figure 8: Premium Revenue Receipts

(millions of dollars)	1988	1987	Change	1986	1985	1984
Premium revenue	11,343	10,246	1,097	9,616	8,753	7,627

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the increase in the premium revenue in 1988 are further explained below:

1. Number of Contributors

The number of persons employed in 1988 is expected to increase by about 2.7%. The number of contributors will therefore increase by a similar percentage in 1988.

2. Average Insurable Earnings

Average weekly insurable earnings are expected to increase by about 4.9% in 1988 which is a result of the following two factors. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1988, the maximum weekly insurable earnings will be increased by 6.6% to $565 from $530 per week. This increase will apply to those

employees whose earnings are at or above the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employee's earnings, increases in wages and salaries also contribute to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1988, the premium rate for employees will remain at 2.35% of the weekly insurable earnings. The premium rate for the employers, calculated at 1.4 times the employee rate will then be 3.29% of the employee's insurable weekly earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions. Employers are required to share this reduction with their employees. The total amount of premium reductions is expected to increase from $385 million in 1987 to $419 million in 1988.

Figure 9: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1984	2.30%	3.22%	$425	$ 9.78	$13.69
1985	2.35%	3.29%	$460	$10.81	$15.13
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35%	3.29%	$565	$13.28	$18.59

5. Accelerated Remittance Procedure

Beginning in January 1988, employers with an average monthly total remittance (including income taxes and CPP contributions) in excess of $15,000 are required to remit UI premiums on the 25th of the month and on the 10th of the following month. As premium revenue is recorded on a cash basis, the accelerated remittance procedure will result in an increase of $263 million in the recorded premium revenue for 1988.

Section VI
Summary and Balance of the Account

In summary, net benefits paid in 1988 could reach $10,026 million. Total costs including administration and interest could be in the vicinity of $11,078 million.

With estimated government contributions of $2,589 million and premium revenue of $11,343 million, there will be a surplus of $2,854 million for the 1988 operation. This will remove the cumulative deficit in the Account and should result in a surplus of $587 million by the end of 1988. The advances historically acquired to finance the deficit will also be fully repaid by the end of 1988.

Emploi et Immigration Canada

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont decrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1989-III-11 au Canada: 20,00 $
ISBN 0-660-53929-2 à l'étranger: 24,00 $

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Emploi et Immigration Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Ce document comprend cinq chapitres. Le premier présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 présentent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère. Le dernier fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2 à 4 commencent par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Une section présentant un aperçu du plan de dépenses du Programme fournit des renseignements sur les éléments clés des plans et du rendement actuel du Programme ainsi que des données de base. Cette partie est suivie de renseignements plus détaillés sur les résultats prévus et d'autres renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. Le document fournit ensuite des renseignements supplémentaires sur la composition des ressources du Programme, renseignements qui comprennent des explications et des analyses supplémentaires.

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Le document est conçu de manière à permettre la consultation facile de renseignements particuliers dont le lecteur peut avoir besoin. Une table des matières générale énumère les différents chapitres; de plus, une table des matières détaillée est fournie pour chaque Programme. Dans l'aperçu du Programme de chaque plan de dépenses, un sommaire des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant ailleurs dans le plan. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Aperçu de la Commission et du Ministère	1-1
Programme des services généraux et spéciaux	2-1
Programme d'emploi et d'assurance	3-1
Programme d'immigration	4-1
Compte d'assurance-chômage	5-1

Aperçu de la Commission et du Ministère

Rôle et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Le projet de loi C-27, devenu en 1977 la Loi régissant l'emploi et l'immigration, créait la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en fusionnant la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La Loi instituait en outre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui offre des services à la Commission et au Ministre. Les deux entités sont appelées la Commission et le Ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Le rôle général de la Commission et du Ministère consiste à élaborer, à coordonner et à appliquer des politiques et des programmes concernant le marché du travail et l'immigration, de façon à répondre aux objectifs économiques et sociaux du Canada. Compte tenu de l'orientation générale donnée par le Comité du Cabinet chargé du développement social, la Commission et le Ministère collaborent, par l'intermédiaire du Programme d'emploi et d'assurance, avec les particuliers, les collectivités, les provinces et le secteur privé, dans tous les coins du pays, afin d'améliorer le rendement du marché du travail et de favoriser l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre du Programme d'immigration, la Commission et le Ministère contrôlent le mouvement des personnes entrant au Canada.

L'intervention de la Commission et du Ministère dans le marché du travail par l'intermédiaire du Programme d'emploi et d'assurance repose sur les fondements législatifs suivants: Loi et Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant la création d'emplois, le travail partagé et les prestations de formation); Règlement sur le service national de placement; Loi nationale sur la formation et Règlement sur le programme national de formation (anciennement la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes); Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre régi par les lois de crédits; Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Pour ce qui concerne le Programme d'emploi et d'assurance mis en oeuvre par les principaux groupes d'exécution, soit les Services nationaux d'emploi, l'Assurance et la Planification de l'emploi (Programmes de mise en valeur des ressources humaines), les responsabilités de la Commission et du Ministère consistent à préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale, à favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions, ainsi qu'à donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

La politique d'immigration en vigueur tient de la Loi sur l'immigration de 1976 et des délibérations du Comité spécial mixte de la politique d'immigration. Conformément à la Loi, elle est conçue et mise en oeuvre en vue de promouvoir les intérêts du Canada sur le plan interne et international.

Quant au Programme d'immigration, les responsabilités de la Commission et du Ministère consistent à contrôler les niveaux d'immigration, ce qui comprend l'octroi de l'autorisation de séjour au Canada aux visiteurs, l'octroi du statut de résident permanent et de celui de réfugié, ainsi que l'aide à l'établissement offerte aux résidents permanents et aux réfugiés. Il incombe en outre à la Commission et au Ministère d'empêcher l'entrée des personnes qui peuvent constituer une menace à la santé et à la sécurité des Canadiens.

Conçus en fonction des exigences de l'heure, des textes législatifs sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié ont été déposés au Parlement au cours de l'exercice de 1987-1988 et sont à l'étude.

Organisation et Programmes

La Commission et le Ministère, tout comme les deux organes consultatifs indépendants, soit le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et le Comité consultatif du statut de réfugié (voir tableau 1 à la page 1-4), rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Par ailleurs, un ministre d'Etat à l'Immigration, responsable de la politique d'immigration et de l'exécution du Programme d'immigration, a été nommé en 1985 et, en 1986, un ministre d'Etat à la Jeunesse, chargé de la coordination des activités liées aux initiatives gouvernementales concernant les jeunes.

Le premier dirigeant de la Commission est un président et celui du Ministère, un sous-ministre. Selon la Loi, une seule personne exerce les fonctions rattachées à ces deux postes. Il en est de même pour ce qui concerne la fonction de vice-président de la Commission, et celle du sous-ministre associé du Ministère.

La Commission compte en outre deux commissaires; l'un représente les travailleurs et l'autre, les employeurs.

Voici les trois programmes mis en oeuvre par la Commission et le Ministère: Programme des services généraux et spéciaux, Programme d'emploi et d'assurance, Programme d'immigration. Les composantes de ces programmes sont administrées par différents secteurs de responsabilités de la Commission et du Ministère.

Les responsabilités exercées dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux comprennent la gestion et l'administration pour le compte de la Commission et du Ministère, l'élaboration et la mise en place des systèmes et procédures, l'administration des rentes sur l'Etat et l'attribution des numéros d'assurance sociale, ainsi que la prestation des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Les ressources nécessaires à l'exécution du Programme en 1988-1989 sont

indiquées dans les tableaux 2 et 3 à la page 1-7 et exposées plus en détail dans le tableau 4 à la page 2-15, Affectation des ressources en 1988-1989 selon la structure de l'organisation et des activités.

Le Programme d'emploi et d'assurance, englobe pour sa part toute une gamme de services aux travailleurs et aux employeurs, offerts à l'échelle nationale par l'intermédiaire des Centres d'emploi du Canada et des points de service connexes, dont les activités sont coordonnées et appuyées par le directeur exécutif de la Planification de l'emploi, celui des Services d'emploi et celui de l'Assurance, ainsi que par les 10 directeurs exécutifs ou directeurs généraux de région. Sur le terrain, les ressources du Programme sont les suivantes: 460 Centres d'emploi du Canada ordinaires, des services itinérants dans 187 collectivités éloignées ou isolées, 100 Centres d'emploi du Canada sur le campus, un bureau régional dans chaque province. Les ressources nécessaires à l'exécution du Programme en 1988-1989 sont indiquées dans les tableaux 2 et 3 à la page 1-7, et exposées plus en détail dans le tableau 4 à la page 3-21, Affectation des ressources en 1988-1989 selon la structure de l'organisation et des activités.

Enfin, dans le cadre du Programme d'immigration, sont élaborés la politique et les systèmes sur lesquels s'appuie l'exécution de la Loi et du Règlement sur l'immigration et exercées les fonctions arbitrage, établissement des nouveaux arrivants et appui au Comité consultatif du statut de réfugié. Le Programme a été décentralisé par la Commission et le Ministère, si bien que son exécution est dans une large mesure assurée d'un bout à l'autre de notre pays par 10 bureaux régionaux et 124 Centres d'Immigration Canada. Les activités sont dirigées par le directeur exécutif de l'Immigration et les directeurs exécutifs ou directeurs généraux de région. Les ressources nécessaires à l'exécution du Programme en 1988-1989 sont indiquées dans les tableaux 2 et 3 à la page 1-7, et exposées plus en détail dans le tableau 3 à la page 4-18, Affectation des ressources en 1988-1989 selon la structure de l'organisation et des activités.

Tableau 1: Organigramme

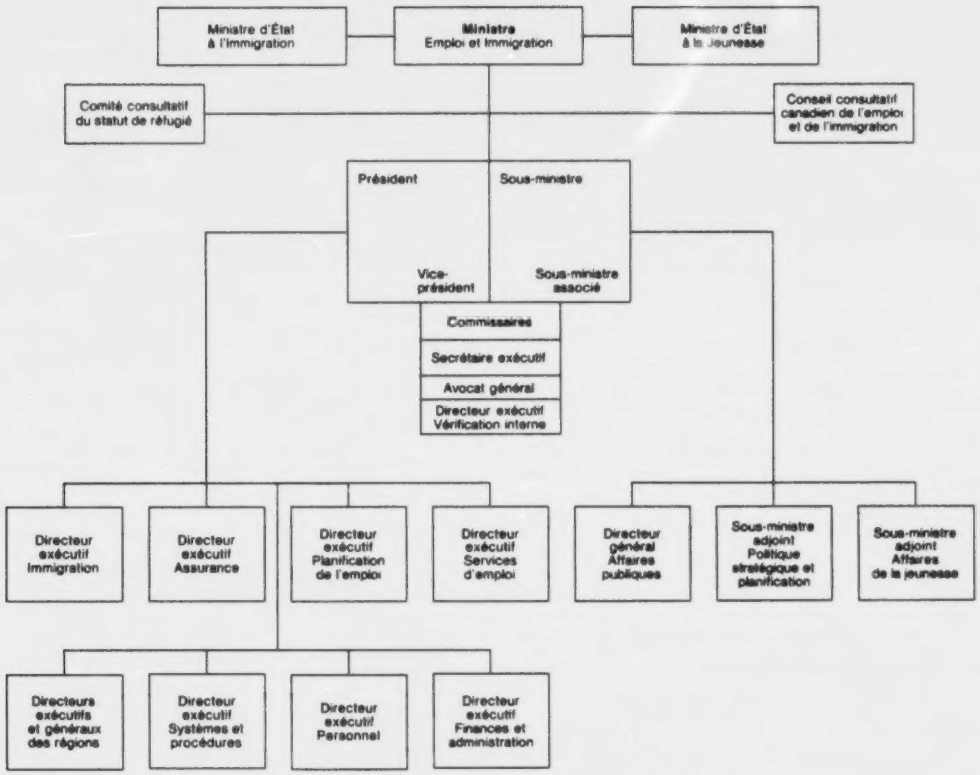

Priorités

Les priorités de la Commission et du Ministère sont établies par le gouvernement fédéral et elles visent à refléter les objectifs économiques et sociaux généraux de ce dernier, qui touchent le rôle et les responsabilités de l'organisation. Les priorités sont en outre fixées en fonction des objectifs internes qui consistent à accroître continuellement l'efficacité des opérations et l'administration de celles-ci. C'est ainsi qu'a été élaborée la priorité de 1988-1989, à savoir: offrir un meilleur service aux clients en appliquant les principes de la philosophie de gestion de la Commission et du Ministère. Pour faire ressortir ce thème, la priorité générale de 1988-1989 a été établie ainsi:

> "améliorer la qualité du service offert aux clients au moyen d'un leadership galvanisant, de reconnaissance et primes innovatrices, et d'une communication sans ambages de nos objectifs dans toute l'organisation."

La philosophie de gestion et la priorité générale de 1988-1989 ont été annoncées dans le cadre d'un programme d'information interne et externe pour faire en sorte que les employés, les clients et les partenaires économiques de la Commission et du Ministère comprennent bien cette nouvelle orientation. Il existe également des mécanismes structurés garantissant que la philosophie de gestion et les priorités de chaque année sont pleinement prises en considération au moment de la planification opérationnelle et grâce auxquels il est possible de mesurer le rendement et d'en rendre compte à intervalles réguliers.

Plan de dépenses

La Commission et le Ministère prévoient que leurs dépenses nettes totaliseront 4,5 milliards de dollars en 1988-1989. Les postes législatifs comme les contributions de l'Etat au Compte d'assurance-chômage (2,4 milliards de dollars) et les contributions de l'Etat au titre du programme des prestations versées aux pêcheurs (0,25 milliard de dollars) représentent respectivement 44 et 4 % des dépenses brutes de la Commission et du Ministère, qui se chiffrent à 5,5 milliards de dollars. Le sommaire du plan de dépenses par programme figure aux tableaux 2 et 3.

Tableau 2: Plan de dépenses de la Commission et du Ministère par programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Différence		Détails à la page
			$	%	
Budgétaire					
Programme des services généraux et spéciaux	305 881	296 272	9 609	3,2	2-1
Programme d'emploi et d'assurance	5 013 577	5 128 778	(115 201)	(2,2)	3-1
Programme d'immigration	194 223	188 644	5 579	2,9	4-1
Dépenses brutes	5 513 681	5 613 694	(100 013)	(1,8)	
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	978 643	969 319	9 324	1,0	
Dépenses nettes	4 535 038	4 644 375	(109 337)	(2,3)	

* Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de la Commission et du Ministère liés à l'exécution de cette loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-14.

Tableau 3: Plan de dépenses de la Commission et du Ministère par programme

(en années-personnes)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Différence		Détails à la page
			A-P	%	
Programme des services généraux et spéciaux	3 437	3 515	(78)	(2,2)	2-1
Programme d'emploi et d'assurance	18 125	18 955	(830)	(4,4)	3-1
Programme d'immigration	2 413	2 399	14	0,6	4-1
Total	23 975	24 869	(894)	(3,6)	

Programme des services généraux et spéciaux

Plan de dépenses 1988-1989

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 2-4
B. Emploi des autorisations en 1986-1987 2-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989
   1. Points saillants 2-7
   2. Sommaire des besoins financiers 2-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 2-9
   2. Examen des résultats financiers 2-11
C. Données de base
   1. Introduction 2-12
   2. Mandat 2-12
   3. Objectif du Programme 2-12
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-12
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-16
   2. Initiatives 2-17
   3. Etat des initiatives annoncées antérieurement 2-17
E. Efficacité du Programme 2-18

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère 2-20
B. Gestion et administration de la Commission 2-26
C. Systèmes et procédures 2-34
D. Administration des rentes sur l'État 2-40
E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale 2-45
F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 2-48

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 2-51
   2. Besoins en personnel 2-52
   3. Coût net du Programme 2-54
B. Modifications de la structure de l'activité Systèmes et procédures 2-55
C. Compte des rentes sur l'État
   1. Etats financiers 2-56
   2. Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 1987 2-58

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989	Budget principal 1987-1988
	Programme des Services généraux et spéciaux		
1	Dépenses du Programme	9 280	7 558
5	Dépenses du Programme	32 312	28 704
(S)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	46	40
(S)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	35	35
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 186	17 980
	Total du Programme	60 869	54 317

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(en dollars)	Budget principal 1988-1989
	Programme des Services généraux et spéciaux	
1	Services généraux et spéciaux - Administration centrale - Dépenses du Programme	9 280 000
5	Services généraux et spéciaux - Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada - Dépenses du Programme	32 312 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989						Budget principal 1987-1988
	Années-personnes autorisées	Budgétaire				Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Total partiel	Moins: recettes à valoir sur le crédit		
Gestion et administration centrales du Ministère	422	26 862	176	27 038	14 893	12 145	10 170
Gestion et administration de la Commission	2 417	243 966	1 473	245 439	207 026	38 413	34 235
Systèmes et procédures	372	25 477	345	25 822	18 798	7 024	6 697
Administration des rentes sur l'Etat	85	3 079	11	3 090	-	3 090	3 038
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	132	3 718	87	3 805	3 805	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	686	1	687	500	187	177
	3 437	303 788	2 093	305 881	245 022	60 859	54 317
Années-personnes autorisées en 1987-1988	3 479						

B. Emploi des autorisations en 1986-1987 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme des Services généraux et spéciaux			
	Budgétaire			
1	Dépenses du Programme	6 806 000	10 692 557	9 631 493
5	Dépenses du Programme	30 982 000	35 924 625	35 246 260
(S)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	39 530	41 098	41 098
(S)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat	35 000	36 169	36 169
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 233 470	17 994 000	17 994 000
	Total du Programme - Budgétaire	54 096 000	64 688 449	62 949 020

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989

1. Points saillants

En 1988-1989, le Programme des services généraux et spéciaux poursuivra les objectifs suivants:

Gestion et administration centrales du Ministère

Politique stratégique et planification: étudier et analyser les politiques fédérales touchant le marché du travail, le revenu et l'immigration, et, plus précisément, poursuivre le contrôle, l'étude et l'évaluation des programmes de la Planification de l'emploi (voir à la page 2-24).

Affaires publiques: favoriser la prestation de services de bonne qualité au public, grâce à des programmes de communications internes et externes efficaces; faire connaître la Planification de l'emploi et le Service national de placement et inciter à y participer; fournir des renseignements exacts et opportuns à l'appui des politiques, des programmes et des services d'assurance-chômage et d'immigration (voir à la page 2-22).

Gestion et administration de la Commission

Services financiers: intégrer et améliorer le système de comptabilité décentralisé du Système d'information de l'emploi et de l'immigration; en ce qui concerne les possibilités plus grandes d'information de gestion, l'accent sera mis sur l'efficacité des opérations et l'intégrité des données (voir à la page 2-33).

Services du personnel: élaborer des politiques, des méthodes et des procédures appropriées en matière de personnel, en particulier en ce qui concerne l'exploitation du Système régional des services du personnel, le contrôle du Programme de maintien de l'emploi, l'administration du Programme des primes à l'initiative et la réévaluation de la capacité de la Commission et du Ministère de fournir des services dans les deux langues officielles (voir à la page 2-32).

Services administratifs: fournir aux employés de la Commission et du Ministère divers services, dont notamment dans les domaines de la gestion des locaux, du matériel, de l'information consignée et des télécommunications; assurer la liaison avec les organismes centraux et de services communs de façon à veiller à ce qu'il soit tenu compte des intérêts de la Commission et du Ministère dans le cadre d'initiatives telles que l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des

ministres, la délégation, par le Conseil du Trésor, de pouvoirs à Travaux publics Canada pour ce qui concerne les locaux et la facturation aux prix du marché de certains services précis (voir à la page 2-33).

Systèmes et procédures: poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de divers systèmes automatisés qui faciliteront la prestation de services au public et qui permettront d'améliorer l'administration interne de la Commission et du Ministère (voir à la page 2-38).

Administration des rentes sur l'État: le plan relatif à la gestion des contrats de rentes et au traitement des versements de rentes, des demandes de renseignements, des contrats de rentes échus et des règlements de succession en 1988-1989 est présenté à la page 2-43.

Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale: le plan relatif à l'attribution des numéros d'assurance sociale en 1988-1989 est présenté à la page 2-47.

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration: fournir les services de soutien au Conseil; les coûts estimatifs pour 1988-1989 sont présentés à la page 2-48.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989			Prévu 1987-1988			Différence - dépenses nettes	Détails à la page
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes		
Gestion et administration centrales du Ministère	27 038	14 893	12 145	25 831	15 528	10 303	1 842	2-21
Gestion et administration de la Commission	245 439	207 026	38 413	237 445	200 517	36 928	1 485	2-27
Systèmes et procédures	25 822	18 798	7 024	25 562	18 865	6 697	327	2-36
Administration des rentes sur l'État	3 080	-	3 080	2 958	-	2 958	122	2-41
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 805	3 805	-	3 792	3 792	-	-	2-46
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	687	500	187	674	497	177	10	2-49
Total du Programme	305 881	245 022	60 859	296 272	239 199	57 073	3 786	
Années-personnes autorisées	3 437	-	3 437	3 515	-	3 515	(78)	

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 3,8 millions de dollars, soit 7%, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cet écart est surtout attribuable à une hausse des coûts en personnel et des frais de services communs. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section II, aux pages 2-21, 2-27, 2-36 et 2-41.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 2,7 millions de dollars, soit 5 %, supérieures au Budget des dépenses principal de la même année qui était de 54,3 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5). Cet écart est surtout attribuable à une hausse des frais de fonctionnement. D'autres renseignements sont présentés à la section II, aux pages 2-28 et 2-41.

B. Rendement récent

1. Points saillants

La structure par sous-activité de Systèmes et procédures a été modifiée en 1987-1988 afin de mieux refléter les fonctions de base de ce secteur et de fournir un cadre plus sûr pour l'établissement de budgets et de rapports uniformes. Les tableaux 36 et 37 à la page 2-55 font la comparaison de l'ancienne et de la nouvelle structure par rapport au Budget des dépenses principal de 1987-1988.

Parmi les points saillants du rendement de Systèmes et procédures après l'adoption de la nouvelle structure par activité mentionnons l'installation du matériel informatique ainsi que l'élaboration et la mise en place de systèmes informatiques à l'appui de la réforme administrative de l'Assurance- chômage et de la stratégie d'automatisation de l'Immigration (voir à la page 2-38).

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme des services généraux et spéciaux en 1986-1987 sont les suivants:

Gestion et administration centrales du Ministère

Politique stratégique et planification: les projets prévus pour la première année complète d'existence de la composante Données et contrôle de la Planification de l'emploi se sont déroulés conformément au calendrier établi; la majorité d'entre eux sont des projets permanents (voir page 2-24).

Affaires publiques: la publication et la diffusion d'Emploi-Avenir, un guide sur les professions à l'usage des conseillers.

Gestion et administration de la Commission

Services financiers: l'analyse continue de l'Examen par la direction du rapport des résultats et la détermination des questions clés devant être examinées par le comité exécutif.

Services du personnel:

- à l'échelle nationale, l'exécution de la phase I du Système régional des services du personnel (SRSP) (voir aux pages 2-10 et 2-38);

- une augmentation considérable du taux de participation au Programme des primes à l'initiative, lequel vise à reconnaître la contribution individuelle des employés; et

- l'amélioration du processus d'Évaluation et d'étude de rendement, pour faire en sorte qu'il indique mieux les attentes de la direction et la contribution des employés.

Systèmes et procédures: l'exécution de la phase I du SRSP a eu lieu en 1986-1987, mais celle de la phase II a été reportée à 1987-1988, à cause de l'insuffisance de puissance de l'ordinateur central (voir à la page 2-38).

Administration des rentes sur l'État: des précisions sur le rendement de cette activité en 1986-1987, à savoir le volume de travail et le coût unitaire moyen sont fournis au tableau 23, à la page 2-43.

Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale: des précisions sur le rendement de cette activité en 1986-1987, à savoir le volume de travail et le coût unitaire moyen, sont fournies au tableau 28, à la page 2-47.

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration: des précisions sur le rendement financier de cette activité en 1986-1987, pour ce qui concerne les services de soutien fournis au Conseil, sont fournies au tableau 31, à la page 2-49.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Gestion et administration centrales du Ministère	28 156	15 998	12 158	23 633	14 545	9 088	3 070
Gestion et administration de la Commission	250 020	209 052	40 968	241 328	206 737	34 991	6 377
Systèmes et procédures	24 632	17 885	6 747	24 508	17 842	6 666	81
Administration des rentes sur l'Etat	2 862	-	2 862	3 583	-	3 583	(721)
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 910	3 910	-	3 441	3 441	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	781	567	214	616	448	168	46
	310 361	247 412	62 949	297 109	243 013	54 096	8 853
Années-personnes autorisées	3 642	-	3 642	3 534	-	3 534	108

Explication de la différence: Les dépenses nettes en 1986-1987 sont de 8,8 millions de dollars, soit 16 %, supérieures au Budget des dépenses principal de la même année (plus 108 années-personnes additionnelles). Cette augmentation est surtout attribuable à une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère. D'autres renseignements sont présentés à la section II aux pages 2-23, 2-30, 2-42 et 2-47.

C. Données de base

1. Introduction

La création, en 1985-1986, du Programme des services généraux et spéciaux a permis de regrouper, d'une part, trois anciens programmes, soit le Programme d'administration centrale du Ministère, le Programme d'administration de la Commission et le Programme des rentes sur l'Etat et, d'autre part, l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, qui a été transférée du Programme d'emploi et d'assurance.

2. Mandat

Le Ministère a été créé en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a été adoptée le 5 août 1977. Cette loi a également créé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué le 1er septembre 1908, en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C., c. G6. Des modifications y ont été apportées au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-75-76, c. 83.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des services généraux et spéciaux est de veiller à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes et fournir un appui sur les plans stratégique, opérationnel et administratif afin de permettre à Emploi et Immigration Canada de remplir sa mission et d'autres fonctions qui lui sont attribuées.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Comme l'indique le tableau 3, le Programme des services généraux et spéciaux est composé de six activités, qui reflètent les sous-objectifs du Programme. Chacune de ces activités se divise à son tour en sous-activités. Pour de plus amples renseignements, voir l'Analyse par activité présentée à la section II (voir aux pages 2-20 à 2-45).

Tableau 3: Structure par activité

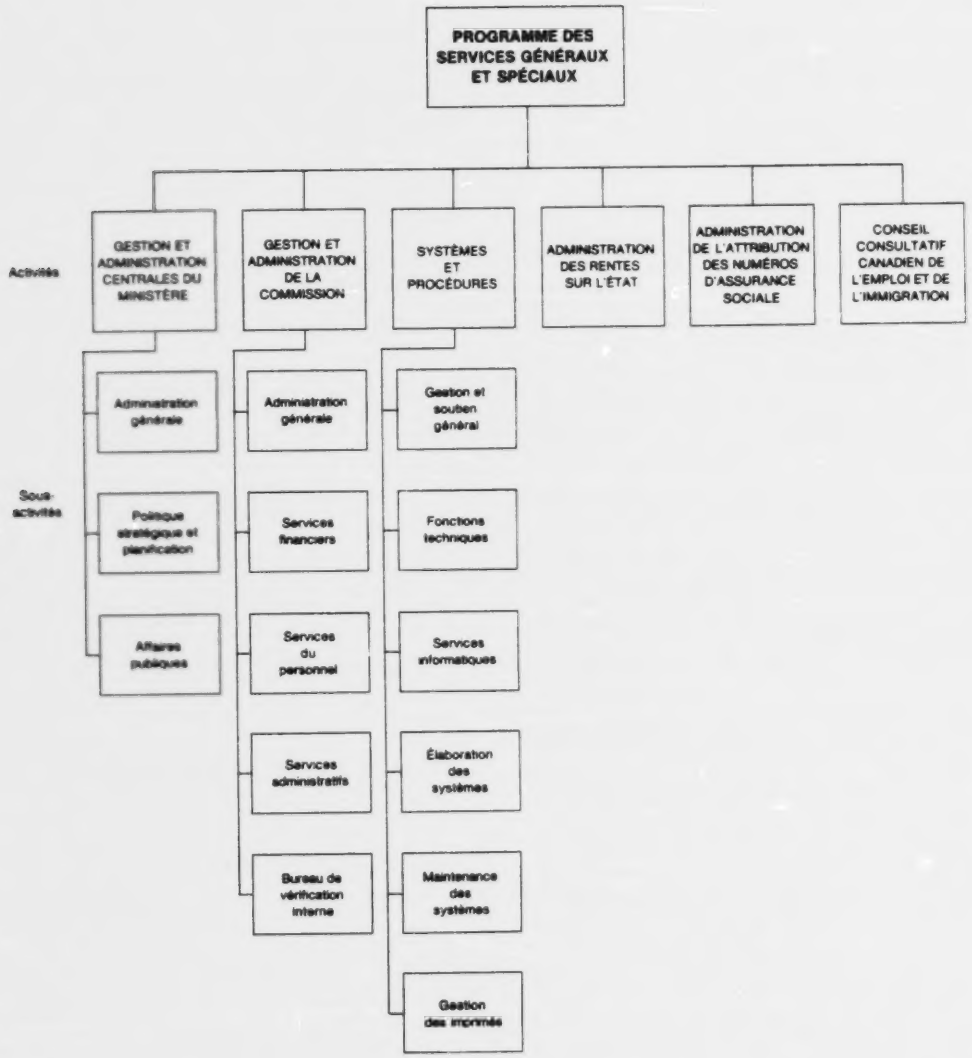

Organisation: Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et indique les ressources nécessaires en 1988-1989.

Gestion et administration centrales du Ministère: Cette activité englobe les cabinets du Ministre et des ministres d'Etat, les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, le Contentieux et les Affaires de la jeunesse pour ce qui concerne l'administration générale de la Commission et du Ministère, Politique stratégique et planification qui fournit, en matière de politiques et de planification, un appui aux autres programmes de la Commission et du Ministère, et Affaires publiques qui assure la communication à l'intérieur de la Commission et du Ministère ainsi qu'avec les clients (voir à la page 2-20).

Gestion et administration de la Commission: Cette activité vise à assurer des services de soutien général et de gestion régionale en vue de la réalisation du mandat de la Commission et du Ministère. Elle englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que des directeurs exécutifs et généraux des régions, et le Secrétariat exécutif. Elle comprend en outre les services de soutien offerts à la Commission, soit les Services financiers, les Services administratifs, les Services du personnel et le Bureau de vérification interne (voir à la page 2-26).

Systèmes et procédures: Cette activité vise à assurer la conception et l'exécution des politiques, plans et programmes ayant trait aux systèmes et installations de traitement électronique des données et de télécommunications de la Commission et du Ministère, ainsi que le fonctionnement des systèmes d'écritures et de mécanographie connexes. Elle est administrée par le directeur exécutif des Systèmes et procédures (voir à la page 2-34).

Administration des rentes sur l'État: Cette activité vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'Etat passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir à la page 2-40).

Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale: Cette activité vise à faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux précis, grâce au contrôle et à l'attribution de numéros d'assurance sociale (NAS) aux particuliers admissibles. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir à la page 2-45).

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration: Ce groupe offre des services de soutien au Conseil du même nom (voir à la page 2-48).

Tableau 4: Affectation des ressources en 1988-1989 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

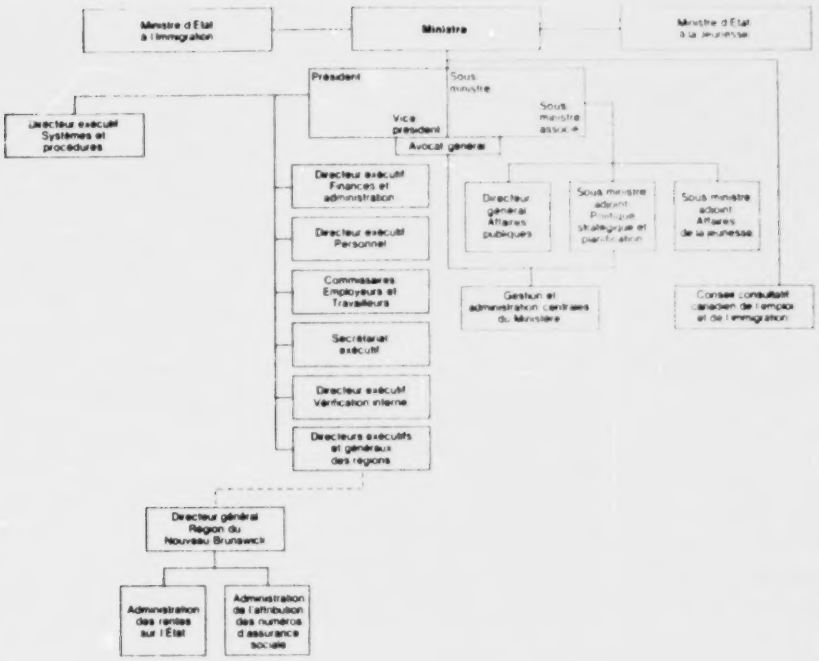

ACTIVITÉS								Total des activités
Gestion et administration centrales du Ministère	(422 A-P)					27 038		27 038
Gestion et administration de la Commission	(2 417 A-P)				245 439			245 439
Systèmes et procédures	(372 A-P)	25 822						25 822
Administration des rentes sur l'État	(85 A-P)		3 090					3 090
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	(132 A-P)			3 805				3 805
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	(9 A-P)						687	687
TOTAL DU PROGRAMME	3 437	25 822	3 090	3 805	245 439	27 038	687	305 881

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

De façon générale, les perspectives de planification pour 1988-1989 seront semblables à celles de l'année précédente.

Dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques, l'accent continuera d'être mis sur l'identification des tendances et sur la conception de politiques et de programmes en vue de faire face aux principaux changements qui s'opèrent sur le marché du travail à mesure que le Canada s'adapte à de nouvelles technologies, à l'évolution démographique et à la transformation des modèles d'échanges commerciaux.

Sur le plan interne, on veillera particulièrement à améliorer le processus de planification générale, conformément aux priorités fixées pour 1988-1989.

Les ressources continueront d'être limitées. Il sera donc nécessaire de pousser constamment à la simplification ainsi qu'à la rationalisation du travail et avant tout l'innovation si l'on veut améliorer la qualité des services aux clients. Une tâche particulièrement importante consistera à trouver un juste équilibre pour répondre à des besoins tout aussi importants les uns que les autres, particulièrement en ce qui concerne le maintien de l'emploi, l'équité en matière d'emploi ainsi que les aspirations et le perfectionnement des employés (voir Services du personnel, aux pages 2-17 et 2-34).

De meilleurs équipements technologiques peuvent contribuer grandement à améliorer la productivité et la qualité du service, et on continuera de mettre l'accent sur la mise en oeuvre, l'amélioration et l'intégration progressives de systèmes informatisés d'information et de traitement des données ainsi que sur l'amélioration des systèmes d'accès en direct (voir Systèmes et Procédures, aux pages 2-18 et 2-40).

Pour que les programmes et services de la Commission et du Ministère puissent être aussi efficaces que possible, il est essentiel que le public et que notre personnel soient parfaitement au courant des changements qu'entraînent les grandes initiatives prises au niveau de tous les systèmes de prestation de services de la Commission et du Ministère. A cette fin, il sera nécessaire d'élaborer une stratégie globale d'information et de mettre au point tout le matériel et tous les documents nécessaires.

Comme toujours, une collaboration et une communication étroites avec les provinces et territoires seront essentielles pour harmoniser et intégrer davantage les services et pour favoriser la coordination et la bonne mise en oeuvre des politiques du gouvernement fédéral.

Le maintien et le renforcement des relations entre la Commission et le Ministère, d'une part, et les entreprises et les organisations syndicales, d'autre part, constituent un autre élément essentiel de la perspective globale de planification.

2. Initiatives

On ne prévoit pas de grands changements quant à la nature ou à l'orientation du Programme des services généraux et spéciaux en 1988-1989. La section II contient des précisions sur les principales activités qui seront entreprises ou qui se poursuivront dans le cadre des opérations régulières.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Voici l'état des initiatives annoncées dans le Plan de dépenses de l'an dernier:

Gestion et administration centrales du Ministère

Politique stratégique et planification: L'évaluation préliminaire de six programmes de la Planification de l'emploi se poursuit. Deux évaluations portent sur les programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle. Une évaluation récente de l'option Formation-Jeunesse (précurseur du programme Intégration professionnelle) a montré une nette amélioration du rendement du programme par rapport à certaines autres initiatives (voir à la page 3-34).

Gestion et administration de la Commission

Services du personnel:

- des stratégies pour contrer les effets négatifs de la réduction des effectifs sur la réalisation, à la Commission et au Ministère, des objectifs à long terme d'équité en matière d'emploi ont été mises en oeuvre en 1987-1988; il s'agissait notamment d'une recherche de débouchés et de services de placement dynamiques pour les membres de groupes désignés *, d'un recours accru aux programmes de perfectionnement, de stratégies renforcées de maintien au travail et d'un encouragement à l'auto-identification; ces mesures se sont traduites par une augmentation du nombre des autochtones (3 %) et des personnes handicapées (10,6 %) à l'emploi de la Commission et du Ministère;

---

* Les groupes désignés comprennent les personnes désignés par le gouvernement comme nécessitant une aide spéciale pour avoir accès aux possibilités d'emploi. Ces groupes comprennent les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles.

- des modules de Répertoire et compétences s'inscrivant dans le Processus de planification et d'étude des carrières ont été conçus dans le cadre de la phase II du Système régional des services du personnel (SRSP) pour améliorer la gestion des ressources humaines de la Commission et du Ministère et pour permettre l'appariement des compétences des employés et des besoins de l'organisation (voir à la page 2-32).

Systèmes et procédures:

- le module Entrée intégrale des documents du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) a été mis à l'essai et l'évaluation qui en a été faite a été positive. Suite à cet essai, la mise en oeuvre à l'échelle nationale a été recommandée en même temps qu'une amélioration du système de traitement des demandes (le SSOBL est un système informatisé qui connecte plusieurs Centres d'Immigration Canada à une base commune de données, voir à la page 4-28);

- les systèmes informatiques de soutien à la Planification de l'emploi ont été améliorés conformément aux résultats de l'Etude sur la rationalisation des processus internes; des modifications d'envergure ont également été apportées aux systèmes suite aux recommandations du Groupe de travail de la Planification de l'emploi sur l'exécution du Programme (voir à la page 3-24);

- le système de traitement des trop-payés de prestations d'assurance-chômage qui vise à faciliter le recouvrement des trop-payés a été mis en oeuvre dans la région de la Colombie-Britannique. Une mise en oeuvre à l'échelle nationale est prévue pour 1988-1989 (voir à la page 2-39); et

- l'exécution à l'échelle nationale de la phase I du SRSP a été terminée, et l'élaboration de la phase II se poursuit (voir à la page 2-32).

E. Efficacité du Programme

Les répercussions globales et l'efficacité du Programme des services généraux et spéciaux se mesurent par le niveau et la qualité des services fournis aux divers programmes opérationnels de la Commission et du Ministère dans le cadre de ses différentes activités administratives et de soutien.

Le Processsus de planification et d'imputabilité de la Commission et du Ministère permet d'évaluer directement les services fournis dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux. Grâce à ce processus, la direction est effectivement tenue de rendre compte. En outre, des examens, études et évaluations sont effectués en permanence,

de sorte que l'on est mieux en mesure de fournir des directives aux gestionnaires et aux cadres supérieurs lorsqu'ils doivent prendre des mesures correctives. On a surtout recours aux moyens suivants:

- élaborer, exécuter, présenter et évaluer des contrats de gestion;
- procéder à des vérifications et examens internes.

Par ailleurs, le Processus de planification et d'imputabilité prévoit l'évaluation générale indirecte du Programme des services généraux et spéciaux de façon périodique au moyen de l'évaluation des autres programmes de la Commission et du Ministère.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère

Objectif

Élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, priorités et programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes.

Description

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère englobe les cabinets du Ministre et des ministres d'Etat, les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé et le Contentieux, ainsi que Politique stratégique et planification, Affaires publiques et Affaires de la jeunesse. Elle comporte les trois sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité englobe les fonctions des cabinets du Ministre et des ministres d'Etat, des bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, du Contentieux et des Affaires de la jeunesse.

Politique stratégique et planification: Cette sous-activité vise à fournir les services de recherche et d'analyse des politiques nécessaires pour assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada.

Affaires publiques: La Direction générale des affaires publiques planifie, coordonne, exécute et évalue toutes les activités de la Commission et du Ministère dans le domaine des communications, à savoir planification des communications, gestion des sujets à traiter, sondage de l'opinion publique, promotion, information, relations avec les médias, publications et publicité. Grâce aux efforts de l'ensemble du personnel de cette direction générale, le public est mieux et davantage informé sur les politiques et programmes de la Commission et du Ministère touchant l'immigration, l'assurance-chômage, la Planification de l'emploi et le Service national de placement.

Sommaire des ressources

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère représente environ 9 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1988-1989 et 12 % des années-personnes totales. Elle représente 13 % des coûts en personnel et 9 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	8 382	144	7 871	144	10 036	140
Politique stratégique et planification	10 538	130	10 208	133	9 444	154
Affaires publiques	8 118	148	7 752	151	8 676	148
	27 038	422	25 831	428	28 156	442
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14 893		15 528		15 998	
	12 145	422	10 303	428	12 158	442

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 1,8 million de dollars, soit 18 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cet écart est surtout attribuable à une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 0,1 million de dollars, soit 1 %, supérieures au Budget des dépenses principal de 1987-1988 qui était de 10,2 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5).

Tableau 6: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	21 133	78	19 912	77	21 410	76
Transports et communications	823	3	815	3	1 123	4
Services professionnels et spéciaux	3 701	14	3 737	14	3 014	10
Capital	176	1	176	1	1 300	5
Autres	1 205	4	1 191	5	1 309	5
	27 038	100	25 831	100	28 156	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14 893		15 528		15 998	
	12 145		10 303		12 158	

Tableau 7: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	10 036	140	5 269	94	4 767	46
Politique stratégique et planification	9 444	154	11 531	173	(2 087)	(19)
Affaires publiques	8 676	148	6 833	130	1 843	18
	28 156	442	23 633	397	4 523	45
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	15 998		14 545		1 453	
	12 158	442	9 088	397	3 070	45

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1986-1987 sont de 3,1 millions de dollars, soit 34 %, supérieures au montant du rapport au Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 45 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaires, attribuables au rattachement du ministre d'Etat à la Jeunesse et du Secrétariat des Affaires de la jeunesse à la Commission et au Ministère	1,6
• une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère	1,6
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	1,1
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(1,4)

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficience et son efficacité globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des programmes de la Commission et du Ministère. A cette fin les rapports suivants sont utilisés.

Les tableaux 8 et 9 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 8: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986	Réel 1984-1985
Gestion et administration centrales du Ministère	422	428	442	434	426
Commission et Ministère	23 975	24 869	25 232	25 741	26 628
Pourcentage du total	1,8	1,7	1,8	1,7	1,6

Tableau 9: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les dépenses totales de la Commission et du Ministère *

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986	Réel 1984-1985
Gestion et administration centrales du Ministère	27 038	25 831	28 156	22 696	21 835
Commission et Ministère	1 286 701	1 289 489	1 265 911	1 175 977	1 178 277
Pourcentage du total	2,1	2,0	2,2	1,9	1,9

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1988-1989. Les dépenses prévues par sous-activité sont présentées au tableau 5.

Politique stratégique et planification

- Poursuivre la mise en oeuvre et l'exploitation de mécanismes appropriés de collecte de données et de contrôle à l'appui des programmes de la Planification de l'emploi. Ces mécanismes consistent en un certain nombre de projets permanents servant à évaluer la réussite des programmes de la Planification de l'emploi.

- Terminer les rapports d'évaluation des programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle (programmes de la Planification de l'emploi) à l'échelle nationale et formuler des recommandations sur la façon d'améliorer la prestation du service au public. En 1988-1989, 1,8 million de dollars seraient consacrés à la réalisation de ces rapports d'évaluation.

Affaires publiques

- Faire mieux connaître et comprendre aux clients et aux collaborateurs de la Commission et du Ministère, de même qu'au grand public, le Service national de placement et les programmes de la Planification de l'emploi offerts par l'intermédiaire des Centres d'Emploi du Canada, le Régime d'assurance-chômage, les politiques relatives à l'immigration et aux réfugiés et les activités des Centres d'Immigration Canada. A cette fin, divers genres de documents audio-visuels et de publications sont utilisés. Parmi les initiatives prévues figurent une campagne de publicité sur les programmes et services des Centres d'emploi du Canada et une campagne de publipostage de 700 000 $ visant à renseigner 650 000 employeurs canadiens sur le Régime d'assurance-chômage (Guide du relevé d'emploi de l'assurance-chômage).

- Établir un réseau de communications internes efficace afin que le personnel soit bien informé et puisse ainsi améliorer son rendement et offrir un meilleur service au public. Parmi les initiatives prévues, figure la publication de 10 numéros du journal interne de la Commission et du Ministère, Panorama, à un coût de 100 000 $, ce qui représente une hausse minime par rapport au coût de l'an dernier.

- Concevoir des modes de communications plus efficaces, adaptés aux besoins des publics visés par la Commission et le Ministère, en déterminant et en décelant les questions sur lesquelles ils doivent être informés, en analysant les reportages des médias et en créant des programmes de recherche sur l'opinion publique. Parmi les initiatives prévues figure un programme global de recherche qui fera appel à des sondages et s'adressera à des groupes-cibles et qui permettra d'analyser les tendances de l'opinion publique.

B. Gestion et administration de la Commission

Objectif

Fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux.

Description

L'activité Gestion et administration de la Commission vise à fournir toute une gamme de services administratifs, opérationnels et de gestion dans le cadre de l'objectif global du Programme des services généraux et spéciaux. Les résultats ainsi obtenus permettent aux Services généraux et spéciaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes. Elle comporte les cinq sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité vise essentiellement à fournir les services permettant de faciliter et de soutenir le travail collectif de la haute direction de la Commission et du Ministère. Elle englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que des directeurs exécutifs et généraux des régions, et le Secrétariat exécutif.

Services financiers: Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels de planification des opérations, afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts sont nettement établis et justifiés, et de permettre ainsi à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction, et des services généraux de comptabilité financière sont offerts tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière font constamment l'objet de contrôles et d'évaluations qui permettent de juger de leur pertinence et de leur efficacité, tandis que, pour combler les lacunes, de nouveaux systèmes et procédures sont élaborés ou des systèmes déjà en place sont modifiés.

Services du personnel: Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel, notamment dans les domaines de la planification des ressources humaines, des relations de travail, de la dotation en personnel, de la classification, de la formation, du perfectionnement et du counselling du personnel, ainsi que dans ceux des langues officielles, de la rémunération et des avantages, de la gestion des données, de l'équité en matière d'emploi, de la conception et de l'implantation des structures organisationnelles et des services à la haute direction.

Services administratifs: Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion des locaux, du matériel, des installations, des directives et de l'information consignée, ainsi que dans ceux des télécommunications et du traitement des textes.

Bureau de vérification interne: Le bureau est chargé de planifier, d'élaborer, de diriger et de gérer des missions de vérification, lesquelles visent à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

Sommaire des ressources

L'activité Gestion et administration de la Commission représente environ 80 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1988-1989 et 70 % des années-personnes totales. Elle représente 71 % des coûts en personnel et 80 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 10: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	17 181	281	17 657	314	18 179	349
Services financiers	73 848	978	69 680	991	65 314	1 008
Services du personnel	28 425	607	27 548	613	30 398	636
Services administratifs	121 143	495	117 735	500	131 684	538
Bureau de vérification interne	4 842	56	4 825	58	4 445	58
	245 439	2 417	237 445	2 476	250 020	2 589
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	207 026		200 517		209 052	
	38 413	2 417	36 928	2 476	40 968	2 589

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 1,5 millions de dollars, soit 4 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars
• une augmentation des frais de services communs à payer à Travaux publics Canada (1 550 000 $), au Conseil du Trésor (1 587 000 $) et à Approvisionnements et Services Canada (918 000 $)	4,1
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	3,0
• une augmentation des ressources en raison de la taxe de vente et de l'application du principe de la facturation au prix du marché	1,6
• une augmentation des ressources de la Planification de l'emploi	0,9
• une diminution des ressources attribuable à la politique de réduction de l'effectif de la fonction publique et des dépenses générales du gouvernement (26 années-personnes)	(0,8)
• une diminution des ressources attribuable à l'exclusion des sommes affectées au programme Défi 87 pour 1988-1989 (33 années-personnes)	(1,0)
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(6,5)

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 2,7 millions de dollars, soit 8 %, supérieures aux 34,2 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5). Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars
• une augmentation des besoins en locaux en raison de la hausse du nombre de revendicateurs du statut de réfugié (Budget des dépenses supplémentaire C)	1,5
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 87 (33 années-personnes)	1,0

Tableau 11: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	115 918	47	111 451	47	115 843	46
Transports et communications	15 848	6	15 758	6	16 061	6
Services professionnels et spéciaux	18 338	7	17 603	7	18 600	7
Location d'immeubles	77 567	32	77 517	33	78 797	32
Achat de services de réparation et d'entretien	7 695	3	6 975	3	6 911	3
Capital	1 473	1	1 465	1	5 199	2
Autres	8 600	4	6 676	3	8 609	4
	245 439	100	237 445	100	250 020	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	207 026		200 517		209 052	
	38 413		36 928		40 968	

Tableau 12: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	18 179	349	13 710	236	4 469	113
Services financiers	65 314	1 008	67 678	1 030	(2 364)	(22)
Services du personnel	30 398	636	24 825	581	5 573	55
Services administratifs	131 684	538	129 806	580	1 878	(42)
Bureau de vérification interne	4 445	58	5 309	76	(864)	(18)
	250 020	2 589	241 328	2 503	8 692	86
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	209 052		206 737		2 315	
	40 968	2 589	34 591	2 503	6 377	86

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1986-1987 sont de 6,4 millions de dollars, soit 18 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 86 années-personnes supplémentaires. Cet écart est surtout attribuable à la réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficience et son efficacité globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des programmes de la Commission et du Ministère. A cette fin, les rapports suivants sont utilisés.

Les tableaux 13 et 14 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 13: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration de la Commission et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986	Réel 1984-1985
Gestion et administration de la Commission	2 417	2 476	2 589	2 716	2 732
Commission et Ministère	23 975	24 869	25 232	25 741	26 628
Pourcentage du total	10,0	10,0	10,3	10,6	10,3

Tableau 14: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et les dépenses totales de la Commission et du Ministère *

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986	Réel 1984-1985
Gestion et administration de la Commission	245 439	237 445	250 020	235 870	239 913
Commission et Ministère	1 286 701	1 289 489	1 265 911	1 175 977	1 178 277
Pourcentage du total	19,1	18,4	19,8	20,1	20,4

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Gestion et administration de la Commission, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1988-1989. Les dépenses prévues par sous-activité sont présentées au tableau 10.

Services financiers: Afin d'améliorer l'efficacité du Système d'information de l'emploi et de l'immigration (SIEI), les Services financiers ont fait l'essai de divers projets de saisie des données dans les bureaux locaux qui, en définitive, permettent aux CEC d'exercer un meilleur contrôle sur les données qu'ils déclarent aux fins du SIEI. Ces projets pilotes ont eu pour conséquence d'améliorer l'exactitude et la ponctualité des données.

En 1988-1989, la mise en oeuvre à l'échelle nationale du système initial sera achevée. Les améliorations proposes seront analysées et intégrées au système, afin d'augmenter l'efficacité du système de comptabilité décentralisé du SIEI.

La décentralisation du système de comptabilité du SIEI comporte les aspects suivants:

- La décentralisation du système financier du SIEI qui permet la saisie des données sur les engagements et les dépenses; la capacité d'interrogation concernant les transactions traitées et le solde libre du budget; le transfert automatique de données à Approvisionnements et Services Canada;

- La saisie des donnée dans les bureaux locaux a trait à la saisie des données sur les transactions relatives au personnel et des statistiques opérationnelles recueillies à la main. Elle se caractérise également par sa capacité d'interrogation concernant les chiffres réels et les prévisions budgétaires.

Services du personnel

- Achever l'exécution de la phase II du Système régional des services du personnel à l'échelle nationale et commencer la mise en oeuvre de la phase III, à un coût estimatif de 150 000 $ en 1988-1989; ce système informatisé de soutien des opérations facilite l'administration du personnel. Dans le cadre de la phase II, de nouveaux modules seront ajoutés et les applications de la phase I améliorées. La phase III permettra aux gestionnaires des bureaux locaux d'avoir accès aux données.

- Continuer de surveiller la mise en oeuvre, à l'échelle nationale et régionale, du Programme de maintien de l'emploi (PME) en vue de faire en sorte qu'aucun employé nommé pour une période indéterminée ne soit licencié (le PME a pour objet d'assurer que les employés nommés pour une période indéterminée qui sont touchés par la réduction des effectifs ou la réorganisation bénéficient dans la plus grande mesure du possible d'une protection de leur emploi).

- Mieux faire connaître le Programme des primes à l'initiative de la Commission et du Ministère, à un coût estimatif de 100 000 $.

- Élaborer des indicateurs de rendement pour les principales fonctions du personnel ainsi que des indicateurs pour mesurer la santé de l'organisation.

- Mettre au point des programmes d'affectation et de recrutement dans le but de rajeunir l'effectif et de motiver le personnel, tout en appuyant la réalisation des objectifs d'équité en matière d'emploi, de recrutement des jeunes et de bilinguisme.

- Améliorer le Programme de formation assistée par ordinateur et l'intégrer aux opérations de la Division de la formation du personnel.

- Surveiller et évaluer, à un coût estimatif de 25 000 $, la mise en application du programme des langues officielles en fonction de l'actuelle et de la nouvelle Loi sur les langues officielles.

- Achever la mise en oeuvre des recommandations découlant de la réforme administrative de la Commission et du Ministère, un projet d'envergure entrepris de concert avec la Commission de la fonction publique en 1986-1987 en vue de simplifier le processus de dotation.

Services administratifs

- Entreprendre des initiatives, tant à l'échelle nationale que locale, pour améliorer la qualité fonctionnelle des locaux par la mise en application de politiques et de lignes directrices récemment approuvées par le Conseil du Trésor; au moyen de visites sur place dans tous les bureaux locaux, évaluer l'incidence des initiatives récentes dans le but de déterminer tout autre besoin en locaux et en ressources.

- Examiner la faisabilité de remplacer le réseau de télex déjà en place par un réseau perfectionné de transmission de messages en vue d'améliorer la production et la diffusion des messages dans tous les bureaux de la Commission et du Ministère.

C. Systèmes et procédures

Objectif

Concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, et fournir des conseils en cette matière, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et services de la Commission et du Ministère.

Description

L'activité Systèmes et procédures comporte les cinq sous-activités suivantes:

Gestion et soutien général: Cette sous-activité comprend la gestion et le soutien général de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre des systèmes informatiques de la Commission et du Ministère, y compris les services informatiques à l'administration centrale, à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère. Font partie de cette sous-activité le directeur exécutif, Systèmes et procédures, tous les directeurs généraux ainsi que les directeurs et chefs relevant directement d'un directeur général ou du titulaire d'un poste de niveau supérieur.

Fonctions techniques: Cette sous-activité comprend la conception, la sélection et l'acquisition de tout le matériel informatique, des logiciels ainsi que des réseaux de transmission de données de la Commission et du Ministère. Elle comprend également la définition, la sélection et l'acquisition de tous les services de centres de traitement à façon, l'élaboration de normes de systèmes et de programmation, ainsi que la prestation de conseils techniques et de services de formation aux utilisateurs des installations informatiques de la Commission et du Ministère.

Services informatiques: Le Centre national d'informatique de l'administration centrale fait partie de cette sous-activité dans le cadre de laquelle sont fournis le matériel informatique et le soutien technique nécessaire à l'exploitation des logiciels et des télécommunications. Cette sous-activité comprend également l'élaboration et la coordination de normes de sécurité en informatique, la formulation de politiques et de procédures informatiques, ainsi que le contrôle des centres régionaux d'informatique de la Commission et du Ministère.

Élaboration des systèmes: Dans le cadre de cette sous-activité, les activités suivantes sont menées, par projet, relativement aux nouveaux systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère: étude du travail, études de faisabilité, conception des systèmes, programmation, mise à l'essai et mise en oeuvre et évaluation des systèmes.

Maintenance des systèmes: Cette sous-activité comprend la maintenance, par projet, de tous les systèmes informatiques de la Commission et du Ministère à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère.

Gestion des imprimés: Cette activité comprend la conception et la gestion des formulaires de la Commission et du Ministère à l'administration centrale.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement électronique des données de l'administration centrale et des systèmes d'écritures connexes, Systèmes et procédures s'occupe de conseiller les éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance et de leur fournir un soutien technologique et fonctionnel. On vise ainsi à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources d'informatique et de programmes pour la prestation automatisée des services au public.

Sommaire des ressources

L'activité Systèmes et procédures représente environ 8 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1988-1989 et 11 % des années-personnes totales. Elle représente 12 % des coûts en personnel et 8 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 15: Sommaire des ressources de l'activité *

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et soutien général	3 744	60	3 719	60	3 976	61
Fonctions techniques	2 531	33	2 502	32	1 881	33
Services informatiques	8 315	97	8 221	104	8 523	113
Élaboration des systèmes	5 242	93	5 187	86	4 882	80
Maintenance des systèmes	5 500	82	5 441	90	4 820	94
Gestion des imprimés	490	7	492	10	550	11
	25 822	372	25 562	382	24 632	392
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	18 798	-	18 865	-	17 885	-
	7 024	372	6 697	382	6 747	392

* L'activité Systèmes et procédures a été réorganisée en 1987-1988 (voir les tableaux 36 et 37, à la page 2-55). Dans le présent tableau, les chiffres réels de 1986-1987 ont été remaniés selon le nouvel organigramme. Les chiffres réels de 1986-1987 pour l'ancien organigramme sont toutefois présentés au tableau 17 à la page 2-37.

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 0,3 million de dollars, soit 5 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,7
• une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère (10 années-personnes)	(0,4)

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) s'établissent à 6,7 millions de dollars. Cette somme correspond au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5).

Tableau 16: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	19 071	74	18 784	73	17 606	72
Services professionnels et spéciaux	1 539	6	1 254	5	1 289	5
Location de matériel de bureau	1 373	5	1 105	4	1 563	6
Capital	345	1	1 932	8	1 392	6
Autres	3 494	14	2 487	10	2 782	11
	25 822	100	25 562	100	24 632	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	18 798		18 865		17 885	
	7 024		6 697		6 747	

Tableau 17: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes d'emploi et des prestations	5 718	109	5 588	106	130	3
Systèmes d'information	6 687	102	6 352	101	335	1
Services informatiques	8 442	133	10 080	133	(1 638)	-
Services consultatifs de gestion	1 643	28	1 525	32	118	(4)
Gestion	2 142	20	963	17	1 179	3
	24 632	392	24 508	389	124	3
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	17 885		17 842		43	
	6 747	392	6 666	389	81	3

Les dépenses réelles nettes pour 1986-1987 sont de 81 000 $, soit 1 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 3 années-personnes supplémentaires.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficience et son efficacité globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des programmes de la Commission et du Ministère. A cette fin, les rapports suivants sont utilisés.

Les tableaux 18 et 19 suivant indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 18: Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986	Réel 1984-1985
Systèmes et procédures	372	382	392	426	428
Commission et Ministère	23 975	24 869	25 232	25 741	26 628
Pourcentage du total	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6

Tableau 19: Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère *

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986	Réel 1984-1985
Systèmes et procédures	25 822	25 562	24 632	23 939	28 366
Commission et Ministère	1 286 701	1 289 489	1 265 911	1 175 977	1 178 277
Pourcentage du total	2,0	2,0	1,9	2,0	2,4

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Systèmes et procédures, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1988-1989. Les dépenses prévues par sous-activité sont présentées au tableau 15.

- Achever l'exécution de la phase II du Système régional des services du personnel à l'échelle nationale et commencer la mise en oeuvre de la phase III (voir à la page 2-32).

- Élaborer et mettre en oeuvre des systèmes informatiques et acquérir et installer du matériel informatique et des unités centrales améliorés à l'appui de la réforme administrative de l'Assurance-chômage.

- En collaboration avec Affaires extérieures Canada et dans le cadre de la stratégie d'automatisation de l'Immigration, élaborer et mettre en oeuvre les logiciels nécessaires pour automatiser, dans les bureaux à l'étranger, le traitement et le contrôle des visas sur support assimilable par machine.

- Améliorer l'actuel Système de soutien des opérations des bureaux locaux (voir page 4-28) qui appuie la stratégie d'automatisation de l'immigration, afin d'exercer un meilleur contrôle sur l'arrivée des étrangers au Canada.

D. Administration des rentes sur l'État

Objectif

Gérer les contrats de rentes sur l'État, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'Etat.

Description

L'activité Administration des rentes sur l'État vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'Etat passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat.

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat, qui autorisait en outre la vente de rentes sur l'Etat. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat (1975) a augmenté le taux de rendement des rentes sur l'Etat, fixé le pourcentage d'augmentation du montant des versements et mis fin officiellement à la vente de ces rentes. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux, et elle correspond à un sous-objectif qui lui est propre (voir les états financiers vérifiés du Compte des rentes sur l'Etat à la page 2-58).

La Direction des rentes est une division des Services nationaux, et elle est située à Bathurst (Nouveau-Brunswick). Les Services nationaux relèvent du bureau régional du Nouveau-Brunswick, situé à Fredericton. Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est le gestionnaire responsable de l'activité Administration des rentes sur l'Etat, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, de régler les grandes questions d'orientation qui y sont liées.

Depuis 1908, plus de 553 000 contrats individuels ou certificats collectifs ont été émis. Près de 71 000 d'entre eux sont toujours en jouissance différée, tandis qu'environ 149 000 autres viennent actuellement à échéance. Quelque 125 000 rentiers reçoivent des versements, ce qui représente près de 1,5 million de chèques par année, et la prestation de services analogues au titre de ce programme se poursuivra pendant encore au moins quarante ans. Le tableau 24 offre un calendrier des dates d'échéance des contrats et certificats de rentes sur l'Etat qui ne sont pas encore venus à échéance.

Sommaire des ressources

L'activité Administration des rentes sur l'État représente environ 1 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1988-1989 et 2 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 1 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 20: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration des rentes sur l'État	3 090	85	2 968	85	2 862	81
	3 090	85	2 968	85	2 862	81
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		-	
	3 090	85	2 968	85	2 862	81

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 0,1 million de dollars, soit 4 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des salaires et traitements, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 0,1 million de dollars, soit 2 %, inférieurs aux 3 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5). Cette écart est surtout attribuable à la réduction du volume de travail.

Tableau 21: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2 780	90	2 654	89	2 656	93
Autres coûts de fonctionnement et de capital	310	10	314	11	206	7
	3 090	100	2 968	100	2 862	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		-	
	3 090		2 968		2 862	

Tableau 22: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration des rentes sur l'État	2 862	81	3 583	106	(721)	(25)
	2 862	81	3 583	106	(721)	(25)
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		-	
	2 862	81	3 583	106	(721)	(25)

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1986-1987 sont de 0,7 million de dollars, soit 20 % inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 25 années-personnes de moins. Cette différence est surtout attribuable à une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principaux indicateurs de rendement de l'activité Administration des rentes sur l'Etat sont le nombre de contrats gérés, le nombre de versements de rentes traités, le nombre de demandes de renseignements traitées, le nombre de contrats de rentes échus traités et le nombre de règlements de succession traités. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés dans le tableau 23.

Tableau 23: Volume de travail et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Nombre de contrats gérés	191 046	16,17	201 101	14,76	211 686	13,52
Nombre de versements de rentes traités	1 538 000	2,01	1 535 000	1,93	1 531 239	1,87
Nombre de demandes de renseignements traitées	37 500	14,75	42 500	12,49	48 371	10,61
Nombre de contrats de rentes échus traités	7 000	27,43	7 200	25,56	7 362	24,18
Nombre de règlements de succession traités	7 500	46,13	7 500	44,27	7 401	43,37

L'augmentation du coût unitaire moyen est liée à la diminution du nombre de contrats gérés et à la hausse légère des coûts en personnel.

Le tableau 24 fournit un calendrier des dates d'échéance des contrats et certificats de rentes sur l'État qui ne sont pas encore venus à échéance.

Tableau 24: Calendrier des dates d'échéance des contrats et des certificats de rentes sur l'Etat en date du 31 mars 1987

Du 1er avril au 31 mars	Contrats individuels en jouissance différée	Certificats collectifs en jouissance différée	Total
Avant le 1er avril 1987	241	381	622
1987-1990	4 874	8 972	13 846
1990-1995	5 829	16 393	22 222
1995-2000	3 213	11 897	15 110
2000-2005	1 791	5 693	7 484
2005-2010	998	1 169	2 167
2010-2015	547	238	785
2015-2020	281	49	330
Après le 31 mars 2020	111	8	119
	17 885	44 800	62 685

E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale

Objectif

Faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux précis, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale aux particuliers admissibles.

Description

L'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale consiste à attribuer et à contrôler les numéros d'assurance sociale (NAS) au moyen du traitement, de la vérification et de l'authentification des demandes de NAS et des preuves d'identité. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux, et elle correspond à un sous-objectif qui lui est propre.

Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est responsable des aspects opérationnels du Programme, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, d'élaborer les politiques qui y sont liées.

Sommaire des ressources

L'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale représente environ 1 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1988-1989 et 4 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 1 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 25: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 805	132	3 792	135	3 910	130
	3 805	132	3 792	135	3 910	130
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3 805		3 792		3 910	
	-	132	-	135	-	130

Les besoins financiers bruts pour 1988-1989 correspondent pratiquement aux dépenses prévues pour 1987-1988.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions brutes pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) s'établissent à 3,8 millions de dollars. Cette somme correspond au montant brut du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5).

Tableau 26: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3 488	92	3 469	91	3 569	91
Autres coûts de fonctionnement et de capital	317	8	323	9	341	9
	3 805	100	3 792	100	3 910	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3 805		3 792		3 910	
	-		-		-	

Tableau 27: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 910	130	3 441	131	469	(1)
	3 910	130	3 441	131	469	(1)
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3 910		3 441		469	
	-	130	-	131	-	(1)

Explication de la différence: Les dépenses réelles brutes pour 1986-1987 sont de 0,5 million de dollars supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des coûts en personnel.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le principal indicateur de rendement de l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale est le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées, qui comporte à la fois des éléments variables et non variables.

Les ressources nécessaires pour les activités variables sont affectées en fonction du nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues à Bathurst. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés au tableau 28.

Tableau 28: Volume de travail et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987 *	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Nombre de cartes d'assurance sociale délivrées	820 000	4,64	825 000	4,60	801 646	4,88
Nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues	902 000	3,67	907 000	3,64	897 116	3,80
Nombre de cartes d'assurance sociale émises par année-personne	6 212	-	6 111	-	6 166	-

* La hausse du coût unitaire réel de 1986-1987, par rapport au Budget des dépenses de la même année est attribuable à la diminution du nombre de cartes d'assurance sociale délivrées et à l'augmentation du coût réel de cette activité.

Au cours des dernières années, le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées a eu tendance à diminuer: de 1 million, vers la fin des années 70, ce nombre est tombé à 772 233 en 1985-1986. Certaines indications permettent de croire que le nombre de cartes délivrées devrait se stabiliser entre 800 000 et 825 000.

La décision du gouvernement d'exiger des frais de 10 $ pour le remplacement des cartes d'assurance sociale a permis de réaliser des recettes de 1,4 million de dollars en 1986-1987.

F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Description

Le Conseil est un organisme consultatif de droit public, distinct de la Commission et du Ministère dont il est le complément, et il poursuit les mêmes objectifs que ces deux organismes. Il donne des avis au Ministre sur toute question qui relève de la compétence de la Commission et du Ministère. Il reçoit des directives du Ministre au cours de l'année.

Le Conseil est composé d'un président et de 15 à 21 membres, nommés par le gouverneur en conseil. Son président est directement comptable devant le Ministre.

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses.

Sommaire des ressources

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration représente moins de 1 % des besoins financiers bruts et des années-personnes totales du Programme des services généraux et spéciaux pour 1988-1989.

Tableau 29: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	687	9	674	9	781	3
	687	9	674	9	781	8
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	500		497		567	
	187	9	177	9	214	8

Les besoins financiers nets pour 1988-1989 correspondent pratiquement aux dépenses prévues pour 1987-1988.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) s'établissent à 0,2 million de dollars. Cette somme correspond au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5).

Tableau 30: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	386	56	373	55	409	52
Autres coûts de fonctionnement et de capital	301	44	301	45	372	48
	687	100	674	100	781	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	500		497		567	
	187		177		214	

Tableau 31: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	781	8	616	8	165	-
	781	8	616	8	165	-
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	567		448		119	
	214	8	168	8	46	-

Les dépenses réelles nettes pour 1986-1987 sont de 46 000 $ supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et travaux de recherche, de consultation et de rédaction de rapports. Un plan de travail est établi chaque année civile. Le Conseil rend compte au Ministre de ses activités, et ce dernier dépose devant le Parlement le rapport du Conseil, de même que ses recommandations.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 32: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel			
Traitements et salaires	123 823	120 671	126 023
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 186	18 097	17 994
Autres frais touchant le personnel	19 767	17 875	17 476
	162 776	156 643	161 493
Biens et services			
Transports et communications	17 471	17 022	17 932
Information	3 432	3 415	2 884
Services professionnels et spéciaux	23 929	22 946	23 143
Location	82 629	81 270	82 485
Achat de services de réparation et d'entretien	9 328	8 531	8 428
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 190	2 652	6 007
Toutes autres dépenses	1 033	121	97
	141 012	135 957	140 976
Total des dépenses de fonctionnement	303 788	292 600	302 469
Capital - Acquisition de machines et de matériel	2 093	3 672	7 892
	305 881	296 272	310 361
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	245 022	239 199	247 412
Dépenses totales nettes	60 859	57 073	62 949

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 162,8 millions de dollars représentent 53 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme des services généraux et spéciaux. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 33: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor			
Gestion et administration centrales du Ministère	422	428	442
Gestion et administration de la Commission	2 417	2 476	2 589
Systèmes et procédures	372	382	392
Administration des rentes sur l'État	85	85	81
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	132	135	130
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	9	8
	3 437	3 515	3 642
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *			
Gestion et administration centrales du Ministère	-	11	20
Gestion et administration de la Commission	-	39	30
	-	50	50

* En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage des étudiants pour des emplois d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes. Les chiffres ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes autorisées qu'il aurait autrement fallu utiliser dans le cadre des programmes Défi 86 et Défi 87.

Tableau 34: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1988-1989	1987-1988	1986-1987		1988-1989
Gestion	98	83	82	51 400-100 700	71 180
Scientifique et professionnelle					
Economique, sociologie et statistique	80	87	77	15 600 - 70 392	53 958
Education	1	-	2	15 334 - 70 800	
Bibliothéconomie	7	6	7	22 042 - 52 255	37 226
Psychologie	1	-	1	26 434 - 61 561	
Administration et service extérieur					
Services administratifs	454	475	475	15 178 - 63 264	39 954
Gestion des systèmes d'ordinateurs	193	193	195	20 807 - 68 111	44 200
Gestion des finances	253	247	253	14 005 - 59 267	43 279
Services d'information	85	79	90	15 055 - 59 100	44 498
Organisation et méthodes	100	130	98	14 874 - 59 100	43 187
Gestion du personnel	232	223	232	14 239 - 60 400	42 885
Administration des programmes	218	216	218	15 178 - 63 264	38 451
Achat et approvisionnement	30	19	30	14 155 - 59 268	38 019
Autres	-	1	1		
Technique					
Dessin et illustrations	3	3	5	17 248 - 44 693	30 296
Techniciens divers	9	10	9	14 009 - 61 735	39 789
Soutien des sciences sociales	24	23	25	14 009 - 64 044	35 698
Soutien administratif					
Communications	15	15	15	17 034 - 35 284	24 325
Traitement mécanique des données	61	80	60	14 912 - 41 166	26 692
Commis aux écritures et aux règlements	1 308	1 357	1 473	14 338 - 35 194	23 797
Mécanographie	6	9	6	14 042 - 28 019	21 392
Secrétariat, sténographie et dactylographie	210	212	240	14 210 - 35 419	23 884
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métiers	6	6	7	17 281 - 43 181	25 404
Services divers	15	15	16	14 693 - 44 350	23 570

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1987. Dans la colonne de la provision pour le traitement annuel moyen 1988-1989 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1988-1989 du Programme des services généraux et spéciaux ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 35 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

En 1986-1987, la décision du gouvernement d'exiger des frais de 10 $ pour le remplacement des cartes d'assurance sociale a permis de réaliser des recettes de 1,4 million de dollars, et on s'attend à réaliser des recettes de cet ordre en 1987-1988.

Tableau 35: Coût net estimatif du Programme pour 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989	1987-1988
Dépenses de fonctionnement	303 788	291 423
Dépenses en capital	2 093	2 093
	305 881	293 516
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	245 022	239 199
Dépenses nettes - Budget des dépenses	60 859	54 317
Services reçus sans frais		
Locaux - des Travaux publics	3 810	3 987
Emission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	533	547
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	806	909
Autres services	120	167
Coût total du Programme	66 128	59 927
Moins: recettes à valoir directement sur le Compte d'assurance-chômage - Remplacement des cartes d'assurance-sociale	1 300	1 400
Coût net estimatif du Programme	64 828	58 527

B. Modifications de la structure de l'activité Systèmes et procédures

En 1987-1988, l'activité Systèmes et procédures a fait l'objet d'une réorganisation. Les tableaux 36 et 37 établissent la concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure aux fins du Budget des dépenses principal de 1987-1988.

Tableau 36: Concordance du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (en milliers de dollars)

ANCIENNE STRUCTURE / NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et soutien général	Fonctions techniques	Services informatiques	Élaboration des systèmes	Maintenance des systèmes	Gestion des imprimés	TOTAL
Gestion	1 259	234					1 493
Systèmes d'emploi et des prestations	620			1 935	3 230		5 785
Services informatiques	1 438	24	8 221				9 683
Services consultatifs de gestion	82	49		659		492	1 282
Systèmes d'information	320	2 195		2 593	2 211		7 319
TOTAL	3 719	2 502	8 221	5 187	5 441	492	25 562

Tableau 37: Concordance du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (années-personnes)

ANCIENNE STRUCTURE / NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et soutien général	Fonctions techniques	Services informatiques	Élaboration des systèmes	Maintenance des systèmes	Gestion des imprimés	TOTAL
Gestion	20						20
Systèmes d'emploi et des prestations	7			42	57		108
Services informatiques	14		104				118
Services consultatifs de gestion	7	1		6		10	24
Systèmes d'information	12	31		38	33		114
TOTAL	80	32	104	86	90	10	382

C. Compte des rentes sur l'État

1. États financiers

Tableau 38: Compte des rentes sur l'État - Bilan au 31 mars 1987 *

Actif		
(en milliers de dollars)	1986-1987	1985-1986
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	954 054	987 230
Intérêt couru à recevoir du Canada	70 254	72 555
Débiteurs	183	196
	1 024 491	1 059 981

Passif		
(en milliers de dollars)	1986-1987	1985-1986
Surplus actuariel à verser au Canada	2 159	3 126
Réserves actuarielles *	1 022 332	1 056 855
	1 024 491	1 059 981

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-58.

Tableau 39: Compte des rentes sur l'État - État des résultats et des réserves actuarielles pour l'exercice terminé le 31 mars 1987

(en milliers de dollars)	1986-1987	1985-1986
Paiements et autres éléments au débit		
Rentes versées	100 341	99 887
Remboursements de primes	2 752	2 914
Rentes non réclamées	212	313
	103 305	103 114
Revenus		
Intérêts en provenance du Canada	70 254	72 555
Primes	610	840
Autres revenus	77	71
	70 941	73 466
Excédent des paiements et autres éléments au débit sur les revenus de l'exercice	32 364	29 648
Réserves actuarielles, solde au début de l'exercice	1 056 855	1 089 629
	1 024 491	1 059 981
Surplus actuariel - Excédent des réserves actuarielles comptabilisées sur les réserves actuarielles calculées à la fin de l'exercice	2 159	3 126
Réserves actuarielles, solde à la fin de l'exercice *	1 022 332	1 056 855
Primes cumulées et intérêt couru pour les rentes non échues	314 610	348 295
Valeur actuelle des rentes échues	707 722	708 560
Total des réserves actuarielles *	1 022 332	1 056 855

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-58.

Tableau 40: Compte des rentes sur l'État - État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 1987

	1986-1987	1985-1986
Utilisation des fonds:		
Opérations		
Excédent des paiements et autres éléments au débit sur les revenus de l'exercice	32 364	29 648
Diminution de l'intérêt couru et des autres revenus	(2 314)	(2 395)
	30 050	27 253
Surplus actuariel versé au Trésor	3 126	6 015
Total des fonds utilisés	33 176	33 268
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde au début de l'exercice	987 230	1 020 498
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde à la fin de l'exercice	954 054	987 230

2. Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1987

Autorisation et but: Le Compte des rentes sur l'État a été établi en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat, S.R.C., c. G-6 (la "Loi") et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-75-76, c. 83 (la "Loi sur l'augmentation du rendement").

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'Etat. La Loi sur l'augmentation du rendement a porté à 7 % le taux de rendement des contrats de rente sur l'Etat, a assoupli les modalités de ces derniers et a mis fin à la vente des rentes.

Le compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Trésor.

Principales conventions comptables:

Méthode comptable: Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Réserves actuarielles: Les réserves actuarielles comprennent: i) les primes cumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues ainsi que ii) la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le ou les taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

Surplus actuariel à verser au Canada: Lorsque, à la fin d'un exercice, la somme comptabilisée des réserves actuarielles dépasse la somme calculée des réserves actuarielles ou lui est inférieure, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est imputé ou crédité au Trésor.

Intérêt en provenance du Canada: L'intérêt en provenance du Canada est calculé sur les réserves actuarielles, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement.

Rentes non réclamées: Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

Services fournis gratuitement: Les services d'administration du Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et par d'autres ministères fédéraux.

Calcul des réserves actuarielles: La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles de 1 022 332 $ (1 056 855 $ en 1986) est conforme à l'alinéa 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-75-76, c. 83 et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les tables de mortalité à utiliser lors de la préparation des tables servant à établir les valeurs des rentes seront la table de rente établie pour 1949 (sans projection) pour les hommes et les femmes et modifiée par l'échelle "C" de projection.

Les statistiques sur la mortalité au cours de la dernière décennie ont démontré que l'espérance de vie a augmenté à un taux plus rapide que celui prévu à l'Echelle "C" de projection. Si cette tendance persiste au même taux à l'avenir, il se peut que la Table 1949 de mortalité rajustée de l'Echelle "C" de projection doive être modifiée et il pourrait en découler un passif supplémentaire qui influerait sur les réserves actuarielles futures. La Commission entreprend tous les ans une étude du taux de mortalité pour la période des cinq années précédentes afin de mesurer la justesse de l'Echelle "C" de projection, à des fins d'évaluation. Selon les résultats de l'étude de 1986-1987, l'Echelle "C" de projection reste valable.

Programme d'emploi et d'assurance

Plan de dépenses 1988-1989

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 3-4
B. Emploi des autorisations en 1986-1987 3-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989
   1. Points saillants 3-7
   2. Sommaire des besoins financiers 3-10
B. Rendement récent
   1. Points saillants 3-11
   2. Examen des résultats financiers 3-17
C. Données de base
   1. Introduction 3-18
   2. Mandat 3-18
   3. Objectif du Programme 3-18
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 3-19
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 3-22
   2. Initiatives 3-24
   3. Etat des initiatives annoncées antérieurement 3-28
E. Efficacité du Programme 3-34

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines 3-37
B. Service national de placement 3-49
C. Assurance-chômage 3-62
D. Gestion du Programme et services communs 3-73

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 3-77
   2. Besoins en personnel 3-78
   3. Paiements de transfert 3-80
   4. Coût net du Programme 3-82
B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 3-83
C. Renseignements sur les Programmes de mise en valeur des ressources humaines 3-84
D. Renseignements sur le Service national de placement 3-84

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1988-1989	Budget principal 1987-1988
	Programme d'emploi et d'assurance		
10	Dépenses de fonctionnement	58 326	52 897
15	Subventions et contributions	1 475 389	1 490 388
(S)	Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage	2 410 000	2 572 000
(S)	Contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs	246 000	213 000
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	90 241	85 958
	Total du Programme	4 279 956	4 414 243

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1988-1989
	Programme d'emploi et d'assurance	
10	Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement	58 326 000
15	Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre, pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité.	1 475 389 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989							Budget principal 1987-1988 [2]
	Années-personnes autorisées	Budgétaire					Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total partiel	Moins recettes à valoir sur le crédit		
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	2 027	121 698	153	1 868 863	1 990 714	2 700	**1 988 014**	1 958 211
Service national de placement	4 920	238 839	211	11 526	250 576	233 663	**16 913**	16 613
Assurance-chômage [1]	8 780	2 798 393	8 475	246 000	3 052 868	393 741	**2 659 127**	2 785 247
Gestion du Programme et services communs	2 398	124 071	348	-	124 419	103 517	**20 902**	20 172
Prestations payées en vertu des articles suivants de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (S.C. 1970-71-72, c. 48):								
Les articles 37, 38 et 39 relatifs à l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	-	-	-405 000	-405 000	-	**-405 000**	-366 000
	18 125	3 283 001	9 187	1 721 389	5 013 577	733 621	**4 279 956**	4 414 243
Années-personnes autorisées en 1987-1988	18 410							

1. Comprend la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage, soit 2 410 000 000 $, et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, soit 246 000 000 $.

2. Le Budget des dépenses principal de 1987-1988 a été redressé pour tenir compte du transfert, approuvé suivant le cadre du plan opérationnel aux Programmes de mise en valeur des ressources humaines, de certaines parties du Programme de mobilité du Canada qui ressortissaient du Service national de placement. Pour des renseignements complémentaires sur ces changements voir les pages 3-19, 3-83 et 3-85.

B. **Emploi des autorisations en 1986-1987 - Volume II des Comptes publics**

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	**Emploi réel**
	Programme d'emploi et d'assurance			
	Budgétaire			
10	Dépenses de fonctionnement	73 932 000	87 923 493	**82 874 256**
15	Subventions et contributions	1 513 877 200	1 716 089 365	**1 559 757 564**
(S)	Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage	2 679 000 000	2 710 181 917	**2 710 181 917**
(S)	Contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs	201 000 000	201 401 006	**201 401 006**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	76 314 000	84 592 000	**84 592 000**
(S)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	(1 240)	**(1 240)**
	Total du Programme - Budgétaire	4 544 123 200	4 800 186 541	**4 638 805 503**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989

1. Points saillants

Le Programme d'emploi et d'assurance est le plus vaste programme de la Commission et du Ministère, et il constitue un élément majeur des activités du gouvernement fédéral visant à favoriser le développement économique et social. Il englobe principalement les activités Programmes de mise en valeur des ressources humaines, Service national de placement et Assurance-chômage, auxquelles s'ajoute l'activité Gestion du Programme et services communs, qui est d'un caractère essentiellement administratif et dont le rendement est examiné dans la section II, à la page 3-76.

Programmes de mise en valeur des ressources humaines: Également connus sous le nom de Planification de l'emploi, les Programmes de mise en valeur des ressources humaines visent avant tout à accroître l'employabilité des Canadiens, à multiplier les débouchés qui s'offrent à eux et à répondre aux besoins du marché du travail, qui évolue rapidement. La Planification de l'emploi accorde la priorité aux clients ayant le plus besoin d'aide, elle offre beaucoup de souplesse du point de vue des moyens d'intervention et elle met à contribution les méthodes les plus efficaces.

Pour offrir un éventail de mécanismes de soutien, la Planification de l'emploi est divisée en six grands programmes (voir à la page 3-37), dont chacun comporte un certain nombre d'options. Des transferts de fonds peuvent être effectués entre les programmes selon les besoins de chaque collectivité.

La Planification de l'emploi aborde sous divers angles le problème du chômage. Par exemple, dans les villes mono-industrielles ou les collectivités qui sont aux prises avec un chômage chronique élevé -- où la formation peut ne représenter qu'une partie de la solution -- la Planification de l'emploi favorise les initiatives communautaires et le développement local. Et, puisque les changements sur le marché du travail se font d'abord sentir aux paliers local et régional, la Planification de l'emploi est conçue pour agir à ces niveaux. En outre, un plus grand nombre de décisions étant prises à l'échelon local, le député peut jouer un rôle important sous ce rapport.

Les priorités suivantes ont été fixées pour l'année 1988-1989:

- accorder une importance accrue à la qualité du service offert aux clients, conformément à la philosophie de gestion de la Commission et du Ministère et au climat actuel d'austérité budgétaire; continuer à décentraliser l'exécution de la

Planification de l'emploi, tout en élargissant le bagage d'expérience et de compétences du personnel qui est en contact direct avec le public; de même que favoriser une gestion exempte d'erreurs, grâce à la formation, à l'amélioration des outils et à la sensibilisation des employés au mandat global de la Commission et du Ministère;

- utiliser à fond les données opérationnelles, y compris les résultats de l'enquête de suivi, à l'administration centrale comme dans les bureaux locaux et régionaux, par la mise en oeuvre d'un système informatisé d'information sur la Planification de l'emploi, exploité en direct;

- concevoir les méthodes qui permettront d'atteindre les objectifs à long terme que l'on s'est fixés en matière de participation des groupes désignés * au sein du marché du travail, en établissant des objectifs annuels pour les programmes de Planification de l'emploi ou les régions qui affichent un trop faible niveau de participation;

- instaurer de nouvelles dispositions en ce qui a trait à l'octroi par le gouvernement fédéral d'une aide financière aux programmes provinciaux d'apprentissage, en tenant compte des résultats de l'examen que mènent les deux ordres de gouvernement sur la formation des apprentis, lequel révèle qu'il faut insister davantage sur les besoins du marché du travail et accroître la participation des groupes désignés*; et

- mettre en oeuvre les accords conclus avec les administrations provinciales et territoriales en vue d'accroître l'employabilité des bénéficiaires d'aide sociale (voir à la page 3-89).

Service national de placement: Cette activité englobe la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur le marché du travail, l'exploitation d'un service de placement, grâce surtout au réseau de Centres d'emploi du Canada (CEC) établi à l'échelle du pays, et la

---

* Les groupes désignés sont les segments de la population auxquels l'État reconnaît le besoin d'obtenir une aide particulière sur le plan de l'accès aux possibilités d'emploi. Ces groupes comprennent les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

prise de mesures pour favoriser l'adaptation des collectivités, des régions, des particuliers et des divers secteurs d'activité à l'évolution constante du marché du travail (pour une description plus complète de l'activité, voir à la page 3-49). Les objectifs suivants ont été fixés pour 1988-1989:

- généraliser l'application des changements apportés au Service national de placement à l'issue du processus de revitalisation (voir à la page 3-33) et mettre en oeuvre d'autres améliorations du point de vue de la prestation des services;

- fournir de l'information sur le marché du travail par le truchement de séances d'information collectives (voir à la page 3-30);

- faire en sorte que l'ensemble des programmes, des activités et des politiques touchant la prestation de services tiennent compte des besoins des groupes désignés *, et notamment promouvoir la pleine participation des membres de ces groupes au sein du marché du travail (voir à la page 3-26);

- promouvoir la Loi sur l'équité en matière d'emploi et appuyer la mise en oeuvre du Programme de contrats fédéraux, afin de veiller à ce que les employeurs en respectent les exigences (voir à la page 3-26); et

- favoriser la planification des ressources humaines dans le secteur privé et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers à l'évolution du marché du travail (voir à la page 3-48).

Assurance-chômage: Les objectifs suivants ont été fixés pour 1988-1989:

- traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels avec célérité, précision et clarté (voir à la page 3-68), c'est-à-dire:

  - traiter 85 % des demandes initiales et renouvelées de prestations dans les 21 jours civils qui s'écoulent entre la date de réception et d'inscription d'une demande;

  - veiller à ce que la proportion des demandes initiales et renouvelées de prestations qui sont toujours en instance

---

* Les groupes désignés sont les segments de la population auxquels l'Etat reconnaît le besoin d'obtenir une aide particulière sur le plan de l'accès aux possibilités d'emploi. Ces groupes comprennent les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

de règlement trois semaines après leur réception et leur inscription n'excède pas 12 % de l'ensemble des demandes reçues (voir à la page 3-70);

- déterminer l'incidence des erreurs commises dans l'administration du Régime d'assurance-chômage à l'aide du nouveau Système de vérification de la qualité, une méthode d'échantillonnage au hasard (voir à la page 3-28);

- entendre 90 % des appels interjetés contre les décisions touchant les demandes de prestations dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis d'appel;

- prévenir et déceler les fraudes et les abus grâce au processus d'enquête (voir à la page 3-70);

- percevoir les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage par Revenu Canada, Impôt, et exécuter le Programme de réduction du taux de la cotisation (voir à la page 5-19), dans le cadre duquel on prévoit traiter 39 500 demandes (voir le tableau 30, à la page 3-71).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989			Prévu 1987-1988				
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - Dépenses nettes	Détails à la page
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 585 714	2 700	1 583 014	1 710 786	2 700	1 708 086	(125 072)	3-41
Service national de placement	250 576	233 663	16 913	252 228	236 194	16 034	879	3-51
Assurance-chômage	3 052 868	393 741	2 659 127	3 043 393	385 446	2 657 947	1 180	3-65
Gestion du Programme et services communs	124 419	103 517	20 902	122 371	105 780	16 591	4 311	3-74
Total du Programme	5 013 577	733 621	4 279 956	5 128 778	730 120	4 398 658	(118 702)	
Années-personnes	18 125	-	18 125	18 955	-	18 955	(830)	

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 118,7 millions de dollars, soit 3 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable à l'exclusion des ressources obtenus pour Défi 87. Des détails complémentaires sont présentés à la Section II, aux pages 3-41, 3-51, 3-65, et 3-74.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 15 décembre 1987) sont de 15,6 millions de dollars, soit 0,4 %, supérieures au Budget des dépenses principal de 1987-1988 qui était de 4 414,2 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, à la page 3-5). Cette différence est présentée en détail à la Section II aux pages 3-42, 3-52, 3-65, et 3-74.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Programmes de mise en valeur des ressources humaines: En 1986-1987, ces programmes ont donné les résultats suivants:

- plus de 400 000 personnes ont tiré profit de leur participation aux programmes de la Planification de l'emploi, par l'acquisition de compétences et d'une expérience de travail (voir le tableau 10, à la page 3-45); au cours de cette première année de fonctionnement des programmes de la Planification de l'emploi, les dépenses de programme se sont élevées à 1,6 milliard de dollars (voir le tableau 6, à la page 3-40);

- l'accent a encore été mis sur l'accroissement de l'activité des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles au sein du marché du travail; les résultats sont positifs, car la plupart des objectifs fixés pour 1986-1987 ont été atteints et bon nombre d'entre eux ont été dépassés (voir les tableaux 11 à 14, aux pages 3-46 et 3-47);

- des accords ont été conclus avec la majorité des provinces et les Territoires du Nord-ouest, en vue de la mise en oeuvre de l'accord fédéral-provincial et fédéral-territorial visant à accroître l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale, signé le 18 septembre 1985; ces accords prévoient notamment l'élargissement des programmes de la Planification de l'emploi et des programmes provinciaux similaires, en utilisant des fonds que les provinces et les territoires auraient autrement consacrés à l'aide sociale, qui fait l'objet d'un partage des frais en vertu du Régime d'assistance publique du Canada; à cette fin, le gouvernement fédéral libérera jusqu'à 300 millions de dollars au cours d'une période de trois années débutant en 1986-1987; les

provinces et les territoires verseront, en contrepartie, des montants équivalents aux contributions du gouvernement fédéral (voir à la page 3-89); et

- les premières statistiques sur la situation des personnes après leur participation aux programmes de la Planification de l'emploi sont encourageantes; des enquêtes de suivi menées trois mois après la fin de la participation révèlent des pourcentages élevés de personnes exerçant un emploi, suivant d'autres cours de formation ou utilisant les compétences qu'elles ont acquises dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi (voir le tableau 15, à la page 3-48).

Outre ces programmes axés essentiellement sur les participants, mentionnons les suivants.

- les collectivités qui sont aux prises avec des difficultés économiques ont réservé un bon accueil au programme Développement des collectivités (voir le tableau 10, à la page 3-45), et les Canadiens qui ont des idées neuves à faire valoir pour résoudre des problèmes relatifs au marché du travail se sont réjouis de la mise en oeuvre du Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail (voir à la page 3-44);

- à la fin de 1986-1987, des accords de formation fédéraux-provinciaux avaient été signés avec toutes les provinces, de sorte que le gouvernement fédéral a pu avoir recours aux fonds de 1986-1987 pour indemniser les provinces du manque d'achat indirect de formation;

- la Commission et le Ministère ont continué de respecter les dispositions déjà en place en ce qui a trait aux programmes provinciaux d'apprentissage, à titre de mesures de transition pendant que les gouvernements fédéral et provinciaux mènent leur examen sur la formation des apprentis.

Service national de placement: Les réalisations de 1986-1987 sont présentées ci-dessous par sous-activité:

Information sur le marché du travail: On a poursuivi l'élaboration d'une nouvelle Classification nationale des professions (CNP) et il en a été de même pour JOBSCAN, une méthode automatisée de détermination des exigences relatives aux emplois. En 1986-1987, Recherches et élaboration ont consacré à la CNP et à JOBSCAN 42 années-personnes et 0,49 million de dollars au titre des dépenses non salariales. Afin d'appuyer l'élaboration de la CNP, 13 études de grands secteurs d'activité économique ont été effectuées; 15 listes de contrôle du JOBSCAN ont été établies et 41 listes de contrôle ont été adoptées pour être utilisées dans les Centres d'emploi du Canada (CEC) situés au Québec qui ne disposent pas du Système national des services

d'emploi (voir à la page 3-31). Onze études de secteurs d'activité économique ont été achevées et les listes de contrôle des métiers de la construction ont été révisées et validées pour l'ensemble du pays (pour de plus amples renseignements sur la CNP et JOBSCAN, voir à la page 3-54).

Par ailleurs, 63 autres conseils consultatifs locaux ont été créés, ce qui portait le total, à la fin de 1986-1987, à 157 (voir à la page 3-31); des séances d'information à l'intention des employeurs locaux ont été tenues (voir à la page 3-85) et plusieurs CEC ont été équipés de micro-ordinateurs, en vue du traitement des données sur le marché du travail.

Placement: Les diverses composantes du Placement ont obtenu les résultats suivants:

- les CEC, y compris les CEC sur le campus, ont pourvu à 829 600 emplois réguliers et occasionnels (voir le tableau 21, à la page 3-56);

- les CEC pour étudiants ont effectué 427 600 placements dans des emplois d'été temporaires ou occasionnels;

- les Services d'emploi agricole, désignés auparavant sous le nom de Services de la main-d'oeuvre agricole du Canada, ont comblé plus de 256 000 postes vacants (voir le tableau 22, à la page 3-58);

- du 1er avril au 31 décembre 1986, l'aide accordée en vertu du Programme de mobilité du Canada (PMC) dans 19 136 cas, exception faite de l'aide au transport quotidien, a coûté huit millions de dollars (pour de plus amples renseignements sur le PMC voir à la page 3-85 et 3-86);

- Femmes: le nombre de placements de femmes dans des emplois réguliers s'est élevé à 260 600, dont 37 600 dans des postes traditionnellement réservés aux hommes (voir le tableau 21, à la page 3-56); dans le cadre de 28 projets Extension parrainés par des groupes féminins, des services d'emploi ont également été offerts à des femmes dans les collectivités;

- Personnes handicapées: les CEC ont placé près de 9 200 personnes handicapées dans des emplois réguliers; les projets Extension ont continué à aider les Canadiens handicapés - 51 projets dotés d'un budget de 4 millions de dollars ont permis de conseiller 51 000 clients et d'aider environ 5 000 personnes handicapées à trouver un emploi; près de 96 % des CEC sont maintenant considérés accessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique; au total, 0,15 million de dollars ont été versés sous forme de

subventions à 12 organisations bénévoles, afin de les appuyer dans les travaux qu'ils effectuent pour les personnes handicapées;

- Membres des minorités visibles: les CEC ont placé 8 900 membres des minorités visibles dans des emplois réguliers; et

- Système national des services d'emploi (SNSE): à la fin de 1986-1987, la phase I du SNSE, un répertoire informatisé des clients-travailleurs et des offres d'emploi, avait été mise en oeuvre dans tous les grands centres urbains du Canada, au coût de 1,1 million de dollars, dont 0,36 million de dollars au titre des dépenses non salariales (pour de plus amples renseignements sur le SNSE, voir à la page 3-31).

Services de développement du marché du travail: La sous-activité Services de développement du marché du travail a trait à la prestation d'un certain nombre de services visant à aider les travailleurs et les employeurs dans des domaines qui ne relèvent pas des attributions des composantes Information sur le marché du travail et Placement. Ces services comprennent le counselling, le diagnostic, le programme Extension à l'intention des travailleurs, l'adaptation au marché du travail, les services consultatifs destinés aux employeurs pour ce qui est de l'équité en matière d'emploi et ainsi de suite (pour le détail de l'aide fournie en 1986-1987, voir les tableaux 23 à 26 aux pages 3-60 et 3-61).

Des mesures ont également été prises en vue d'aider les CEC à mieux répondre aux besoins des clients qui ont de la difficulté à trouver et à conserver un emploi productif, parmi lesquelles figuraient les suivantes:

- Libre-service: pour permettre aux CEC de concentrer leurs ressources sur les clients qui ont le plus besoin d'aide, des efforts ont encore été faits afin de fournir aux clients des outils qu'ils peuvent utiliser eux-mêmes (voir à la page 3-86);

- Formation des conseillers dans le domaine des services aux employeurs: la mise en oeuvre de cours de formation de base s'est poursuivie; à la fin de 1986-1987, environ 33 % du nombre total des conseillers oeuvrant dans les services aux employeurs avaient suivi la formation, soit 83 conseillers en 1985-1986 et 500 autres en 1986-1987; une analyse des besoins et l'établissement des concepts pour la composante E (Marketing et qualité du service) ont été achevés en 1986-1987 et un cours pilote a été mis à l'essai en juillet 1987; enfin la formation des moniteurs régionaux a pris fin en octobre 1987;

- Programme complet de formation des conseillers: le Programme de formation en counselling d'emploi axée sur les compétences vise à rendre les conseillers en emploi plus aptes à fournir efficacement leurs services aux clients-travailleurs qui ont besoin d'aide pour se joindre à la population active; le 31 mai 1987, 1 797 conseillers en emploi suivaient la formation du module 1, à diverses étapes (des études individuelles à la présentation du test enregistré), et 1 213 autres avaient terminé le module et reçu leur certificat; pour ce qui est du module 2, 687 conseillers en emploi suivaient la formation à diverses étapes, et 298 avaient achevé le module et reçu leur certificat; en ce qui concerne le module 7, 1 962 conseillers en emploi avaient terminé leur formation et reçu leur certificat; un objectif important a été atteint en 1986-1987, puisque toutes les régions disposaient de moniteurs qui avaient suivi intégralement la formation pour tous les modules disponibles;

- Groupes désignés: les CEC aident les membres des groupes désignés en les présentant à des employeurs et en les plaçant dans des emplois réguliers; les programmes de la Planification de l'emploi offrent en outre aux membres de ces groupes la possibilité d'améliorer leurs aptitudes à l'emploi (pour les taux de participation de ces groupes aux programmes de la Planification de l'emploi voir les tableaux 11 à 14, aux pages 3-46 et 3-47;

  - Autochtones: 158 millions de dollars ont été consacrés aux programmes de mise en valeur des ressources humaines et de développement de l'emploi destinés aux autochtones, et la majeure partie de ces activités ont eu lieu en vertu de la Planification de l'emploi; dans le cadre du Programme des stagiaires autochtones, la Commission et le Ministère ont procuré un emploi d'été à 548 étudiants autochtones, à un coût de 2,6 millions de dollars; des services d'emploi ont également été offerts à des collectivités autochtones, au coût de 5,6 millions de dollars, au moyen de 97 projets Extension parrainés par des groupes autochtones;

- Du 10 septembre 1986 au 31 mars 1987, 709 familles agricoles ont reçu, en vertu du Programme canadien de réorientation des agriculteurs, 2,4 millions de dollars (voir à la page 3-33);

Assurance-chômage: En 1986-1987, ce service a produit les résultats suivants:

- traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels avec célérité, précision et clarté;

  - les demandes toujours en instance de règlement, trois semaines ou plus après leur réception et leur inscription représentaient en moyenne 10,4 % de l'ensemble des demandes reçues, ce qui est bien inférieur à l'objectif opérationnel de 12 % (voir le tableau 32 à la page 3-72);

  - le nombre de demandes initiales et renouvelées de prestations en 1986-1987 s'est élevé à 3,33 millions (voir le tableau 30, à la page 3-71); la moyenne du temps productif des commis au traitement des demandes et des agents d'assurance-chômage traduit à l'égard de ce nombre un taux de productivité de 957 décisions par année-personne (voir le tableau 31, page 3-72);

    (NOTA: La notion de productivité exprimée au moyen d'années-personnes productives variables cherche à produire l'indice le plus précis possible. On tient compte des fonctions pour lesquelles les niveaux de ressources VARIENT DIRECTEMENT selon la charge de travail rattachée au demandes initiales et renouvelées. De plus, seul le temps productif est retenu; la formation et les congés sont exclus, mais le temps supplémentaire est ajouté. Cette façon d'établir la productivité constitue la méthode la plus concise de faire des comparaisons d'une année à l'autre.)

  - les trop-payés et les moins-payés non décelés représentaient 4,03 % du montant total des prestations versées et étaient attribuables à des erreurs non décelées commises par les employeurs lorsqu'ils transmettent les données sur l'emploi, à des erreurs faites au cours du traitement des demandes et aux cas non décelés de fraudes ou d'abus de la part des prestataires (voir à la page 3-70); et

  - 84 % des appels ont été entendus dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis d'appel, ce qui est un peu inférieur à l'objectif opérationnel de 90 %;

- le nombre de demandes traitées dans le cadre du Programme de réduction du taux de la cotisation a été de 39 608 (voir le tableau 30, à la page 3-71).

- Les activités d'Enquêtes et contrôle, par l'entremise d'enquête concernant les cas de fraudes et les erreurs, ont permis d'établir que les trop-payés versés et les amendes qui s'y rattachent totalisaient 134,5 millions de dollars.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987						
	Réel			Budget principal *			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 673 657	2 709	1 670 948	1 638 741	2 709	1 636 032	34 916
Service national de placement	242 564	224 699	17 865	238 379	223 533	14 846	3 019
Assurance-chômage	3 278 052	359 938	2 918 114	3 215 789	335 542	2 880 247	37 867
Gestion du Programme et services communs	142 846	110 968	31 878	117 324	104 326	12 998	18 880
	5 337 119	698 314	4 638 805	5 210 233	666 110	4 544 123	94 682
Années-personnes	19 212		19 212	18 362		18 362	850

* Le Budget des dépenses principal de 1986-1987 a été redressé pour tenir compte des modifications apportées en 1987-1988 à la structure des activités Programmes de mise en valeur des ressources humaines et Service national de placement. Pour des renseignements complémentaires sur ces changements, voir le tableau 43 à la page 3-83.

Explication de la différence: Les dépenses nettes pour 1986-1987 sont de 94,7 millions de dollars, soit 2 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 850 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des ressources au programme Défi 86. De plus amples renseignements sont présentés à la section II aux pages 3-43, 3-53, 3-68 et 3-75.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance constitue une partie importante de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de développement social et économique. D'autres ministères fédéraux, ainsi que d'autres ordres de gouvernement, ont établi des programmes à l'appui de cette initiative fédérale.

2. Mandat

La Loi sur l'assurance-chômage constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emplois, les prestations de travail partagé et les allocations de formation), du Règlement sur le Service national de placement, de la Loi nationale sur la formation et du Règlement s'y rapportant (auparavant la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes), du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant affectation de crédits et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs socio-économiques nationaux et vise à:

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;
- donner à chacun les mêmes chances de faire valoir ses compétences sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de services connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. De plus, les services des CEC sont également offerts, au moyen de contrats passés avec des organismes communautaires, aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi participant à quelque 296 projets Extension à l'échelle du Canada (voir à la page 3-61). Leurs activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'administration centrale. Il revient

essentiellement aux CEC de cerner les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale, et de les régler. Leurs données sont utilisées aux fins des programmes, afin de rendre le marché du travail canadien plus efficient.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs:

- recrutement de travailleurs, aide à l'adaptation au marché du travail, renseignements sur le marché du travail, renseignements et conseils sur les programmes (y compris ceux offerts aux termes de la Planification de l'emploi), et services, renseignements et aide financière en matière de formation des employés, ainsi que renseignements et aide en ce qui a trait à l'exercice des responsabilités des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs:

- présentation aux employeurs, renseignements sur les emplois et le marché du travail en général, programmes d'emploi tels les programmes de la Planification de l'emploi, services de counselling d'emploi, services de diagnostic des aptitudes et des intérêts, tests visant à déterminer les compétences, services poussés de counselling d'emploi à l'intention des clients défavorisés sur le plan de l'emploi, sélection et présentation des clients aux fins de la formation et, s'il y a lieu, du soutien du revenu, réponse aux demandes de renseignements et information des travailleurs concernant l'assurance-chômage et traitement des demandes de prestations et des décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

Structure des activités: Les activités du Programme ont été en grande partie modifiées en 1986-1987 par suite d'un remaniement en profondeur des programmes gouvernementaux concernant le marché du travail, qui ont été rattachés à la Planification de l'emploi (voir le tableau 43, à la page 3-83). En 1987-1988, la structure des activités des Programmes de mise en valeur des ressources humaines et du Service national de placement a fait l'objet d'une dernière révision (voir le tableau 44, à la page 3-84). Le Programme se compose maintenant de quatre activités, auxquelles se rattachent un certain nombre de sous-activités (voir le tableau 3). Pour de plus amples renseignements sur les sous-activités, voir à la section II.

Tableau 3: Structure par activité

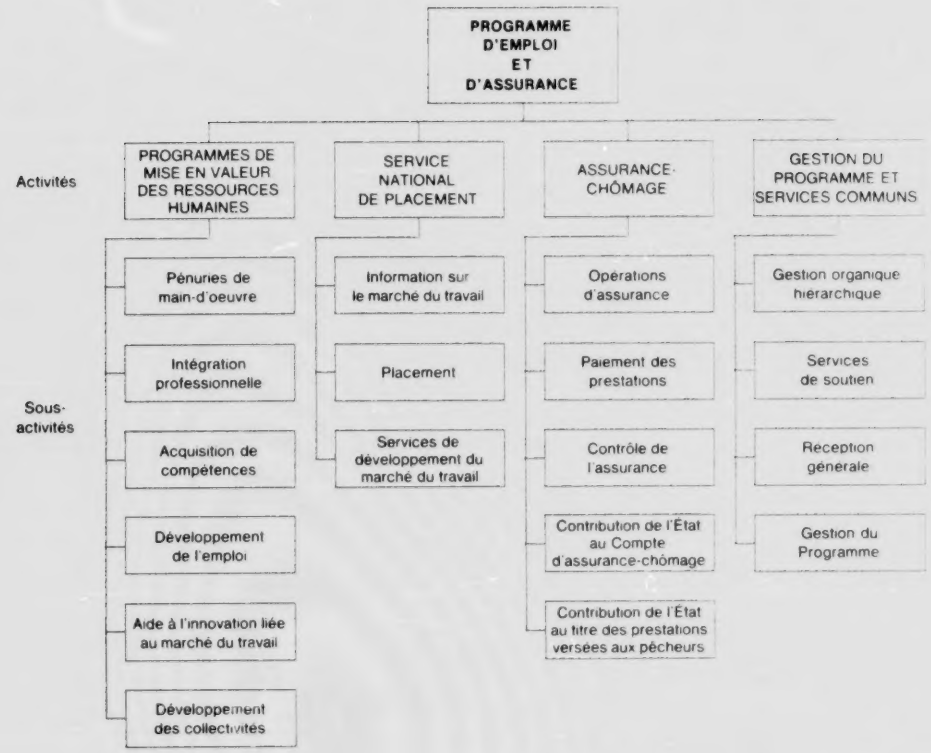

Organisation: Il incombe à l'administration centrale d'élaborer les politiques, d'établir un plan national et de suivre la mise en oeuvre du Programme et des politiques. Trois directeurs exécutifs assument ces fonctions, tandis que les 10 bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux.

Tableau 4: Affectation des ressources en 1988-1989 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

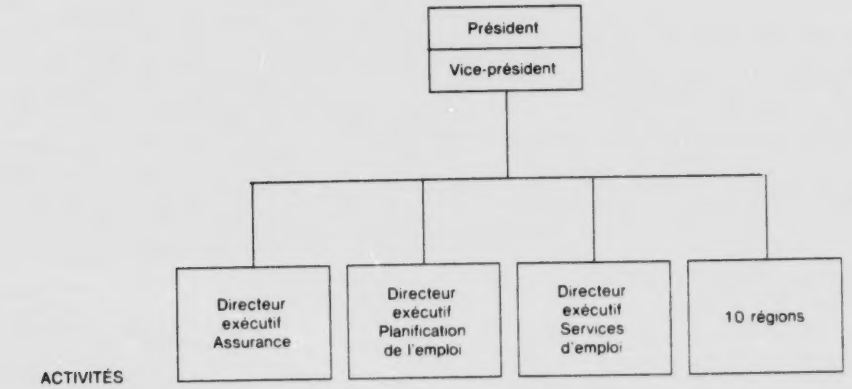

ACTIVITÉS	Directeur exécutif Assurance	Directeur exécutif Planification de l'emploi	Directeur exécutif Services d'emploi	10 régions	Ensemble du Programme
Programmes de mise en valeur des ressources humaines 2 027 A-P		53 944		1 531 770	1 585 714
Service national de placement 4 920 A-P			25 152	225 424	250 576
Assurance-chômage 8 780 A-P	51 783			345 085	396 868
Gestion du Programme et services communs 2 398 A-P				124 419[1]	124 419
	51 783	53 944	25 152	2 226 698	2 357 577[2]

1. Comprend 12,3 millions de dollars destinées à l'administration centrale.

2. À l'exclusion des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage (733,6 millions de dollars), de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage (2,4 milliars de dollars), de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs (246 millions de dollars) et des prestations versées en vertu des articles 37 (30 millions de dollars), 38 (120 millions do dollars) et 39 (255 millions de dollars) de la Loi sur l'assurance-chômage (voir la note sous le tableau 5 à la page 3-39).

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

En ce qui concerne la situation économique en général, les prévisions de 1988-1989 indiquent une croissance globale modérée de l'économie canadienne, l'emploi connaissant une croissance plus lente mais soutenue de 2,1 %, la population active, une augmentation de 1,9 % et le chômage, une baisse par rapport à 1987-1988 pour passer au taux projeté d'environ 8,3 %. Il importe toutefois de garder à l'esprit que ces chiffres sont susceptibles de fluctuer, compte tenu de la fragilité de la situation économique internationale.

Quant à l'évolution dans les divers secteurs, l'essor de l'emploi sera en grande partie attribuable à la croissance des services commerciaux, bien que l'écart de croissance entre les différents secteurs sera sensiblement moins grand qu'au cours des dernières années. Une vigueur renouvelée se manifestera également dans les activités économiques du secteur primaire autres que l'agriculture, notamment les forêts, les mines et les pêches. Par contre, la construction résidentielle est censée afficher une certaine faiblesse, comparativement à la performance exceptionnellement forte qu'elle a connue l'an dernier.

Au cours des années à venir, le phénomène de vieillissement de la population active au Canada et l'incidence croissante de l'intégration et de la réintégration des femmes au marché du travail revêtiront une importance particulière dans l'élaboration des stratégies ainsi que dans la mise en oeuvre des programmes et services relevant du Programme d'emploi et d'assurance.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, plus de la moitié de notre population est âgée de plus de 30 ans, et la baisse du taux de natalité contribue à réduire le nombre des jeunes dans la population active.

Les estimations indiquent qu'au cours de la période de projection, 70 % de la croissance globale de la population active sera attribuable à l'augmentation du taux d'activité chez les femmes. Conjugué avec les indications selon lesquelles les emplois disponibles seront vraisemblablement concentrés dans des professions de spécialisation réduite et peu rémunératrices, ce fait aura des répercussions sur les programmes de formation et d'études de la Commission et du Ministère.

Pour ce qui concerne le Programme d'emploi et d'assurance, l'exercice de planification de 1988-1989 sera fondé sur un agencement de programmes et de services analogue à celui qui est actuellement en place, en supposant que les défis et les problèmes auxquels ces programmes et services doivent faire face sur le marché du travail restent semblables à ceux de 1987-1988.

La stratégie de planification visera notamment à gérer les programmes et les services concernant le marché du travail et l'emploi de manière à appuyer la philosophie de gestion de la Commission et du Ministère, ainsi qu'à laisser la latitude voulue et le pouvoir de prendre des décisions au palier du marché du travail local. D'importantes initiatives découlent de cette stratégie, à savoir: accent sur le Système de contrôle des services d'emploi (voir à la page 3-26); rôle des Conseils consultatifs locaux qui sensibilisent les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC) aux besoins des marchés du travail locaux (voir à la page 3-85); plans d'action locaux des CEC (voir à la page 3-31); décentralisation accrue des responsabilités en matière de mise en oeuvre des programmes de la Planification de l'emploi au palier des CEC (voir à la page 3-24).

En 1988-1989, la Commission et le Ministère devront faire face à un certain nombre d'importantes questions touchant le Programme d'emploi et d'assurance.

Premièrement, l'engagement en faveur de la justice sociale que le gouvernement a manifesté en établissant des objectifs explicites et plus rigoureux dans le texte législatif sur l'équité en matière d'emploi devrait produire des résultats tangibles. Conformément à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les employeurs régis par le gouvernement fédéral devront présenter leur premier rapport au plus tard le 1er juin 1988. La demande de services consultatifs ira vraisemblablement croissant d'ici là. Dans ce contexte, on procède actuellement à des examens de conformité en vertu du Programme de contrats fédéraux. Lorsque des employeurs se verront adjuger un contrat et devront ainsi faire l'objet d'un examen de conformité, ils auront besoin d'aide pour élaborer et améliorer leurs plans et programmes d'équité en matière d'emploi. Des informations et des explications sur l'élaboration et l'évaluation des programmes d'équité en matière d'emploi devront être communiquées à des groupes de travailleurs et à des organisations qui représentent les intérêts des groupes désignés (voir à la page 3-32).

Deuxièmement, conformément à la politique du gouvernement, de même qu'à l'orientation de la Commission et du Ministère, les services à la petite entreprise resteront une priorité. Une nouvelle politique en matière de gestion des services aux employeurs, centrée sur la petite entreprise, sera adoptée (voir à la page 3-31). Grâce à cette initiative lancée en 1985, les employeurs du secteur de la petite entreprise pourront recevoir un service de placement de haute qualité et participer à des colloques qui leur permettront de mieux connaître le marché du travail local ainsi que les programmes et les services dont ils peuvent se prévaloir (voir à la page 3-85). Les coordonnateurs des Services à la petite entreprise dans les CEC disposeront de plus de renseignements sur le secteur de la petite entreprise grâce à l'établissement d'un réseau de communication à l'échelle de l'administration centrale ainsi que d'autres ministères fédéraux et provinciaux intéressés.

Troisièmement, bien que les prévisions de 1988-1989 n'indiquent pas de changement imminent dans le marché du travail par suite des négociations commerciales bilatérales et multilatérales actuellement en cours, la Commission et le Ministère verront dans le cadre de leur programme de planification d'urgence à ce que des mesures appropriées puissent, au besoin, être prises pour favoriser l'adaptation.

Enfin, étant donné le rôle que la Commission et le Ministère jouent sur le plan du soutien du revenu et compte tenu de l'importance accrue accordée à la qualité du service offert aux clients dans la réforme administrative de l'Assurance-chômage, dont l'annonce a été faite dernièrement, des modifications en profondeur seront apportées au traitement des demandes à la sous-activité du Contrôle et de l'assurance; les politiques, les procédures, les méthodes et l'organigramme seront adaptés en conséquence (voir à la page 3-27).

2. Initiatives

En 1988-1989, l'accent sera mis sur les initiatives décrites ci-après.

Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Rationalisation de l'exécution: La Planification de l'emploi fonctionne d'ores et déjà bien. Un certain nombre de domaines gagneraient toutefois à être rationalisés davantage. Il s'agit plus précisément de simplifier les formulaires et d'autres instruments de travail comme les guides et les documents de formation, ainsi que de rendre quelque peu plus simples le libellé des objectifs, la façon d'interpréter les critères d'admissibilité et la méthode à suivre pour négocier les taux avec les promoteurs. Les travaux de rationalisation à ce chapitre vont bon train et les conclusions seront présentées au début de 1988 au Conseil du Trésor pour examen, en vue de leur mise en oeuvre prévue au cours de l'année 1988.

Établissement d'objectifs: L'approche à suivre pour fixer des objectifs à l'égard des groupes désignés restera essentiellement inchangée en 1988-1989, c'est-à-dire que l'accent sera mis sur l'établissement d'objectifs dans les plans opérationnels et les stratégies de planification locales.

Information de gestion: En 1988-1989, le personnel responsable de l'exécution des programmes sera également chargé d'entrer les données administratives dans le système informatique et de veiller à leur exactitude. On travaille actuellement à l'élaboration d'un système qui sera exploité en direct, et qui devrait entrer en service en 1988; ce système permettra de répondre en temps opportun et de façon concise aux demandes de données venant de l'extérieur.

Service national de placement

Système de contrôle des services d'emploi: La Commission et le Ministère ont instauré dans les CEC un système qui assure, de façon systématique, un contrôle de la qualité du service offert à ses clients-travailleurs ainsi que de la satisfaction de ces derniers à cet égard. On a déjà conçu et mis à l'essai des sondages, destinés aux employeurs, qui seront réalisés avant la fin de 1987-1988. En outre, avant la fin de décembre 1987, on aura achevé l'étude de faisabilité d'un système permettant de contrôler si les services d'emploi offerts aux clients-travailleurs se traduisent par une amélioration de leur situation sur le marché du travail et de leur expérience d'emploi, et, si oui, dans quelle mesure. Si les résultats de l'étude de faisabilité sont positifs et si le système est jugé utile pour la direction de la Commission et du Ministère, on adoptera dans les CEC, dès le début de l'exercice 1988-1989, un système de rapports sur ces améliorations de la situation et de l'expérience des clients.

Groupes désignés: Il incombe à la Commission et au Ministère de faire en sorte que la population active réponde aux besoins nationaux sur le plan professionnel et de promouvoir l'égalité des chances d'accès à l'emploi. Conformément à cette mission, de nouveaux efforts seront déployés pour accroître la représentation au sein de la population active des groupes désignés qui requièrent une attention spéciale. En ce qui concerne les femmes en particulier, on intensifiera les efforts en vue d'élargir l'accès aux professions traditionnellement réservées aux hommes et d'améliorer la qualité de la participation des femmes.

Équité en matière d'emploi: Comme l'exige la Loi sur l'équité en matière d'emploi, la Commission et le Ministère prépareront un rapport que le Ministre présentera au Parlement avant le 31 décembre 1988. Ce premier rapport consistera en un regroupement et une analyse des données quantitatives et qualitatives contenues dans les rapports sur l'équité en matière d'emploi présentés par les employeurs conformément aux dispositions législatives pertinentes.

En outre, des endroits appropriés seront choisis dans tout le Canada et les rapports sur l'équité en matière d'emploi de certains employeurs seront distribués, comme l'exige la Loi.

En vertu du Programme de contrats fédéraux, mis en oeuvre en 1986, 48 examens de conformité avec la loi seront achevés tandis que 90 autres examens sur place seront commencés. La première Mention d'excellence sera décernée en 1989 aux entreprises qui, ayant passé des contrats fédéraux, auront obtenu des résultats exceptionnels dans la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi.

Les conseillers de la Commission et du Ministère continueront à établir le contact avec les entrepreneurs ayant passé des contrats

fédéraux et aux employeurs régis par le gouvernement fédéral aux termes de la loi, et ils continueront à répondre à leurs demandes d'aide, toujours plus nombreuses.

Assurance-chômage

Réforme administrative de l'Assurance-chômage: Durant 1988-1989, une série de projets, regroupés sous le titre général de "réforme administrative de l'Assurance-chômage" sera menée afin d'améliorer la qualité de la gestion de l'Assurance-chômage par la Commission et le Ministère. Ces projets peuvent être regroupés en trois grandes catégories: souplesse accrue et amélioration des services offerts aux prestataires d'assurance-chômage; simplification, rationalisation et automatisation des procédures et des méthodes de l'Assurance-chômage; amélioration des fonctions de contrôle et de soutien se rapportant à la gestion de l'assurance-chômage.

Les principaux projets destinés à améliorer la souplesse et la qualité du service offert aux prestataires d'assurance-chômage sont les suivants:

- la nomination d'agents des services aux prestataires dans nos bureaux qui connaissent une grande affluence. Leur fonction consistera à animer des séances de sensibilisation du public et à faire en sorte que les prestataires soient parfaitement informés de la façon dont est déterminée leur admissibilité initiale aux prestations, de la façon dont cette admissibilité est maintenue et des recours dont ils disposent dans le cas d'une décision administrative qui leur est défavorable;

- l'instauration de services centralisés de renseignements téléphoniques ("Infocentres téléphoniques de l'Assurance") dans les principaux centres urbains, afin d'améliorer considérablement l'accès des prestataires à un personnel bien informé capable de leur fournir des renseignements concernant tous les aspects de l'assurance-chômage;

- la normalisation et l'éclaircissement des communications écrites entre les agents de l'Assurance-chômage et les prestataires d'assurance-chômage en ce qui concerne les résultats de l'évaluation des demandes et les décisions rendues par les agents; et

- le déploiement de ressources supplémentaires au titre de la formation, afin de veiller à ce que le personnel de l'Assurance-chômage demeure en mesure de répondre de façon compétente, professionnelle et courtoise aux demandes du public visant des renseignements généraux au sujet de l'Assurance-chômage ou visant l'établissement d'une demande de prestations.

Les principaux projets destinés à simplifier et à rationaliser la gestion de l'Assurance-chômage sont les suivants:

- la réalisation d'un vaste examen des méthodes et procédures de l'assurance-chômage en vigueur dans les bureaux locaux; on devrait être en mesure, à partir de cet examen, de normaliser les procédures et d'apporter des innovations qui permettront à la direction de simplifier la gestion de l'Assurance-chômage ainsi que de faire en sorte que les prestataires reçoivent un traitement équitable et uniforme dans l'ensemble du pays;

- l'introduction graduelle de systèmes de soutien améliorés à l'intention des agents de l'Assurance-chômage, par exemple la rédaction automatique de lettres; ces systèmes amélioreront la précision et l'uniformité du processus d'évaluation et de règlement des demandes; et

- la mise en oeuvre d'un relevé d'emploi simplifié.

Les principaux projets destinés à améliorer la détection et la dissuasion des abus sont les suivants:

- la mise en oeuvre de nouveaux programmes de détection des abus; et

- l'intensification des mesures de contrôle des principaux types d'abus et de fraude.

Système de vérification de la qualité: Bien que le Système global de dépistage (voir à la page 3-69) ait été utilisé pendant de nombreuses années pour estimer la valeur des trop-payés et des moins-payés non décelés dans le cadre du régime d'assurance-chômage, il était nécessaire de disposer d'un système mieux en mesure d'appuyer la prise de décisions par les cadres opérationnels au niveau local. En 1988-1989, on adoptera le Système de vérification de la qualité, qui offrira ce genre de soutien.

La conception du nouveau système permettra d'assurer que tous les bureaux locaux soient inclus dans l'échantillon et, par conséquent, les résultats produits devraient mieux aider les cadres opérationnels régionaux à planifier des mesures de redressement.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Initiatives permanentes: Voici les initiatives entreprises au cours des années précédentes qui se poursuivront en 1988-1989.

- **Marketing:** Pour le reste de 1987-1988 et pour 1988-1989, il est prévu, dans les plans d'information du public, de

présenter la Planification de l'emploi davantage en tant que stratégie unique et de mettre moins l'accent sur les divers programmes qui la composent. On indiquera également plus clairement que la Planification de l'emploi ne constitue qu'un des éléments dans l'ensemble du Programme d'emploi et d'assurance, qui a pour objet les problèmes du marché du travail: il s'agit d'un élément du Programme qui porte sur la formation, la création d'entreprises et d'autres vastes mesures d'adaptation. On mettra également l'accent sur les rôles complémentaires du Service national de placement et de l'Assurance-chômage.

- **Groupe de travail de l'exécution de la Planification de l'emploi:** Les recommandations du groupe de travail seront mises au point en 1987-1988 et adoptées le 1er juin 1988.

- **Enquêtes de suivi:** Les enquêtes de suivi, qui ont commencé en 1986-1987, se poursuivent et permettent d'obtenir des renseignements sur l'efficacité de la Planification de l'emploi en mesurant les résultats obtenus trois mois après que chaque participant ait pris part à l'un des programmes (voir à la page 3-48). Pendant l'exercice 1987-1988, l'enquête de suivi menée douze mois après la fin de la participation a été réalisée de la même façon que l'enquête qui avait été effectuée trois mois après la fin de la participation. A la lumière du principe fondamental de choisir ce qui fonctionne le mieux, les résultats des enquêtes de suivi constituent un instrument essentiel de prise de décisions.

Initiatives terminées: Voici les initiatives qui ont été entreprises au cours des années précédentes et sont maintenant achevées ou intégrées dans le cours des opérations régulières du Programme.

- **Réorganisation du Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail:** La restructuration de l'organisation décentralisée du Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail, entreprise en 1987-1988, a été achevée tel que prévu et en a fait un programme centralisé. Ce programme a pour objet d'encourager le secteur privé ainsi que d'autres partenaires économiques à entreprendre des innovations qui apporteront une amélioration du fonctionnement du marché du travail. La réorganisation se traduit par une centralisation accrue de la responsabilité comptable ainsi que par une augmentation des échanges avec des organisations du secteur privé.

Service national de placement

Initiatives permanentes: Les initiatives suivantes ont été entreprises au cours des années précédentes et se poursuivront en

1988-1989 (pour des renseignements sur certaines des initiatives permanentes signalées pour cette activité dans le Plan de dépenses de 1987-1988, voir Rendement récent, à la page 3-12, ou la section III, à la page 3-84).

- **Mesure du rendement:** Un système révisé de mesure de rendement, fondé sur les principes qui ont présidé au processus de revitalisation des services d'emploi (voir à la page 3-33) a été mis en oeuvre le 1er avril 1987. Des indicateurs de rendement ont été mis à l'essai et évalués dans un certain nombre de bureaux dans tout le Canada; ils ont ensuite été révisés et améliorés en vue d'être appliqués à l'échelle nationale. Les nouveaux indicateurs portent sur des initiatives telles que la formule des offres d'emploi sans intermédiaire qui fait appel à l'affichage des postes vacants (voir à la page 3-56), la gestion du counselling (voir à la page 3-59) et les services d'adaptation au marché du travail à l'intention des employeurs (voir à la page 3-61). D'autres indicateurs seront étudiés dans le contexte du Système de contrôle des services d'emploi (voir à la page 3-25).

- **Information sur le marché du travail:** En ce qui concerne la composante Information sur le marché du travail du Service national de placement, l'accent est maintenant mis sur le processus de planification dans les CEC. Un certain nombre de mesures ont été prises pour intégrer davantage dans la stratégie de planification locale les renseignements sur les marchés du travail locaux. Parmi ces mesures, il faut citer notamment le perfectionnement des analystes de l'information sur le marché du travail, la mise en service d'un plus grand nombre de micro-ordinateurs dans les CEC et la transmission par Statistique Canada de données par secteur restreint.

  Par ailleurs, une nouvelle méthode de classification des emplois, la **Classification nationale des professions (CNP)** ainsi qu'un système automatisé novateur, **JOBSCAN**, permettront aux conseillers des CEC de fournir des renseignements plus complets sur les possibilités d'emploi actuelles en fonction des études et de la formation des intéressés, et de les mettre en relation avec les employeurs recherchant les compétences qu'ils possèdent (voir à la page 54).

  Les efforts se poursuivent pour fournir aux employeurs et aux travailleurs des renseignements sur le marché du travail et sur les programmes et services de la Commission et du Ministère en général et, aux travailleurs plus spécialement, des renseignements sur les possibilités d'emploi. On estime qu'en 1988-1989 1 300 **séances d'information de groupe** seront offertes aux clients-employeurs et 28 600 aux clients-travailleurs.

À partir de l'automne 1985, des **Conseils consultatifs locaux** chargés de déterminer les besoins des marchés du travail locaux ont été mis en place dans l'ensemble du Canada. Cent cinquante-sept conseils ont ainsi été créés: 95 en 1985-1986 et 62 en 1986-1987 (pour de plus amples renseignements sur le rôle de ces conseils, voir à la page 3-85).

- **Placement:** la phase I du **Système national des services d'emploi (SNSE)**, un répertoire informatisé des clients-travailleurs et des offres d'emploi, a été mise en oeuvre dans tous les grands centres urbains du Canada. La Banque nationale d'emplois a été incorporée au SNSE et on peut y avoir accès dans les bureaux locaux. La phase II du SNSE est actuellement mise à l'essai dans la région de l'Atlantique, et les résultats de l'évaluation qui en a été faite sont positifs. Comme d'autres systèmes en direct sont actuellement mis en place, l'extension de la phase II du SNSE à d'autres CEC a dû être reportée. La phase II du système peut être mise en oeuvre durant l'extension de la phase I prévue pour 1989-1990. Lorsqu'il aura été complètement mis en oeuvre, le SNSE reliera la plupart des CEC et les autres systèmes informatiques prévus en un système national global.

- **Services de développement du marché du travail:** Grâce au **Plan d'action local**, un mécanisme mis en oeuvre en 1987-1988, les CEC peuvent analyser le marché local et déterminer les besoins de la collectivité pour l'année à venir, et donc mieux prévoir les services qu'ils auront à offrir. Le plan d'action vise à identifier les groupes d'employeurs qui pourraient bénéficier de l'aide du CEC et qui, grâce à cette aide, contribueront au bon fonctionnement du marché du travail local. La pleine mise en oeuvre du plan d'action a été retardée car ce plan devra être révisé en fonction des nouvelles tendances et initiatives dans la prestation des services d'emploi au niveau local. Sa mise en oeuvre coïncidera avec la diffusion d'instructions détaillées à leur sujet en 1988-1989.

  En 1985, une nouvelle méthode de placement a été mise au point pour améliorer les services de placement offerts aux employeurs comptant moins de 100 employés. Dans le cadre des **Services à la petite entreprise**, chaque CEC charge un agent d'assurer la liaison avec toutes les petites entreprises locales. Ce genre de service ationalise l'enregistrement des offres d'emploi. Selon les résultats d'une enquête menée en 1986, plus de 85 % des employeurs étaient satisfaits des services prodigués par les CEC. Les efforts se poursuivent pour maintenir et améliorer ce service. En 1988-1989, il est prévu d'élaborer un réseau de communication entre la Commission et le Ministère, d'une part, et d'autres ministères fédéraux et provinciaux

partageant les mêmes responsabilités, d'autre part (voir également les Colloques à l'intention des employeurs locaux, à la page 3-85).

Les efforts se poursuivront en 1987-1988 pour améliorer la qualité des services aux clients-travailleurs grâce au **Programme de formation en counselling d'emploi axée sur les compétences.** La mise en place des modules de formation de base va se poursuivre en 1988-1989: le module 1 (Élément évaluation du counselling d'emploi), le module 2 (Counselling d'emploi individuel - une approche orientée vers l'action), et le module 7 (Utilisation des tests en counselling d'emploi). De plus, la formation portant sur le module 3 (Counselling d'emploi en groupe) ainsi que sur les modules 5 et 6 (Counselling d'emploi avancé) débutera. Le coût de ces activités sera d'environ 0,41 million de dollars.

La **Loi et le Règlement sur l'équité en matière d'emploi** ont été promulgués le 13 août 1986. Le Programme de contrats fédéraux est entièrement opérationnel depuis le 1er octobre 1986.

Plus de 800 employeurs ainsi que des syndicats et associations d'employeurs ont reçu des pochettes d'information comprenant un guide de l'employeur portant sur la Loi et le Règlement sur l'équité en matière d'emploi, des documents techniques et des directives. En outre, 1 500 employeurs régis par le gouvernement fédéral et fournisseurs certifiés du gouvernement ont reçu des rapports sur la main-d'oeuvre disponible faisant partie des groupes désignés.

En 1986-1987, un total de 25 séances d'information et de 11 présentations visant des secteurs d'activité précis ont été organisées pour des employeurs, des associations d'employeurs et des groupes désignés. Les questions soulevées par les employeurs ont donné lieu à l'élaboration continue de plans par secteur d'activité économique en vue de répondre aux exigences propres aux diverses industries en ce qui concerne les rapports que doivent présenter les employeurs.

La Commission et le Ministère ont établi, à l'appui du Programme de contrats fédéraux, un mécanisme de présentation de rapports et conçu le matériel voulu pour qu'il leur soit possible d'enregistrer le nom des fournisseurs de tous les ministères et organismes passant des contrats dans la base de données constituée pour les besoins du Programme.

Pendant la première année de fonctionnement du Programme de contrats fédéraux, la Commission et le Ministère ont reçu des attestations d'engagement à l'égard de l'équité en matière d'emploi de 640 fournisseurs. Cent trente-deux fournisseurs ont été informés qu'ils feront l'objet d'un examen de

conformité avec la loi. Les méthodes de vérification ont été définies, et un système a été mis en place en vue de faciliter les examens faits sur place auprès des fournisseurs du gouvernement fédéral.

Les régions ont continué d'offrir des conseils et de l'aide au sujet du programme aux employeurs, aux syndicats et à des groupes désignés.

Une mesure prise conjointement par Agriculture Canada et la Commission et le Ministère en septembre 1986, le **Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA)**, vise à aider les familles d'agriculteurs admissibles, forcées de quitter l'agriculture par suite de difficultés financières, à trouver un autre emploi. En 1986-1987, première année de fonctionnement du programme, les dépenses se sont élevées à 2,4 millions de dollars, et le programme a permis d'aider 709 agriculteurs et leur famille. On prévoit que les dépenses du programme se chiffreront à 7 millions de dollars environ en 1987-1988 et à 10 millions de dollars en 1988-1989.

Initiative terminée: L'initiative suivante a été prise précédemment et fait maintenant partie des opérations régulières du Programme.

Revitalisation: Le processus de revitalisation a été mis en place pour donner au Service national de placement les moyens de mieux adapter les travailleurs au marché du travail et d'offrir un service de qualité supérieure. La majorité des projets entrepris dans le cadre de la revitalisation ont été menés à terme, et, depuis le 30 septembre 1987, le processus a pris fin en tant que tel. Les projets restants sont incorporés aux activités courantes du Service national de placement et devraient se terminer au cours de l'année 1988-1989.

Assurance-chômage

Initiative terminée: L'initiative suivante a été prise en 1986 et fait maintenant partie des opérations régulières du Programme.

- **Meilleure exécution de la Loi sur l'assurance-chômage:** L'Activité accentuée d'entrevues, mise en oeuvre en juillet 1986, a été la dernière des initiatives annoncées précédemment et ayant pour objectif d'améliorer l'exécution de la Loi sur l'assurance-chômage. A l'origine, l'Activité accentuée d'entrevues prévoyait deux genres d'entrevue pour les prestataires: les entrevues visant la réintégration au marché du travail, tenues au début de la période de prestations en vue de déterminer les besoins du prestataire en matière de services d'emploi, et les entrevues tenues au début de la phase des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional visant à déterminer si le

prestataire continue d'être admissible aux prestations d'assurance-chômage (voir Description des prestations, à la page 5-9). Ces entrevues étaient tenues dans les régions où le marché du travail était actif, c'est-à-dire les centres urbains comptant au moins 300 000 habitants ainsi que dans les régions économiques où le taux de chômage était de 9 % ou moins.

À compter d'octobre 1987, l'Activité accentuée d'entrevues a pris une autre forme. Une entrevue est maintenant menée par le personnel de l'Assurance-chômage dès le début de la période de prestations. Le but de cette entrevue est d'aider les prestataires à retourner sur le marché du travail, de s'assurer qu'ils connaissent les programmes d'emploi auxquels ils peuvent participer et de leur rappeler leurs droits et obligations lorsqu'ils présentent une demande de prestations d'assurance-chômage et qu'ils cherchent à maintenir leur statut d'admissibilité continue.

Grâce à la restructuration de l'Activité accentuée d'entrevues, il a été possible de continuer de mener des entrevues avec moins de ressources. Les ressources ainsi libérées sont consacrées à de nouvelles initiatives (voir aux pages 3-27 et 3-28) visant à améliorer encore davantage la qualité et la rapidité du service offert aux prestataires.

E. Efficacité du programme

Pour mesurer les répercussions et l'efficacité de l'ensemble du Programme d'emploi et d'assurance, il convient d'examiner les incidences sociales et économiques des différentes activités. Le remaniement complet des programmes du marché du travail que la Commission et le Ministère ont effectué dans le cadre de la Planification de l'emploi rend nécessaire l'élaboration d'indicateurs des effets de cette initiative. L'évaluation des programmes de la Planification de l'emploi a commencé pendant l'année financière 1987-1988. Les résultats seront peut-être connus à temps, pour que le Plan de l'an prochain puisse en tenir compte.

Durant la dernière année, la Commission et le Ministère ont terminé un certain nombre d'évaluations visant à mesurer l'efficacité du Programme et à déterminer les points forts de ses divers éléments ainsi que les points qu'il y a lieu d'améliorer. Les paragraphes suivants offrent un aperçu des conclusions de ces évaluations par activité.

Programmes de mise en valeur des ressources humaines

L'évaluation de l'efficacité et du rendement de l'Option Formation-Jeunesse (OFJ) a été terminée, et le rapport définitif, publié en 1987. L'OFJ est un programme expérimental lancé en novembre 1984 pour faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail, plus

particulièrement de ceux qui ne terminent pas leurs études. Le programme a fonctionné jusqu'en septembre 1985 avant d'être intégré au programme Intégration professionnelle de la Planification de l'emploi.

L'évaluation de l'OFJ a permis de déterminer la mesure dans laquelle cette dernière a donné aux participants accès à davantage de possibilités d'emploi ou les a encouragés à retourner à l'école pour poursuivre leurs études et améliorer ainsi leur employabilité à long terme.

Les résultats de l'évaluation étaient dans l'ensemble encourageants. Il y a eu une amélioration marquée de la situation des participants par rapport à ce qu'elle était avant la formation reçue dans le cadre du programme, sur le plan de l'aptitude à l'emploi, de la situation sur le marché du travail et du salaire hebdomadaire. Les participants ont également réussi à mieux s'intégrer au marché du travail qu'un groupe témoin de participants au Programme national de formation en établissement.

L'employabilité des participants de l'OFJ, définie comme étant le taux d'activité réelle, est passée de 33 % avant la formation à 71 % après la formation. Au moment de l'enquête de suivi faite auprès des participants, 74 % de ceux qui avaient terminé le programme de formation et 65 % de ceux qui avaient abandonné en cours de programme occupaient un emploi. Si près de 56 % des participants avaient abandonné avant la fin de la formation, 40 % l'avaient fait parce qu'on leur avait offert un emploi.

L'évaluation a également permis de déterminer quels éléments principaux de l'OFJ contribuaient particulièrement au succès du programme. Le rôle des coordonnateurs de stage était généralement considéré comme un élément positif, et la combinaison de formation théorique, de formation pratique et d'expérience de travail figurait parmi les facteurs déterminants qui contribuaient à la réalisation des objectifs du programme.

Un grand nombre des éléments de l'OFJ ont été intégrés au programme Intégration professionnelle. Le programme Intégration professionnelle fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année financière 1988-1989.

Service national de placement

Une évaluation exhaustive de ce service a débuté en 1986-1987. Son objectif était d'examiner l'efficacité du Programme au niveau des activités et des sous-activités ainsi que de déterminer dans quelle mesure le processus de revitalisation (voir à la page 3-33) avait permis d'améliorer les services offerts aux clients-travailleurs et aux clients-employeurs.

Pour garantir une analyse exhaustive et rigoureuse, la méthode d'évaluation prévoit l'utilisation des conclusions de huit études

distinctes mais apparentées. Quatre de ces études sont presque terminées, et les autres, de même qu'un rapport général, devraient être achevées au cours des prochains mois. Cependant, d'autres travaux d'évaluation sur les conséquences à long terme du Programme seront entrepris en 1988. Ces travaux permettront de recueillir des renseignements utiles à la Commission et au Ministère pour la révision des initiatives entreprises dans le cadre du processus de revitalisation.

Assurance-chômage

L'Activité accentuée d'entrevues et le programme des Prestations supplémentaires de chômage (PSC) ont été évalués en 1987.

L'évaluation de l'Activité accentuée d'entrevues (voir à la page 3-33) a révélé qu'au cours des neuf premiers mois de la mise en oeuvre, seuls les deux tiers du volume prévu d'entrevues d'aide au placement et la moitié des entrevues d'assurance ont eu lieu, ce qui tient en partie au fait que l'initiative a été mise en oeuvre étape par étape. Cette évaluation a également indiqué que les services d'information et de counselling des CEC n'ont pas raccourci de façon marquée la période de chômage des prestataires, même s'ils ont probablement augmenté leur motivation à chercher du travail. En outre, les économies réalisées étaient moins élevées que prévu. Conjugué aux nouvelles initiatives visant à améliorer le service offert en vertu du Régime d'assurance-chômage, ceci a fait en sorte qu'un programme d'activité revu a été mis en oeuvre en octobre 1987.

Le programme de PSC reconnaît les régimes qui viennent compléter les prestations d'assurance-chômage pendant les périodes de chômage attribuables à un arrêt temporaire de travail, à une maladie, à une grossesse ou à une adoption. Ces PSC ne sont pas considérées comme une rémunération et ne sont pas déduites des prestations d'assurance-chômage. Les employeurs présentent à la Commission et au Ministère une description détaillée de leur régime de PSC aux fins d'approbation et d'enregistrement.

Le programme de PSC s'est accru considérablement depuis sa mise en oeuvre par suite des nombreux changements qui y ont été apportés. Ces derniers ont également donné lieu à une réorientation du programme; en effet, d'abord axé sur le maintien de la main-d'oeuvre, ce programme vise davantage maintenant à protéger le revenu.

D'après les résultats, même si les employeurs offrant des régimes de PSC ont une main-d'oeuvre plus stable, cette stabilité ne découle pas nécessairement de l'existence de ces régimes. Toutefois, les régimes de PSC améliorent considérablement la protection du revenu offerte aux chômeurs.

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Objectif

Accroître la compétitivité et l'employabilité des Canadiens, élargir les possibilités d'emploi et répondre aux besoins du marché du travail en développant et en adaptant les compétences des ressources humaines au moyen d'un agencement de formation et d'expérience de travail, de la mobilisation des ressources de la collectivité et des mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail du Canada.

Description

Les Programmes de mise en valeur des ressources humaines, également connus sous le nom de Planification de l'emploi, ont pour objet général de veiller à ce que les ressources fédérales soient efficacement utilisées pour venir en aide aux plus démunis. Reposant sur une approche entièrement nouvelle de la formation offerte aux Canadiens, la Planification de l'emploi suppose une refonte complète des programmes fédéraux relatifs au marché du travail. Elle regroupe des programmes qui visent à répondre aux besoins, en matière de compétences et d'expérience pratique, issus d'un marché du travail en évolution rapide, et ce, en veillant à ce que la formation corresponde mieux à l'activité économique régulière et aux perspectives d'emploi réelles. Leur souplesse leur permet de répondre également aux besoins régionaux et locaux.

Ces programmes fixent des objectifs d'emploi en ce qui concerne les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles ainsi que les bénéficiaires de l'aide sociale. Un réseau imposant de Conseils consultatifs locaux (voir à la page 3-85) veille à ce que les Centres d'emploi du Canada (CEC) répondent aux besoins locaux, tandis que le financement pluriannuel constitue un gage de stabilité financière pour la Planification de l'emploi.

La Planification de l'emploi se compose de six grands programmes (sous-activités) visant des objectifs et des clients distincts. Ces sous-activités supposent l'élaboration de plans, à l'échelon des CEC, pour fournir de l'aide à ceux qui éprouvent des besoins plus pressants, à savoir:

- les employeurs qui prennent des mesures d'adaptation rentables afin de réduire ou de prévenir la pénurie de main-d'oeuvre, ou qui offrent à leurs employés la possibilité de se recycler ou aux travailleurs récemment embauchés celle

d'acquérir les compétences correspondant aux professions désignées de façon à permettre à leur entreprise de rester compétitive et de lui conserver ses activités ou de les élargir (Pénuries de main-d'oeuvre);

- les jeunes et les adultes, particulièrement les femmes, qui éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail ou à s'y réintégrer (Intégration professionnelle);

- les employeurs et les travailleurs qui font face à des problèmes d'adaptation résultant de l'évolution de la technologie ou du marché du travail (Acquisition de compétences);

- les chômeurs de longue date (Développement de l'emploi);

- le secteur privé et les autres partenaires économiques qui, bien conscients de leur responsabilité de veiller au bon fonctionnement du marché du travail, prennent des initiatives novatrices en ce sens (Programme national d'aide à l'innovation);

- les collectivités qui connaissent un taux élevé de chômage chronique, des fermetures d'usines, des licenciements collectifs ou une détérioration marquée de la situation économique (Développement des collectivités).

Sommaire des ressources

L'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines représente environ 67 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1988-1989 (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 11 % des années-personnes totales. Elle représente 14 % des coûts en personnel, 14 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage) et 99 % des subventions et contributions du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs).

Le tableau 5, fait état des dépenses brutes de l'activité, en excluant toutefois celles qui sont effectuées en vertu des articles 37, 38 et 39 de la Loi sur l'assurance-chômage (Compte d'assurance-chômage) et les dépenses à prélever sur le Compte d'assurance-chômage. Le tableau 6 fournit le détail des ressources de l'activité, sous les rubriques Dépenses de fonctionnement, Total des fonds affectés aux programmes et Dépenses nettes. Le tableau 7 donne une indication par région des affectations globales provisoires des programmes pour 1988-1989.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	1 990 714	2 027	2 076 786	2 667	2 021 573	2 744
Moins: dépenses en vertu des articles 37, 38 et 39 *	405 000	-	366 000	-	347 916	-
	1 585 714	2 027	1 710 786	2 667	1 673 657	2 744
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	2 700	-	2 700	-	2 709	
Dépenses nettes	1 583 014	2 027	1 708 086	2 667	1 670 948	2 744

* Emplois du Fonds d'assurance-chômage aux fins des Programmes de mise en valeur des ressources humaines:

- L'article 37 (30 millions de dollars) de la Loi sur l'assurance-chômage permet le versement de prestations de chômage partiel aux travailleurs qui acceptent de réduire leur nombre hebdomadaire d'heures de travail afin d'éviter des licenciements.

- L'article 38 (120 millions de dollars) a trait aux activités de création d'emplois qui, entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, visent à créer pour les chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Le programme vise à stabiliser le marché du travail et à éviter la supression d'emplois.

- L'article 39 (255 millions de dollars) porte sur le soutien du revenu accordé, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, aux stagiaires à plein temps pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des Programmes de mise en valeur des ressources humaines.

Tableau 6: Détail des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses de fonctionnement	121 851	2 027	141 925	2 667	122 853	2 744
Fonds affectés aux programmes de la Planification de l'emploi						
Développement de l'emploi						
Bénéficiaires de l'aide sociale	-	-	43 394	-	13 577	-
Autres	-	-	633 617	-	815 327	-
Pénuries de main-d'oeuvre	-	-	216 670	-	187 151	-
Intégration professionnelle						
Défi	-	-	134 670	-	117 610	-
Bénéficiaires de l'aide sociale	-	-	21 276	-	4 998	-
Autres	-	-	274 731	-	220 178	-
Acquisition de compétences	-	-	70 356	-	41 500	-
Développement des collectivités						
Subventions	-	-	33 607	-	21 408	-
Contributions	-	-	44 126	-	45 130	-
Programme national d'aide à l'innovation	-	-	47 132	-	14 755	-
	-	-	1 519 579	-	1 481 629	-
Programmes connexes						
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [1]	-	-	39 481	-	30 435	-
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	-	-	6 421	-	18 273	-
Subventions aux provinces						
Frais de formation indirects	-	-	-	-	19 142	-
Création d'emplois	-	-	-	-	1 315	-
Subvention à l'Aqueduc de Pierreville	-	-	2 202	-	-	-
Subvention au Collège Mohawk	-	-	60	-	-	-
Contribution à l'Association de l'ataxie de Friedreich	-	-	66	-	-	-
Contributions aux provinces de Terre-Neuve et de Nouvelle-Ecosse	-	-	1 052	-	-	-
	-	-	49 282	-	69 165	-
Total des fonds affectés aux programmes	1 463 853 [2]	-	1 568 861	-	1 550 794	-
Total des fonds affectés au fonctionnement et aux programmes	1 585 714	2 027	1 710 786	2 667	1 673 657	2 744
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	2 700	-	2 700		2 709	
Dépenses nettes	1 583 014 [3]	2 027	1 708 086	2 667	1 670 948	2 744

1. Y compris les frais généraux des activités de création d'emplois en vertu de l'article 38; il s'agit notamment des brevets, des matériaux, de la location d'équipement, des loyers, des frais d'électricité, de téléphone, de déplacement et d'hébergement, ainsi que des services spéciaux (p. ex., honoraires d'avocat ou de comptable, services de vérification).
2. Les fonds destinés aux programmes de la Planification de l'emploi font l'objet d'affectations globales aux dix régions. La répartition définitive par programme ne sera connue qu'en mars 1988, lorsque l'affectation régionale des fonds réservés aux programmes aura été approuvée. Le tableau 7 indique leur affectation provisoire par région.
3. A l'exclusion d'un montant de 165 millions de dollars, représentant la part de la Commission et du Ministère au titre du programme Défi 88 qui sera affectée du crédit 10 du Conseil du Trésor.

Tableau 7: Répartition par région des fonds affectés aux programmes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Terre-Neuve	51 988	73 109	77 162
Nouvelle-Ecosse	52 513	70 442	75 371
Nouveau-Brunswick	47 792	63 539	63 961
Ile-du-Prince-Edouard	11 280	15 218	16 708
Québec	302 881	393 784	410 894
Ontario	272 949	423 279	434 833
Manitoba	48 150	75 148	67 137
Saskatchewan	39 128	58 989	56 052
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	103 187	141 825	123 961
Colombie-Britannique et Yukon	149 132	205 678	209 584
Total partiel	1 079 000	1 521 011	1 535 663
Administration centrale - Fonds non affectés	384 863 [2]	47 850	15 131
Total des fonds affectés aux programmes	1 463 863 [3]	1 568 861	1 550 794

1. Ces chiffres sont fondés sur les sommes globales qui seront initiallement affectées aux régions par l'entremise du plan opérationnel de la Commission et du Ministère. Les affectations définitives approuvées seront connues en mars 1988.

2. Y compris les articles pour lesquels les décisions au sujet des affectations régionales sont suspendues, en attendant la conclusion d'accords fédéraux-provinciaux et l'examen de la conjoncture économique de chaque région, ou pour lesquels les fonds destinés aux programmes seront centralisés à l'administration centrale, c'est-à-dire: cours de langues reliés à la reconnaissance du statut de réfugié: 15 millions de dollars; bénéficiaires de l'aide sociale: 193 millions de dollars; Programme national d'aide à l'innovation: 60 millions de dollars; Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage: 46 millions de dollars.

3. À l'exclusion d'un montant de 165 millions de dollars, représentant la part de la Commission et du Ministère au titre de Défi 88 qui sera affectée du crédit 10 du Conseil du Trésor.

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 (voir les tableaux 5 et 6) sont de 125,1 millions de dollars, soit 7 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution par suite de l'exclusion des ressources de Défi 87 en 1988-1989	(161,9)
• une augmentation due aux délais de signature des accords fédéraux-provinciaux concernant les initiatives destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale	28,5
• un effet net des fonds additionnels affectés à la Planification de l'emploi	5,6

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 115,9 millions de dollars, soit 7 %, supérieures aux 1 592,2 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 3-5). Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation provenant du Crédit 10 du Conseil du Trésor associée à Défi 87	161,0
• une diminution due aux délais de signature des contrats fédéraux-provinciaux concernant les initiatives destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale	(28,5)
• une diminution due aux cours de langue donnés aux immigrants	(9,7)

Tableau 8: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	92 407	6	110 151	6	111 582	6
Autres dépenses de fonctionnement et capital	29 444	2	31 774	2	11 281	1
Subventions et contributions	1 463 863	92	1 568 861	92	1 550 794	93
	1 585 714	100	1 710 786	100	1 673 657	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	2 700	-	2 700	-	2 709	-
	1 583 014	-	1 708 086	-	1 670 948	-

Tableau 9: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal [1]		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	2 021 573	2 744	2 004 741	2 499	16 832	245
Moins: dépenses en vertu des articles 37, 38 et 39 [2]	347 916	-	366 000	-	(18 084)	-
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	2 709	-	2 709	-	-	-
Dépenses nettes	1 670 948	2 744	1 636 032	2 499	34 916	245

1. Le Budget des dépenses principal de 1986-1987 a été redressé pour tenir compte du transfert effectué en 1987-1988, d'une portion du Programme de mobilité du Service national de placement aux Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 43, à la page 3-83).

2. Voir la note au bas du tableau 5.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1986-1987 sont de 34,9 millions de dollars, soit 2 % supérieures au

montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 245 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation obtenue du Crédit 10 du Conseil du Trésor au titre de Défi 86	143,0
• une diminution découlant d'une affectation bloquée par suite de la réduction des dépenses générales du gouvernement	(74,0)
• une diminution attribuable aux délais de mise en oeuvre du Programme de développement des collectivités	(28,1)
• une diminution attribuable à une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère	(8,2)

Données sur le rendement et justification des ressources

L'indicateur de rendement clé de l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines est le nombre de participants aux programmes de la Planification de l'emploi. Comme l'indique le tableau 10, le nombre de participants est demeuré supérieur à 400 000 en 1986-1987 et en 1987-1988. Il est prévu que ce niveau sera atteint en 1988-1989. Les dépenses brutes associées à l'exécution des programmes de la Planification de l'emploi à l'intention de ces participants dépassaient les deux milliards de dollars en 1986-1987 et devraient rester à ce niveau en 1987-1988, d'après les prévisions.

Au nombre des autres indicateurs de rendement, figurent les taux de participation des groupes désignés aux programmes de la Planification de l'emploi (voir les tableaux 11 à 14). Les taux de participation fixés pour 1986-1987 ont été atteints et même dépassés dans certains cas. On s'attend à des résultats semblables en 1987-1988.

Ces indicateurs de rendement ne sont pas utilisés dans le cas du Programme national d'aide à l'innovation. En effet, ce programme ne produit pas de données sur les participants puisqu'il est axé sur l'établissement de nouvelles méthodes pour les services relatifs au marché du travail. En 1988-1989, les résultats de projets antérieurs seront disponibles et pourront être utilisés pour la planification de nouveaux programmes ou de modifications aux programmes actuels de la Planification de l'emploi.

Tableau 10: Nombre total de participants

	Budget des dépenses 1988-1989 [5]	Prévu 1987-1988	Réel [2] 1986-1987
Planification de l'emploi [1]			
Développement de l'emploi		125 416	196 853
Intégration professionnelle			
Défi [2]		73 034	57 571
Autres		90 685	80 220
Pénuries de main-d'oeuvre		95 052	70 944
Acquisition de compétences		22 696	17 836
Développement des collectivités		6 381	3 161
Total partiel [1]	375 000	403 264	416 585
Programmes connexes			
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [3]	25 000	19 348	17 637
Nombre total de participants [4]	400 000	422 612	434 222
Total des dépenses brutes (en milliers de dollars)	1 990 714	2 076 786	2 021 573

1. À l'exclusion du Programme national d'aide à l'innovation, qui ne comporte pas de participants aux fins statistiques.

2. À l'exclusion des participants des autres ministères, des Centres d'emploi du Canada pour étudiants et du Programme des stagiaires autochtones.

3. Pour une explication de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, voir la note au bas du tableau 5.

4. Le nombre total de participants est défini comme celui des nouveaux inscrits et des clients participant à un programme au début d'un exercice financier.

5. Étant donné qu'un montant forfaitaire est affecté aux régions pour la Planification de l'emploi, il est impossible pour le moment de prévoir le nombre de participants par programme. La répartition définitive par programme ne sera connue qu'en mars 1988, lorsque l'affectation régionale des fonds réservés aux programmes aura été approuvée (voir le tableau 7 pour les affectations régionales provisoires).

Tableau 11: Taux de participation des femmes (en %)

	Objectif 1988-1989	Objectif 1987-1988	Réel [4] 1986-1987	Réel [4] 1985-1986
Planification de l'emploi				
Développement de l'emploi	43,0	43,0	46,2	36,9
Intégration professionnelle [1] -				
Réintégration	100,0	100,0	100,0	-
Défi [2]	-	-	51,5	51,6
Autres	50,0	50,0	68,6	63,5
Pénuries de main-d'oeuvre	20,0	20,0	8,2	7,3
Acquisition de compétences	30,0	30,0	36,9	31,2
Développement des collectivités [2]	-	-	36,0	36,0
Total partiel [3]	-	-	43,2	42,3
Programmes connexes				
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [2]	-	-	26,0	26,0
Formation en établissement	s/o [5]	s/o [5]	s/o [5]	35,3
Taux de participation global des femmes [3]	-	-	42,5	38,3

1. L'objectif est de 50 % pour toutes les options concernées, à l'exception de celle de la Réintégration professionnelle, pour laquelle il est de 100 %.
2. Seuls les chiffres réels sont indiqués. Aucun objectif n'a été fixé. Pour une explication de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, voir la note au bas du tableau 5.
3. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
4. Les objectifs fixés pour 1986-1987 étaient analogues à ceux de 1987-1988.
5. Sans objet.

Tableau 12: Taux de participation des autochtones (en %)

	Objectif 1988-1989	Objectif 1987-1988	Réel [4] 1986-1987	Réel [4] 1985-1986
Planification de l'emploi				
Développement de l'emploi	9,6	9,6	12,1	12,0
Intégration professionnelle [1] -				
Réintégration	8,1	8,1	7,3	-
Défi [2]	-	-	7,2	10,6
Autres	7,5	7,5	7,3	5,8
Pénuries de main-d'oeuvre	5,0	5,0	1,7	0,9
Acquisition de compétences	4,6	4,6	4,5	4,8
Développement des collectivités [2]	-	-	22,0	22,0
Total partiel [3]	-	-	8,5 [4]	10,6
Programmes connexes				
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [2]	-	-	16,0	16,0
Formation en établissement	s/o [5]	s/o [5]	s/o [5]	7,9
Taux de participation global des autochtones [3]	-	-	8,8	9,6

1. L'objectif est de 7,5 % pour toutes les options concernées, à l'exception de l'option Réintégration où il est de 8,1 %.
2. Seuls les chiffres réels sont indiqués. Aucun objectif n'a été fixé. Pour une explication de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, voir la note au bas du tableau 5.
3. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
4. Les objectifs fixés pour 1985-1986 et 1986-1987 étaient analogues à ceux de 1987-1988.
5. Sans objet.

Tableau 13: Taux de participation des personnes hancicapées (en %)

	Objectif 1988-1989	Objectif 1987-1988	Réel [4] 1986-1987	Réel [4] 1985-1986
Planification de l'emploi				
Développement de l'emploi	4,0	4,0	4,5	7,7
Intégration professionnelle [1]	6,0	6,0	1,3	0,8
Défi [2]	-	-	0,6	1,6
Pénuries de main-d'oeuvre	6,0	6,0	0,1	0,2
Acquisition de compétences	6,0	6,0	0,3	0,6
Développement des collectivités [2]	-	-	4,0	4,0
Total partiel [3]	-	-	2,4	4,0
Programmes connexes				
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [2]	-	-	0,9	0,9
Formation en établissement	s/o [5]	s/o [5]	s/o [5]	0,5
Taux de participation global des personnes handicapées [3]	-	-	2,3	3,8

1. L'objectif est de 6 % pour toutes les options du programme.
2. Seuls les chiffres réels sont indiqués. Aucun objectif n'a été fixé. Pour une explication de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, voir la note au bas du tableau 5.
3. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
4. Les objectifs fixés pour 1985-1986 et 1986-1987 étaient analogues à ceux de 1987-1988.
5. Sans objet.

Tableau 14: Taux de participation des membres des minorités visibles (en %)

	Objectif 1988-1989	Objectif 1987-1988	Réel [4] 1986-1987	Réel [4] 1985-1986
Planification de l'emploi				
Développement de l'emploi	4,7	4,7	4,5	6,8
Intégration professionnelle [1]	5,4	5,4	7,3	3,4
Défi	-	-	3,9	5,2
Pénuries de main-d'oeuvre	3,0	3,0	0,5	2,1
Acquisition de compétences	2,9	2,9	1,9	1,3
Développement des collectivités [2]	-	-	s/o [5]	s/o [5]
Total partiel [3]	-	-	4,0	5,1
Programmes connexes				
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage	-	-	s/o [5]	s/o [5]
Formation en établissement	s/o [5]	s/o [5]	s/o [5]	0,4
Taux de participation global des minorités visibles [3]	-	-	4,0	2,2

1. L'objectif est de 5,4 % pour toutes les options concernées à l'exception de l'option Réintégration où il est de 5,3 %.
2. Seuls les chiffres réels sont indiqués. Aucun objectif n'a été fixé. Pour une explication de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, voir la note au bas du tableau 5.
3. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
4. Les objectifs fixés pour 1985-1986 et 1986-1987 étaient analogues à ceux de 1987-1988.
5. Sans objet.

La Commission et le Ministère sont également en mesure de produire des rapports sur l'efficacité des programmes de la Planification de l'emploi après une analyse de l'information obtenue des participants lors des enquêtes de suivi réalisées trois mois après la fin de l'activité entreprise au titre de ces programmes. On calcule le "taux d'incidence" (pourcentage de participants qui ont trouvé un emploi ou qui se sont inscrits à d'autres cours de formation) et le "taux d'utilisation des compétences" (pourcentage des participants ayant un emploi qui utilisent les compétences acquises grâce aux programmes de la Planification de l'emploi). Le tableau 15 présente ces résultats.

Tableau 15: Résultats des enquêtes de suivi pour 1986-1987

	Taux d'incidence (%)	Taux d'utilisation des compétences (%)
Planification de l'emploi		
Développement de l'emploi - Emplois subventionnés	61	79
Intégration professionnelle	60	66
Pénuries de main-d'oeuvre	75	81
Acquisition de compétences	90	90

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI): Ce programme est administré par l'activité Service national de placement, mais est financé par l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines. Il vise à aider les travailleurs d'entreprises, d'activités économiques ou de collectivités précises à s'adapter à l'évolution économique, technologique ou autre. En 1988-1989, la Commission et le Ministère prévoient conclure 563 accords, qui permettront notamment de créer des comités d'aide à l'adaptation, formés d'employeurs et de travailleurs, pour résoudre des problèmes précis en matière de ressources humaines. Le détail des coûts de cette initiative est fourni au tableau 16.

Tableau 16: Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Nombre de nouveaux accords	563	497	521	555
Contributions *	-	3 550	7 400	8 355

* En 1988-1989, ces contributions sont incluses dans les affectations globales des régions (voir le tableau 7 à la page 3-41).

B. Service national de placement

Objectif

L'activité Service national de placement vise à:

- fournir aux clients-travailleurs, aux clients-employeurs et aux établissements les renseignements qui leur permettront de prendre des décisions éclairées relativement au marché du travail (Information sur le marché du travail);

- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emplois et voir à ce que les employeurs trouvent les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin en temps voulu et de façon efficace (Placement);

- favoriser la planification des ressources humaines dans le secteur privé, entreprendre et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers pour répondre à l'évolution du marché du travail, tout en encourageant l'équité en matière d'emploi (Services de développement du marché du travail).

Description

Le Service national de placement est chargé de mettre au point et d'administrer un système d'information et des mécanismes d'adaptation permettant au marché du travail de fonctionner plus efficacement et plus équitablement. En termes concrets, il a pour mission d'apporter au marché du travail des adaptations opportunes et productives qui, sans intervention, n'auraient pas lieu.

Le Service national de placement est constitué des trois sous-activités suivantes:

Information sur le marché du travail: Chaque Centre d'emploi du Canada (CEC) doit agencer ses opérations en fonction des particularités et des besoins du marché du travail local. Il constitue ainsi le principal moyen de collecte, de traitement et d'utilisation des renseignements sur le marché du travail. Ces derniers facilitent pour le CEC la mise au point, la gestion et l'administration de tous ses programmes et services - assurance, immigration, emploi, aide à l'adaptation et autres services aux immigrants - ainsi que la fixation des objectifs. Fait également partie de cette sous-activité la prestation de services de soutien aux 157 Conseils consultatifs locaux qui ont été établis partout au Canada.

Placement: Cette composante offre essentiellement des services de placement par l'intermédiaire des CEC et, dans certaines régions agricoles, des Services d'emploi agricole - que l'on appelait auparavant Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada.

Il s'agit en l'occurrence d'obtenir des offres d'emploi des employeurs et de tenir un répertoire des travailleurs intéressés. Les CEC ou les Services d'emploi agricole présentent aux employeurs les travailleurs qui sont entrés en rapport avec eux par suite de la communication d'offres d'emploi publiques ou ceux qui ont été relevés dans le répertoire. L'entrevue initiale, avec les clients-travailleurs ou les clients-employeurs, permet de déterminer le genre et le niveau de services à offrir, et elle fait partie intégrante de ce processus. D'autres mesures visent à assurer que les présentations en vue d'emplois touchent une proportion appropriée de membres des groupes désignés (groupes nécessitant une attention spéciale: les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles) possédant les compétences voulues.

Services de développement du marché du travail: Cette composante se distingue par des mécanismes d'intervention conçus pour aider les travailleurs, les employeurs, les collectivités et les régions à régler les problèmes ne relevant pas des composantes Information sur le marché du travail et Placement.

Ces mécanismes ont pour objet essentiel de promouvoir et d'appuyer l'adaptation des collectivités, des régions, des particuliers et des secteurs d'activité à l'évolution du marché du travail et à favoriser l'égalité des chances pour ce qui est d'être candidat à un emploi et de l'obtenir.

Sommaire des ressources

L'activité Service national de placement représente environ 11 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1988-1989 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 27 % des années-personnes totales. Elle représente 29 % des coûts en personnel, 27 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage) et 1 % des subventions et contributions du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs).

La structure des sous-activités figurant dans le tableau 17 correspond à la structure de planification révisée mise en oeuvre en 1987-1988 pour cette activité.

Tableau 17: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	30 861	525	30 963	540	29 605	547
Placement	112 558	2 682	115 219	2 758	110 164	2 795
Services de développement du marché du travail	107 157	1 713	106 046	1 763	102 795	1 786
	250 576	4 920	252 228	5 061	242 564	5 128
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	233 663		236 194		224 699	
	16 913	4 920	16 034	5 061	17 865	5 128

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 0,9 million de dollars, soit 5 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution attribuable à une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère	(5,9)
• une diminution des ressources affectées au Programme canadien de réorientation des agriculteurs, les ressources ayant été approuvées uniquement pour l'exercice 1987-1988	(0,9)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	5,1
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	2,5

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 0,6 million de dollars, soit 4 %, inférieures aux 16,6 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 3-5). Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources affectées au Programme canadien de réorientation des agriculteurs, provenant d'un transfert d'Agriculture Canada	0,9
• une diminution des besoins au titre des subventions	(1,5)

Tableau 18: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	196 225	78	197 367	78	194 453	80
Autres dépenses de fonctionnement et capital	42 825	17	43 335	17	39 147	16
Subventions et contributions	11 526	5	11 526	5	8 964	4
	250 576	100	252 228	100	242 564	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	233 663		236 194		224 699	
	16 913		16 034		17 865	

Tableau 19: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal *		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	29 605	547	30 335	598	(730)	(51)
Placement	110 164	2 795	104 313	2 590	5 851	205
Services de développement du marché du travail	102 795	1 786	103 731	1 730	(936)	56
	242 564	5 128	238 379	4 918	4 185	210
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	224 699	-	223 533	-	1 166	-
	17 865	5 128	14 846	4 918	3 019	210

* Le Budget des dépenses principal de 1986-1987 a été redressé pour tenir compte du transfert effectué en 1987-1988, d'une portion du Programme de mobilité du Service national de placement aux Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 43, à la page 3-83).

Explication de la différence: Les dépenses nettes pour 1986-1987 sont de 3 millions de dollars, soit 20 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 210 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation associée à des activités non recouvrables du Compte d'assurance-chômage	8,9
• une diminution des besoins au titre des subventions et contributions	(5,9)

Données sur le rendement et justification des ressources

En 1987-1988, certains changements importants ont été apportés conformément aux recommandations formulées dans le cadre des essais effectués antérieurement par des utilisateurs. Dans tous les CEC, on a adopté une nouvelle politique d'inscription, un processus de

détermination des besoins en services, un libre-service et des services de groupe améliorés, ainsi qu'un processus amélioré de gestion du counselling et des offres d'emploi.

L'activité Service national de placement est exécutée par l'intermédiaire de trois sous-activités distinctes, lesquelles sont décrites dans les pages qui suivent. Les mesures des résultats du Service national de placement ont été adoptées dans tous les CEC.

Information sur le marché du travail: Pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail, il faut que les travailleurs, les employeurs et les établissements aient en main les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées au sujet des programmes et services de la Commission et du Ministère. Pour ce qui est de l'information sur le marché du travail, deux aspects méritent d'être examinés dans l'immédiat:

- pour permettre au personnel de se consacrer davantage à des fonctions plus spécialisées, il faut avoir de plus en plus recours au traitement électronique des données, et faire usage, dans les CEC, de micro-ordinateurs, pour assurer la saisie, la manipulation et la consultation des données sur le marché du travail;

- il convient de concevoir des moyens plus efficaces pour obtenir l'apport des partenaires économiques de la Commission et du Ministère, et pour leur fournir en retour les conseils et l'information dont ils ont besoin.

D'importants travaux ont donc été entrepris en 1985 en vue d'examiner et d'élaborer des spécifications pour de nouveaux systèmes d'analyse et de classification des professions et de collecte des données. La Classification nationale des professions (CNP) devrait être parachevée avant la fin de 1988. On prévoit terminer l'ensemble des validations et des essais préalables à l'adoption de la nouvelle classification à l'échelle nationale en 1992.

Le coût total estimatif de l'étape de la mise au point de la CNP s'établit à 2,8 millions de dollars, somme qui englobe quelque 0,7 million de dollars au titre des dépenses non salariales dont environ 0,15 million de dollars pour la base de données qui sera élaborée en 1988-1989. En 1988-1989 on prévoit élaborer des profils de profession pour l'Inventaire canadien des intérêts reliés au travail, établir d'autres facteurs descriptifs de travail pour la CNP, mettre au point une base de données pour la CNP, terminer les travaux de recherche et consigner par écrit les groupes du CNP, établir des index français de la CNP et reprendre l'élaboration de prototypes JOBSCAN (pour de plus amples renseignements sur la CNP et le JOBSCAN, voir à la page 3-85).

Les besoins en ressources pour cette sous-activité sont définis en établissant le nombre minimal d'employés qu'il faut pour élaborer,

constituer et tenir à jour les diverses bases de données, et pour diffuser l'information jugée essentielle pour soutenir les activités courantes d'un bon service de placement. Les renseignements sont diffusés dans le cadre d'activités telles que les séances d'information de groupe et les séminaires à l'intention des employeurs locaux, ainsi qu'en offrant du soutien aux Conseils consultatifs locaux (voir à la page 3-85).

Le tableau 20 fournit des renseignements sur les ressources affectées à cette sous-activité.

Tableau 20: Ressources affectées à la sous-activité Information sur le marché du travail

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Renseignements sur les marchés du travail locaux *	18 226	346	17 550	336	16 192	345
Services économiques	11 371	159	11 371	159	11 371	159
CNP/JOBSCAN *	1 264	20	2 042	45	2 042	43
	30 861	525	30 963	540	29 605	547

* Auparavant, les Renseignements sur les marchés du travail et CNP/JOBSCAN étaient présentés respectivement sous les rubriques Autres et Information sur les carrières et les professions.

Placement: La fonction prioritaire de la sous-activité Placement est de mettre en relation les employeurs des secteurs public et privé avec des travailleurs appropriés, et d'aider les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. La Commission et le Ministère comptent environ 460 CEC, ainsi que 187 points de service itinérants dans les collectivités éloignées ou isolées. En outre, ils ont des bureaux de placement dans 105 établissements postsecondaires, en plus de neuf bureaux de placement pour la main-d'oeuvre occasionnelle, quatre Unités spécialisées de services aux jeunes (voir à la page 3-88), six Centres préparatoires à l'emploi pour femmes (voir à la page 3-88), 10 bureaux régionaux et 65 bureaux des Services d'emploi agricole (voir à la page 3-57). L'été, viennent s'y ajouter, quelque 425 CEC pour étudiants qui, dotés d'environ 1 600 étudiants, offrent des services d'emploi d'été à quelque 600 000 étudiants. En 1987-1988, ces efforts conjugués ont permis d'effectuer 420 000 placements.

Les CEC offrent des services de sélection et de présentation des demandeurs d'emploi qui apprennent ainsi comment organiser leurs recherches et qui sont mis sur la piste de débouchés. Des conseillers en emploi peuvent prendre des mesures pour faire connaître aux

employeurs éventuels les demandeurs d'emploi et ils participent à la présentation aux employeurs de candidats qui font partie de groupes désignés.

Le tableau 21 présente des renseignements quantitatifs sur le produit de la sous-activité Placement et le tableau 22, des renseignements précis sur le produit des Services d'emploi agricole.

En 1987-1988, la formule des offres sans intermédiaire a été adoptée dans tous les CEC. Il s'agit d'une autre façon de faire connaître les besoins de main-d'oeuvre des employeurs. Les chercheurs d'emploi peuvent consulter les tableaux sur lesquels sont affichés les détails de l'emploi ainsi que des renseignements sur la façon de communiquer directement avec l'employeur sans passer une sélection préalable par le personnel des CEC. Les CEC ne saisiront pas de données sur les présentations liées à ces affichages, mais des renseignements seront enregistrés sur les vacances signalées et comblées grâce à la formule d'offres sans intermédiaire. Le personnel des CEC disposera de lignes directrices sur la façon d'utiliser cette formule. Le recours accru aux offres sans intermédiaire aura des répercussions sur le produit habituel de la sous-activité Placement pour ce qui concerne les offres d'emploi; il s'ensuivra une réduction du nombre de vacances signalées (emplois réguliers et occasionnels) et comblées (emplois réguliers et occasionnels).

Tableau 21: Produit de la sous-activité Placement

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Clients-travailleurs dirigés vers un employeur	**2 752 000**	2 817 000	3 005 900	3 008 100
Vacances signalées				
Emplois occasionnels	**143 000**	156 000	142 900	158 600
Emplois réguliers	**882 000**	961 000	961 100	917 600
Vacances comblées				
Emplois occasionnels	**135 000**	147 000	135 100	150 700
Emplois réguliers	**640 000**	660 000	694 500	657 900
Entrevues visant à déterminer des besoins en services *	**1 275 000**	1 275 000	1 126 200	-
Placement de femmes - Professions traditionnellement masculines	**40 000**	39 000	37 600	42 100
Placement de femmes	**255 000**	250 000	260 600	256 000
Années-personnes	**2 682**	2 758	2 795	2 612

* En 1985-1986, ces entrevues n'existaient pas. Elles ont été instituées en 1986-1987 par suite de la revitalisation.

- **Clients-travailleurs dirigés vers un employeur:** Les estimations pour 1988-1989 sont inférieures aux prévisions pour 1987-1988 et aux chiffres réels de 1986-1987, l'accent étant mis sur le libre-service.

- **Vacances comblées - emplois réguliers:** Les estimations pour 1988-1989 sont quelque peu inférieures aux prévisions pour 1987-1988 et aux chiffres réels de 1986-1987. Cette situation est attribuable en partie aux changements opérationnels susmentionnés (par exemple le libre-service lié à la formule d'offres sans intermédiaire).

- **Entrevues visant à déterminer des besoins de services:** Cette initiative a été adoptée graduellement au palier local en 1986-1987. Les chiffres réels de 1986-1987 sont donc de beaucoup inférieurs aux prévisions pour 1987-1988 et 1988-1989.

Emploi agricole et aide au déplacement: Le 1er avril 1987, les Services de la main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC) sont devenus des Services d'emploi agricole (SEA). En outre, les SEA, les accords fédéraux-provinciaux d'emploi agricole et les dispositions d'aide au transport quotidien des travailleurs agricoles de l'ancien Programme de mobilité du Canada (voir à la page 3-85) ont été fusionnés pour ne former qu'un seul ensemble de conditions.

Un nouvel accord de contribution a également été conclu avec l'Association des orchestres canadiens (AOC), en vue de fournir une aide à la mobilité en 1987-1988 à un coût de 0,16 million de dollars.

Tableau 22: Dépenses au titre de l'emploi agricole et des indemnités de déplacement

	Budget des dépenses 1988-1989 *	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Service d'emploi agricole			
Nombre de bureaux	65	65	65
Contributions (en milliers de dollars)		5 994	6 034
Nombre total de placements et de transferts-entrées (vacances comblées)	294 000	241 350	256 000
Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole			
Nombre d'accords	7	7	8
Contributions (en milliers de dollars)		1 012	353
Aide à la mobilité pour les musiciens (AOC)			
Contributions (en milliers de dollars)		160	113
Aide spéciale de voyage			
Nombre d'interventions	950	950	950
Contributions (en milliers de dollars)		150	70
Aide au transport quotidien (travailleurs agricoles)			
Nombre de jours-personnes	91 561	298 000	86 477
Contributions (en milliers de dollars)		3 105	532
Contributions (en milliers de dollars)	10 421	10 421	7 102

* Les ressources étant gérées au niveau du Programme, la ventilation par composante n'est pas fournie.

Services de développement du marché du travail: Cette composante est caractérisée par des mécanismes d'intervention conçus pour aider les travailleurs et les employeurs de diverses collectivités et régions à résoudre des problèmes autres que ceux visés aux composantes décrites ci-dessus (Information sur le marché du travail et Placement). Nombre de programmes et services ont été mis au point afin de favoriser l'adaptation des employeurs et des travailleurs à la situation actuelle et future du marché du travail.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI): Ce programme vise à faciliter l'adaptation aux changements économiques, technologiques et autres dans une entreprise, une industrie ou une collectivité donnée. La Commission et le Ministère prévoient conclure 563 accords en 1988-1989, y compris avec des comités d'aide à

l'adaptation formés d'employeurs et de travailleurs et créés pour résoudre des problèmes de ressources humaines. Même si le programme est géré dans le cadre de l'activité Service national de placement, il est financé au terme des Programmes de mise en valeur des ressources humaines (pour des détails sur les frais financiers voir le tableau 16, à la page 3-48).

Counselling: Le counselling d'emploi est un service de résolution de problèmes qui, fondé sur la collaboration, permet aux clients de se fixer des objectifs professionnels, de résoudre les problèmes qui les empêchent d'atteindre ces objectifs et d'établir un plan d'action qui leur permettra de se tailler une place sur le marché du travail et de la conserver.

Il est surtout utilisé par les groupes suivants:

- les clients qui, susceptibles d'être licenciés, ont besoin d'aide pour repenser leur choix de carrière ou se recycler;
- les clients qui doivent acquérir des compétences dans les domaines de la recherche d'emploi et de la préparation à l'emploi;
- les clients qui doivent acquérir des compétences dans le domaine de la conservation de l'emploi;
- les femmes qui réintègrent les rangs de la population active et qui ont besoin d'aide pour se choisir une carrière et déterminer leurs besoins en matière de formation;
- les membres de groupes désignés qui ne sont pas prêts à travailler ou qui ne remplissent pas les conditions d'admissibilité aux initiatives spéciales; et
- les clients qui font face à de nombreux obstacles sur le plan de l'emploi.

Les clients sont inscrits au service de counselling au terme de l'entrevue visant à déterminer leurs besoins en services (voir à la page 3-57) ou par des organismes externes qui travaillent de concert avec le CEC. L'entrevue de counselling d'emploi dure ordinairement de 35 à 40 minutes. Les clients peuvent habituellement se familiariser avec l'ensemble des services au terme d'une série de deux à sept entrevues, selon la complexité de leurs besoins en matière d'emploi. Toutes les entrevues de counselling d'emploi visent à aider les clients à s'intégrer avec succès au marché du travail.

Le tableau 23 fournit des renseignements sur le produit du Counselling.

Tableau 23: Produit du Counselling

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Dossiers de Counselling établis *	195 000	172 000	
Entrevues de Counselling	600 000	568 000	682 200
Dossiers de Counselling réglés *	172 000	150 000	
Années-personnes	920	905	905

* De nouveaux produits ont été mis en oeuvre en 1987-1988 par suite de la revitalisation.

Services de diagnostic: Les Services de diagnostic ont pour objet une meilleure compréhension des répercussions, sur le plan de l'emploi, des facteurs physiques, sociaux et psychologiques qui influent sur la capacité d'un client à s'intégrer au marché du travail. Ce Programme prévoit l'achat de services de diagnostic pour les clients des CEC qui ont des besoins spéciaux. Les coûts figurent au tableau 24.

Tableau 24: Services de diagnostic

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Nombre d'interventions	3 900	3 500	3 900
Contributions (en milliers de dollars)	1 501	1 501	1 060

Employeurs: La composante des Services de développement du marché du travail (SDMT) à l'intention des employeurs prévoit des interventions ponctuelles destinées à aider les employeurs à s'adapter aux changements au sein du marché du travail. En 1988-1989, les CEC devront, aux fins de ces interventions, déterminer quels employeurs ont le plus besoin d'aide à l'adaptation, établir un plan d'action et vérifier les résultats de leurs interventions.

En conséquence, de nouveaux instruments de mesure des résultats du service ont été élaborés aux fins de cette composante. Comme aucune donnée récapitulative n'était disponible pour déterminer les interventions prévues au titre de l'adaptation au marché du travail en 1988-1989 (tableau 25), il se peut que les données réelles ne correspondent pas aux prévisions.

Tableau 25: Services d'adaptation au marché du travail - Employeurs

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Services d'adaptation au marché du travail - Dossiers d'employeurs ouverts	28 500	10 000	s/o
Exécution des programmes et services de la Commission et du Ministère - Dossiers d'employeurs fermés	25 000	7 500	s/o
Renvois à des organismes externes - Dossiers d'employeurs fermés	3 500	2 500	s/o
Années-personnes	323	308	s/o

Extension: Des subventions sont accordées à des organismes communautaires pour qu'ils offrent des services d'emploi, notamment en vue de déterminer et d'évaluer dans quelle mesure il est nécessaire d'apporter des correctifs, d'offrir des entrevues de counselling et des services de placement, d'adopter une stratégie de promotion et d'assurer un suivi auprès des groupes désignés lorsque les services des CEC ne peuvent être utilisés efficacement à ces fins. Ce programme vise notamment le placement indirect des clients qui trouveront eux-mêmes un emploi dans le cadre d'un projet, et le placement direct par des agents de projets, qui auront eu recours à l'employeur, au CEC ou à un membre de la collectivité.

Comme l'indique le tableau 26, les projets Extension devraient permettre de fournir des conseils à quelque 360 000 clients et d'en placer 82 000 en 1988-1989, ce qui ne représente qu'une légère diminution par rapport aux prévisions de l'année précédente. Les paiements versés à des organisations à ce titre totaliseront plus de 24 millions de dollars.

Tableau 26: Entrevues de counselling et placements dans le cadre des projets Extension

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Nombre d'entrevues de counselling	360 000	370 000	375 010
Nombre de placements	82 000	85 000	89 417
Versements aux organisations (en dollars)	24 254 000	24 254 000	23 140 254

C. Assurance-chômage

Objectif

Favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans que cela ne constitue un fardeau injustifiable pour les particuliers, les groupes et les régions, en fournissant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs admissibles.

Compte tenu de l'objectif décrit ci-dessus, les sous-objectifs particuliers comportent les buts nationaux suivants:

- élaborer des politiques et lignes directrices se rapportant à la Loi, au Règlement et au Programme pour que le Compte d'assurance-chômage soit géré de façon efficace et efficiente;
- déterminer l'admissibilité aux prestations des personnes faisant des demandes pour établir une période de prestations et déterminer l'admissibilité initiale et continue à ces prestations au cours de la période de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements et traiter les appels de façon rapide et précise;
- traiter les déclarations des demandeurs et verser des prestations d'assurance-chômage en temps opportun et de façon précise;
- protéger le Compte d'assurance-chômage contre les fraudes, les abus ainsi que les mauvais usages par la prévention, la dissuasion et la détection;
- prendre les dispositions nécessaires pour faire percevoir, par Revenu Canada, Impôt, les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et pour traiter les demandes de réduction du taux de la cotisation en temps opportun et de façon précise;
- assurer un revenu temporaire aux travailleurs admissibles au cours des périodes de chômage ou pendant qu'ils participent à des activités de formation ou de perfectionnement en vue de maintenir ou d'accroître leur employabilité.

Description

L'activité Assurance-chômage comprend les cinq sous-activités suivantes: Opérations d'assurance, Paiement des prestations, Contrôle de l'assurance, Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et Contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Opérations d'assurance: Cette sous-activité comprend les responsabilités de déterminer de façon efficace et opportune l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage, de faire passer des entrevues aux prestataires pour déterminer s'ils cherchent activement du travail et s'ils continuent par ailleurs à être admissibles aux prestations et de traiter les demandes de renseignements reçues des prestataires et du grand public au sujet de points particuliers ou du régime en général. Elle englobe en outre la responsabilité d'examiner la Loi sur l'assurance-chômage qui sous-tend le Régime d'assurance-chômage et de formuler des politiques et procédures appropriées aux fins de la gestion du régime. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception, par Revenu Canada, Impôt, des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que les réductions du taux de la cotisation consenties aux employeurs admissibles.

Paiement des prestations: Cette sous-activité consiste à donner suite aux décisions rendues par les bureaux locaux - Centres d'emploi du Canada (CEC) - au sujet de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage. Cela suppose la création d'enregistrements principaux sur les prestations et les trop-payés pour chaque prestataire, de même que la réception, l'examen et le traitement des déclarations des prestataires et l'émission de mandats de prestations aux prestataires admissibles. Cette sous-activité suppose également le maintien des installations informatiques nécessaires à la production des mandats de prestations et au traitement des données de gestion générales de la Commission et du Ministère.

Contrôle de l'assurance: Cette sous-activité comprend la responsabilité de déceler les fraudes et les abus, et, par voie de conséquence, de dissuader les demandeurs de commettre des fraudes et des abus, ainsi que celle de faire en sorte que les employeurs et les prestataires fournissent des renseignements exacts en temps opportun et dans les formes convenues.

Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage (pour une description, voir à la page 5-17): En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, un montant égal aux sommes prises en charge par l'État peut être imputé au Compte d'assurance-chômage. Ces sommes comprennent les prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional (pour une description de ces prestations, voir à la page 5-9), de même que les prestations versées aux termes de programmes de création d'emplois (article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage) et de formation (article 39 de la Loi sur l'assurance-chômage).

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs (pour une description, voir à la page 5-18): L'État verse au Compte d'assurance-chômage un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs perçues et les prestations d'assurance-chômage versées à ces mêmes pêcheurs.

Sommaire des ressources

L'activité Assurance-chômage représente environ 17 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1988-1989 (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 49 % des années-personnes totales. Elle représente 43 % des coûts en personnel et 45 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage).

Tableau 27: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations d'assurance						
Traitement des demandes de prestations et de renseignements	224 234	6 416	237 158	6 490	214 893	6 527
Agents des services aux prestataires	7 788	118	2 375	40	-	-
Réduction du taux de la cotisation	2 650	65	2 585	65	2 522	65
Perception des recettes	37 634	-	35 085	-	31 992	-
Gestion et conception du Programme	21 135	282	17 487	285	25 519	320
	293 441	6 881	294 690	6 880	274 526	6 912
Paiement des prestations						
Centres régionaux d'informatique	62 106	884	56 012	920	57 791	936
	62 106	884	56 012	920	57 791	936
Contrôle de l'assurance						
Enquêtes et contrôle	38 280	978	34 982	918	32 415	886
Gestion et conception du Programme	3 041	37	2 709	36	1 737	32
	41 321	1 015	37 691	954	34 152	918
Total - Coûts de fonctionnement	396 868	8 780	388 393	8 754	366 469	8 766
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 410 000	-	2 430 000	-	2 710 182	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	246 000	-	225 000	-	201 401	-
	3 052 868	8 780	3 043 393	8 754	3 278 052	8 766
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	393 741		385 446		359 938	
	2 659 127	8 780	2 657 947	8 754	2 918 114	8 766

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 1,2 millions de dollars, soit 0,04 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable

	(en millions de dollars)
• une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	21,0
• une diminution de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	(20,0)

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 15 décembre 1987) sont de 127,3 millions de dollars, soit 5 %, inférieures aux 2 785,2 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 3-5). La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	(142,0)
• une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	12,0

Tableau 28: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	294 502	10	284 500	9	287 883	9
Services professionnels et spéciaux	46 325	1	42 486	1	38 670	1
Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage	2 410 000	79	2 430 000	80	2 710 182	83
Contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs	246 000	8	225 000	8	201 401	6
Autres	56 041	2	61 407	2	39 916	1
	3 052 868	100	3 043 393	100	3 278 052	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	393 741		385 446		359 938	
	2 659 127		2 657 947		2 918 114	

Tableau 29: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations d'assurance						
Traitement des demandes de prestations et de renseignements	214 893	6 527	199 654	6 206	15 239	321
Réduction du taux de la cotisation	2 522	65	1 996	62	526	3
Perception des recettes	31 592	-	31 592	-	-	-
Gestion et conception du Programme	25 519	320	16 432	284	9 087	36
	274 526	6 912	249 674	6 552	24 852	360
Paiement des prestations						
Centres régionaux d'informatique	57 791	936	49 773	996	8 018	(60)
	57 791	936	49 773	996	8 018	(60)
Contrôle de l'assurance						
Enquêtes et contrôle	32 415	886	33 630	918	(1 215)	(32)
Gestion et conception du Programme	1 737	32	2 712	43	(975)	(11)
	34 152	918	36 342	961	(2 190)	(43)
Total - Coûts de fonctionnement	366 469	8 766	335 789	8 509	30 680	257
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 710 182	-	2 679 000	-	31 182	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	201 401	-	201 000	-	401	-
	3 278 052	8 766	3 215 789	8 509	62 263	257
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	359 938		335 542		24 396	
	2 918 114	8 766	2 880 247	8 509	37 867	257

Explication de la différence: Les dépenses nettes pour 1986-1987 sont de 37,9 millions de dollars, soit 1 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 257 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation de 31,2 millions de dollars de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité Assurance-chômage englobe trois fonctions principales, à savoir les Opérations d'assurance (traitement des demandes et renseignements), le Paiement des prestations (émission des mandats par les centres régionaux d'informatique) et le Contrôle de l'assurance (responsabilité de prévenir et de déceler les fraudes et les abus et de dissuader les demandeurs de commettre de tels délits).

Le rendement de ces trois fonctions est mesuré en fonction de l'efficience (rendement par année-personne) et de l'efficacité des activités (opportunité et précision du service et, dans le cas du Contrôle de l'assurance, détection des trop-payés). La justification des ressources découle d'une action visant à maximiser les éléments de service et de contrôle de façon équilibrée en utilisant comme point de départ l'information sur le rendement antérieur et en estimant l'incidence des lois, politiques et procédures nouvelles ou modifiées par des mises à l'essai ou par l'application de normes de temps mesuré. Le désir d'améliorer la productivité dans un contexte de réduction des ressources, tout en cherchant sans cesse à fournir un excellent service, est prépondérant.

Le tableau 30 illustre les changements relatifs au volume de travail d'une année à l'autre. Le tableau 31 illustre le rapport entre le volume de travail et la quantité de ressources, exprimé en rendement par année-personne, tandis que le tableau 32 fournit des indicateurs de la rapidité du service dans le traitement des demandes.

Opérations d'assurance: Les niveaux de ressources requis pour le traitement des demandes de prestations sont déterminés en fonction du volume de travail prévu et du niveau de service fourni au public. Le volume de travail prévu pour 1988-1989 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances, ainsi que selon le nombre prévu de demandeurs de prestations de travail partagé, d'allocations de formation ou de prestations spéciales. Le niveau des activités de contrôle de l'assurance a également une incidence sur les ressources nécessaires pour le traitement des demandes de prestations, en précisant le nombre d'entrevues avec les demandeurs, le nombre de décisions révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

Exprimée en fonction du temps productif du personnel directement affecté au traitement des demandes d'assurance-chômage (commis de soutien et agents d'assurance exclusivement) la productivité ne cesse de s'accroître: de 957 demandes traitées par année-personne (temps productif) en 1986-1987, elle devrait atteindre 981 en 1987-1988 et 991 en 1988-1989.

Ces gains modérés mais constants ont été réalisés malgré la pression contraire exercée par les deux facteurs suivants. D'abord, la modification de l'article 58 du Règlement, qui concerne les sommes reçues de l'employeur à la cessation d'emploi, y compris les revenus provenant d'une pension, a compliqué le travail de traitement des demandes. Enfin, la mise en oeuvre de la Réforme administrative de l'Assurance-chômage (exposée précédemment sous Nouvelles initiatives) a nécessité la réaffectation de certains employés expérimentés habituellement chargés du traitement des demandes. Puisque, toutes choses étant égales d'ailleurs, chacun de ces facteurs pourrait réduire la productivité, les gains notés n'en sont que plus dignes de mention.

La précision du paiement des prestations est mesurée à l'aide du Système global de dépistage (SGD). Il s'agit d'une vérification à trois paliers des demandes de prestations d'assurance-chômage. Le SGD mesure l'incidence des trop-payés et des moins-payés non décelés dans 10 catégories d'erreurs, notamment les erreurs externes (attribuables au prestataire ou à l'employeur) et les erreurs internes (liées au traitement des demandes). L'incidence des erreurs est demeurée assez stable depuis la mise en place du système en 1983, ce qui démontre qu'il y a correspondance entre le niveau des ressources utilisées et la qualité des résultats obtenus quant à la précision du montant des prestations. Depuis 1983, les résultats trimestriels du SGD indiquent que les trop-payés et les moins-payés non décelés représentent de 3,3 % à 4,4 % du montant versé en prestations, ce qui se compare avantageusement au taux de 4,8 % prévu par le Bureau du vérificateur général du Canada dans son étude de 1981.

La rapidité du service se mesure en établissant la proportion des demandes en instance depuis trois semaines ou plus après avoir été reçues et enregistrées (voir le tableau 32). La troisième semaine de traitement a été choisie comme point critique parce qu'elle correspond à la semaine du premier versement possible et que le paiement est effectué au plus tôt dans la quatrième semaine, après que la première carte de déclaration du prestataire a été reçue. La proportion maximale des demandes en instance jugée acceptable a été fixée à 12 %, compte tenu du fait que certaines demandes ne peuvent être traitées en trois semaines principalement à cause des facteurs suivants:

- elles ont un caractère litigieux et nécessitent une enquête poussée sur les faits afin d'être tranchées, par exemple, lors d'un conflit de travail;

- les documents nécessaires à l'établissement d'une demande manquent, fréquemment il s'agit du relevé d'emploi requis du dernier employeur.

En 1988-1989, le taux maximum de 12 % continuera d'être considéré comme le niveau repère aux fins du rendement.

Paiement des prestations: Les niveaux de ressources nécessaires pour l'émission des mandats dépendent du taux de chômage prévu. Les centres régionaux d'informatique, dont la responsabilité première est de produire les mandats, jouent également un rôle de premier plan en traitant l'information de gestion pour la Commission et le Ministère, et en leur fournissant des rapports à cet égard. On prévoit que la productivité globale du Paiement des prestations en 1988-1989 sera sensiblement la même que pendant l'exercice en cours. Si l'intensification générale de l'automatisation des activités de la Commission a créé des besoins en personnel pour le fonctionnement du matériel informatique, ceux-ci ont été largement compensés par l'augmentation de la productivité des employés de soutien dans ce domaine. Ces tendances devraient se maintenir au cours du prochain exercice (voir le tableau 31: Traitement des demandes et rendement par année-personne).

Contrôle de l'assurance: Les fonctions de cette sous-activité portent sur la prévention et le dépistage des demandes frauduleuses de prestations ou des fausses représentations à cet égard et sur la communication des renseignements nécessaires par les employeurs et les demandeurs de prestations de façon précise et en temps opportun.

En 1988-1989, il est prévu qu'environ 1,1 million d'enquêtes seront menées, dont 150 000 résulteront, selon les estimations, de l'intensification des mesures de contrôle dans le cadre de la Réforme administrative de l'Assurance-chômage. Grâce à des ressources supplémentaires et à une utilisation accrue de la technologie, les activités d'enquête devraient s'accroître et la productivité, exprimée en nombre d'enquêtes terminées par année-personne, augmenter légèrement (voir le tableau 31).

Tableau 30: Volume de travail

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Opérations d'assurance			
Demandes initiales et renouvelées traitées	3 175 000	3 229 000	3 334 100
Employeurs inscrits (perception des recettes)	1 220 000	1 185 000	1 099 500
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées *	39 500	39 200	39 608
Paiement des prestations			
Mandats émis	29 146 000	30 601 000	31 972 000
Contrôle de l'assurance			
Enquêtes terminées	1 170 000	1 076 000	1 029 600

* Les demandes de réduction du taux de la cotisation qui ont été traitées sont présentées pour l'année civile.

Tableau 31: Traitement des demandes et rendement par année-personne

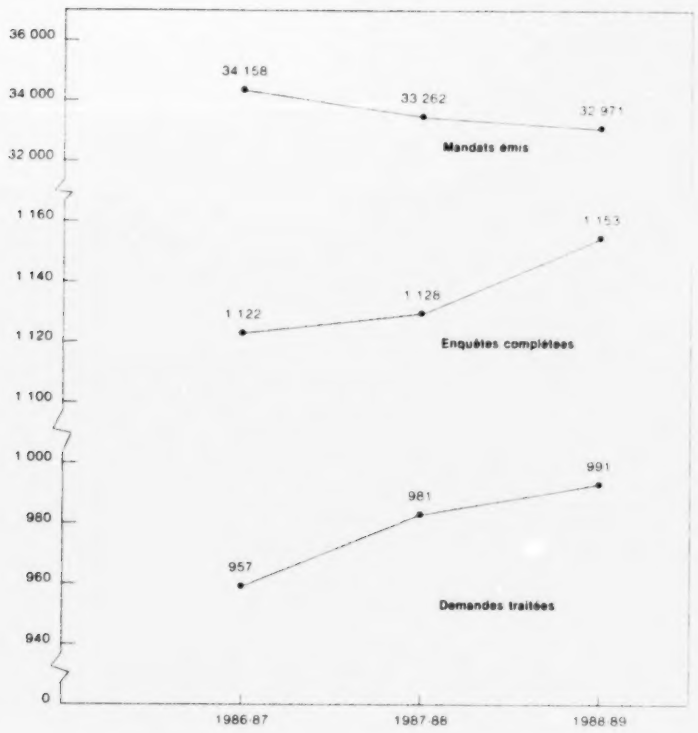

Tableau 32: Indicateur de la rapidité du service

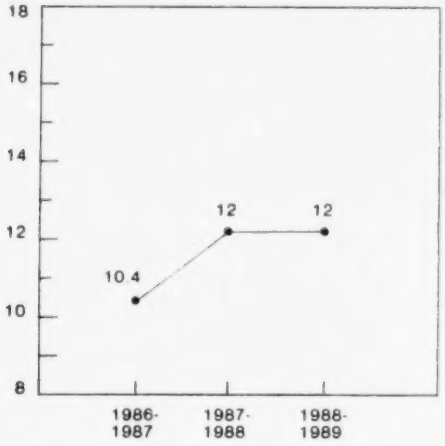

Pourcentage des demandes initiales et renouvelées en instance depuis 3 semaines ou plus.

D. Gestion du Programme et services communs

Objectif

Gérer la prestation des services au public et des services communs du Programme destinés au public, ainsi que l'élaboration des politiques nécessaires pour l'application des lois et règlements et l'exécution du Programme.

Description

Cette activité regroupe un certain nombre d'activités liées à la gestion et à la prestation de services communs du Programme qui n'entrent pas directement dans les sous-activités qui englobent des programmes particuliers (Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'oeuvre, etc.) ou des services particuliers (Placement, Opérations d'assurance, etc.). Environ 90 % des ressources en années-personnes au titre de cette activité sont affectées aux bureaux dans les régions, où elle englobe les directeurs régionaux d'Emploi et Assurance, les directeurs de district et les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC), ainsi que le personnel de soutien administratif rattaché à ces postes.

Cette activité regroupe les composantes principales suivantes:

Gestion organique: Exécution de divers programmes d'Emploi et Assurance dans les bureaux régionaux, les bureaux de district et les bureaux locaux.

Services de soutien: Soutien administratif au Programme d'emploi et d'assurance, y compris la préparation de la collecte des données et l'analyse des rapports statistiques et de gestion. Cette composante englobe les employés qui fournissent les services au personnel, de même que les services financiers et administratifs, au niveau des bureaux locaux.

Réception générale: Cette composante comprend, aux bureaux locaux, l'accueil du public, la détermination du but de leur visite et leur orientation vers l'endroit approprié.

Gestion du Programme: Élaboration des politiques et programmes d'Emploi et Assurance aux administrations centrale et régionales. Cette composante englobe le personnel de gestion et son personnel immédiat.

Sommaire des ressources

L'activité Gestion du Programme et services communs représente environ 5 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1988-1989 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'Etat au titre des

prestations versées aux pêcheurs) et 13 % des années-personnes totales. Elle représente 14 % des coûts en personnel et 14 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage).

Tableau 33: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme et services communs	124 419	2 398	122 371	2 473	142 846	2 574
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	103 517		105 780		110 968	
	20 902	2 398	16 591	2 473	31 878	2 574

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1988-1989 sont de 4,3 millions de dollars, soit 26 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	2,2
• une augmentation des frais, soit la hausse du tarif postal et la taxe de vente dans le domaine des télécommunications	2,0

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 3,6 millions de dollars, soit 18 %, inférieures aux 20,2 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 3-5). Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 34: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	92 875	75	92 777	76	96 678	68
Autres	31 544	25	29 594	24	46 168	32
	124 419	100	122 371	100	142 846	100
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	103 517		105 780		110 968	
	20 902		16 591		31 878	

Tableau 35: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme et services communs	142 846	2 574	117 324	2 436	25 522	138
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	110 968		104 326 *		6 642	
	31 878	2 574	12 998	2 436	18 880	138

* Le montant des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage a été redressé pour tenir compte des modifications effectuées dans le cadre du plan opérationnel pour les Programmes de mise en valeur des ressources humaines et le Service national de placement.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1986-1987 sont de 18,9 millions de dollars supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 138 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à une réaffectation des ressources au sein du Programme d'emploi et d'assurance.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficacité et son efficience globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des activités d'Emploi et d'Assurance.

Les tableaux 36 et 37 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et l'ensemble des années-personnes et des dépenses du Programme d'emploi et d'assurance.

Tableau 36: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et services communs et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Gestion du Programme et services communs	2 398	2 473	2 574	2 818
Programme d'emploi et d'assurance	18 125	18 965	19 212	19 700
Pourcentage	13,2	13,0	13,4	14,3

Tableau 37: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Gestion du Programme et services communs	124 419	122 371	142 846	133 782
Programme d'emploi et d'assurance *	856 433	867 636	841 578	787 678
Pourcentage	14,5	14,1	17	17

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage, de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs, du programme Extension et du programme Services de diagnostic.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 38: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel			
Traitements et salaires	582 198	592 863	602 542
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	90 241	88 912	84 592
Autres frais touchant le personnel	3 570	3 020	3 462
	676 009	684 795	690 596
Biens et services			
Voyages et réinstallations	17 516	19 197	14 684
Téléphone et télégraphe	15 226	16 774	24 574
Affranchissement, fret et messageries	22 824	22 283	21 569
Imprimerie	13 052	12 317	12 885
Autres frais d'information	7 129	10 826	3 188
Services professionnels et spéciaux	97 693	91 234	74 698
Location de matériel	11 954	13 503	4 439
Autres frais de location	1 072	632	1 047
Achat de services de réparation et d'entretien	1 604	1 318	4 968
Services publics, fournitures et approvisionnements	6 090	7 303	5 803
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 410 000	2 430 000	2 710 182
Tout autre frais	2 832	264	2 855
	2 606 992	2 625 651	2 880 892
Total des dépenses de fonctionnement	3 283 001	3 310 446	3 571 488
Capital - Acquisition de machines et de matériel	9 187	12 945	4 472
Paiements de transfert	1 721 389	1 805 387	1 761 159
	5 013 577	5 128 778	5 337 119
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	733 621	730 120	698 314
Dépenses totales nettes	4 279 956	4 398 658	4 638 805

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 676 millions de dollars du Programme d'emploi et d'assurance représentent 77 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage). Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 39: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	2 027	2 667	2 744
Service national de placement	4 920	5 061	5 128
Assurance-chômage	8 780	8 754	8 766
Gestion du Programme et services communs	2 398	2 473	2 574
	18 125	18 955	19 212
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	607	503
Gestion du Programme et services communs	-	40	28
	-	647	531

* En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage des étudiants pour des emplois d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes. Les chiffres ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes autorisées qu'il aurait autrement fallu utiliser dans le cadre des programmes Défi 86 et Défi 87.

Tableau 40: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1988-1989
	1988-1989	1987-1988	1986-1987		
Gestion	93	110	112	51 400 - 100 700	67 809
Scientifique et professionnelle					
Actuariat	2	2	2	25 026 - 71 442	64 039
Économique, sociologie et statistique	118	108	127	15 600 - 70 392	47 333
Enseignement	31	33	31	15 334 - 70 800	52 341
Bibliothéconomie	2	2	2	22 042 - 52 255	32 369
Administration et service extérieur					
Services administratifs	409	409	431	15 178 - 63 264	36 756
Gestion des systèmes d'ordinateurs	29	20	29	20 807 - 68 111	45 618
Gestion de finances	8	12	8	14 005 - 59 267	38 257
Services d'information	3	5	3	15 055 - 59 100	41 291
Organisation et méthodes	9	9	25	14 874 - 59 100	43 896
Gestion du personnel	7	9	7	14 239 - 60 400	41 572
Administration des programmes	8 826	8 991	8 726	15 178 - 63 264	36 403
Commerce	1	-	-	16 476 - 59 100	
Programmes de bien être social	1	-	-	16 182 - 66 779	
Technique					
Soutien des sciences sociales	21	21	38	14 009 - 64 044	36 089
Soutien administratif					
Communications	22	30	22	17 034 - 35 284	20 522
Traitement mécanique des données	197	267	197	14 912 - 41 166	25 841
Commis aux écritures et aux règlements	7 889	8 445	8 732	14 338 - 35 194	23 467
Mécanographie	24	24	25	14 042 - 28 019	20 977
Secrétariat, sténographie et dactylographie	422	422	681	14 210 - 35 419	22 734
Exploitation					
Services divers	11	11	13	14 693 - 44 350	22 889
Other	-	1	-		

Nota: Les colonnes des années-personnes autorisées présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1987. Dans la colonne de la provision pour le traitement annuel moyen 1988-1989 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Les subventions et les contributions représentent 62 % du Budget des dépenses principal de 1988-1989 du Programme d'emploi et d'assurance (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs).

Tableau 41: Détail des subventions et des contributions

(en dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	
Subventions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies en vue de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant le développement des entreprises locales	60 000 000	33 601 000		1
Subvention à "Mohawk College" dans le cadre de la Conférence mondiale de 1989 sur l'enseignement coopératif	60 000	60 000	-	
Service national de placement				
Frontier College of Canada	175 000	175 000	175 000	
Subventions aux organismes bénévoles accordées au titre des activités qui permettront d'employer davantage des Canadiens de certains groupes comme les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les jeunes, et les membres d'autres groupes spéciaux	390 000	390 000	389 996	
Subventions aux organismes bénévoles - Équipes d'alphabétisation	540 000	540 000	449 691	
Total des subventions	61 165 000	34 766 000	1 014 687	
Contributions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres corps publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation et/ou à l'expérience de travail, la mobilisation des ressources communautaires et les mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	1 403 413 663	1 531 990 262		2
Contribution aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse pour restructurer leurs systèmes de formation de métier en établissement	389 337	1 052 000	-	
Service national de placement				
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des bureaux de services d'emploi agricole pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs.	10 421 000	9 967 000	-	
Assurance-chômage				
(S) Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	246 000 000	225 000 000	201 401 006	
Total des contributions	1 660 224 000	1 767 899 262	201 401 006	

Tableau 41: Détail des subventions et des contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Postes non requis			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Création d'emplois - Subventions	-	-	1 314 465
Subvention à Aqueduc de Pierreville	-	2 701 738	-
Contribution à l'Association canadienne à l'Ataxie de Friedreich	-	66 000	-
Subventions aux provinces et aux territoires pour les établissements de formation afin de répondre aux besoins de formation liés à l'emploi au gouvernement fédéral (Planification de l'emploi)	-	-	19 141 799
Paiements aux provinces, aux municipalités, aux sociétés d'État qui ne sont pas principalement financées au moyen d'affectations, aux institutions provinciales et territoriales, aux sociétés, aux entreprises, aux organisations, aux établissements de formation et d'enseignement, aux groupes spéciaux et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le Ministre et les personnes morales ou physiques en application des accords établis aux fins de la formation, du développement de l'emploi ainsi que de l'acquisition d'une expérience de travail et des projets pilotes et de démonstration	-	-	1 458 886 846 [2]
Service national de placement			
Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés afin de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant le développement des entreprises locales	-	-	21 407 692 [1]
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des services de main-d'oeuvre agricole du Canada pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs:			
Programme de développement des collectivités	-	-	42 064 718 [1]
Accords fédéraux-provinciaux de mise en valeur de la main-d'oeuvre agricole	-	-	352 566
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada	-	-	6 033 889
Paiements aux provinces, aux employeurs, aux travailleurs, aux collectivités et aux comités d'aide à l'adaptation et au développement représentant des entreprises ou des collectivités non solvables à l'égard des primes d'encouragement à la mobilité de la main-d'oeuvre et aux études de main-d'oeuvre, en conformité avec le règlement approuvé par le gouverneur en conseil	-	-	7 990 694 [1]
Paiements à des organisations ou à des particuliers à titre de soutien d'activités complémentaires à la politique du marché du travail:			
Amélioration de la gestion des entreprises	-	114 000	577 206
Options Nord	-	350 000	994 092
Total Postes non requis	-	2 731 738	1 958 742 877
Total	1 721 389 000	1 805 387 000	1 761 158 570

1. Par suite d'un transfert de responsabilité, ces programmes figurent maintenant sous la rubrique Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 43, à la page 3-83).

2. Comme les appellations données à ce genre de contributions ont fait l'objet de modifications à compter de 1987-1988 et que ces modifications restent en vigueur, les contributions en question figurent maintenant à la rubrique Postes non requis. Les chiffres établis respectivement à titre de prévisions et aux fins du Budget des dépenses principal sont présentés en regard du premier genre de contributions, sous la rubrique Programmes de mise en valeur des ressources humaines.

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses principal de 1988-1989 du Programme d'emploi et d'assurance ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 42 présente d'autres éléments de coûts dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 42: Coût net estimatif du Programme pour 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989	1987-1988
Dépenses de fonctionnement	3 283 001	3 412 618
Dépenses en capital	9 187	2 528
Paiements de transfert	1 721 389	1 703 388
	5 013 577	5 118 534
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	733 621	704 291
Dépenses nettes - Budget des dépenses	4 279 956	4 414 243
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux Publics Canada	10 040	10 160
Emission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	1 407	1 393
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	2 125	2 316
Autres services	313	423
Coût total du Programme	4 293 841	4 428 535
Moins: recettes à valoir directement sur le Compte d'assurance-chômage	3 395	766
Coût net estimatif du Programme	4 290 446	4 427 769

B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

En 1987-1988, la Commission et le Ministère ont modifié, par l'intermédiaire du cadre du plan opérationnel, la structure des activités des programmes de développement des ressources humaines et du Service national de placement (SNP). Un autre déplacement de trois composantes du SNP, à savoir l'aide à la prospection, l'aide au déplacement et l'aide à l'emploi temporaire, s'est produit après le dépôt du Budget principal des dépenses de 1987-1988.

L'ancienne et la nouvelle structure sont comparées sur les tableaux 43 et 44, en fonction du budget principal de 1986-1987 et 1987-1988, respectivement.

Tableau 43: Concordance du Budget des dépenses principal 1986-1987

(en milliers de dollars)	$		Années-personnes	
	Ancienne structure	Nouvelle structure	Ancienne structure	Nouvelle structure
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 524 432	1 524 432	2 223	2 223
Développement des collectivités	-	99 897	-	212
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	-	4 180	-	-
Travail partagé	-	2 709	-	64
Mobilité - Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	-	608	-	-
Mobilité - Contributions *	-	6 915	-	-
	1 524 432	1 638 741	2 223	2 499
Service national de placement	352 688	352 688	5 194	5 194
Développement des collectivités	-	(99 897)	-	(212)
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	-	(4 180)	-	-
Travail partagé	-	(2 709)	-	(64)
Mobilité - Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	-	(608)	-	-
Mobilité - Contributions *	-	(6 915)	-	-
	352 688	238 379	5 194	4 918
Assurance-chômage	3 215 789	3 215 789	8 509	8 509
Gestion du Programme et services communs	117 324	117 324	2 436	2 436
Total du Budget des dépenses principal de 1986-1987	5 210 233	5 210 233	18 362	18 362
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	666 110	666 110		
Dépenses nettes	4 544 123	4 544 123	18 362	18 362

* Ce transfert a eu lieu durant l'exercice 1987-1988.

Tableau 44: Concordance du Budget des dépenses principal 1987-1988

(en milliers de dollars)	$		Années-personnes	
	Ancienne structure	Nouvelle structure	Ancienne structure	Nouvelle structure
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 586 296	1 586 296	2 146	2 146
Mobilité - Contributions *	-	6 915	-	-
	1 586 296	1 593 211	2 146	2 146
Service national de placement	262 676	262 676	5 150	5 150
Mobilité - Contributions *	-	(6 915)	-	-
	262 676	255 761	5 150	5 150
Assurance-chômage	3 148 310	3 148 310	8 641	8 641
Gestion du Programme et services communs	122 252	122 252	2 473	2 473
Total du Budget des dépenses principal de 1987-1988	5 118 534	5 118 534	18 410	18 410
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	704 291	704 291		
Dépenses nettes	4 414 243	4 414 243	18 410	18 410

C. Renseignements sur les Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Programmes de mise en valeur des ressources humaines, qui sont également connus sous le nom de Planification de l'emploi, le lecteur est prié de se reporter au dernier rapport annuel de la Commission et du Ministère, ainsi qu'aux publications traitant de la Planification de l'emploi et de chacune de ses composantes. Ces documents peuvent être obtenus de la Direction des affaires publiques de la Commission et du Ministère.

D. Renseignements sur le Service national de placement

Voici des renseignements supplémentaires concernant les sous-activités rattachées à certaines initiatives mises en oeuvre par l'intermédiaire du Service national de placement.

Information sur le marché du travail

Conseils consultatifs locaux: Les premiers conseils ont été établis au cours de l'automne de 1985 et maintenant, leur nombre à l'échelle nationale se chiffre à 157. Les Conseils offrent une tribune où les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC) et les dirigeants locaux peuvent débattre les questions d'intérêt commun touchant le marché du travail local. Ils constituent un instrument clé qui permet d'assurer que l'agencement de programmes (offerts par l'intermédiaire du Service national de placement, et dans le cadre de la Planification de l'emploi) mis en oeuvre dans la collectivité répond aux besoins du marché du travail local.

Colloques à l'intention des employeurs locaux: Ils offrent aux employeurs locaux l'occasion de participer à des ateliers en compagnie d'agents des services d'emploi pour étudier les difficultés qu'ils rencontrent couramment, ainsi que les solutions possibles. Un droit modeste est exigible au titre des frais d'inscription. Les colloques sont un moyen efficace de faire connaître les services de la Commission et du Ministère, d'établir et d'entretenir des rapports avec les employeurs locaux et de mettre à contribution les ressources des CEC. Conformément à la philosophie de gestion de la Commission et du Ministère, l'accent est mis essentiellement sur le service aux employeurs.

Classification nationale des professions et JOBSCAN: En 1985 a été entreprise l'élaboration d'un nouveau système, la Classification nationale des professions (CNP). Celle-ci vient remplacer la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP). Dans la CNP, les professions sont répertoriées en fonction de la similitude des compétences requises, tandis que dans la CCDP, elles étaient classées selon la nature du travail à exécuter. JOBSCAN est par ailleurs un système automatisé novateur qui permet de déterminer les exigences liées aux différents emplois. La CNP et JOBSCAN aideront les conseillers des CEC à fournir aux clients des renseignements plus complets sur les possibilités de carrière actuelles en fonction de leurs études et de leur formation, et à comparer les titres des clients avec les compétences demandées par les employeurs éventuels.

Placement

Services d'emploi agricole: En plus du service de placement fourni par les CEC, des services d'emploi spécialisés sont offerts aux collectivités agricoles par l'intermédiaire des bureaux des Services d'emploi agricole (anciennement les Services de la main-d'oeuvre agricole du Canada). Il existe actuellement 65 bureaux de ce genre au Canada.

Programme de mobilité du Canada: Dissous en décembre 1986, ce programme avait pour objet d'aider les travailleurs à chercher de l'emploi ou à déménager pour occuper un emploi dans une autre collectivité. Trois de ses composantes, à savoir l'aide à la

prospection, l'aide au déplacement et l'aide de voyage en vue d'un emploi temporaire (y compris les emplois agricoles saisonniers) sont maintenant rattachées aux programmes de la Planification de l'emploi. Quant aux deux autres composantes, soit l'aide au transport quotidien (destinée aux travailleurs agricoles qui se rendent sur les lieux de travail) et l'aide spéciale de voyage (visant les clients qui doivent se rendre dans une autre collectivité pour recevoir des services d'emploi), elles sont maintenant régies par les modalités des Services d'emploi agricole et par celles de l'option Aide de voyage.

Services du développement du marché du travail

Plan d'action local: Mis au préalable à l'essai dans le cadre de la revitalisation des Services nationaux d'emploi en 1985-1986, ce mécanisme permet aux CEC d'analyser leur marché local et d'établir les besoins de la collectivité pour l'année à venir. Le plan d'action vise à déterminer les employeurs pouvant profiter de l'aide du CEC et qui ont une incidence favorable sur le fonctionnement du marché du travail local. Il facilite la planification de la prestation de services au sein des CEC.

Services à la petite entreprise: C'est une initiative prioritaire aux termes de la politique actuelle du gouvernement et de celle de la Commission et du Ministère. Grâce à cette initiative lancée en 1985, le Service national de placement donne un service de placement de haute qualité aux employeurs du secteur de la petite entreprise et leur offre des colloques qui leur permettent de mieux connaître le marché du travail local ainsi que les programmes et services dont ils peuvent se prévaloir. Dans chaque CEC, un agent est chargé d'assurer la liaison avec tous les employeurs des petites entreprises locales. Il est également prévu de mettre sur pied un réseau de communication comprenant la Commission et le Ministère, ainsi que d'autres ministères fédéraux et provinciaux intéressés au secteur de la petite entreprise.

Programme canadien de réorientation des agriculteurs: Il s'agit d'une initiative qu'Agriculture Canada, d'une part, et la Commission et le Ministère, d'autre part, ont entreprise en septembre 1986 afin d'aider les exploitants agricoles admissibles et les membres de leur famille à se procurer de l'emploi dans un autre secteur. Pendant la première année de mise en oeuvre du programme, soit en 1986-1987, des fonds de 2,4 millions de dollars ont été dépensés, permettant de venir en aide à 709 exploitants agricoles ainsi qu'à leur famille.

Libre-service: L'une des mesures prises dans le cadre du processus de revitalisation du Service national de placement a consisté à diversifier les possibilités de libre-service pour les clients. Il s'agit notamment des services et outils suivants:

- Clubs de placement: Les Clubs de placement aident les chômeurs de longue date à trouver des emplois convenables aussi rapidement que possible. Ces clubs sont organisés par un nombre croissant de CEC et d'organismes parrainés par la

Commission et le Ministère. En 1986-1987, plus de 300 conseillers représentant les CEC, le programme Extension et le programme Développement de l'emploi de la Planification de l'emploi ont été formés pour organiser et exploiter des Clubs de placement.

- CHOIX: CHOIX est un système informatisé de renseignements sur les professions qui aide les clients à explorer le monde du travail, à faire un choix de carrière judicieux et à recueillir des renseignements sur les programmes d'études et de formation offerts au Canada. Les frais d'exploitation et de mise à jour du système CHOIX se sont élevés à 0,8 million de dollars en 1986-1987. La propre version du système CHOIX de la Commission et du Ministère est maintenant pleinement opérationnelle dans 54 CEC grâce à l'achat de 66 micro-ordinateurs. On estime à 0,17 million de dollars les frais d'exploitation et de mise à jour du système en 1987-1988, ce qui représente une diminution importante par rapport aux années précédentes. Il ne devrait pas y avoir d'augmentation en 1988-1989.

- QUADRANT (anciennement COMPAS): QUADRANT est un système informatisé d'aide à la recherche d'emploi, utilisé directement par les clients. Les frais d'exploitation et de mise à jour du système se sont élevés à 0,031 million de dollars en 1986-1987. Plusieurs modules ont été mis au point, et on peut maintenant se les procurer dans le commerce. L'évaluation de l'essai du système a révélé que le matériel réservé à QUADRANT était nettement sous-utilisé. Il a donc été décidé d'utiliser le matériel pour d'autres applications (notamment Information sur le marché du travail). En 1988-1989, la Commission et le Ministère feront un essai sur place d'un certain nombre de nouveaux modules pour voir comment chacun peut être intégré dans un système informatisé global de renseignements sur les professions. Le coût de ces initiatives est estimé à 0,02 million de dollars en 1987-1988 et à 0,017 million de dollars en 1988-1989.

- Guide de la recherche d'emploi: Cette brochure s'adresse aux nouveaux venus au Canada et contient des renseignements sur les techniques de recherche d'emploi et sur les attentes des employeurs. Elle est publiée dans la langue maternelle des immigrants, essentiellement pour les réfugiés.

- Se trouver un emploi sur le marché du travail d'aujourd'hui: cette brochure a été révisée en 1986-1987 et a été utilisée par environ 38 000 participants suivant la Méthode dynamique de recherche d'emploi. Cette méthode consiste en deux séances de counselling de groupe où les clients-travailleurs en chômage apprennent comment chercher efficacement un emploi.

Toutes les sous-activités

Groupes désignés: Ces groupes désignés comprennent les personnes désignées par le gouvernement comme nécessitant une aide spéciale pour avoir accès aux possibilités d'emploi. Il s'agit des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles. Depuis 1987, on veut adopter une nouvelle politique permettant aux CEC d'identifier plus précisément les clients-travailleurs faisant partie des groupes désignés. Une campagne spéciale a été menée pour amener les membres des groupes désignés à s'identifier d'eux-mêmes, au moyen notamment d'affiches, de panneaux, de brochures et de séances de sensibilisation visant à susciter l'auto-identification. Des méthodes comme les entrevues de détermination des besoins en services d'emploi ont été mises au point pour aider les CEC à offrir leurs services aux membres des groupes désignés.

Il existe six Centres préparatoires à l'emploi pour les femmes qui offrent une vaste gamme de services ainsi qu'un counselling plus intensif que les CEC ordinaires. Un de ces centres a particulièrement obtenu de bons résultats en plaçant des femmes dans des métiers non traditionnels.

Les services aux autochtones sont offerts par l'intermédiaire d'un réseau de coordonnateurs régionaux de l'emploi des autochtones et de conseillers en emploi auprès des autochtones, dans les CEC desservant des zones à forte concentration de clients-travailleurs autochtones. Par ailleurs, les étudiants autochtones trouvent des emplois d'été à la Commission et au Ministère grâce au Programme des stagiaires autochtones. Si le budget de programme reste à 2,3 millions de dollars, 550 étudiants autochtones environ pourront y participer en 1988-1989. Enfin, les services d'emploi sont également offerts aux collectivités autochtones par l'intermédiaire des projets du programme Extension.

Jeunes: Le réseau des CEC de la Commission et du Ministère continue d'aider des centaines de milliers de jeunes Canadiens à trouver un emploi productif en leur fournissant des renseignements sur le marché du travail, en leur faisant subir les tests voulus, en leur offrant le counselling nécessaire et en les présentant aux employeurs qui offrent des emplois. L'objectif quant à l'emploi et à l'employabilité des jeunes sera d'aplanir les obstacles auxquels ils se heurtent sur le marché du travail en améliorant divers aspects importants de l'aide qui leur est actuellement offerte.

Des consultations se poursuivent entre les divers paliers de gouvernement de même qu'avec le monde des affaires, les syndicats et les organismes sans but lucratif intéressés dans le but d'harmoniser les mesures prises à chacun de ces paliers pour promouvoir l'emploi des jeunes et de faire en sorte que les divers programmes à l'intention des jeunes se complètent autant que possible.

Les quatre Unités spécialisées de services aux jeunes de la Commission et du Ministère aident les jeunes (âgés de 15 à 19 ans) qui, désavantagés sur le plan économique et social, ont besoin d'une aide spéciale pour obtenir un emploi productif.

Par ailleurs, il existe quelque 425 CEC pour étudiants dans lequel des étudiants eux-mêmes offrent des services d'emploi à 600 000 étudiants environ qui cherchent un emploi d'été.

Bénéficiaires de l'aide sociale: Cinq provinces ont signé des accords avec le gouvernement fédéral en vue d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale. Les négociations avec les autres provinces et territoires étaient déjà fort avancées à la fin de 1986-1987. Le gouvernement fédéral et les provinces ont respectivement dépensé 20 millions de dollars pour financer la participation de 9 300 assistés sociaux aux programmes de la Planification de l'emploi et à d'autres programmes similaires visant à améliorer l'employabilité des membres de ce groupe. D'autres dispositions des accords signés ont entraîné des dépenses supplémentaires de 135 millions de dollars, qui ont été effectuées dans le cadre de la Planification de l'emploi et qui ont profité à 11 000 bénéficiaires de l'aide sociale.

Programme d'immigration

Plan de dépenses 1988-1989

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 4-4
B. Emploi des autorisations en 1986-1987 4-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989
   1. Points saillants 4-7
   2. Sommaire des besoins financiers 4-9
B. Rendement récent
   1. Points saillants 4-10
   2. Examen des résultats financiers 4-14
C. Données de base
   1. Introduction 4-15
   2. Mandat 4-15
   3. Objectif du Programme 4-16
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 4-16
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 4-19
   2. Initiatives 4-20
   3. Etat des initiatives annoncées antérieurement 4-21
E. Efficacité du Programme 4-24

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et élaboration de la politique 4-25
B. Opérations du Programme 4-30
C. Etablissement 4-39
D. Arbitrage 4-44
E. Comité consultatif du statut de réfugié 4-49

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 4-53
   2. Besoins en personnel 4-54
   3. Paiements de transfert 4-56
   4. Prêts 4-56
   5. Coût net du Programme 4-57
   6. Recettes 4-58
B. Glossaire 4-59

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989	Budget principal 1987-1988
	Programme d'immigration		
20	Dépenses de fonctionnement	111,346	98 382
25	Subventions et contributions	69 836	63 063
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 041	11 948
	Total du Programme	194 223	173 393

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(en dollars)	Budget principal 1988-1989
	Programme d'immigration	
20	Immigration - Dépenses de fonctionnement	111 346 000
25	Immigration - Contributions	69 836 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989					Budget principal 1987-1988
	Années-personnes autorisées	Budgétaire				
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Opérations du Programme	2 070	102 816	330	-	103 146	91 648
Etablissement	55	2 305	7	69 836	72 148	65 315
Arbitrage	85	3 838	16	-	3 854	3 794
Comité consultatif du statut de réfugié	33	2 053	5	-	2 058	2 010
Gestion et élaboration de la politique	170	11 392	1 625	-	13 017	10 626
	2 413	122 404	1 983	69 836	194 223	173 393
Années-personnes autorisées en 1987-1988	2 329					

B. Emploi des autorisations en 1986-1987 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'immigration			
	Budgétaire			
20	Dépenses de fonctionnement	86 691 000	105 063 061	102 895 329
21	Conformément à l'article 18 de la Loi sur l'administration financière, pour radier 14 dettes envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent globalement 37 482,96 $ concernant des prêts de transport émis aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration	-	37 483	32 631
25	Subventions et contributions	33 863 000	52 794 001	47 084 226
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 943 000	11 022 000	11 022 000
(S)	Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	21 389	21 389
	Total du Programme - Budgétaire	130 497 000	168 937 934	161 055 575
	- Non budgétaire	-	32 362 897	4 360 375

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989

1. Points saillants

Le Programme d'immigration comporte cinq activités: Gestion et élaboration de la politique, Opérations du Programme, Etablissement, Arbitrage et Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR).

Le Programme d'immigration a pour objet principal d'exercer un contrôle sur l'immigration au Canada de 125 000 à 135 000 personnes au cours de l'année civile 1988. Ces chiffres représentent la fourchette de planification annoncée pour 1988 et sont fixés chaque année à la suite de consultations poussées qui sont menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'un large éventail de groupes privés et publics qui s'intéressent à cette question.

Il existe diverses catégories d'immigrants (voir "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire de la section III). Voici le niveau prévu pour chacune de ces catégories:

• catégorie de la famille	50 000
• réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées (13 000 parrainés par le gouvernement et 6 000 par le secteur privé, ainsi que 2 000 réfugiés reconnus comme tels par le CCSR)	21 000
• personnes admises en vertu de mesures à caractère humanitaire	de 3 000 à 6 000
• travailleurs sélectionnés	
- requérants principaux	de 18 000 à 21 000
- conjoints et personnes à charge accompagnant les requérants principaux	de 18 000 à 22 000
• gens d'affaires	
- requérants principaux	4 000
- conjoints et personnes à charge accompagnant les requérants principaux	9 000
• retraités	2 000

En 1988-1989, le Programme d'immigration a également comme objet principal de simplifier le processus de reconnaissance du statut de réfugié pour que des décisions justes et équitables puissent être prises plus rapidement. Les besoins en ressources sont les plus importants au chapitre des activités Opérations du Programme et Etablissement (voir les pages 4-31 et 4-40).

Voici les autres objectifs du Programme d'immigration pour 1988-1989:

Gestion et élaboration de la politique

- analyser la formule de sélection des immigrants pour veiller à ce qu'elle réponde aux besoins futurs (voir à la page 4-20);

- négocier avec le gouvernement du Québec une entente sur l'immigration tenant compte de l'accord constitutionnel de 1987 et conclure, au besoin, des ententes avec d'autres provinces (voir à la page 4-20);

- continuer d'accroître la qualité du service au sein du Programme, en apportant des améliorations au Système de soutien des opérations des bureaux locaux, un système informatisé (voir à la page 4-28).

Opérations du Programme

- interroger, aux fins de l'immigration, environ 2,2 millions de visiteurs au Canada, formalités qui aboutissent à l'octroi de l'autorisation de séjour à des étudiants, à des travailleurs et à des visiteurs, ainsi qu'à l'octroi du droit d'établissement, de prorogations et de permis, de même qu'à la délivrance d'ordonnances de renvoi (voir "Prolongation et autorisation" et "Ordonnance de renvoi" dans le Glossaire de la section III), conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration (voir à la page 4-33);

- poursuivre le contrôle et l'analyse de certaines opérations pour assurer l'application efficace et uniforme des politiques et formalités établies aux termes de la Loi et du Règlement sur l'immigration (voir à la page 4-32);

- poursuivre l'examen visant à simplifier les formalités et à réduire le nombre de documents à remplir, voire même les éliminer (voir à la page 4-22);

- continuer de collaborer avec d'autres pays à l'instauration de mesures préventives pour contrôler le mouvement des immigrants non munis des documents voulus et régler le problème des faux réfugiés (voir à la page 4-22);

Établissement

- continuer d'exécuter les divers programmes d'aide sociale pour faciliter l'établissement au Canada des nouveaux immigrants (voir à la page 4-39);

Arbitrage

- tenter d'augmenter le nombre d'enquêtes terminées et de révisions des motifs de détention tenues (voir tableau 24, à la page 4-46);

Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR)

- tenter d'augmenter le nombre des revendications du statut de réfugié, nouvelles ou en instance, examinées (voir à la page 4-51).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Différence	Détails à la page
Gestion et élaboration de la politique	13 017	16 415	(3 398)	4-26
Opérations du Programme	103 146	101 110	2 036	4-31
Etablissement	72 148	65 315	6 833	4-40
Arbitrage	3 854	3 794	60	4-45
Comité consultatif du statut de réfugié	2 058	2 010	48	4-50
	194 223	188 644	5 579	
Années-personnes autorisées	2 413	2 399	14	

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de 5,6 millions de dollars, soit 3 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence a essentiellement pour objet de permettre le traitement d'un nombre accru de revendications du statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 15,3 millions de dollars, soit 9 %, supérieures aux 173,4 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 4-5). Cette différence a essentiellement pour objet de permettre le traitement d'un nombre accru de revendications du statut de réfugié.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Pour ce qui est du rendement du Programme en 1986-1987, il convient notamment de signaler que 99 219 immigrants ont obtenu le droit d'établissement pendant l'année civile 1986, alors que la fourchette de planification annoncée pour cette même année civile était de 105 000 à 115 000. En 1986, la direction donnée au Programme d'immigration a considérablement été modifiée, c'est-à-dire que les niveaux d'immigration ont été augmentés. Par suite de ce changement, il a fallu mettre en place un processus de recrutement et de formation, ce qui a pris du temps. Par conséquent, le niveau d'immigrants prévu en 1986 n'a pas été atteint. Toutefois, une période de planification de deux ans (1986 et 1987) a été établie à l'automne 1986. On s'attend d'ailleurs à ce que le nombre réel d'immigrants admis en 1987 dépasse le niveau prévu pour la même année, ce qui compensera amplement l'écart de 1986.

Le tableau 2 indique le nombre annoncé et réel d'immigrants admis en 1986 pour chacune des composantes (voir "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire de la section III).

Tableau 2: Niveaux annoncés et réels d'immigrants admis au Canada en 1986

Composantes	Niveaux annoncés	Niveaux réels
Catégorie de la famille	45 000	42 078
Réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées	16 000	19 147
Personnes admises en vertu de mesures à caractère humanitaire	de 4 000 à 7 000	6 666
Travailleurs sélectionnés	de 12 000 à 15 000	7 881
- conjoints et personnes à charge	de 14 000 à 18 000	7 532
Gens d'affaires	4 000	2 186 *
- conjoints et personnes à charge	8 000	5 327
Retraités	2 000	1 833
Niveau total	de 105 000 à 115 000	92 650
Examen administratif		6 569
Nombre total d'immigrants		99 219

* Selon les statistiques de 1986, 2 404 visas ont été délivrés à des gens d'affaires immigrants. Ces derniers ont déclaré des fonds dont la valeur totale s'élevait à environ 1,7 milliard de dollars et ils prévoyaient créer environ 12 119 emplois, contre 2 136 gens d'affaires immigrants qui ont obtenu un visa en 1985 et déclaré des fonds d'une valeur totale d'environ 1,2 milliard de dollars. Cela représente une augmentation de 12 % du nombre de visas délivrés et de 48 % du montant des fonds déclarés.

Examen administratif: L'examen administratif avait pour objet d'éliminer l'arriéré d'environ 20 000 revendications du statut de réfugié. L'adoption de la formule de l'examen administratif a été annoncée en mai 1986 avant que soient terminées les activités suivantes, entre autres: l'élaboration et l'exécution d'un programme national de formation, de dispositions réglementaires spéciales, d'ententes provinciales, de décisions quant au choix et à l'acquisition de locaux, et de mesures de dotation. Même si cette formule a été annoncée prématurément, elle a été mise en application en juillet et les entrevues de sélection ont commencé pour de bon en septembre. Il est indéniable que l'examen administratif a donné des résultats positifs. Dans à peine plus d'un an, 98 % des 24 000 cas, ce qui représente près de 29 000 personnes, ont été traités suivant cette formule. L'examen administratif prendra fin au moment de la révocation des dispositions réglementaires, qui est prévue pour le début de 1988.

Méthode de traitement accéléré: Cette méthode a été mise en application en mai 1986, afin d'accélérer le traitement des revendications du statut de réfugié présentées après cette date. Même si relativement peu de ressources supplémentaires ont été attribuées, les modifications apportées à la méthode ont permis d'accroître considérablement la capacité de traitement.

Par suite de la mise en application de cette méthode, le nombre d'enquêtes est passé de moins de 1 000 à près de 2 000 par mois. Parallèlement, le nombre des interrogatoires sous serment a quintuplé, pour passer de 350 à plus de 1 600 par mois. Quant au nombre de décisions rendues par le Comité consultatif du statut de réfugié, il est passé de 300 à 600. Par ailleurs, la Commission d'appel de l'immigration constitue la seule étape du processus où n'a pas été atteint l'objectif fixé, soit 200 décisions sur la reconnaissance du statut de réfugié par mois. Pour cette raison, et à cause d'une décision des ministres de ne pas renvoyer les revendicateurs pendant l'examen des motifs de refus par la Cour d'appel fédérale, moins d'une centaine d'ordonnances de renvoi ont été prononcées au cours de la première année de la mise en application de cette méthode.

Au nombre des autres points saillants concernant le rendement du Programme en 1986-1987, figurent les éléments suivants:

Gestion et élaboration de la politique

- l'accroissement de l'efficience et de l'efficacité du processus d'exécution du Programme grâce au perfectionnement et à la mise en oeuvre continus du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) (voir à la page 4-28);

- l'adoption d'une méthode de recouvrement des frais, qui avait, à la fin de 1986-1987, généré des recettes de l'ordre de 19,4 millions de dollars (4,5 millions de dollars destinés à Affaires extérieures Canada et 14,9 millions de dollars à la Commission et au Ministère) (voir à la page 4-21);

- l'examen de la qualité du service au public effectué par le Bureau de vérification interne en 1986-1987, qui a permis de déterminer quatre domaines où il convient d'apporter des améliorations: la formation, la prestation de services, l'aménagement des locaux et les services techniques; une section des projets spéciaux a été mise sur pied pour examiner ces questions en 1987-1988 (voir à la page 4-21);

Opérations du Programme

- le contrôle de certaines opérations pour garantir l'efficacité et l'efficience dans l'exécution de tâches relevant de l'Immigration (voir à la page 4-22);

- l'application continue de mesures visant à empêcher les personnes non admissibles d'entrer ou de demeurer au Canada (voir aux pages 4-22 et 4-33):

  - l'échange de renseignements entre le Canada, l'Australie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sujet du mouvement international des immigrants illégaux;

  - la formation des employés des sociétés aériennes pour leur apprendre à repérer les faux documents;

  - une importance accrue accordée à l'exécution de la loi;

- l'examen, aux fins d'immigration, de quelque 2,2 millions de visiteurs au Canada (voir le tableau 12, à la page 4-34);

Établissement

- la facilitation de l'adaptation des immigrants au Canada grâce à:

  - l'exécution continue du Programme d'aide à l'adaptation (PAA) et du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), dont les coûts s'élèvent à 38,8 millions de dollars et à 4,5 millions de dollars respectivement (voir le tableau 19, à la page 4-42);

  - la mise sur pied d'un projet pilote, dont le coût s'élève à 1 million de dollars, pour offrir des cours de langue aux immigrants (voir à la page 4-43);

  - la poursuite du Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés, dont le coût s'élève à 440 000 $, après une évaluation favorable de projets pilotes (voir à la page 4-43);

  - la poursuite du Programme des prêts de transport, le maximum des prêts pouvant être consentis passant à 90 millions de dollars (voir à la page 4-43);

  - l'ouverture de maisons d'accueil à Winnipeg et à Vancouver (de telles maisons ayant été ouvertes à Calgary et Régina en 1985-1986), pour faire face au prix de plus en plus élevé des logements temporaires;

  - le recours de façon continue aux clubs de recherche d'emploi, établis dans le cadre du Programme d'emploi et d'assurance en 1981 (voir à la page 3-86), qui aident les réfugiés à trouver de l'emploi et qui permettent

ainsi de réduire la période pendant laquelle ils reçoivent des allocations aux termes du PAA; le taux de placement obtenu dans le cadre de tels projets a été de 70 %;

Arbitrage

- la conclusion de 7 483 enquêtes, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 24, à la page 4-46);

- la tenue de 2 198 révisions des motifs de détention, soit une diminution de 43 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 24, à la page 4-46);

Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR)

- la mise sur pied, en 1986, de l'examen administratif qui a permis de traiter efficacement l'arriéré des revendications du statut de réfugié (voir à la page 4-11);

- la conclusion de l'examen de 5 214 revendications du statut de réfugié, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 29, à la page 4-52).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 3: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P *	$	A-P *	$	A-P *
Gestion et élaboration de la politique	14 830	205	9 878	147	4 952	58
Opérations du Programme	90 310	2 011	79 880	1 883	10 430	128
Etablissement	49 500	53	35 276	36	14 224	17
Arbitrage	3 906	77	3 844	92	62	(15)
Comité consultatif du statut de réfugié	2 510	32	1 619	25	891	7
	161 056	2 378	130 497	2 183	30 559	195

* Années-personnes autorisées par le Conseil du Trésor.

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1986-1987 sont de 30,5 millions de dollars, soit 23 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987, et comportent 195 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable au

volume de travail supplémentaire lié aux niveaux d'immigration, à l'examen administratif et à la méthode de traitement accéléré (voir à la page 4-11). Pour de plus amples renseignements, voir aux pages 4-27, 4-32, 4-41 et 4-51 de la Section II.

C. Données de base

1. Introduction

Par l'intermédiaire du Programme d'immigration, le gouvernement fédéral s'acquitte de sa responsabilité d'admettre au Canada les visiteurs, les résidents permanents et les réfugiés, et d'élaborer la politique à cet égard, ainsi que de celle de faciliter l'établissement des résidents permanents et des réfugiés au pays. Ce programme permet en outre de régler les niveaux d'immigration et de fournir à Affaires extérieures Canada de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques. Enfin, il constitue un moyen d'empêcher les personnes indésirables, ou dont la présence pourrait constituer une menace à la santé ou à la sécurité des Canadiens ou à la sécurité du Canada, d'entrer dans notre pays.

L'exécution du Programme d'immigration exige la collaboration d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, d'organismes du secteur privé et de particuliers. Au nombre des ministères fédéraux qui y participent, figurent:

- Affaires extérieures Canada, qui offre des services d'immigration à l'étranger;
- Revenu Canada, Douanes et Accise, qui s'occupe de l'examen primaire global aux bureaux d'entrée;
- le Solliciteur général du Canada (Gendarmerie royale du Canada et Service canadien du renseignement de sécurité), qui se charge, au nom de la Commission et du Ministère, des poursuites en justice pour les infractions à la Loi sur l'immigration et qui s'occupe de la liaison en matière de sécurité;
- Santé et Bien-être social Canada, qui est chargé d'évaluer les antécédents médicaux des personnes qui doivent subir un examen médical pour être admises au Canada et de fournir des soins médicaux non assurés aux immigrants à leur arrivée;
- le Secrétariat d'État, qui est chargé de l'intégration sociale et culturelle à long terme des immigrants.

2. Mandat

La Loi sur l'immigration de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 constituent la législation sur laquelle se fondent la Commission et le Ministère pour exécuter le Programme d'immigration.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme d'immigration est de promouvoir les intérêts du Canada sur le plan économique, social, humanitaire et culturel et de remplir les obligations du Canada sur le plan international, c'est-à-dire s'occuper de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que de l'établissement des immigrants et exercer un contrôle efficace à l'égard des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Comme l'indique le tableau 4, le Programme d'immigration est composé des cinq activités suivantes.

Gestion et élaboration de la politique: Cette activité englobe l'exercice des fonctions de direction, de planification, de contrôle et de coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et pour élaborer des politiques et programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants, des travailleurs temporaires et étudiants étrangers ainsi que des visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques (voir à la page 4-25);

Opérations du Programme: Cette activité englobe toutes les tâches nécessaires pour admettre les immigrants, les travailleurs temporaires et étudiants étrangers ainsi que les visiteurs, tout en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement, de même que l'élaboration et la mise en oeuvre des procédures, lignes directrices et instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada, Douanes et Accise, de la Gendarmerie royale du Canada et de l'Immigration de déterminer si les non-Canadiens doivent être autorisés à entrer au Canada ou à y demeurer, ou s'ils doivent être renvoyés (voir à la page 4-30);

Établissement: Cette activité englobe les tâches nécessaires pour faciliter l'établissement des nouveaux résidents permanents et leur adaptation à la vie sociale, économique et culturelle du Canada, grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales ou municipales et par des organismes bénévoles. Elle comprend également le transport et l'accueil des immigrants, au nombre desquels figurent les réfugiés et les membres des catégories désignées (voir à la page 4-39);

Arbitrage: Cette activité consiste à déterminer si certaines personnes doivent être admises au Canada ou en être renvoyées, et si elles doivent être détenues ou mises en liberté au cours de l'enquête (voir à la page 4-44);

Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR): Le CCSR figure dans la structure des activités du Programme d'immigration aux fins de financement, mais il constitue un organisme consultatif indépendant. De concert avec le Programme d'immigration, le CCSR remplit les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationale au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et il conseille le ministre d'État à l'Immigration en ce qui a trait aux questions touchant à la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention (voir à la page 4-49).

Organisation: Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif de l'Immigration compte environ 2 400 personnes, dont quelque 2 000 travaillent dans 106 Centres d'Immigration Canada (CIC) et 10 bureaux régionaux.

Les cinq directions générales à l'administration centrale élaborent les politiques et systèmes visant à assurer l'application efficace et uniforme de la Loi sur l'immigration et du Règlement établi sous son empire.

Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région sont chargés, par l'intermédiaire des directeurs de l'Immigration, d'appliquer les politiques, systèmes et procédures liés à la politique d'immigration du gouvernement.

Tableau 4: Affectation des ressources en 1988-1989 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

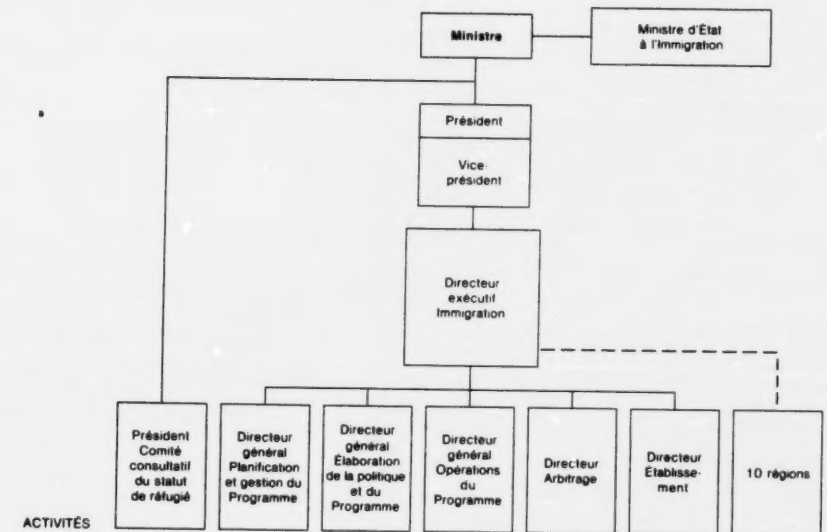

ACTIVITÉS	Président Comité consultatif du statut de réfugié	Directeur général Planification et gestion du Programme	Directeur général Élaboration de la politique et du Programme	Directeur général Opérations du Programme	Directeur Arbitrage	Directeur Établissement	10 régions	Total
Gestion et élaboration de la politique 170 A-P		6 419	2 939				3 659	13 017
Opérations du Programme 2 070 A-P				4 418			98 728	103 146
Établissement 55 A-P						547	71 601 *	72 148
Arbitrage 85 A-P					367		3 487	3 854
Comité consultatif du statut de réfugié 33 A-P	2 058							2 058
	2 058	6 419	2 939	4 418	367	547	177 475	194 223

* Comprend 69 836 000 $ au titre des contributions.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

L'étude des niveaux d'immigration en 1985 a mené à l'adoption d'une politique d'augmentation modérée et contrôlée des niveaux pour 1986, 1987 et 1988, laquelle a été reprise dans le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement le 30 octobre 1987. Le niveau de 1988 se fonde sur la volonté et la nécessité de redresser à la hausse les niveaux d'immigration pour des raisons sociales, économiques et démographiques. L'immigration contribue à la croissance économique du Canada en stimulant les investissements, la création d'emplois et la demande chez les consommateurs. Une augmentation modérée est conforme à l'attitude humanitaire traditionnelle du Canada, à l'équité dont il a toujours fait preuve et à ses usages en matière de justice sociale. En outre, une telle augmentation aidera à maintenir une population stable. A cet égard, les conclusions de l'étude démographique auront des répercussions sur la politique économique et sociale.

On prévoit que, d'ici à l'an 2010, la population du globe aura doublé. En raison d'un taux de croissance démographique nulle dans la plupart des pays industrialisés, l'augmentation de la population se produira surtout dans les pays du Tiers-Monde. Il faut donc s'attendre qu'un nouveau mouvement de plus en plus pressant se manifestera au fur et à mesure que des nationaux de ces pays chercheront à s'établir dans des régions où ils pourront améliorer leur situation économique et assurer leur sécurité personnelle. Il est fréquent que, pour des pays du Tiers-Monde, on ne dispose pas de renseignements complets et plausibles pour faciliter l'examen des requérants; aussi, il faut combler cette lacune pour ne pas s'exposer au risque que cela peut entraîner.

À l'heure actuelle, on estime qu'il y a quelque 70 millions de migrants dans le monde, et le Canada ressent les effets de ce phénomène puisque l'Immigration reçoit plus de 2 000 revendications du statut de réfugié chaque mois. Il s'agit là d'un mouvement qui pourrait avoir une incidence profonde sur la sélection des immigrants à l'étranger. Pour ce qui est de la reconnaissance du statut de réfugié, la hausse marquée du nombre de revendicateurs et la sensibilisation du public que provoque l'arrivée actuellement massive de revendicateurs non de bonne foi ont rendu les opérations plus délicates. Dans le cadre d'une planification des mesures d'urgence, on est en train d'étudier les effets éventuels sur les opérations et la politique des projets de loi sur les réfugiés actuellement devant le Parlement, et les solutions seront proposées en fonction de tout nouveau développement.

Il y aura beaucoup plus d'activité sur le plan des relations fédérales-provinciales, étant donné que des provinces chercheront à négocier de nouvelles ententes sur l'immigration conformément aux dispositions de l'accord constitutionnel de 1987.

On continuera d'aider les immigrants et les réfugiés qui arrivent au Canada dans le cadre de l'activité Établissement. Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) permet ainsi de financer les organismes non gouvernementaux bénévoles qui offrent des services d'établissement aux nouveaux arrivants, tandis que le Programme d'aide à l'adaptation (PAA) répond aux besoins essentiels des nouveaux arrivants et réfugiés démunis. Les immigrants et les réfugiés qui ne peuvent payer leur transport au Canada peuvent en outre obtenir des prêts en vertu du Programme des prêts de transport.

Dans les grandes villes, on demande aux Centres d'Immigration Canada (CIC) de continuer d'offrir les mêmes services alors que les ressources diminuent peu à peu. Les vérifications de la qualité du service et les travaux de la Section des projets spéciaux ont permis d'établir qu'il y avait lieu de mieux planifier les ressources et d'examiner les procédures et les mécanismes de prestation de services et ce, dans le but d'améliorer la qualité du service dans le climat actuel de restrictions budgétaires. Le groupe de l'Immigration dans son ensemble s'occupe de ces problèmes.

2. Initiatives

Voici les initiatives qui seront prises en 1988-1989 par l'activité Gestion et élaboration de la politique et qui auront une incidence importante sur l'orientation et l'exécution du Programme d'immigration.

Ententes fédérales-provinciales: Par suite de l'accord constitutionnel de 1987, la Commission et le Ministère tiennent des discussions avec le Québec au sujet d'un éventuel transfert à la province de certaines responsabilités en matière d'établissement. Des ententes, dont on ne peut encore prévoir le contenu, seront, au besoin, négociées avec d'autres provinces. La Colombie-Britannique a d'ailleurs présenté une demande officielle en vue d'entamer des négociations, et il est à prévoir qu'au moins une autre province fera bientôt de même.

Sélection des immigrants: Suite aux recommandations sur la réunion des familles présentées en juin 1986 par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, on introduit actuellement de nouvelles mesures qui permettront aux membres de la famille de rejoindre plus facilement leurs parents déjà au Canada:

- les personnes sélectionnées pour immigrer au Canada ou parrainées par des membres de leur famille déjà au Canada pourront dorénavant venir accompagnées de leurs enfants âgés de 21 ans ou plus s'ils sont célibataires (auparavant, les enfants de 21 ans et plus n'étaient pas considérés comme personnes à charge et étaient évalués à titre de membres de la catégorie des parents aidés - voir "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire de la section III);

- la formule de sélection des immigrants de la catégorie des parents aidés sera modifiée de façon à ce qu'un plus grand nombre de points supplémentaires au titre du lien de parenté soient accordés aux fils et filles mariés ainsi qu'aux frères et soeurs.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Initiatives permanentes

Les effets des initiatives suivantes prises au cours des années précédentes continueront de se faire sentir en 1988-1989.

Toutes les activités: Par suite de la mise en place en 1986-1987 de l'examen administratif et de la méthode de traitement accéléré (voir à la page 4-11), d'autres changements ont été apportés au processus de reconnaissance du statut de réfugié en 1987-1988 pour simplifier et accélérer la procédure. Les effets de ces changements se font sentir sur toutes les activités du Programme d'immigration. Par exemple, on a pu accroître le nombre d'interrogatoires sous serment, de comptes rendus et d'enquêtes, ce qui a influé sur les activités Opérations du Programme et Arbitrage (voir aux pages 4-33 et 4-46). Cette accélération de la procédure a aussi entraîné des dépenses plus élevées, au titre du Programme d'aide à l'adaptation et du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, pour l'activité Etablissement (voir le tableau 19, à la page 4-42).

D'autres améliorations ont dû être apportées au Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL), un système informatisé, en même temps que les changements dont il avait été question auparavant, afin de maintenir et d'augmenter plus tard la capacité globale de contrôle des données à l'Immigration (voir à la page 4-28).

La qualité du service demeurera prioritaire pour le Programme d'immigration. Parmi les activités menées à ce sujet figurent l'élaboration de programmes nationaux de formation pour tous les employés, une simplification des formalités pour les cas de la catégorie de la famille, un examen des exigences imposées aux visiteurs, aux étudiants et aux travailleurs, une réorganisation de l'administration centrale et l'élaboration d'une structure d'activité pour aider tous les employés à exécuter le Programme d'immigration. On mettra régulièrement l'accent sur l'application de la philosophie de gestion de la Commission et du Ministère aux activités de tous les jours dans le but de mieux traduire l'énoncé du mandat de l'Immigration.

Gestion et élaboration de la politique: Le programme de recouvrement des frais mis en place en 1986-1987 permet d'exiger des droits pour divers services de l'Immigration comme les demandes de résidence permanente, les demandes de permis de travail, etc. (voir le tableau 35, à la page 4-58). Les revenus (voir le tableau 36, à la page 4-59) se sont élevés à 19,4 millions de dollars en 1986-1987 (dont

4,5 millions de dollars destinés à Affaires extérieures Canada) et devraient atteindre 20,1 millions de dollars en 1987-1988 (dont 7 millions de dollars destinés à Affaires extérieures Canada). On évalue actuellement ce programme.

Opérations du Programme: En 1987-1988, on a entrepris un examen approfondi des procédures et des méthodes de délivrance des documents afin d'améliorer la qualité du service en simplifiant des formalités et en réduisant le nombre de documents à remplir, voire même en les éliminant. Cet examen s'est jusqu'à maintenant traduit par une simplification des procédures relatives à la réhabilitation des criminels, par le transfert des Centres d'Immigration Canada aux Centres d'emploi du Canada de la responsabilité de la vérification relative au numéro d'assurance sociale pour les immigrants admis et par la délégation du pouvoir de délivrer des permis du Ministre aux personnes non admissibles pour des raisons médicales aux directeurs et directeurs généraux de région de l'Immigration, pouvoir qui auparavant était exercé par l'administration centrale. Les résultats de cet examen continueront de se traduire par une simplification des procédures dans l'exécution du Programme en 1988-1989.

En matière de prévention, la reconnaissance de la nécessité d'une approche collective pour résoudre le problème des réfugiés dans le monde et du mouvement des immigrants non munis des documents voulus a amené la Commission et le Ministère à jouer régulièrement un rôle concret en matière de coopération internationale. La Commission et le Ministère utilisent une approche stratégique pour ce qui concerne l'exécution de la loi grâce à une étroite collaboration avec des organismes homologues dans d'autres pays, mènent des discussions avec le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies et participent aux travaux du Groupe de travail sur les migrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En juin 1986, le Canada a été élu membre du bureau de ce groupe de travail de l'OCDE. A l'heure actuelle, une conférence d'experts sur la population et les migrations est prévue pour l'automne de 1988. En outre, on a accordé un soutien concret aux travaux du Groupe de suivi concernant les femmes migrantes et au Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), deux Canadiens éminents ayant été nommés pour participer à ces travaux.

Toujours au chapitre de la prévention, un examen de la politique relative au visa de visiteur a abouti à la décision de rendre obligatoire en 1987-1988 le visa de visiteur pour les citoyens des pays suivants: le Ghana, la Gambie, l'île Maurice, le Sierra Leone, la Tanzanie, la Turquie, le Brésil, la Bolivie et le Honduras. Cette décision a contribué à réduire le nombre de ressortissants de ces pays qui ne revendiquent pas de bonne foi le statut de réfugié.

Initiatives terminées

Gestion et élaboration de la politique: Afin d'aider les immigrants à trouver de l'emploi, la Commission et le Ministère ont dressé une liste de groupes de professions ouvertes aux immigrants qui n'ont pas d'emploi réservé. Par suite de l'examen de cette initiative au printemps de 1987, la liste en question a été élargie pour faciliter l'accès des immigrants à un nombre encore plus élevé de groupes de professions. Cette liste est maintenant révisée régulièrement aux fins de la sélection des immigrants.

D'autres initiatives terminées avaient trait aux recommandations du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration sur la politique d'immigration pour ce qui concerne particulièrement la réunion des familles et sur les systèmes de gestion propres à l'Immigration. Le gouvernement a répondu à ces recommandations dans ses rapports annuels sur les futurs niveaux d'immigration déposés au Parlement en 1986 et 1987. On a élaboré de nouvelles politiques sur la réunion des familles, politiques qui doivent être mises en oeuvre en 1988-1989 (voir à la page 4-20). Les recommandations portant sur l'amélioration des systèmes de gestion ont été prises en considération par la Section des projets spéciaux, qui s'occupe de simplifier les pratiques et procédures en matière d'immigration, ou ont été adressées à d'autres directions.

Opérations du Programme: Appelée contrôle et analyse des opérations, une initiative importante a été prise en 1985-1986: il s'agissait d'une étude de l'examen primaire global menée à divers points frontaliers. En réponse à cette étude, un plan d'action a été mis au point, et l'Immigration est en voie de résoudre les problèmes décelés.

D'autres renseignements sur les opérations choisies aux fins des activités de contrôle et d'analyse actuellement menées sont présentés à la section II, à la page 4-32.

Établissement: Au cours des dernières années, deux programmes pilotes lancés par l'Etablissement ont été favorablement évalués. Il s'agissait du Programme de cours de langue pour immigrants et du Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés (voir à la page 4-43).

En outre, les Clubs de recherche d'emploi (voir à la page 3-86), établis dans le cadre du Programme d'emploi et d'assurance en 1981, ont aidé des réfugiés à trouver de l'emploi, et ils ont ainsi permis de réduire la période pendant laquelle ils reçoivent des allocations aux termes du Programme d'aide à l'adaptation. Le taux de placement obtenu dans le cadre de tels projets pilotes a été de 70 %.

Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR): L'examen administratif mis sur pied en mai 1986 a permis d'éliminer l'arriéré de revendications du statut de réfugié grâce à un accroissement important des ressources du CCSR en 1986-1987 (voir le tableau 28, à la page 4-51).

E. Efficacité du Programme

On a terminé en 1987-1988 une évaluation majeure des activités d'exécution de la loi du Programme d'immigration. L'évaluation visait à déterminer l'efficacité de la délivrance des documents de contrôle aux visiteurs, l'utilité de prendre, de façon régulière, des mesures théoriques (pour la forme) d'exécution de la loi et l'efficacité et l'efficience de la fonction investigation de l'Immigration. On a déterminé les possibilités d'améliorations et prévu des mesures de suivi.

On a terminé une évaluation provisoire du Système informatisé de traitement des cas d'immigration (SITCI), un réseau informatisé à accès direct. Ce réseau a pour objet d'améliorer l'efficience et l'efficacité des opérations et d'assurer aux clients un service plus rapide.

Les résultats de l'étude ont montré que l'efficacité et l'efficience des opérations à l'administration centrale s'étaient améliorées. On a constaté que l'administration centrale saisissait les données plus rapidement et que les erreurs étaient moins fréquentes. Des économies ont été réalisées aux chapitres de la mise sur microfilm des documents servant à l'entrée des données, de la correction des erreurs et des communications par télex. Pour les cas où des données étaient disponibles, les entrevues d'immigration aux points d'entrée ont été plus courtes, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations et d'assurer aux clients un meilleur service.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et élaboration de la politique

Objectif

Assurer l'orientation, la planification, le contrôle et la coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et élaborer des politiques et des programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants, des travailleurs temporaires et étudiants étrangers ainsi que des visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques.

Description

L'activité Gestion et élaboration de la politique comporte les sous-activités suivantes.

Gestion: Cette sous-activité vise la gestion des activités administratives à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux. Elle permet de mettre en place et de maintenir les services de gestion à l'appui d'autres activités, d'élaborer des programmes de formation pour les agents de l'Immigration, d'Affaires extérieures Canada et de Revenu Canada, Douanes et Accise, de développer et de mettre à jour les systèmes de données, d'assurer la planification et la gestion des ressources aux fins du Programme d'immigration et de fournir des services de secrétariat pour le Programme d'immigration et le ministre d'État à l'Immigration.

Élaboration de la politique: Cette sous-activité vise l'élaboration des politiques et des programmes en matière d'immigration au Canada et à l'étranger. Elle est absolument indispensable à la réalisation des objectifs d'ordre social, économique, culturel et humanitaire fixés dans la Loi sur l'immigration. Ces objectifs prennent la forme de politiques particulières visant tant, d'une part, l'admission des immigrants selon la composante -- à savoir à caractère économique, social et humanitaire -- et l'admission des travailleurs temporaires, des étudiants et des visiteurs que, d'autre part, la protection des Canadiens -- en empêchant l'entrée des indésirables --, l'enrichissement de la société canadienne et le développement économique du Canada. Il faut tenir compte, dans la planification de la politique, non seulement de questions d'intérêt provincial ou national, mais aussi de l'instabilité de la conjoncture internationale.

Cette sous-activité suppose un contrôle rigoureux et une analyse poussée du mouvement des immigrants et des visiteurs, ainsi que des recherches fondamentales sur l'immigration et les questions démographiques.

Sommaire des ressources

L'activité Gestion et élaboration de la politique représente environ 7 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1988-1989 et 7 % des années-personnes totales. Elle représente 7 % des coûts en personnel et 10 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	6 248	75	7 879	76	7 118	91
Élaboration de la politique	6 769	95	8 536	97	7 712	114
	13 017	170	16 415	173	14 830	205

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de 3,4 millions de dollars, soit 21 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable à une diminution des ressources par rapport à ce qui était nécessaire à l'étape préliminaire de la mise au point de mécanismes permettant d'améliorer le système de contrôle informatisé.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 5,8 millions de dollars, soit 54 %, supérieures aux 10,6 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 4-5). Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des ressources liée à l'étape préliminaire de la mise au point de mécanismes pour améliorer le système de contrôle informatisé.

Tableau 6: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	7 121	55	6 842	42	9 048	61
Transports et communications	1 128	9	1 129	7	2 744	18
Services professionnels et spéciaux	1 787	14	1 269	8	683	5
Tous les autres coûts de fonctionnement	2 981	22	7 175	43	2 355	16
	13 017	100	16 415	100	14 830	100

Tableau 7: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	7 118	91	4 741	65	2 377	26
Elaboration de la politique	7 712	114	5 137	82	2 575	32
	14 830	205	9 878	147	4 952	58

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1986-1987 sont de 4,9 millions de dollars, soit 50 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987, et comportent 58 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées à l'examen administratif et à la méthode de traitement accéléré	2,8
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	2,0

Données sur le rendement et justification des ressources

Les sous-activités Gestion et Élaboration de la politique ont une incidence sur tous les aspects du Programme d'immigration. Le meilleur indicateur de rendement pour ces sous-activités est logiquement le résultat des autres activités du Programme.

La sous-activité Gestion permet de fournir le soutien administratif nécessaire à l'exécution du Programme. Une des principales initiatives de cette sous-activité a été le développement et la mise en oeuvre du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL). Le SSOBL est un système informatisé reliant plusieurs Centres d'Immigration Canada à une base de données commune sur les clients de l'Immigration et les personnes visées par les dispositions de la Loi sur l'immigration.

Des délais de réponse exagérément longs de l'ordinateur ont empêché la pleine mise en oeuvre du système, mais 14 dépôts de dossiers ont été convertis de manière à automatiser les opérations. En outre, on a terminé la conception détaillée et le développement des modules d'entrée du statut et de demande de renseignements. Enfin, le projet pilote concernant l'entrée des documents a pris fin, et cette fonction a été introduite dans les principaux bureaux de la région de la Colombie-Britannique.

La sous-activité Élaboration de la politique offre deux résultats directs permettant d'évaluer son rendement. Il s'agit du degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et de l'évaluation des niveaux atteints par composante. Le tableau 8 offre des données sur les résultats.

La diminution des ressources affectées à l'activité Gestion et élaboration de la politique pour 1988-1989 est attribuable à l'achat, en 1987-1988, d'un ordinateur central de 5,8 millions de dollars, ce qui avait entraîné une hausse importante des dépenses pour cette même année. Pour les opérations normales en 1988-1989, il ne sera pas nécessaire de dépenser autant, d'où une nette diminution.

Tableau 8: Degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et évaluation des niveaux réels par composante pour 1984 à 1986

Composantes	Niveaux annoncés pour 1986	Niveaux réels en 1986	Niveaux annoncés pour 1985	Niveaux réels en 1985	Niveaux annoncés pour 1984 [1]	Niveaux réels en 1984
Catégorie de la famille	45 000	42 078	45 000	38 514		43 814
Réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées	16 000	19 147	15 000	16 760		15 342
Personnes admises en vertu de mesures à caractère humanitaire	4 000 - 7 000	6 666	5 000 - 8 000	9 122		9 483
Travailleurs sélectionnés	12 000 - 15 000	7 881	5 500 - 6 500	6 584		6 558
- conjoints et personnes à charge	14 000 - 18 000	7 532	5 500 - 6 500	4 741		4 469
Gens d'affaires	4 000	2 186	2 200	1 956		1 900
- conjoints et personnes à charge	8 000	5 327	4 800	4 525		4 360
Retraités	2 000	1 833	2 000	2 100		2 313
	105 000 - 115 000	92 650	85 000 - 90 000	84 302	90 000 - 95 000	88 239
Examen administratif [2]		6 569				
Total		99 219 [3]		84 302		88 239

1. Les niveaux annoncés pour 1984 n'étaient pas ventilés par composante.

2. L'examen administratif a débuté en 1986.

3. Voir l'explication à la page 4-10.

B. Opérations du Programme

Objectif

Admettre les immigrants, les travailleurs temporaires et étudiants étrangers ainsi que les visiteurs, tout en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement, élaborer et mettre en oeuvre des procédures, lignes directrices et instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada, Douanes et Accise, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'Immigration de déterminer si les non-Canadiens doivent être autorisés à entrer au Canada ou à y demeurer, ou s'ils doivent être renvoyés.

Description

L'activité Opérations du Programme vise surtout l'exécution efficace du Programme d'immigration tant au Canada qu'à l'étranger. Elle comporte les sous-activités suivantes.

Gestion des opérations: Cette sous-activité est exercée à l'administration centrale, ainsi que dans les bureaux de région et de district. Elle fournit des services opportuns d'affectation des ressources, de coordination, de formation et de perfectionnement du personnel, tout en assurant un soutien administratif général. Elle comprend un suivi systématique des opérations ainsi qu'une analyse des données sur les opérations et des renseignements recueillis pour veiller à ce que l'exécution du Programme et ses résultats tant au Canada qu'à l'étranger correspondent aux exigences actuelles d'ordre juridique et administratif. Des procédures opérationnelles et des instructions sont élaborées par suite de l'adoption de mesures législatives ou administratives, ou par suite de l'instauration de modifications visant à améliorer l'exécution du Programme ou à en combler les lacunes. Des cas particuliers sont examinés lorsque des représentations sont faites ou lorsque des mesures sont prises aux termes de la Loi sur l'immigration contre des résidents permanents.

Exécution du Programme: Cette sous-activité englobe tous les services offerts par les Centres d'Immigration Canada (CIC) aux bureaux d'entrée au Canada et dans les autres bureaux au Canada. Elle comprend notamment les fonctions d'examen secondaire, d'investigation, de traitement des demandes présentées par des immigrants ou par des visiteurs au nom de personnes se trouvant à l'extérieur du Canada, de traitement des revendications du statut de réfugié, de traitement des demandes présentées par les visiteurs qui désirent prolonger la durée autorisée de séjour ou modifier les conditions mises à leur admission, de présentation de cas et d'interjection d'appels, de même que les services directs de soutien de ces fonctions.

Sommaire des ressources

L'activité Opérations du Programme représente environ 53 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1988-1989 et 86 % des années-personnes totales. Elle représente 85 % des coûts en personnel et 83 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 9: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	17 863	352	17 189	349	15 352	342
Exécution du Programme	85 283	1 718	83 921	1 703	74 958	1 669
	103 146	2 070	101 110	2 052	90 310	2 011

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de 2,0 millions de dollars, soit 2 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable aux coûts supplémentaires d'opération entraînés par un plus grand nombre de revendicateurs du statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) sont de 9,5 millions de dollars, soit 10 %, supérieures aux 91,6 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 4-5). Cette différence est surtout attribuable aux coûts supplémentaires d'opération entraînés par un plus grand nombre de revendicateurs du statut de réfugié.

Tableau 10: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	83 093	81	81 324	80	76 560	85
Transports et communications	11 134	11	7 139	7	4 891	5
Services professionnels et spéciaux	6 526	6	9 556	9	6 364	7
Tous autres coûts de fonctionnement	2 393	2	3 091	4	2 495	3
	103 146	100	101 110	100	90 310	100

Tableau 11: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	15 352	342	13 580	320	1 772	22
Exécution du Programme	74 958	1 669	66 300	1 563	8 658	106
	90 310	2 011	79 880	1 883	10 430	128

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1986-1987 sont de 10,4 millions de dollars, soit 13 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987, et comportent 128 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées aux postes suivants:

	(en millions de dollars)
• l'accroissement du volume de travail attribuable au programme de recouvrement des frais, aux niveaux d'immigration et à l'élargissement de la Commission d'appel de l'immigration	3,4
• l'examen administratif et la méthode de traitement accéléré	4,4
• les formalités relatives à la détention et à l'expulsion	2,1

Données sur le rendement et justification des ressources

Gestion des opérations: La sous-activité Gestion des opérations permet d'orienter les bureaux locaux par la préparation de procédures opérationnelles et d'instructions, par le suivi de l'application de ces dernières ainsi que par l'interprétation de la politique et des dispositions législatives. Ainsi, son rendement se mesure logiquement par l'efficacité et l'efficience des autres activités du Programme. Chaque année, on sélectionne diverses opérations à des fins de contrôle. En 1987-1988, les opérations faisant l'objet d'un tel contrôle sont la simplification des formalités relatives au permis de

travail, les projets pilotes sur le traitement des cas de la catégorie de la famille, les délégations de pouvoir et l'octroi, au Canada même, du droit d'établissement. On devrait se pencher sur les résultats de ces contrôles en 1988-1989.

En 1987-1988, on a entrepris un examen approfondi des procédures et des méthodes de délivrance des documents afin d'améliorer la qualité du service en simplifiant des formalités et en réduisant le nombre de documents à remplir, voir même en les éliminant, (voir Initiatives permanentes, à la page 4-22).

Parmi les activités qui continueront d'être suivies en 1988-1989, citons l'examen primaire global dans les aéroports, le programme concernant les entrepreneurs au Canada et l'efficacité des investigations.

On s'emploiera encore à réduire le flot des immigrants clandestins en multipliant les contacts avec les pays qui sont aux prises avec les mêmes problèmes, afin de mieux connaître les moyens qu'utilisent ces immigrants clandestins pour entrer au pays. L'Immigration fournira aux transporteurs aériens des renseignements et des outils leur permettant d'identifier les faux documents. En outre, l'Immigration cherchera, dans la mesure du possible, à empêcher la fabrication et l'utilisation de faux documents canadiens ou étrangers utilisés pour entrer au Canada.

Exécution du Programme: En 1988-1989, on s'attend que de 30 à 35 millions de visiteurs entreront au Canada. De ce nombre, quelque 2,2 millions seront examinés par des agents de l'Immigration. Ce nombre estimatif est le même que celui prévu pour 1987-1988 et légèrement inférieur au nombre réel d'examens menés en 1986-1987 (voir le tableau 12).

Les résultats découlant de cette sous-activité sont l'autorisation de séjour ou l'octroi du droit d'établissement, de même que la modification des conditions de séjour, la délivrance de permis ou le renvoi de personnes (voir "Prolongation et autorisation" et "Ordonnance de renvoi" dans le Glossaire de la section III), conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Le nombre des activités menées à cet égard au cours des trois dernières années ainsi que les prévisions en la matière pour 1988-1989 sont présentés au tableau 12.

Les ressources sont surtout affectées en fonction des prévisions relatives au volume de travail et aux anticipations de rendement négociées. Il faut également offrir les services de base d'un bout à l'autre du Canada pour répondre aux besoins du public et aux exigences d'ordre juridique. Des services doivent être fournis et un contrôle doit s'exercer dans nombre de petits bureaux d'entrée. A huit bureaux frontaliers, le service doit être assuré vingt-quatre heures par jour. Il en est de même à trois autres bureaux d'entrée entre mai et octobre. Ces exigences créent effectivement des problèmes lorsqu'on tente

d'établir le niveau de la productivité par rapport aux ressources qui sont fixes. Etant donné la répartition inégale du volume de travail et des ressources, les niveaux d'efficacité sont peu uniformes.

Tableau 12: Volume de travail des Opérations du Programme

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Examens secondaires *	2 200 000	2 200 000	2 210 942	1 953 776
Rapports aux termes du paragraphe 20(1) *	45 000	45 000	47 612	26 424
Investigations *	49 000	49 000	52 017	57 501
Cas présentés	14 000	24 000	17 824	13 634
Ordonnances de renvois exécutées *	5 600	2 000	1 923	2 055
Demandes d'immigration	90 000	85 000	81 014	68 685
Prolongations et autorisations *	230 000	230 000	254 499	250 942
Années-personnes	2 070	2 052	2 011	1 909

* Voir ces termes dans le Glossaire de la section III.

Le nombre de rapports aux termes du paragraphe 20(1) a été beaucoup plus élevé que prévu en 1986-1987 en raison du nombre de personnes qui sont entrées au Canada afin de revendiquer, dès l'enquête, le statut de réfugié. On s'attend que la situation demeurera la même en 1988-1989 à moins que de nouvelles dispositions juridiques ne soient mises en oeuvre.

Le nombre des investigations a fléchi à nouveau en 1986-1987 parce qu'il est généralement peu intéressant d'entrer au Canada à titre de visiteur et d'y demeurer clandestinement. Il est beaucoup plus avantageux de revendiquer le statut de réfugié immédiatement à l'arrivée. Le nombre d'investigations devrait fléchir encore en 1987-1988, pour ensuite demeurer le même en 1988-1989.

Le nombre de demandes d'immigration devrait s'accroître quelque peu en 1987-1988 et en 1988-1989, par suite des augmentations annoncées des niveaux d'immigration pour ces années.

On avait prévu un léger fléchissement du nombre des prolongations et autorisations en 1986-1987 en raison des changements de procédures qui ont été apportés. Cependant, on a signalé une légère augmentation parce que le nombre de personnes revendiquant le statut de réfugié a été plus élevé que prévu, ce qui s'est traduit par un accroissement du nombre de permis de travail délivrés à ces revendicateurs. En 1987-1988, on s'attend que le nombre de prolongations et autorisations diminuera en raison des mesures de contrôle concernant les réfugiés

introduites en février 1987. Ces mesures visaient à réduire le nombre de personnes qui pouvaient entrer au Canada pour y solliciter un statut quelconque, mais qui avaient besoin d'une autorisation. De plus, on a introduit un genre différent de permis de travail, qui permet au titulaire de changer d'emploi sans devoir chaque fois obtenir un nouveau permis.

Efficacité des opérations: Pour mesurer l'efficacité de l'activité Opérations du Programme, on a utilisé trois indicateurs de rendement. D'abord, deux ratios - rapports des cas présentés ayant fait l'objet d'un rapport aux termes du paragraphe 20(1) et celui des cas présentés, ayant fait l'objet d'un renvoi - mesurent l'efficacité des contrôles qu'effectue l'Immigration aux bureaux d'entrée pour empêcher l'entrée de personnes non admissibles (voir les tableaux 13 et 14). Le ratio des rapports aux termes de l'article 27 ou des arrestations aux termes de l'article 104 comparativement aux investigations (voir le tableau 15) mesure l'efficacité des contrôles de l'Immigration effectués par les bureaux intérieurs pour arrêter des personnes qui, après leur admission au Canada, n'ont pas respecté les conditions imposées à leur admission (voir ces termes dans le Glossaire à la section III).

La proportion des cas présentés et des rapports aux termes du paragraphe 20(1), qui demeurait stable, à quelque 50 % (1 pour 2), depuis 1983-1984, s'est considérablement modifiée en 1986-1987 pour fléchir à moins de 40 % (2 pour 5). Plusieurs personnes ont en effet revendiqué le statut de réfugié dès leur arrivée, ce qui a suscité une hausse de la demande de rapports de ce genre, mais comme on n'a pas réussi à y répondre, ce ratio a fléchi. On prévoit pour 1987-1988 et 1988-1989 un retour à une situation plus normale.

Tableau 13: Rapports aux termes du paragraphe 20(1) et cas présentés

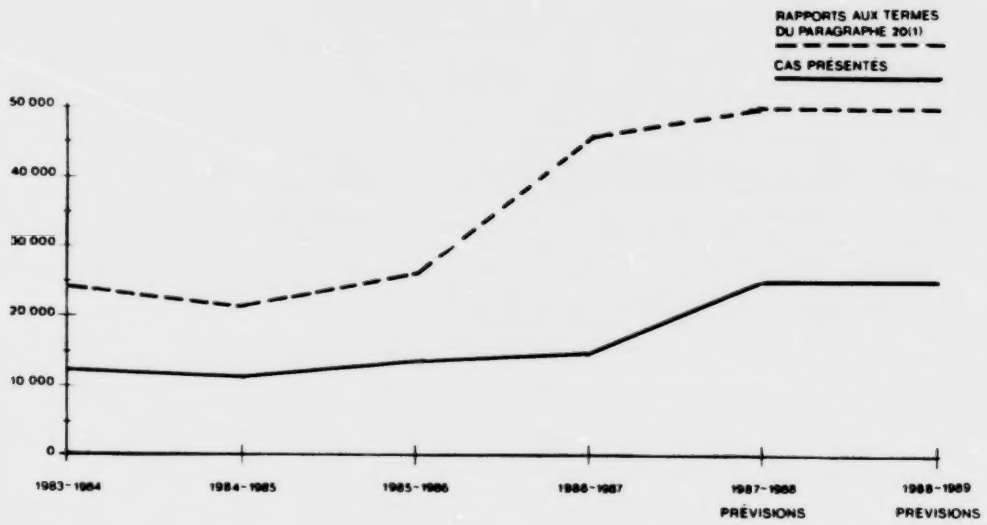

La proportion des renvois effectués et des cas présentés a fléchi régulièrement entre 1983-1984 et 1986-1987, pour passer de 50 % à 7 % (voir le tableau 14). Pour 1987-1988, on prévoit que ce ratio diminuera encore jusqu'à 5 %. Cette situation a été causée par les longs délais qu'entraînent les appels pouvant être interjetés au cours du processus de renvoi et par l'augmentation du nombre des revendicateurs du statut de réfugié. Comme l'environnement, sur le plan des opérations, est le même qu'au cours des années précédentes, ce taux ne changera probablement pas en 1988-1989.

Tableau 14: Renvois et cas présentés

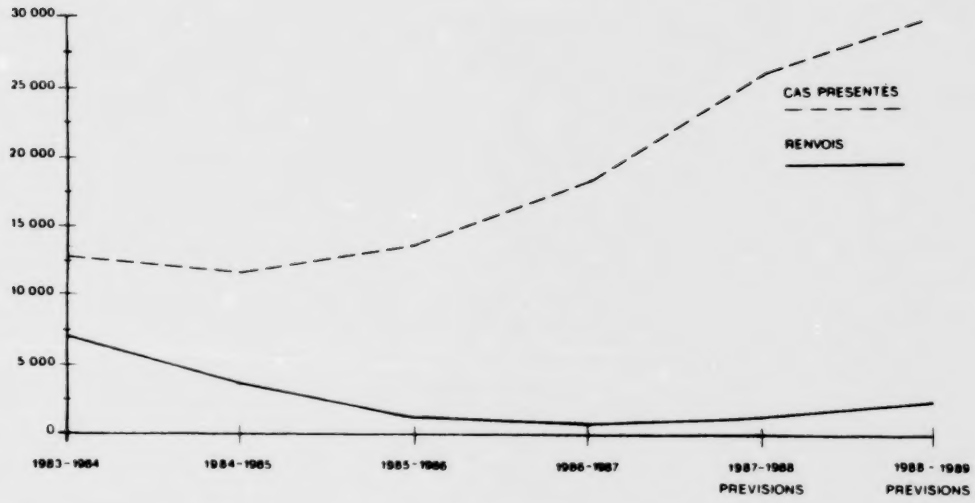

Depuis 1986-1987, les rapports établis aux termes de l'article 27 dans le cas de déclarations spontanées sont compilés séparément afin de donner une meilleure idée de l'efficacité des investigations. Ce changement permet de ne pas tenir compte des rapports aux termes de l'article 27 portant sur des personnes qui, s'étant présentées volontairement à un Centre d'Immigration Canada, n'avaient jamais fait l'objet d'une investigation. Les résultats obtenus en 1986-1987 ne devraient pas changer en 1987-1988 ni en 1988-1989.

Tableau 15: Rapports aux termes de l'article 27 ou arrestations aux termes de l'article 104 et investigations

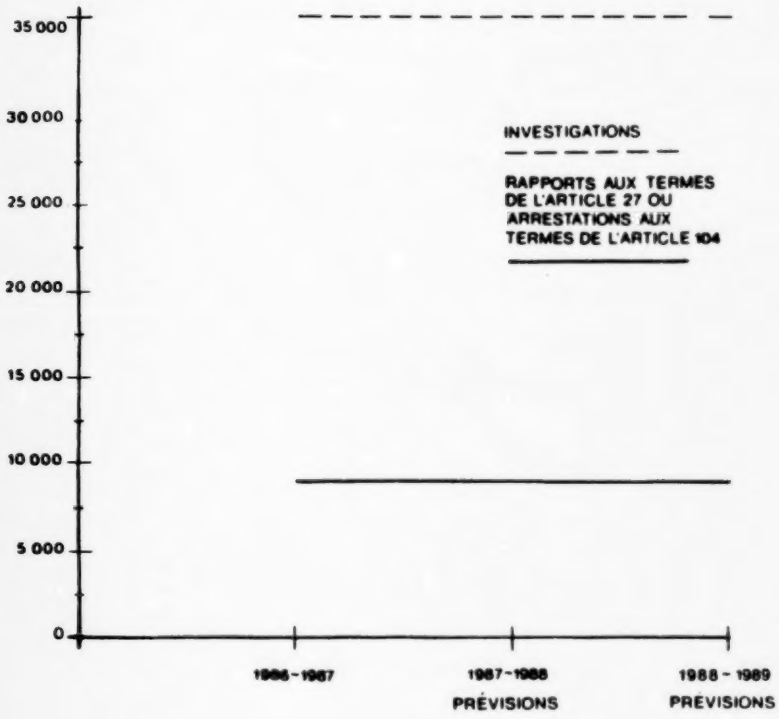

C. Établissement

Objectif

Faciliter l'établissement et l'adaptation des nouveaux résidents permanents (c'est-à-dire les immigrants et les réfugiés) pour qu'ils deviennent le plus rapidement possible des membres à part entière de la société canadienne, tout en demeurant à l'intérieur de limites raisonnables et réalistes sur le plan des ressources.

Description

Des services d'établissement sont offerts dans le cadre d'autres activités de la Commission et du Ministère par les Centres d'emploi du Canada (CEC). Les activités d'un grand nombre d'organismes bénévoles non gouvernementaux, avec lesquels la Commission et le Ministère passent chaque année des contrats pour la prestation de services directs et essentiels d'établissement, viennent étayer ce système de prestation de services.

Cette activité comprend la coordination de la législation, des politiques et des procédures, la planification et la gestion des ressources, ainsi que la liaison directe avec des organismes et des groupes communautaires. Il est essentiel de contrôler les activités entreprises dans le cadre de ces programmes pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques et procédures établies.

L'activité Établissement englobe les quatre programmes nationaux suivants.

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Aux termes de ce programme, des allocations sont versées et des prêts sont consentis aux nouveaux résidents permanents démunis, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels jusqu'à ce qu'ils deviennent financièrement autonomes. Les frais de transport des réfugiés handicapés et des personnes à leur charge sont payés à même les fonds de ce programme.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI): Aux termes de ce programme, des services d'établissement et d'adaptation sont offerts aux immigrants à leur arrivée au Canada, grâce à l'octroi de subventions à des organismes bénévoles. Les résidents permanents, de même que les personnes à qui la Commission et le Ministère envisagent d'accorder la résidence permanente -- et ce, quelle que soit la durée de leur séjour au Canada --, peuvent être admissibles. Un contrôle est exercé sur l'accès aux services en n'achetant que les services d'établissement directs qui sont considérés comme essentiels, qui ne sont utiles qu'aux nouveaux arrivants et qui visent à répondre à des besoins normalement ressentis au cours de la première année d'établissement.

Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés (PARR): Ce programme vise à faciliter l'établissement et l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés et des membres des catégories désignées qui, pris en charge par le gouvernement, ont besoin d'une aide financière aux termes du PAA et qui pourraient tirer parti de l'appui d'un groupe d'accueil. Les groupes d'accueil fournissent un soutien moral et des services d'orientation, ce qui permet de faire la péréquation des services offerts tant aux réfugiés pris en charge par le gouvernement qu'à ceux qui sont parrainés à titre privé (voir "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire de la section III).

Programme des prêts de transport: Des prêts de transport sont consentis aux immigrants éventuels, afin de faciliter leur venue au Canada.

Sommaire des ressources

L'activité Établissement représente environ 37 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1988-1989 et 2 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 2 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme. Cette activité englobe l'exécution du Programme d'aide à l'adaptation (PAA), de 61,7 millions de dollars, du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), de 7,6 millions de dollars, et du Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés (PARR), de 0,5 million de dollars, ainsi que l'administration d'un poste non budgétaire, soit la Caisse des prêts de transport, dont le plafond est de 90 millions de dollars.

Tableau 16: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	72 148	55	65 315	55	49 500	53

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de 6,8 millions de dollars, soit 10 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des ressources affectées, au titre de l'aide sociale (PAA et PEAI), en prévision des besoins qu'occasionnera un nombre accru de revendicateurs du statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) s'établissent à 65,3 millions de dollars. Cette somme correspond au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 4-5).

Tableau 17: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2 202	3	2 142	3	2 267	5
Autres coûts de fonctionnement	110	-	110	-	149	-
Subventions et contributions	69 836	97	63 063	97	47 084	95
	72 148	100	65 315	100	49 500	100

Tableau 18: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	49 500	53	35 276	36	14 224	17

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1986-1987 sont de 14,2 millions de dollars, soit 40 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987, et comportent 17 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées au PAA et au PEAI, par suite d'un plus grand nombre de demandes d'aide de la part de revendicateurs.

Données sur le rendement et justification des ressources

Tableau 19: Volume de travail de l'Établissement

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
PAA				
Coût du Programme (en dollars)	61 692 000	51 466 000	38 784 000	36 704 000
PEAI				
Nombre de contrats	135	135	135	148
Coût du Programme (en dollars)	7 644 000	5 644 000	4 500 000	3 580 000
PARR				
Coût du Programme (en dollars)	500 000	500 000	440 000	320 000
Programme de cours de langue pour immigrants				
Nombre de projets	-	45	44	-
Coût du programme (en dollars)	-	1 000 000	760 000	-
Coût du Programme de soutien du revenu pour les revendicateurs du statut de réfugié établis au Québec (en dollars)	-	4 453 000	2 600 000	-

Tableau 20: Coût moyen et durée moyenne de l'aide par bénéficiaire du PAA

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Coût moyen (en dollars)	4 746	4 660	3 449	3 336
Durée moyenne (en mois)	9-10	9-10	8-9	9-10
Nombre de bénéficiaires	13 000	12 000	12 000	11 000

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Un ensemble de facteurs expliquent l'augmentation modeste (1,8 %) du coût moyen par bénéficiaire du PAA en 1988-1989 (voir le tableau 20), dont notamment l'amélioration de la situation de l'emploi, une augmentation du coût de la vie plus modeste qu'il n'était prévu, une forte proportion de postes vacants dans les grandes agglomérations urbaines et le succès des divers services de placement offerts par les organismes participant au PEAI, qui contribue à réduire la période pendant laquelle les nouveaux réfugiés touchent des allocations aux termes du PAA.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI): Le PEAI fournit du financement à environ 125 organismes qui offrent des services directs aux nouveaux arrivants -- des services de counselling,

d'orientation et d'emploi notamment. Ces organismes dispensent des services essentiels à un coût bien inférieur à ce qu'il en coûterait à la Commission et au Ministère pour les fournir par l'intermédiaire des bureaux locaux. C'est pourquoi les crédits affectés au PEAI ont augmenté de façon régulière, pour passer de 3,6 millions de dollars, en 1985-1986, à un montant estimatif de 7,6 millions de dollars, en 1988-1989 (voir le tableau 19).

En 1984, année au cours de laquelle 88 000 immigrants ont été admis au Canada, le PEAI a été doté d'un budget de 3,14 millions de dollars. Ce montant a été augmenté de 0,5 million de dollars en 1985, afin que de meilleurs services puissent être offerts aux immigrantes, et de 2,0 millions de dollars en 1987, ce qui a porté le total à 5,64 millions de dollars. En 1988-1989, il est prévu d'accroître de 2,0 millions de dollars le budget de ce programme, pour permettre au gouvernement de prendre en charge un plus grand nombre de réfugiés.

Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés (PARR): Le PARR, qui a été lancé à titre de projet pilote en 1986-1987, a poursuivi ses activités en 1987-1988. L'évaluation faite de ce programme pilote révèle qu'il concourt réellement à l'établissement et à l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés pris en charge par le gouvernement, grâce au soutien moral et aux services d'orientation que leur fournissent directement les groupes d'accueil. Il semble bien que les réfugiés jumelés à des groupes d'accueil apprennent l'anglais plus rapidement que ceux qui n'ont pas été jumelés. En outre, les conseillers des Centres d'emploi du Canada signalent que les réfugiés ainsi jumelés prennent moins de leur temps et sont moins susceptibles d'aller s'installer dans d'autres collectivités. Les projets se poursuivront en 1988-1989, au moins au même rythme qu'à l'heure actuelle (voir le tableau 19).

Programme de cours de langue pour immigrants: Un projet pilote a été lancé en 1986-1987, au coût de 1 million de dollars, pour mieux répondre aux besoins des personnes -- surtout des immigrantes -- qui n'ont pas l'intention de se joindre à la population active et donc ne bénéficient officiellement d'aucun cours de langue. Des projets de démonstration ont été mis sur pied à l'échelon local, avec le concours des organismes sans but lucratif. En 1987-1988, l'octroi de 1 million de dollars de plus a été approuvé pour assurer la poursuite du projet dans huit régions (voir le tableau 19).

Programme des prêts de transport: En vertu du programme, des prêts sont consentis aux immigrants, selon les besoins, pour les aider à payer leurs frais de transport au Canada et à bien s'établir après leur arrivée. Des prêts sont aussi accordés pour favoriser la réunion des familles. En outre, des avances sont versées aux réfugiés qui en ont besoin pour couvrir le coût d'un examen médical à l'étranger. Des précisions sur le nombre et le montant des prêts consentis figurent à la page 4-56.

D. Arbitrage

Objectif

Déterminer si certaines personnes doivent être admises au Canada ou en être renvoyées, et si elles doivent être détenues ou mises en liberté au cours de l'enquête (voir "Enquête et renvoi" dans le Glossaire de la section III).

Description (voir "Enquête et renvoi" dans le Glossaire de la section III)

Les arbitres doivent tenir les enquêtes et procéder à des auditions en vue de la mise en liberté de façon équitable et efficace, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration et aux principes de justice naturelle.

Lorsqu'une personne se voit refuser l'admission au Canada ou qu'elle est priée de quitter le Canada, elle fait l'objet d'une enquête qui permettra de déterminer si elle pourra entrer ou demeurer au pays.

Lorsqu'une personne revendique, au cours d'une telle enquête, le statut de réfugié, l'enquête est ajournée pour permettre au Comité consultatif du statut de réfugié, au ministre d'Etat à l'Immigration et, dans certains cas, à la Commission d'appel de l'immigration, de rendre une décision au sujet de la revendication.

Dans le cas des personnes détenues aux termes de la Loi sur l'immigration, les arbitres procèdent à la révision des motifs de la détention après 48 heures et, par la suite, tous les sept jours, conformément au paragraphe 104(6) de la Loi sur l'immigration.

L'enquête et la révision des motifs de la détention constituent des procédures quasi judiciaires d'opposition. Les décisions des arbitres peuvent être réexaminées par la Cour d'appel fédérale du Canada, et, dans certains cas, par la Commission d'appel de l'immigration.

Afin de procéder à la tenue des enquêtes et à la révision des motifs de la détention dans les délais impartis par la Loi, 13 bureaux d'arbitrage ont été établis au Canada.

Sommaire des ressources

L'activité Arbitrage représente environ 2 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1988-1989 et 4 % des années-personnes totales. Elle représente 4 % des coûts en personnel et 3 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 21: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	3 854	85	3 794	86	3 906	77

Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de $60 000, soit 1 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) s'établissent à 3,8 millions de dollars. Cette somme correspond au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, à la page 4-5).

Tableau 22: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3 474	90	3 412	90	3 534	91
Transports et communications	260	7	262	7	283	7
Autres coûts de fonctionnement	120	3	120	3	89	2
	3 854	100	3 794	100	3 906	100

Tableau 23: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	3 906	77	3 844	92	62	(15)

Les dépenses réelles pour 1986-1987 sont de $62 000, soit 2 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987 et comportent 15 années-personnes en moins.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail de la Direction de l'arbitrage est évalué en fonction du nombre des enquêtes terminées et des révisions des motifs de la détention qui ont été tenues (voir le tableau 24).

Tableau 24: Volume de travail de l'Arbitrage

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Enquêtes terminées	9 054	8 231	7 483
Enquêtes en cours	26 799	24 363	22 149
Révisions des motifs de la détention	2 658	2 417	2 198
Années-personnes	85	86	77

Enquêtes: La productivité de l'Arbitrage est calculée en fonction du nombre d'enquêtes terminées (c'est-à-dire de cas où une décision finale est rendue) par jour-arbitre.

Lorsqu'une revendication du statut de réfugié est déposée à une enquête, cette dernière est ajournée afin que soit déterminé le bien-fondé de la revendication.

Puisque le nombre d'enquêtes ajournées augmente en fonction de celui des revendications, moins d'enquêtes sont effectivement terminées (parce que les personnes en cause attendent qu'une décision soit rendue à l'égard de leur revendication), et il s'ensuit une baisse de la productivité.

Lorsqu'une enquête est ajournée à la suite du dépôt d'une revendication, le cas de la personne est examiné par les préposés à l'examen administratif (voir à la page 4-11). La recommandation faite à l'issue de l'examen consiste dans certains cas à octroyer le droit d'établissement. Comme il serait superflu de reprendre le processus d'enquête pour ces revendicateurs, les responsables de l'examen administratif informent l'Arbitrage des personnes dont le cas a été tranché par voie administrative. L'Arbitrage doit alors considérer le cas comme réglé aux termes de l'examen administratif (le tableau 2, à la page 4-11, indique le nombre de cas qui ont été réglés aux termes de l'examen administratif en 1986).

Les prévisions relatives au nombre des enquêtes terminées et à celui des enquêtes en cours se fondent sur les hypothèses suivantes:

- le nombre de cas que l'on commencera à traiter chaque mois jusqu'à la fin de l'année sera égal, ou supérieur, à celui qu'il est actuellement possible d'absorber;
- la productivité de la Direction (évaluée suivant le nombre d'enquêtes terminées par jour-arbitre) diminue à mesure qu'augmente le nombre de revendications du statut de réfugié;
- une forte proportion des revendications faisant partie de l'arriéré correspond à des cas en instance dans le cadre de l'examen administratif, qui n'ont pas encore été classés.

Actuellement, le travail des arbitres consiste principalement à amorcer des enquêtes, puis à les ajourner lorsqu'une revendication du statut de réfugié est présentée. En raison de l'augmentation continue du nombre de revendications présentées au cours des enquêtes, le taux d'ajournement a atteint près de 90 % durant le premier semestre de 1987-1988 (contre 70 % pour la même période en 1986-1987). Etant donné que très peu d'enquêtes sont menées à terme, la hausse du nombre de revendications a eu une incidence marquée sur la productivité de la Direction.

En conséquence, le nombre d'enquêtes en cours au début de 1987-1988 s'élèvera à environ 32 535, ce qui représente une hausse de 10 386 par rapport à mars 1986.

On s'attendait à ce que le nombre de cas réglés augmente pendant la seconde moitié de 1987-1988, à mesure que les arbitres commenceraient à rouvrir les enquêtes ajournées, une fois les revendications traitées. Il était aussi prévu que cette augmentation du nombre d'enquêtes terminées influerait sur celui des appels interjetés devant la Cour d'appel fédérale, alors que les requérants chercheraient à retarder le moment de leur renvoi du Canada.

Révisions des motifs de la détention: Le nombre de révisions des motifs de la détention a chuté de 56 %, passant de 3 879 à 2 198 entre 1985-1986 et 1986-1987. Cette diminution tient, en grande partie, à la politique de la Commission, qui consiste à mettre en liberté les revendicateurs du statut de réfugié dont les organismes non gouvernementaux se portent garants. En 1987-1988, le nombre de révisions des motifs de la détention ne devrait que peu varier par rapport à celui de 1986-1987.

Appels: L'objectif de la Direction de l'arbitrage est de rendre des décisions équitables, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration et aux principes de justice naturelle. Le pourcentage des décisions rendues par des arbitres qui sont cassées par la Cour d'appel fédérale constitue un moyen de mesurer l'efficacité de cette fonction (voir le tableau 25).

Tableau 25: Enquêtes terminées portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Pourcentage des décisions portées en appel	3,0	3,0	2,7
Pourcentage des décisions cassées	58,5	58,5	53,2

Il ressort d'une analyse des cas qu'environ 83 % des appels qui sont accueillis par la Cour d'appel fédérale le sont par suite de l'application de la décision rendue en 1985 par la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Singh, au sujet du processus de reconnaissance du statut de réfugié. L'augmentation du pourcentage réel de décisions cassées en 1986-1987 tient dans une large mesure à l'application du jugement rendu dans l'affaire Singh.

Pour ce qui est des enquêtes où l'arbitre avait, en fin de compte, rendu une ordonnance de renvoi ou signifié un avis d'interdiction de séjour, le nombre d'appels interjetés devant la Cour d'appel fédérale a diminué en 1984-1985, puis il est resté stable de 1985-1986 à aujourd'hui.

E. Comité consultatif du statut de réfugié

Objectif

Remplir, de concert avec le Programme d'immigration, les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationale au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et conseiller le Ministre d'Etat en ce qui a trait aux questions touchant la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention.

Description

Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a été établi afin de conseiller le Ministre en matière de revendications du statut de réfugié au sens de la Convention (Loi sur l'immigration de 1976, paragraphe 48(1)). A titre de signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée en 1951 à Genève, et du Protocole afférent, signé en 1967, le Canada respecte son obligation de ne pas renvoyer dans leur pays les non-Canadiens qui se trouvent au Canada ou qui se présentent aux bureaux d'entrée s'ils "craignent avec raison d'être persécutés".

Les membres du CCSR étudient chaque revendication et recommandent au ministre d'Etat à l'Immigration ou à ses représentants de reconnaître ou non au revendicateur le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils tiennent compte du témoignage du revendicateur, de la situation dans son pays d'origine, de la définition de réfugié au sens de la Convention (énoncée dans la Loi sur l'immigration de 1976) et des directives que, en 1982, le Ministre de l'époque a données au CCSR.

Le CCSR fonctionne indépendamment de la Commission et du Ministère, mais il relève du ministre d'Etat à l'Immigration, à qui le président du CCSR rend compte. Les membres, qui viennent des secteurs public et privé, sont nommés par le Ministre d'Etat, et un secrétariat met notamment à leur disposition des services opérationnels et administratifs ainsi que des services de recherche.

Sommaire des ressources

L'activité Comité consultatif du statut de réfugié représente environ 1 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1988-1989 et 1 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 2 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

Tableau 26: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	2 058	33	2 010	33	2 510	32

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de 0,1 million de dollars, soit 2 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette différence est surtout attribuable à l'augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives.

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions pour 1987-1988 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987) s'établissent à 2 millions de dollars. Cette somme correspond au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (voir Autorisations de dépenser, page 4-5).

Tableau 27: Sommaire des ressources par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel * 1986-1987	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1 540	75	1 492	74	1 414	57
Transports et communications	92	4	92	5	131	5
Services professionnels et spéciaux	383	19	383	19	859	34
Tous les autres coûts de fonctionnement	43	2	43	2	106	4
	2 058	100	2 010	100	2 510	100

* Des ressources supplémentaires ont été accordées au titre des services professionnels et spéciaux en 1986-1987 afin de supprimer l'arriéré de revendications.

Tableau 28: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	2 510	32	1 619	25	891	7

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1986-1987 sont de 0,9 million de dollars, soit 55 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1986-1987, et comportent sept années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées à l'examen administratif et à la méthode de traitement accéléré (voir à la page 4-11).

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail du CCSR varie et dépend, en grande partie, du respect des droits de la personne à l'échelle internationale. Le CCSR doit étudier individuellement chaque revendication qui lui est présentée et formuler ses recommandations. Depuis la création du CCSR en avril 1978, le nombre de revendications dont il s'occupe et le délai de traitement ont augmenté de façon marquée. Le tableau 29 fait état de la situation actuelle. L'augmentation constante du nombre de revendications reflète non seulement le degré de non-respect des droits de la personne dans de nombreux pays, mais aussi l'attrait qu'exerce le Canada en tant que pays d'accueil.

Le 21 mai 1986, l'examen administratif a été mis sur pied afin d'éliminer l'arriéré de revendications accumulé à cette date. Les crédits accordés au CCSR ont été considérablement accrus en 1986-1987, pour lui permettre d'étudier le très grand nombre de revendications. A l'origine, on estimait à 20 050 le nombre de revendications qui seraient soumises à l'examen administratif. Le programme tire maintenant à sa fin et il a permis de régler près de 29 000 cas.

Tableau 29: Volume de travail et délai de traitement des revendications

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Revendications en instance au début de l'année	15 000	3 217	0 [1]
Revendications reçues	24 000	18 338	6 495
Revendications traitées	7 000	6 540	5 214 [2]
Délai moyen de traitement (en mois)	18-24	14	2

1. Par suite des changements annoncés le 21 mai 1986 (notamment l'examen administratif), l'arriéré de revendications alors en instance au palier du CCSR a, de fait, été éliminé.

2. Ce total comprend 1 936 cas, traités durant l'année, dont l'audition a eu lieu avant la mise en oeuvre de la méthode de traitement accéléré, le 21 mai 1986.

Dans le cadre d'un projet pilote mis en oeuvre à Toronto, Montréal et Vancouver depuis mai 1983, les revendicateurs du statut de réfugié ont une entrevue avec les membres du CCSR après avoir subi l'interrogatoire sous serment qu'exige la Loi sur l'immigration. Grâce à cette formule, on cherche à réduire le délai de traitement à deux mois, à partir de l'interrogatoire sous serment jusqu'à ce que la décision du Ministre soit rendue. Il incombe exclusivement aux revendicateurs de déterminer s'ils veulent avoir recours à cette formule, qui est par ailleurs bien accueillie et qui donne de bons résultats. Ce projet permet en outre de recueillir des renseignements précieux, qui seront fort utiles lorsqu'on envisagera d'apporter des modifications au processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Ce qui est d'importance capitale pour les revendicateurs, c'est qu'ils peuvent témoigner devant les membres, lesquels prendront part au processus de prise de décisions, plutôt que de traiter avec les agents d'immigration supérieurs, qui ne sont pas investis de ce rôle.

Le CCSR a augmenté le nombre de séances hebdomadaires et il poursuivra ses efforts en ce sens. D'autres modifications administratives à apporter au processus de reconnaissance du statut de réfugié sont continuellement à l'étude, l'objectif étant de faire en sorte que les revendications soient réglées avec équité et dans un délai raisonnable.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 30: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel			
Traitements et salaires	84 133	82 179	81 528
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 041	12 883	11 022
Autres frais touchant le personnel	256	150	273
	97 430	95 212	92 823
Biens et services			
Voyages (y compris ceux des personnes détenues ou expulsées)	6 160	6 563	4 112
Autres frais de transports et de communications	6 513	2 119	3 984
Information	1 192	1 734	1 404
Services professionnels et spéciaux	8 769	11 280	7 967
Location	778	577	353
Achat de services de réparation et d'entretien	198	199	178
Services publics, fournitures et approvisionnements	978	1 241	1 350
Toutes autres dépenses	386	80	82
	24 974	23 793	19 430
Total des dépenses de fonctionnement	122 404	119 005	112 253
Capital - Acquisition de machines et de matériel	1 983	6 576	1 719
Paiements de transfert	69 836	63 063	47 084
Dépenses totales	194 223	188 644	161 056

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 97,4 millions de dollars représentent 78 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme d'immigration. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 31: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Années-personnes autorisées			
- Contrôlées par le Conseil du Trésor			
Gestion et élaboration de la politique	170	173	205
Opérations du Programme	2 070	2 052	2 011
Etablissement	55	55	53
Arbitrage	86	86	77
Comité consultatif du statut de réfugié	33	33	32
	2 413	2 399	2 378
Autres années-personnes -			
Non contrôlées par le Conseil du Trésor *			
Opérations du Programme	-	14	26
	-	14	26

* En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage d'étudiants pour des emplois d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes. Les chiffres ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes autorisées qu'il aurait autrement fallu utiliser dans le cadre des programmes Défi 86 et Défi 87.

Tableau 32: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1988-1989
	1988-1989	1987-1988	1986-1987		
Gestion	22	24	24	51 400 - 100 700	69 164
Scientifique et professionnelle					
Economique, sociologie et statistique	8	3	8	15 600 - 70 392	54 331
Administration et service extérieur					
Services administratifs	108	58	70	15 178 - 63 264	40 172
Organisation et méthodes	3	1	3	14 874 - 59 100	40 067
Gestion du personnel	1	-	1	14 239 - 60 400	-
Administration des programmes	1 463	1 510	1 321	15 178 - 63 264	36 958
Autres	-	-	4		
Technique					
Dessin et illustrations	1	-	1	17 248 - 44 693	-
Soutien des sciences sociales	2	1	2	14 009 - 64 044	34 013
Soutien administratif					
Communications	4	4	3	17 034 - 35 284	20 126
Commis aux écritures et aux règlements	567	565	742	14 338 - 35 194	22 406
Mécanographie	1	-	1	14 042 - 28 019	-
Secrétariat, sténographie et dactylographie	199	199	175	14 210 - 35 419	24 060
Exploitation					
Services divers	33	33	22	14 693 - 44 350	30 797

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1987. Dans la colonne de provision pour le traitement annuel moyen 1988-1989, figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Les contributions représentent 36 % du Budget des dépenses principal de 1988-1989 du Programme d'immigration.

Tableau 33: Détail des paiements de transfert

(en dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu * 1987-1988	Réel * 1986-1987
Contributions			
Établissement			
Aide à l'adaptation	61 692 000	51 466 000	38 784 448
Établissement et adaptation des immigrants	7 644 000	5 644 000	4 500 319
Programme d'accueil	500 000	500 000	439 800
Total des contributions	69 836 000	57 610 000	43 724 567
Postes non requis			
Établissement			
Subvention à la province de Québec pour verser le soutien de revenu à l'intention des revendicateurs du statut de réfugié indigents à qui le droit d'établissement a été accordé aux termes de l'examen administratif et qui sont autrement admissibles aux contributions d'aide à l'adaptation	-	4 453 000	2 600 000
Programme de cours de langue pour immigrants	-	1 000 000	759 659
Total des postes non requis	-	5 453 000	3 359 659
Total du Programme	69 836 000	63 063 000	47 084 226

* Les prévisions pour 1987-1988 sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1987. Les dépenses réelles pour 1986-1987 sont extraites du volume II des Comptes publics de 1986-1987.

4. Prêts

Programme des prêts de transport: En vertu de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts peuvent être consentis aux immigrants et aux personnes d'autres catégories prescrites. A la suite de l'adoption du projet de loi C-34 le 19 décembre 1986, le montant total autorisé des prêts en cours a été porté à 90 millions de dollars. Au 31 octobre

1987, il y avait 51 588 prêts en cours, ce qui représentait 65,1 millions de dollars. Pour 1986-1987, 10 400 prêts ont été consentis, ce qui représente 18,3 millions de dollars. Cependant, l'utilisation réelle des fonds varie, étant fonction du nombre d'immigrants ayant besoin d'aide et des remboursements effectués durant l'année. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada à la rubrique "Formule des prêts d'indemnité de passage".

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1988-1989 du Programme d'immigration ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Il convient de tenir compte d'autres éléments pour établir le coût estimatif total du Programme. Le tableau 34 détaille ces autres articles de dépense. Les recettes indiquées comprennent les montants recouvrés au titre des frais d'expulsion, les amendes et les confiscations, ainsi que d'autres recettes.

Tableau 34: Coût net estimatif du Programme pour 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989	1987-1988
Dépenses de fonctionnement	122 404	109 943
Dépenses en capital	1 983	387
Paiements de transfert	69 836	63 063
Budget principal	194 223	173 393
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	10 111	9 334
Emission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	1 417	1 279
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	2 141	2 127
Locaux aux divers aéroports du Canada - de Transports Canada	1 618	1 667
Autres services	316	388
Coût total du Programme	209 826	188 188
Moins: recettes à valoir directement sur le Trésor *	13 500	13 500
Coût net estimatif du Programme	196 326	174 688

* À l'exclusion des recettes de sept millions de dollars destinées à Affaires extérieures Canada.

6. Recettes

L'Immigration perçoit maintenant des droits auprès des utilisateurs de ses services; cette mesure pourrait produire en 1988-1989 des recettes de l'ordre de 20,1 millions de dollars (ce qui comprend les sept millions de dollars en recettes destinées à Affaires extérieures Canada). L'imposition de ces droits (voir le tableau 35) n'a pas pour effet secondaire de restreindre l'accès au Canada des visiteurs et des immigrants légitimes.

Tableau 35: Barème des droits

	Droit
Demande de résidence permanente	125 $
Demande de permis de travail	
- une personne	50 $
- un groupe de 2 à 14 artistes de spectacle	75 $
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	50 $
Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	
- une personne	25 $
- une famille	50 $

En outre, des frais de détention et de renvoi sont recouvrés des transporteurs, notamment des sociétés aériennes, qui amènent au Canada des personnes non admissibles. Les recettes pouvant résulter de cette mesure en 1988-1989 sont évaluées à 0,4 million de dollars.

Tableau 36: Ventilation des recettes selon le genre

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Droits exigés des utilisateurs			
Demande de résidence permanente	7 520	7 520	8 571
Demande de permis de travail	3 700	3 700	4 225
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	1 600	1 600	1 796
Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	280	280	316
	13 100 *	13 100 *	14 910 *
Sommes recouvrées des transporteurs	400	400	645
	13 500	13 500	15 555

* À l'exclusion des recettes destinées à Affaires extérieures Canada.

Il s'agit de recettes versées directement au Trésor et donc non disponibles pour les fins du Programme.

B. Glossaire

Arrestation aux termes de l'article 104

Arrestation d'une personne qui enfreint la Loi sur l'immigration, à laquelle procède un agent d'immigration aux termes de l'article 104 de la Loi sur l'immigration lorsqu'il estime que ladite personne constitue une menace pour le public ou qu'elle ne se présentera pas à l'enquête ou n'obtempérera pas à l'ordonnance de renvoi.

Article 48

Article de la Loi sur l'immigration qui institue un Comité consultatif du statut de réfugiés (CCSR), lequel est chargé de conseiller le Ministre lorsqu'une personne revendique le statut de réfugié au sens de la Convention.

Audition en vue de la mise en liberté

Révision des motifs de la détention d'une personne à laquelle procède un agent supérieur d'immigration aux termes du paragraphe 104(5) de la Loi sur l'immigration. Une telle révision doit avoir lieu dans les 48 heures qui suivent la mise en détention (voir également Enquête et renvoi).

Avis d'interdiction de séjour

Avis qui exige d'une personne qu'elle quitte le Canada avant une date donnée. Lorsque ladite personne a quitté le Canada, l'avis n'a plus d'effet.

Catégories d'immigrants

Catégorie de la famille: Les immigrants de cette catégorie doivent être parrainés par un membre de la famille immédiate qui a au moins 18 ans et qui vit actuellement au Canada à titre de résident permanent ou de citoyen. Le paragraphe 2(1) de la Loi sur l'immigration donne une définition des membres de la famille immédiate.

Parents aidés: Les immigrants de cette catégorie doivent également être parrainés par un membre de la famille qui a au moins 18 ans et qui est résident permanent, mais leurs liens familiaux ne sont pas aussi étroits. Le paragraphe 2(1) du Règlement sur l'immigration donne une définition des parents aidés.

Immigrants indépendants: Les immigrants de cette catégorie comprennent les personnes qui sollicitent l'admission au Canada sans l'aide de leur famille; il s'agit par exemple:

- des **gens d'affaires** immigrants (aussi appelés entrepreneurs ou travailleurs autonomes):
  - un **entrepreneur** est un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter au Canada une entreprise ou un commerce, ou d'y investir une somme importante, de façon à contribuer de manière significative à la vie économique et à permettre à au moins un citoyen canadien ou résident permanent, à part l'entrepreneur et les personnes à sa charge, d'obtenir ou de conserver un emploi; qui a l'intention et qui est en mesure de participer activement et régulièrement à la gestion de cette entreprise ou de ce commerce;
  - un **travailleur autonome** est un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter une entreprise au Canada, de façon à créer un emploi pour lui-même et à contribuer de manière significative à la vie économique, culturelle ou artistique du Canada;
- des **retraités** qui sont des personnes de 55 ans ou plus et qui n'ont l'intention ni de chercher ni d'accepter un emploi au Canada;
- des **travailleurs sélectionnés** qui sont des personnes ayant reçu une offre d'emploi confirmée au Canada.

Réfugiés: Il s'agit des personnes auxquelles s'applique la définition de réfugié au sens de la Convention établie au paragraphe 2(1) de la Loi sur l'immigration de 1976. Un plan annuel concernant les réfugiés, inclus dans le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, permet au Canada de prévoir le nombre de réfugiés à admettre, ainsi que celui des autres personnes qui seront admises pour des raisons d'ordre humanitaire, compte tenu des niveaux d'immigration annuels fixés à l'avance, comme l'exige la Loi sur l'immigration. Ce plan précise le nombre de réfugiés que le Canada admettra au cours de l'année civile, de même que les régions du monde d'où ils proviendront.

- les membres de **catégories désignées** sont des réfugiés qui viennent de pays indiqués dans le Règlement sur l'immigration;

- les **réfugiés aidés par le gouvernement** sont ceux qui sont admis grâce au parrainage direct du gouvernement;

- les **réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé** sont ceux qui sont admis grâce au parrainage du secteur privé; il s'agit habituellement de groupes, ou d'organismes.

Le Programme d'immigration permet également de contrôler l'entrée de millions de personnes qui viennent au Canada chaque année à titre d'**étudiants étrangers**, de **visiteurs** et de **travailleurs temporaires**.

Centre des demandes de renseignements

Centre qui fournit des renseignements aux agents d'immigration au sujet du statut des personnes au Canada.

Défi 87

Programme du gouvernement visant à offrir des emplois d'été aux étudiants.

Délégation de pouvoirs

Documents officiels par lesquels le Ministre délègue le pouvoir que lui confère la Loi sur l'immigration ou désigne des personnes comme l'exige cette Loi.

Engagement d'aide

Engagement d'aider un membre de la catégorie de la famille ou un parent aidé à s'établir au Canada. La durée de validité de tels engagements est de 1 à 10 ans, selon le cas.

Enquête

Audition quasi judiciaire tenue devant un arbitre afin de déterminer si une personne peut être autorisée à entrer ou à demeurer au Canada.

Enquête et renvoi

Procédure suivie pour déterminer si une personne est admissible au Canada et, s'il y a lieu, pour la renvoyer. Elle englobe les activités suivantes, découlant des examens secondaires et des investigations: audition en vue de la mise en liberté, révision des motifs de la détention, enquête et ordonnance de renvoi -- ces termes sont définis dans le présent glossaire.

Examen secondaire

Entrevue effectuée par un agent d'immigration à un bureau d'entrée lorsqu'une personne a été renvoyée à l'Immigration par un agent des douanes (voir également Enquête et renvoi).

Facteur démographique (contrôle des niveaux)

Nombre de points d'appréciation, de 0 à 10, qui est attribué à tous les requérants pour faire en sorte que le nombre réel d'immigrants qui obtiennent les points voulus pour être acceptés soit conforme au futur niveau d'immigration annoncé.

Investigations

Activités entreprises dans les bureaux au Canada en vue de trouver les personnes qui séjournent illégalement au pays.

Octroi du droit d'établissement aux termes du paragraphe 38(2)

Droit d'établissement accordé, par le gouverneur en conseil, à une personne qui a résidé sans interruption au Canada pendant au moins cinq ans sous le couvert d'un permis du Ministre.

Ordonnance d'exclusion

Ordonnance qui exige d'une personne qu'elle quitte le Canada. Lorsque l'ordonnance d'exclusion a été exécutée, la personne ainsi renvoyée ne pourra, au cours des 12 mois suivants, revenir au Canada, à moins d'obtenir l'autorisation du Ministre (voir également Ordonnance de renvoi et Enquête et renvoi).

Ordonnance d'expulsion

Ordonnance qui exige d'une personne qu'elle quitte le Canada. Lorsque l'ordonnance d'expulsion a été exécutée, la personne ainsi renvoyée ne pourra plus revenir au Canada, à moins d'obtenir l'autorisation du Ministre (voir également Ordonnance de renvoi et Enquête et renvoi).

Ordonnance de renvoi

Ordonnance d'expulsion ou ordonnance d'exclusion -- ces termes sont définis dans le présent glossaire (voir également Enquête et renvoi).

Programme spécial de rectification du statut (aussi connu sous le nom de Programme concernant les migrants illégaux de longue date)

À partir du mois d'août 1983, les migrants qui résidaient au Canada en situation administrative irrégulière depuis au moins cinq ans pouvaient présenter une demande officielle de résidence permanente. Un comité formé d'un président indépendant, ne faisant pas partie de la fonction publique, et de fonctionnaires de la Commission examinait chaque demande suivant des directives spéciales et rendait une décision. Les demandes ont été acceptées jusqu'en juillet 1985.

Prolongation et autorisation

Procédure suivie lorsqu'un visiteur a présenté, conformément à l'article 16 de la Loi sur l'immigration, une demande officielle en vue de faire modifier ou annuler certaines des conditions imposées à son séjour au Canada ou d'en faire prolonger la durée autorisée. Les modifications des conditions imposées comprennent l'autorisation de suivre des cours et d'occuper un emploi.

Rapport aux termes de l'article 27

Rapport dressé conformément à l'article 27 de la Loi sur l'immigration, par un agent d'immigration pour fournir des précisions sur une personne soupçonnée d'enfreindre la Loi sur l'immigration.

Rapport aux termes du paragraphe 20(1)

Rapport dressé par un agent d'immigration à un bureau d'entrée lorsqu'il estime que le fait d'accorder à une personne l'admission ou la permission d'entrer au Canada irait ou pourrait aller à l'encontre de la Loi sur l'immigration.

Réhabilitation

Autorisation accordée, aux termes des alinéas 19(1)c) et 19(2)a) de la Loi sur l'immigration, par le gouverneur en conseil et le Ministre respectivement, qui permet d'admettre une personne qui a été déclarée coupable d'infractions et n'est pas admissible au Canada, à condition qu'il soit établi qu'elle s'est réhabilitée.

Révision des motifs de la détention

Soumission, par un agent chargé de présenter les cas, d'arguments ou de preuves devant un arbitre à une audition tenue, aux termes du paragraphe 104(6) de la Loi sur l'immigration, dans le but de réviser

les motifs de la détention d'une personne qui fait l'objet d'un examen secondaire, d'une enquête ou d'une ordonnance de renvoi (voir également Enquête et renvoi).

Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL)

Système informatisé qui relie plusieurs Centres d'Immigration Canada à une base commune de données sur les clients de l'Immigration et sur les personnes visées par la Loi sur l'immigration.

Compte d'assurance-chômage

1988-1989

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A.	Description du Compte	5-4
B.	Sommaire financier	5-6
C.	Points saillants des différences sur le plan financier	5-6
D.	Financement	5-7

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A.	Introduction	5-8
B.	Description des prestations	5-9
C.	Besoins financiers	5-12
D.	Contexte	5-13

Section III
Frais d'administration

A.	Introduction	5-14
B.	Méthode de calcul	5-14
C.	Besoins financiers	5-16

Section IV
Contributions de l'État

A.	Introduction	5-17
B.	Description des contributions de l'État	5-17
C.	Sommaire financier	5-18

Section V
Recettes tirées des cotisations

A.	Introduction	5-19
B.	Sommaire financier	5-19
C.	Variables influant sur les recettes tirées des cotisations	5-19

Section VI
Résumé et solde du Compte 5-22

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Trésor pour que toutes les opérations liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un soutien du revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1986, environ 12 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3,1 millions ont reçu des prestations. En 1988, les recettes anticipées de 13 932 millions de dollars excéderont les frais prévus de 11 078 millions de dollars. Ce bénéfice épongera le déficit cumulatif du Compte; il en résultera un excédent de 587 millions de dollars à la fin de l'année.

2. Prestations

Il existe plusieurs genres de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité ou d'adoption, de retraite, de travail partagé, de création d'emplois et de formation. Le taux des prestations équivaut à 60 % de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend habituellement du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la section II, aux pages 5-9 à 5-13.

3. Administration

La Loi sur l'assurance-chômage porte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère s'occupent, avec Revenu Canada, Impôt, de l'administration du Régime. Ce dernier ministère assume toutefois seul la responsabilité de percevoir les cotisations et les remboursements de prestations d'assurance-chômage ainsi que celle de prendre des décisions en matière d'assurabilité en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage, qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

4. Contributions de l'État

Le gouvernement fédéral contribue au Régime d'assurance-chômage. Il assume, en effet, le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage (dans les régions où le taux de chômage

dépasse 4 %), des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 38 (création d'emplois) et de l'article 39 (formation) de la Loi sur l'assurance-chômage, ainsi que le montant net des prestations (c'est-à-dire le montant des prestations moins celui des cotisations perçues) qui sont versées aux pêcheurs indépendants. Toutefois, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, des sommes supplémentaires, définies comme des avances, sont tirées du Trésor. Les avances, de même que les intérêts s'y rattachant, sont remboursables à l'Etat.

5. Versements de cotisations

La plupart des travailleurs ayant moins de soixante-cinq ans doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Le montant des cotisations qui doit être versé dépend de la rémunération assurable du travailleur, c'est-à-dire du montant maximum établi par rapport à sa rémunération. Par ailleurs, le taux de la cotisation -- ou, en d'autres termes, le pourcentage de la rémunération assurable du travailleur -- est fixé chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1,4 fois la cotisation de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation, qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

B. Sommaire financier

Le tableau 1 présente un sommaire financier du Compte d'assurance-chômage par année civile:

Tableau 1: Sommaire financier du Compte d'assurance-chômage *

(en millions de dollars)	1988	1987	Différence	1986	1985	1984
Service des prestations	10 136	10 439	(303)	10 514	10 227	9 986
Moins:						
Trop-payés et mandats annulés	83	99	(15)	86	70	64
Remboursement de prestations	27	23	4	34	39	62
Montant net des prestations	10 026	10 317	(291)	10 394	10 118	9 859
Administration	975	956	19	928	902	898
Créances irrécouvrables	12	13	-	8	12	11
Montant net des intérêts	80	270	(190)	463	522	453
Pénalités	(15)	(18)	2	(16)	(14)	(12)
Coût total	11 078	11 538	(459)	11 777	11 540	11 209
Moins:						
Contributions de l'État	2 589	2 817	(228)	2 814	2 888	2 890
Recettes tirées des cotisations	11 343	10 246	1 097	9 616	8 753	7 627
Surplus (déficit) actuel	2 854	1 525	1 329	653	101	(692)
Surplus (déficit) cumulatif	587	(2 267)	2 854	(3 792)	(4 445)	(4 546)

* Étant donné que les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, la somme des colonnes et des rangées n'égale pas nécessairement le total inscrit.

C. Points saillants des différences sur le plan financier

Il est à prévoir que, sur le plan financier, les changements suivants se produiront en 1988:

- le montant des prestations versées en 1988 devrait diminuer de 2,9 % par rapport à 1987;
- les frais d'administration devraient augmenter de quelque 19 millions de dollars en 1988;
- les recettes tirées des cotisations devraient augmenter de 10,7 % en 1988, comparativement à 6,6 % en 1987;

- les contributions de l'État devraient diminuer de 8,1 % en 1988; et

- en 1988, le Compte aura un surplus pour l'année de 2 854 millions de dollars, ce qui permettra de combler le déficit cumulatif et de constituer un excédent de 587 millions de dollars d'ici à la fin de 1988.

D. Financement

Comme il est prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage, le Régime d'assurance-chômage est conçu de telle sorte que les frais d'administration et le coût des prestations (exception faite des prestations dont l'État se charge) sont pris en charge au moyen des recettes provenant des cotisations perçues. Comme le coût des prestations varie de façon marquée d'une année à l'autre, la Commission doit, aux termes de la Loi, examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage de concert avec le ministre des Finances et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, fixer chaque année le taux des cotisations.

Le taux des cotisations doit être établi d'après le coefficient, calculé sur une période de trois ans, du coût moyen et du total de la rémunération assurable, redressé pour combler ou réduire le déficit, ou encore pour diminuer ou éliminer le surplus du Compte d'assurance-chômage qui autrement se produirait. Pour 1988, on a établi ce coefficient à 2,30 % de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs, ce qui représenterait une diminution par rapport au taux de cotisation de 2,35 % en vigueur en 1987. Toutefois, il a été décidé de maintenir à 2,35 % le taux de la cotisation afin d'en préserver la stabilité que perturberait une baisse négligeable et de combler, par la même occasion, le déficit cumulatif du compte d'assurance-chômage d'ici la fin de 1988. La contribution de l'employeur, qui représente 1,4 fois la cotisation de l'employé, représentera pour sa part 3,29 % de la rémunération assurable du travailleur.

Le tableau 2 indique le taux de la cotisation de l'employé et le solde du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 2: Surplus (déficit) et taux de la cotisation de l'employé

(en millions de dollars)	1988	1987	1986	1985	1984
Surplus (déficit) annuel	2 854	1 525	653	101	(692)
Surplus (déficit) cumulatif	587	(2 267)	(3 792)	(4 445)	(4 546)
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	2,35	2,35	2,35	2,35	2,30

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction

Les prestations d'assurance-chômage sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou depuis le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé variera suivant le genre de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage régional.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60 % de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition qu'un tel revenu ne dépasse pas 25 % du montant des prestations. Toutefois, dans le cas des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité ou d'adoption, la rémunération tirée d'un emploi sera déduite à 100 % des prestations payables. Toutes les sommes versées à la cessation d'emploi prennent valeur de rémunération aux fins de la détermination de l'admissibilité aux prestations sauf dans le cas des employés qui, le 31 décembre 1984, étaient liés par une entente patronale-syndicale officielle faisant état du versement d'une indemnité de cessation d'emploi. Cette disposition transitoire expirera le 26 mars 1988. Les travailleurs recevant un revenu de pension qui obtiennent un nouvel emploi et qui redeviennent admissibles à l'assurance-chômage toucheront des prestations dont ne seront pas déduits les revenus de pension antérieurs.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage, ainsi que les normes d'admissibilité et le nombre de prestations hebdomadaires payables, sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité: Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir eu un emploi assurable pendant plus de 10 à 14 semaines durant la période de référence. Cette "norme variable d'admissibilité" dépend du taux de chômage dans la région où habite le demandeur, et, grâce à l'adoption du projet de loi C-90, cette norme restera en vigueur jusqu'au 3 janvier 1989.

Les normes d'admissibilité sont toutefois différentes pour les réitérants, c'est-à-dire les prestataires qui ont reçu plus de 10 à 14 prestations hebdomadaires au cours de leur période de référence. En effet, ils doivent avoir accumulé un nombre de semaines d'emploi assurable au moins équivalent à celui des prestations hebdomadaires, jusqu'à concurrence de 6 semaines en sus des 10 à 14 semaines déjà requises. Si le taux de chômage régional dépasse 11,5 %, cette exigence ne s'applique pas aux réitérants.

Au nombre des autres catégories de prestataires figurent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans cette catégorie les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines qui précède la période de référence. Ces demandeurs doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent non seulement être capables de travailler et être disponibles à cette fin mais doivent encore chercher activement un emploi.

Nombre de prestations hebdomadaires payables: Le nombre maximal de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 50. La période de prestations peut se diviser en trois phases distinctes:

Phase initiale: Les prestataires ont droit à une prestation hebdomadaire initiale pour chaque semaine d'emploi assurable accumulée, jusqu'à concurrence de 25 prestations hebdomadaires.

Phase de prolongation fondée sur la durée d'emploi: Les prestataires qui ont accumulé plus de 26 semaines d'emploi assurable peuvent demander une prestation hebdomadaire de prolongation fondée sur la durée d'emploi pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable en sus des 25 premières semaines, jusqu'à concurrence de 13 prestations hebdomadaires. Par exemple, une personne qui a accumulé 27 semaines d'emploi peut demander une prestation hebdomadaire

supplémentaire, tandis qu'une personne qui en aurait accumulé 29 peut demander deux prestations hebdomadaires supplémentaires, et ainsi de suite.

Phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional: Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, les prestataires peuvent avoir droit à des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Ainsi, lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %, chaque tranche de 0,5 % en sus de ce taux donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires: les prestataires doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité et d'adoption: Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie, de maternité ou d'adoption. Les demandeurs qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent recevoir des prestations de maladie s'ils ne sont pas en chômage uniquement pour cause de maladie. Par ailleurs, les parents adoptifs peuvent demander jusqu'à concurrence de 15 prestations hebdomadaires. Toutefois, ces prestations viennent réduire le droit aux prestations ordinaires.

Prestation de retraite: Les cotisants au Régime d'assurance-chômage qui comptent 20 semaines d'emploi assurable ont droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-cinq ans, à une prestation de retraite représentant trois prestations hebdomadaires, et ce, sans devoir quitter leur emploi.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Pour toucher des prestations, les pêcheurs indépendants doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous.

Pêcheurs à longueur d'année: Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable à titre de pêcheurs et au moins 6 semaines de pêche assurable dans trois trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent de plus satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

Pêcheurs saisonniers: Les prestataires qui ont accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence, y compris 6 semaines au moins de pêche assurable, peuvent avoir droit à des prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le montant des prestations versées équivaut à 60 % de la rémunération assurable moyenne des 10 meilleures semaines de pêche. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. Par exemple, s'ils ont accumulé 18 semaines d'emploi assurable, ils recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

4. Prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé ou de création d'emplois, ou qui suivent des cours de formation. Pour ces trois genres de prestations, toutefois, un montant maximal est fixé, lequel est approuvé par le gouverneur en conseil.

Travail partagé: Les accords de travail partagé signés par la Commission ou le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter des licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20 % prévoirait normalement licencier le 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourra employer tout son effectif quatre jours par semaine. Le fait de passer de 40 à 32 heures par semaine permettra de réduire la production de l'entreprise de 20 % sans licencier des travailleurs. Ceux-ci toucheront leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevront des prestations d'assurance-chômage pour la journée d'inactivité. Le délai de carence de deux semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel se fonde sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

Création d'emplois et formation: Les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois ou au programme Intégration professionnelle, ou qui suivent des cours approuvés, et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi.

Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des prestataires qui participent à un projet de création d'emplois et de 104 semaines dans celui des prestataires qui suivent des cours de formation. Les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent toucher jusqu'à 339 $ par semaine en 1988. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation ou qui participent au programme Intégration professionnelle, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de l'allocation de base établi en vertu de la Loi nationale sur la formation si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations.

C. Besoins financiers

Le tableau 3 indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

Tableau 3: Besoins financiers prévus par genre de prestations [1]

(en millions de dollars)	1988	1987	Différence	1986	1985	1984
Prestations ordinaires	8 610	8 938	(328)	9 210	8 975	8 825
Prestations de maladie	296	279	18	242	221	205
Prestations de maternité	549	506	43	473	432	396
Prestations de retraite	25	23	2	22	22	19
Prestations d'adoption	5	5	-	4	4	3
Prestations versées aux pêcheurs	246	223	22	209	208	180
Prestations de formation (article 39) [2]	255	224	31	237	235	227
Prestations de création d'emplois (article 38) [3]	120	88	32	96	133	115
Prestations de travail partagé (article 37) [4]	30	17	13	22	25	32
Paiements accordés aux pensionnés avec effet rétroactif	-	137	(137)	-	-	-
	10 136	10 439	(303)	10 514	10 227	9 986

1. Étant donné que les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, la somme des colonnes et des rangées n'égale pas nécessairement le total inscrit.
2. L'article 39 autorise le versement de prestations de soutien du revenu aux stagiaires à plein temps aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre du programme Mise en valeur des ressources humaines.
3. L'article 38 porte sur les activités de création d'emplois entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, qui mènent à la création d'emplois productifs d'une durée déterminée pour les chômeurs. Il s'agit d'un programme qui vise à stabiliser le marché du travail et à empêcher la suppression d'emplois.
4. L'article 37 de la Loi sur l'assurance-chômage autorise le versement de prestations partielles aux travailleurs qui acceptent de réduire leur semaine de travail pour éviter des licenciements éventuels.

D. Contexte

La reprise devrait se poursuivre, mais seulement à un rythme modéré. En 1988, le taux de chômage ne devrait diminuer que légèrement. La baisse prévue du taux de chômage devrait entraîner une diminution des sommes versées à titre de prestations ordinaires. Toutefois, le montant des prestations d'assurance-chômage dépend aussi de la rémunération assurable des demandeurs, laquelle est liée directement à la rémunération tirée d'un emploi. C'est donc dire qu'une augmentation des salaires et de la prestation hebdomadaire maximale entraînera une augmentation du montant des prestations versées. Le tableau 4 donne les montants des prestations hebdomadaires maximales et moyennes.

Tableau 4: Prestations hebdomadaires d'assurance-chômage

(en dollars)	1988	1987	1986	1985	1984
Prestations maximales	339	318	297	276	255
Prestations moyennes	197	190	181	171	162

L'augmentation des prestations spéciales, comme les prestations de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite, fait surtout pendant à l'augmentation du nombre de demandes acceptées par suite de l'accroissement du nombre d'assurés, ainsi qu'à l'augmentation du montant des prestations hebdomadaires moyennes.

En ce qui concerne les prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation, les plafonds de dépenses annuelles autorisés par décret du gouverneur en conseil ont été utilisés dans les prévisions pour 1988.

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Etant donné que la Commission et le Ministère mettent en oeuvre des programmes différents, leurs frais liés à l'exécution de cette loi doivent être déterminés séparément.

B. Méthode de calcul

Le calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage commence par la détermination du coût des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la Loi sur l'assurance-chômage. Bien qu'ils ne soient pas imputables, les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programme des rentes sur l'Etat, de la Loi nationale sur la formation et de la Planification de l'emploi font partie des frais généraux. Dans le cas des activités telles que la Gestion du Programme et services communs et les Services communs, les frais d'administration de l'Assurance-chômage sont calculés proportionnellement (voir tableau 5).

Le tableau 5 indique les frais d'administration de l'Assurance-chômage pour 1988-1989 par rapport au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère.

Tableau 5: Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage et du total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1988-1989

(en millions de dollars)	Commission et Ministère	Assurance-chômage	% pour l'Assurance-chômage
Programme des Services généraux et spéciaux			
Gestion et administration centrales du Ministère	27,0	14,9	55,2
Gestion et administration de la Commission	137,6	99,2	72,1
Systèmes et procédures	25,8	18,8	72,9
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	0,7	0,5	71,4
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3,8	3,8	100,0
Administration des rentes sur l'Etat	3,1	-	-
Services communs	141,5 *	107,8	76,2
	339,5	245,0	72,2
Programme d'emploi et d'assurance			
Gestion du Programme et services communs	124,4	103,5	83,2
Service national de placement	233,7	233,7	100,0
Equité en matière d'emploi	4,2	-	-
Conseils consultatifs locaux	1,2	-	-
Assurance-chômage	393,7	393,7	100,0
Prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre	1,4	-	-
Système informatique non lié à l'Assurance-chômage	1,8	-	-
Programme de mise en valeur des ressources humaines	119,1	-	-
Travail partagé	2,7	2,7	100,0
	882,2	733,6	83,1
Immigration	124,4	-	-
	1 346,1	978,6	72,7

* Ce montant comprend les frais d'administration de 33,7 millions de dollars pour les services offerts gratuitement à la Commission et au Ministère par d'autres ministères fédéraux.

Puisque le coût réel pour la Commission et le Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 132(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage précise que tous les montants perçus par la Commission pour la prestation de services doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans les états financiers de l'Assurance-chômage représente-t-il le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 6 montre les sommes imputées au Compte d'assurance-chômage aux fins de l'exécution de la Loi sur l'assurance-chômage pour chacune des années civiles indiquées.

Tableau 6: Frais d'administration de l'Assurance-chômage

(en millions de dollars)	1988	1987	Différence	1986	1985	1984
Montant brut	982	963	19	936	907	903
Recouvrements	(7)	(7)	-	(8)	(5)	(5)
Montant net	975	956	19	928	902	898

Se fondant sur les besoins en ressources présentés dans le Budget des dépenses de 1988-1989 et sur les prévisions établies pour 1987-1988, on s'attend que les frais d'administration de l'Assurance-chômage augmenteront d'environ 19 millions de dollars en 1988. Les plans de dépenses du Programme des services généraux et spéciaux et du Programme d'emploi et d'assurance traitent dans le détail des besoins en ressources des activités et programmes précis.

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction

En vertu des articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit de la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, contributions précisées dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère. En 1986, les contributions de l'État s'élevaient à 2,81 milliards de dollars, ce qui représente 27 % du total des prestations payées.

B. Description des contributions de l'État

1. Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 136 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui établit quel montant le gouvernement doit prendre en charge pour les prestations de prolongation versées en vertu de l'article 35 et des paragraphes 38(8) et 39(3) de cette loi.

En vertu de l'article 35, les prestations de prolongation sont versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, s'ils y avaient droit) lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %. Chaque tranche de 0,5 % en sus du taux de chômage régional donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

En vertu des paragraphes 38(8) et 39(3), les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois (article 38) ou qui suivent des cours de formation approuvés (article 39) et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi. Toutes ces prestations de prolongation figurent dans le calcul de la contribution de l'État.

2. Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs

En vertu de l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral doit financer toutes les prestations versées aux pêcheurs indépendants et percevoir toutes les cotisations versées par ces derniers et leur employeur désigné (acheteur). C'est le montant net des prestations versées aux pêcheurs qui, sous le nom de "contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs", figure dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère.

C. Sommaire financier

Le tableau 7 donne un sommaire financier des deux genres de contributions de l'Etat, établies pour un exercice financier et présentées à la Partie II du Budget des dépenses.

Tableau 7: Sommaire financier des contributions de l'État

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Différence	1986-1987	1985-86	1984-85
Compte d'assurance-chômage	2 410	2 430	(20)	2 710	2 744	2 788
Prestations versées aux pêcheurs	246	225	21	201	176	159
Total	2 656	2 655	1	2 911	2 920	2 947

Les projections quant au montant des prestations versées aux pêcheurs et aux cotisations de ces derniers sont fondées sur l'augmentation moyenne du nombre de demandes présentées par des pêcheurs et de leurs contributions, ainsi que sur la moyenne de la rémunération assurable des quelques dernières années.

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage qui doivent être payées par les travailleurs assujettis sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1,4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les recettes tirées des cotisations de l'employé et de l'employeur sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des systèmes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

B. Sommaire financier

En 1988, les recettes tirées des cotisations pourraient totaliser 11 343 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 097 millions de dollars par rapport aux 10 246 millions de dollars reçus en 1987.

Tableau 8: Sommaire financier des recettes tirées des cotisations

(en millions de dollars)	1988	1987	Différence	1986	1985	1984
Recettes tirées des cotisations	11 343	10 246	1 097	9 616	8 753	7 627

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation des recettes tirées des cotisations en 1988 sont données ci-dessous.

1. Nombre de cotisants

Le nombre d'employés en 1988 devrait augmenter d'environ 2,7 %. Le nombre de cotisants augmentera donc du même pourcentage en 1988.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération assurable moyenne par semaine devrait augmenter d'environ 4,9 % en 1988 pour les deux raisons suivantes. Premièrement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1988, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable passera de 530 $ à 565 $, soit une hausse de 6,6 %. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de la cotisation

En 1987, le taux de la cotisation des employés restera à 2,35 % de la rémunération assurable hebdomadaire. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1,4 fois le taux de la cotisation de l'employé, équivaudra donc à 3,29 % de la rémunération assurable hebdomadaire des travailleurs.

4. Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de la cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions du taux de la cotisation devrait passer de 385 millions de dollars en 1987 à 419 millions de dollars en 1988.

Tableau 9: Taux de cotisation et rémunération assurable

	Taux de cotisation (en %)		Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable (en $)	Maximum de la cotisation hebdomadaire (en $)	
	employés	employeur		employés	employeur
1984	2,30	3,22	425	9,78	13,69
1985	2,35	3,29	460	10,81	15,13
1986	2,35	3,29	495	11,63	16,28
1987	2,35	3,29	530	12,46	17,44
1988	2,35	3,29	565	13,28	18,59

5. Méthode de paiement accéléré

Depuis janvier 1988, les employeurs dont le paiement mensuel moyen (y compris l'impôt sur le revenu et les cotisations au RPC) dépasse 15 000 $ sont tenus de remettre les cotisations au Régime d'assurance-chômage le 25 du mois et le 10 du mois suivant. Les recettes provenant des cotisations étant inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse, le paiement accéléré se traduira par une augmentation de 263 millions de dollars de ces recettes en 1988.

Section VI
Résumé et solde du Compte

En résumé, le chiffre net des prestations versées en 1988 pourrait atteindre 10 026 millions de dollars. Le coût total, y compris les frais d'administration et les intérêts, pourrait être de quelque 11 078 millions de dollars.

Les contributions de l'État étant évaluées à 2 589 millions de dollars, et les recettes tirées des cotisations, à 11 343 millions de dollars, le surplus pour 1988 devrait être de 2 854 millions de dollars. Il sera ainsi possible de combler le déficit cumulatif du Compte et de réaliser un excédent de 587 millions de dollars d'ici à la fin de 1988. Les avances obtenues, au fil des ans, pour financer le déficit seront également entièrement remboursées avant la fin de 1988.